Avant - propos

| Le Manuel du Dunkerquois |

« Depuis deux ans, le monde traverse une crise économique majeure qui n'a pas épargné notre territoire. Forte de son volontarisme, la région Flandre-Dunkerque se mobilise pour préparer l'avenir. Actrice de cette dynamique, l'AGUR propose des clés pour comprendre le Dunkerquois, afin de mieux saisir les enjeux que notre territoire devra relever.

Le Manuel dresse le portrait d'un territoire dont l'économie est en mouvement, en voie de diversification et de féminisation de ses emplois. Un espace de solidarité, où l'on se serre les coudes pour relever le défi de la lutte contre les précarités. Un système éducatif performant, une université en mutation, une politique d'urbanisme durable et de qualité, autant de forces mobilisées pour notre attractivité.

Avec la publication de ces repères d'observation et de prospective, l'AGUR poursuit sa mission première : développer une culture commune, que l'on pourrait qualifier « d'intelligence territoriale partagée ». La sortie de ce numéro 2 n'est qu'une étape et sera complétée dès l'année prochaine par une nouvelle édition, avec de nouveaux thèmes. Cette mine d'informations et d'analyses constitue un outil indispensable pour construire ensemble un projet de territoire. »

Michel Delebarre

Ancien Ministre d'État
Député – Maire de Dunkerque
Président de l'AGUR

UNE MINE D'INFORMATIONS POUR COMPRENDRE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Outil d'observation et de prospective, le manuel est publié à un moment où notre économie est en recherche des voix de sortie de crise. Une période également riche en évolutions institutionnelles ; réforme des collectivités locales, évaluation et de révision de notre schéma de cohérence territoriale, réformes fiscales...

Son objet est de contribuer à **une connaissance partagée** du territoire Flandre-Dunkerque. Il est destiné à un très large public : habitants, élus, étudiants, associations, professionnels. Il s'adresse à toutes les personnes s'intéressant au développement de notre économie, de notre urbanisme, aux changements dans nos modes de vie...

Le manuel se veut pédagogique et simple de consultation. Chaque enjeu de territoire fait l'objet d'une fiche de quatre pages. Systématiquement, le lecteur y retrouve un texte synthétique ; des illustrations graphiques et cartographiques ; des guides de lectures ; des références bibliographiques et des contacts.

Nouveauté pour cette édition, les fiches nous font également voyager dans le temps :

- des références à des documents d'archives nous offrent un regard vers le passé ;
- des encadrés expliquant en quoi « les constats d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain » nous ouvrent des perspectives vers l'avenir.

Chaque fiche est accompagnée de **« chiffres clés »**. Le lecteur pourra ainsi y retrouver les statistiques de sa commune et, notamment les derniers résultats du recensement de la population.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce manuel est destiné à enrichir les débats sur l'avenir du Dunkerquois.

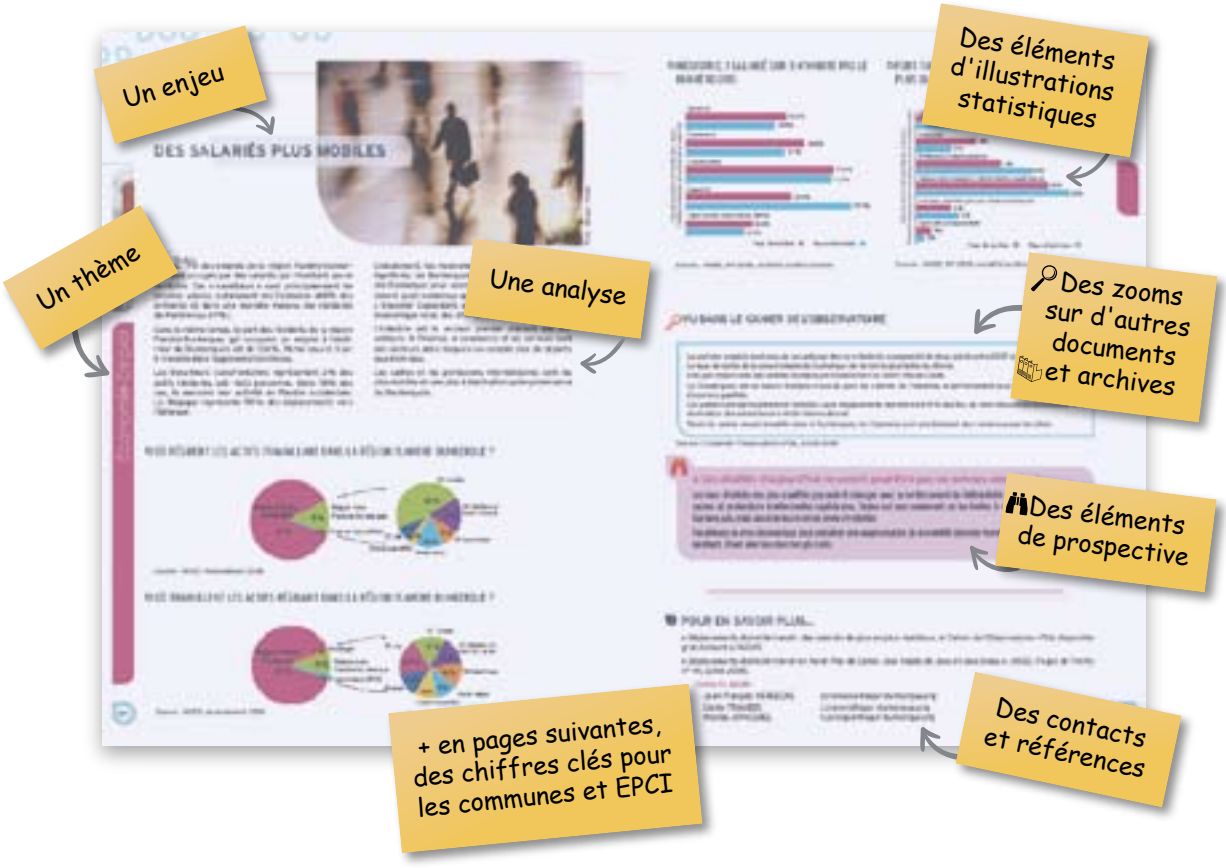

Sommaire

Avant-propos page 3

Sommaire page 5

Démographie

- Aménagement du territoire : Stratégie pour un territoire, la région Flandre-Dunkerque page 6
- Un enjeu : l'attractivité page 10
- Vers une nouvelle croissance de la population ? page 12
- Vieillissement, les tendances attendues se confirment page 16
- Le vieillissement devrait se poursuivre page 20
- Plus de monde à la campagne page 24
- Soldes migratoires, des situations contrastées selon les communes page 28
- Habitat : Toujours plus de ménages, toujours plus de logements page 32
- Société : Ménages dunkerquois, quelles perspectives ? page 36

Urbanisme

- Habitat : Priorité au renouvellement urbain et au ménagement de l'usage des sols page 40
- Habitat : Où construit-on dans le Dunkerquois ? page 44
- Agriculture : Préserver les terres agricoles page 48
- Habitat : Logements plus grands pour ménages plus petits page 52
- Société : Locataire ou propriétaire de son logement, les spécificités dunkerquoises page 56
- Tourisme : Hôtellerie et hébergements touristiques, une offre en progression page 60
- Société : Les secteurs prisés du Dunkerquois page 64
- Société : La problématique du logement des ménages précaires page 68

Société

- Précarité : Contre la précarité, tous solidaires page 72
- Précarité : Éviter la précarisation des familles monoparentales page 76
- Précarité : Lutter contre la « pauvreté laborieuse » page 80
- Formation : Poursuivre l'élévation des niveaux de diplômes page 84
- Enseignement : Bons résultats des lycées dunkerquois page 88
- Habitat : Logements étudiants : une offre diversifiée page 92
- Formation : L'université du littoral en mouvement page 94

Économie

- Société : Priorité à l'emploi page 98
- Société : Le défi de l'emploi féminin page 102
- Emploi : Des secteurs d'activité en croissance page 106
- Emploi : Des salariés plus mobiles page 110
- Emploi : L'intérim dunkerquois page 114
- Fiscalité : Fin de la taxe professionnelle : une nouvelle donne fiscale page 116

Tables des illustrations page 120

Index page 122

Photo : Merlen - CUD

STRATÉGIE POUR UN TERRITOIRE, LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

La région Flandre-Dunkerque compte soixante-quatorze communes organisées en six intercommunalités (une communauté urbaine et cinq communautés de communes). Seules deux communes, Watten et Spycker, n'appartiennent à aucune structure de coopération intercommunale.

C'est à cette échelle qu'a été élaboré, dans le courant des années 2000, un document d'orientations stratégiques : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Ce document fixe les objectifs d'aménagement et les règles d'urbanisme de notre territoire pour une période de dix années (à l'horizon 2017). Il fait actuellement l'objet d'une évaluation. Le Syndicat Mixte du Scot vient par ailleurs d'acter sa prochaine mise en révision.

Le SCoT est consultable dans son intégralité sur le site http://scot.dunkerquegrandlittoral.org

CONCRÈTEMENT LE SCOT C'EST...

- un rapport de présentation qui contient notamment un diagnostic du territoire et un état initial de l'environnement.
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : document dans lequel les élus expriment la manière dont ils souhaitent voir évoluer leur territoire dans le respect des principes de développement durable.
- un document d'orientations générales (DOG) : il définit les règles permettant la mise en œuvre du PADD soit par un texte, soit par une représentation graphique.

Le SCoT ne comprend pas de carte précise de destination des sols. Les représentations graphiques ont la même valeur juridique que le document écrit. Elles portent sur les grands principes d'aménagement et une spatialisation schématique de certains objectifs. Chaque commune décline ensuite dans son document d'urbanisme local (PLU) les orientations du document d'orientations générales (DOG).

(*cf. également « Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », Des clés pour comprendre le territoire 2008, AGUR*)

La loi d'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite loi « Grenelle 2 ») a élargi le champ d'application des SCOT. Ils devront couvrir de nouveaux domaines tels que les implantations commerciales ou d'équipements, la culture, le tourisme, les communications électroniques. Le champ environnemental est lui aussi élargi et intègre la préservation des ressources, la lutte contre l'étalement urbain et la protection des continuités écologiques.

LES INTERCOMMUNALITÉS DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Libellé	Nom du président	Date de création	Population municipale 2007
Communauté de communes de Flandre	M. ANDRÉ-PIERRE BECQUET	29/12/1993	14 981
Communauté de communes du canton de Bergues	M. ANDRÉ FIGOUREUX	15/12/1992	15 078
Communauté de communes de l'Yser	M. RENÉ KERCKHOVE	30/12/1996	15 336
Communauté de communes du pays de Cassel	M. JEAN-PIERRE VARLET	10/10/1996	10 006
Communauté de communes de la Colme	M. MICHEL DECOOL	29/11/1993	7 140
Communauté urbaine de Dunkerque	M. MICHEL DELEBARRE	21/10/1968	199 163

LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - AGUR

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Parmi les objectifs du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, on peut lire :

« La couverture intercommunale intégrale du territoire français à l'horizon du début de l'année 2014, la rationalisation des périmètres des structures intercommunales à la même échéance, l'approfondissement de l'intercommunalité à travers la rénovation de son cadre juridique. » D'ici fin 2011, les préfets élaboreront en concertation avec les pouvoirs locaux un schéma départemental de coopération intercommunale qui sera ensuite décliné et achevé pour le 1er janvier 2014.

La cartographie de l'intercommunalité de Flandre-Dunkerque pourrait donc sensiblement évoluer dans les prochaines années.

POUR EN SAVOIR PLUS…

L'administration du syndicat mixte :

Patrick CHÈVRE, secrétaire général
Amélie JACOB, directrice chargée de la gestion administrative et budgétaire
Catherine RENOU, responsable du secrétariat et de la gestion comptable
Siège du syndicat : Pertuis de la Marine, BP 5.330, 59386 Dunkerque cedex 1
Tél : 03 28 62 71 20 - Mail : SCOTrfd@cud.fr

Contacts AGUR :

Gérard BLANC	g.blanc@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL	n.joncquel@agur-dunkerque.org
Et, pour l'évaluation du SCoT :	
Laure PACCOU	l.paccou@agur-dunkerque.org

REPÈRES

Communes	Nom	Fonction	Localisation
BAMBECQUE	M. FRANCKE	MAIRE	PLACE 59470 BAMBECQUE
GHYVELDE	M. DECOOL	MAIRE	145 BIS RUE NATIONALE 59254 GHYVELDE
HONDSCHOOTE	M. SAISON	MAIRE	1 BIS PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59122 HONDSCHOOTE
KILLEM	M. HONORE	MAIRE	RUE SAINT MICHEL 59122 KILLEM
LES MOËRES	M. LANIEZ	MAIRE	GRAND'PLACE 59122 LES MOËRES
OOST-CAPPEL	Mme CADART-DEVOS	MAIRE	19 RUE DE L'EUROPE 59122 OOST-CAPPEL
REXPOËDE	M. BRONGNIART	MAIRE	4 PLACE DE LA MAIRIE 59122 REXPOËDE
UXEM	M. BECQUET	MAIRE	ROUTE DE GHYVELDE 59229 UXEM
WARHEM	M. BOUTTEMY	MAIRE	1 PLACE HENRI VANDAELE 59380 WARHEM
Cté de communes de Flandre	M. BECQUET	PRÉSIDENT	ROUTE GHYVELDE 59229 UXEM
BROUCKERQUE	M. DECOOL	MAIRE	1 RUE DES PINSONS 59630 BROUCKERQUE
CAPPELLEBROUCK	M. DECOOL	MAIRE	995 ROUTE DU LYNCK 59630 CAPPELLEBROUCK
DRINCHAM	M. WAYMEL	MAIRE	113 PLACE 59630 DRINCHAM
HOLQUE	M. LAMIAUX	MAIRE	ROUTE BOURBOURG 59143 HOLQUE
LOOBERGHE	M. BRYSBAERT	MAIRE	RUE DE LA MAIRIE 59630 LOOBERGHE
MILLAM	M. BURIE	MAIRE	133 RUE DE MERCKEGHEM 59143 MILLAM
SAINT-MOMELIN	M. BAUDENS	MAIRE	3 RUE DE LA MAIRIE 59143 SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK	M. GRONDEL	MAIRE	36 RUE DE LA GARE 59630 SAINT-PIERREBROUCK
WULVERDINGHE	M. KERFYSER	MAIRE	RUE PRINCIPALE D 326 - 59143 WULVERDINGHE
Cté de communes de la Colme	M. DECOOL	PRÉSIDENT	2742 ROUTE BOURBOURG 59630 CAPPELLEBROUCK
BOLLEZEELE	Mme DUBREUCQ	MAIRE	GRAND'PLACE 59183 BOLLEZEELE
BROXEELE	M. HIDDEN	MAIRE	LA PLACE 59470 BROXEELE
HERZEELE	M. LAPORTE	MAIRE	78 RUE PLACE DU VILLAGE 59196 HERZEELE
LEDERZEELE	M. DELFORGE	MAIRE	1 RUE DU CHEMIN VERT 59143 LEDERZEELE
LEDRINGHEM	M. DELASSUS	MAIRE	3 ROUTE D'ARNEKE 59470 LEDRINGHEM
MERCKEGHEM	M. DERAM	MAIRE	139 ROUTE CASSEL 59470 MERCKEGHEM
NIEURLET	M. DEBOUDT	MAIRE	1 RUE DE LA MAIRIE 59143 NIEURLET
VOLCKERINCKHOVE	M. MONSTERLEET	MAIRE	30 CONTOUR DE L'EGLISE 59470 VOLCKERINCKHOVE
WORMHOUT	M. KERCKHOVE	MAIRE	47 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59470 WORMHOUT
ZEGERSCAPPEL	Mme RYCKEBUSCH	MAIRE	12 RUE DE LA MAIRIE 59470 ZEGERSCAPPEL
ESQUELBECQ	M. DEVYNCK	MAIRE	1 RUE DU SOUVENIR 59248 ESQUELBECQ
Cté de communes de l'Yser	M. KERCKHOVE	PRÉSIDENT	47 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59470 WORMHOUT
BERGUES	Mme BRACHET	MAIRE	PLACE DE LA REPUBLIQUE 59380 BERGUES
BIERNE	M. GUILLEMAIN	MAIRE	12 RUE DE L'EGLISE 59380 BIERNE
BISSEZEELE	M. TACCOEN	MAIRE	431 RUE MAIRIE 59380 BISSEZEELE
CROCHTE	M. EECKEMAN	MAIRE	4 MEUNINCK TRAETE 59380 CROCHTE
ERINGHEM	M. JANSSEN	MAIRE	RUE DE LA MAIRIE 59470 ERINGHEM
HOYMILLE	Mme DESMARESCAUX	MAIRE	6 RUE ZYCKELIN - BP 24 - 59492 HOYMILLE
PITGAM	Mme. DECRIEM	MAIRE	15 LA PLACE 59284 PITGAM
QUAËDYPRE	M. REUMAUX	MAIRE	1 BIS ROUTE DE SOCX 59380 QUAËDYPRE
SOCX	M. LEY	MAIRE	24 ROUTE SAINT OMER 59380 SOCX
STEENE	M. ROMMELAERE	MAIRE	RUE DE LA MAIRIE 59380 STEENE
WEST-CAPPEL	M. FIGOUREUX	MAIRE	290 CONTOUR EGLISE 59380 WEST-CAPPEL
WYLDER	Mme CLICTEUR	MAIRE	173 ROUTE DE QUAËDYPRE 59380 WYLDER
Cté de communes du canton de Bergues	M. FIGOUREUX	PRÉSIDENT	MAIRIE DE WEST-CAPPEL - 290 CONTOUR DE L EGLISE 59380 WEST-CAPPEL
ARNEKE	M. AMPEN	MAIRE	4 PLACE SAINT-GOHARD 59285 ARNEKE
BAVINCHOVE	M. FACHE	MAIRE	RUE DE L'EGLISE 59670 BAVINCHOVE
BUYSSCHEURE	M. WULLENS	MAIRE	84 PAUWER STRAETE 59285 BUYSSCHEURE
CASSEL	M. DECODTS	MAIRE	23 GRAND'PLACE 59670 CASSEL
HARDIFORT	M. DELASSUS	MAIRE	80 CONTOUR DE L'EGLISE 59670 HARDIFORT
NOORDPEENE	M. DRIEUX	MAIRE	230 RUE DE LA MAIRIE 59670 NOORDPEENE
OCHTEZEELE	M. DUSAUTIER	MAIRE	80 RUE DE LA MAIRIE 59670 OCHTEZEELE
OXELAËRE	M. DIEUSAERT	MAIRE	7 LA PLACE 59670 OXELAËRE
RUBROUCK	Mme DEVULDER	MAIRE	502 ROUTE DE BOURBOURG 59285 RUBROUCK
SAINTE-MARIE-CAPPEL	M. VARLET	MAIRE	5 LA PLACE 59670 SAINTE-MARIE-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL	Mme BARROIS	MAIRE	870 ROUTE DE WATTEN 59670 WEMAERS-CAPPEL
ZERMEZEELE	M. IOOS	MAIRE	1773 VOIE ROMAINE 59670 ZERMEZEELE
ZUYTPEENE	M. BOLLE	MAIRE	230 LA PLACE 59670 ZUYTPEENE
Cté de communes du Pays de Cassel	M. VARLET	PRÉSIDENT	16 PLACE DU GENERAL VANDAMME 59670 CASSEL
ARMBOUTS-CAPPEL	M. DARCOURT	MAIRE	1 RUE DE LA MAIRIE 59380 ARMBOUTS-CAPPEL
BOURBOURG	M. BASSEMON	MAIRE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 59630 BOURBOURG
BRAY-DUNES	M. MARTEEL	MAIRE	15 PLACE ALPHONSE BRAY 59123 BRAY-DUNES
CAPPELLE-LA-GRANDE	M. GOUVART	MAIRE	PLACE DE LA MAIRIE 59180 CAPPELLE-LA-GRANDE
COUDEKERQUE	M. VANDENBROUCKE	MAIRE	PLACE GERY DELATTRE 59380 COUDEKERQUE VILLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE	M. BAILLEUL	MAIRE	PLACE DE LA REPUBLIQUE BP 19 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE CEDEX
CRAYWICK	M. HENNEBERT	MAIRE	284 RUE DE L'AVEN 59279 CRAYWICK
DUNKERQUE	M. DELEBARRE	MAIRE	PLACE CHARLES VALENTIN - BP 6537 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1
FORT-MARDYCK	M. RAGAZZO	MAIRE	7 RUE JEAN DECONINCK 59430 FORT-MARDYCK
GRAND-FORT-PHILIPPE	M. DESMAZIERES	MAIRE	RUE JULES MERLEN LAVALLEE 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES	M. RINGOT	MAIRE	PLACE CHARLES VALENTIN 59820 GRAVELINES
LEFFRINCKOUCKE	M. WEISBECKER	MAIRE	330 RUE ROGER SALENGRO 59495 LEFFRINCKOUCKE
LOON-PLAGE	M. ROMMEL	MAIRE	17 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	M. COPPEY	MAIRE	123 RUE RAYMOND VERVA 59820 SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
SAINT-POL-SUR-MER	M. HUTIN	MAIRE	PLACE JEAN JAURES 59430 SAINT-POL-SUR-MER
TÉTEGHEM	M. DHERSIN	MAIRE	1 RUE DE LA MAIRIE 59229 TÉTEGHEM
ZUYDCOOTE	M. CHRISTOPHE	MAIRE	118 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59123 ZUYDCOOTE
GRANDE-SYNTHE	M. CAREME	MAIRE	PLACE FRANCOIS MITTERAND 59792 GRANDE-SYNTHE CEDEX
Cté urbaine de Dunkerque Grand Littoral	M. DELEBARRE	PRÉSIDENT	PLACE CHARLES VALENTIN - BP 6537 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1
SPYCKER	M. GOETBLOET	MAIRE	6 AVENUE RAPHAEL PIGACHE 59380 SPYCKER
WATTEN	M. DESCHODT	MAIRE	PLACE ROGER VANDENBERGUE - BP 11 - 59143 WATTEN

	Mail	Téléphone	Fax	Communes
	mairie-bambecque@wanadoo.fr	03 28 27 62 31	03 28 27 66 16	BAMBECQUE
	mairieghyvelde@wanadoo.fr	03 28 26 69 00	03 28 26 63 32	GHYVELDE
	ville.hondschoote@wanadoo.fr	03 28 68 31 55	03 28 68 34 90	HONDSCHOOTE
	mairie.de.killem@wanadoo.fr	03 28 68 33 92	03 28 62 50 67	KILLEM
	mairie-les-moeres@wanadoo.fr	03 28 26 41 20	03 28 26 42 78	LES MOËRES
	oostcappel@orange.fr	03 28 68 32 46	03 28 68 32 46	OOST-CAPPEL
	mairie.rexpoede@wanadoo.fr	03 28 68 32 19	03 28 62 51 99	REXPOËDE
	mairie-uxem@wanadoo.fr	03 28 26 12 27	03 28 26 93 26	UXEM
	mairie-de-warhem@wanadoo.fr	03 28 62 01 00	03 28 62 06 17	WARHEM
	mairie-uxem@wanadoo.fr	03 28 26 12 27	03 28 26 93 26	Cté de communes de Flandre
	mairie-brouckerque@wanadoo.fr	03 28 27 12 00	03 28 27 16 14	BROUCKERQUE
	mairie.cappellebrouck@wanadoo.fr	03 28 22 29 96	03 28 62 36 82	CAPPELLEBROUCK
	mairiedrincham@wanadoo.fr	03 28 61 35 90	03 28 29 86 41	DRINCHAM
	mairie.holque@wanadoo.fr	03 28 27 50 52	03 28 27 54 19	HOLQUE
	mairie-looberghe@wanadoo.fr	03 28 29 80 00	03 28 29 82 89	LOOBERGHE
	mairie.millam@wanadoo.fr	03 28 68 01 97	03 28 68 01 97	MILLAM
	mairie.st.momelin@wanadoo.fr	03 21 88 35 26	03 21 88 20 30	SAINT-MOMELIN
	mairiedesaintpierrebrouck@wanadoo.fr	03 28 27 52 97	03 28 27 51 61	SAINT-PIERREBROUCK
	mairie-wulverdinghe@wanadoo.fr	03 28 62 42 20	03 28 62 44 78	WULVERDINGHE
	mairie.cappellebrouck@wanadoo.fr	03 28 22 29 96	03 28 62 36 82	Cté de communes de la Colme
	m.bollezeele@nordnet.fr	03 28 68 00 03	03 28 62 82 92	BOLLEZEELE
	mairie.broxeele@wanadoo.fr	03 28 62 45 40	03 28 62 41 43	BROXEELE
	m.herzeele@nordnet.fr	03 28 27 62 56	03 28 27 67 26	HERZEELE
	mairie.lederzeele@wanadoo.fr	03 28 62 40 60	03 28 62 44 28	LEDERZEELE
	commune.ledringhem@wanadoo.fr	03 28 62 84 67	03 28 65 77 46	LEDRINGHEM
	mairie-merckeghem@nordnet.fr	03 28 68 01 25	03 28 68 85 65	MERCKEGHEM
	nieurlet.mairie@orange.fr	03 21 88 33 92	03 21 88 22 09	NIEURLET
	mairie.volckerinckhove@wanadoo.fr	03 28 68 03 59	03 28 68 82 17	VOLCKERINCKHOVE
	communication.mairiedewormhout@wanadoo.fr	03 28 65 63 72	03 28 62 88 52	WORMHOUT
	mairie.zegerscappel@wanadoo.fr	03 28 68 93 09	03 28 68 97 28	ZEGERSCAPPEL
	mairie.esquelbecq@wanadoo.fr	03 28 65 63 16	03 28 62 87 04	ESQUELBECQ
	communication.mairiedewormhout@wanadoo.fr	03 28 65 63 72	03 28 62 88 52	Cté de communes de l'Yser
	ville@bergues.fr	03 28 68 60 44	03 28 68 71 25	BERGUES
	mairiedebierne@wanadoo.fr	03 28 68 60 44	03 28 68 71 25	BIERNE
	commune.de.bissezeele@wanadoo.fr	03 28 68 92 76	03 28 68 96 61	BISSEZEELE
	mairie.crochte@orange.fr	03 28 62 13 70	03 28 62 10 18	CROCHTE
	eringhem@wanadoo.fr	03 28 68 91 67	03 28 68 96 61	ERINGHEM
	mairie.hoymille@wanadoo.fr	03 28 68 67 41	03 28 68 68 46	HOYMILLE
	mairie.pitgam@wanadoo.fr	03 28 62 10 90	03 28 62 16 18	PITGAM
	ville-de-quaedypre@wanadoo.fr	03 28 68 66 03	03 28 68 69 99	QUAËDYPRE
	mairie.socx@wanadoo.fr	03 28 69 63 08	03 28 68 68 81	SOCX
	mairiedesteene@wanadoo.fr	03 28 62 12 90	03 28 62 17 33	STEENE
	mairie-west-cappel@orange.fr	03 28 62 53 65	03 28 62 88 88	WEST-CAPPEL
	mairie.wylder@wanadoo.fr	03 28 65 71 76	03 28 65 71 76	WYLDER
	mairie-west-cappel@orange.fr	03 28 68 70 03	03 28 68 70 04	Cté de communes du canton de Bergues
	mairie.arneke@wanadoo.fr	03 28 42 32 94	03 28 42 30 10	ARNEKE
	mairie.bavinchove@wanadoo.fr	03 28 42 40 46	03 28 48 44 96	BAVINCHOVE
	mairie.buysscheure@wanadoo.fr	03 28 43 01 00	03 28 42 33 31	BUYSSCHEURE
	mairie-cassel@nordnet.fr	03 28 42 40 13	03 28 40 57 20	CASSEL
	mairie.hardifort@wanadoo.fr	03 28 42 43 20	03 28 48 83 61	HARDIFORT
	mairie-noordpeene@wanadoo.fr	03 28 42 30 12	03 28 43 06 80	NOORDPEENE
	mairie.ochtezeele@wanadoo.fr	03 28 42 37 09	03 28 43 04 26	OCHTEZEELE
	mairie.oxelaere-59@wanadoo.fr	03 28 42 41 73	03 28 42 40 07	OXELAËRE
	rubrouck.mairie@wanadoo.fr	03 28 43 03 83	03 28 43 05 07	RUBROUCK
	mairie.sainte.marie.cappel@wanadoo.fr	03 28 42 45 35	03 28 48 46 49	SAINTE-MARIE-CAPPEL
	mairie.wemaerscappel-nord@wanadoo.fr	03 28 48 45 99	03 28 48 45 13	WEMAERS-CAPPEL
	commune.zermezeele@wanadoo.fr	03 28 42 43 08	03 28 48 45 26	ZERMEZEELE
	mairie.zuytpeene@orange.fr	03 28 42 43 05	03 28 48 45 16	ZUYTPEENE
	mairie.sainte.marie.cappel@wanadoo.fr	03 28 42 45 35	03 28 48 46 49	Cté de communes du Pays de Cassel
	mairie.armbouts-cappel@wanadoo.fr	03 28 27 07 39	03 28 27 12 17	ARMBOUTS-CAPPEL
	cabinetdumaire@mairie-bourbourg.fr	03 28 65 96 40	03 28 62 39 48	BOURBOURG
	mairie@bray-dunes.fr	03 28 58 82 82	03 28 58 82 83	BRAY-DUNES
	secretariat@mairie-cappelle-la-grande.fr	03 28 64 94 41	03 28 60 25 31	CAPPELLE-LA-GRANDE
	mairie-coudekerque-village@wanadoo.fr	03 28 64 79 87	03 28 60 71 94	COUDEKERQUE
	sdm@ville-coudekerque-branche.fr	03 28 29 25 25	03 28 60 85 09	COUDEKERQUE-BRANCHE
	mairie.craywick@wanadoo.fr	03 28 22 42 51	03 28 22 09 11	CRAYWICK
	vpicquart@ville-dunkerque.fr	03 28 26 26 26	03 28 26 28 59	DUNKERQUE
	mairie.fort-mardyck@wanadoo.fr	03 28 27 40 50	03 28 27 25 63	FORT-MARDYCK
	mairie.gfp@wanadoo.fr	03 28 51 84 90	03 28 65 47 40	GRAND-FORT-PHILIPPE
	cabinetdumaire@ville-gravelines.fr	03 28 23 59 00	03 28 65 40 03	GRAVELINES
	bernardweisbecker@free.fr	03 28 51 41 90	03 28 20 06 80	LEFFRINCKOUCKE
	mairie@loonplage.org	03 28 58 03 20	03 28 58 03 21	LOON-PLAGE
	saintgeorgesaa.mairie@wanadoo.fr	03 28 23 12 55	03 28 23 05 50	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
	mairie@ville-saintpolsurmer.fr	03 28 29 66 00	03 28 60 73 34	SAINT-POL-SUR-MER
	dgs@villedeteteghem.fr	03 28 58 87 87	03 28 26 92 23	TÉTEGHEM
	mairie.zuydcoote@wanadoo.fr	03 28 29 90 00	03 28 26 82 75	ZUYDCOOTE
	m.le.maire@ville-grande-synthe.fr	03 28 62 77 00	03 28 27 70 00	GRANDE-SYNTHE
	vpicquart@ville-dunkerque.fr	03 28 26 26 26	03 28 26 28 59	Cté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
	mairie.spycker@wanadoo.fr	03 28 27 07 17	03 28 27 15 62	SPYCKER
	mairie@mairie-watten.fr	03 21 88 26 04	03 21 88 15 95	WATTEN

Photo : Mikael-Damkier-Fotolia

UN ENJEU : L'ATTRACTIVITÉ

Démographie

Renforcer l'attractivité du territoire reste un enjeu clé. En effet, entre 1999 et 2007, le Dunkerquois a enregistré un solde migratoire négatif s'élevant à -17 176 habitants. En d'autres termes, chaque année, les départs sont plus nombreux que les arrivées et le différentiel d'entrées et de sorties est d'environ 2 000 personnes.

Cette situation n'est toutefois pas nouvelle. Déjà, au milieu des années 70, les départs se faisaient un peu plus nombreux que les arrivées. Ce phénomène a ensuite été fortement marqué entre 1982 et 1999, notamment à la suite de la fermeture des Chantiers de France.

Le solde migratoire de notre zone d'emploi suit la tendance négative observée dans la région Nord – Pas-de-Calais. L'émigration concerne principalement la population âgée de 20 à 35 ans. Parmi celle-ci, on trouve les étudiants et les jeunes actifs partis ailleurs à la recherche d'un emploi. Aussi, une accélération de la croissance et de la diversification de l'emploi ainsi qu'une consolidation de l'attractivité résidentielle pourraient inverser ces tendances.

ACCENTUATION RELATIVE DE L'ÉMIGRATION DU TERRITOIRE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

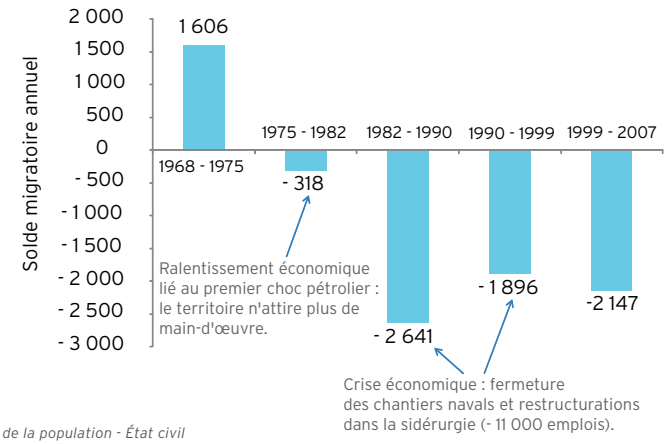

Source : INSEE Recensements de la population - État civil

DES SOLDES MIGRATOIRES NÉGATIFS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

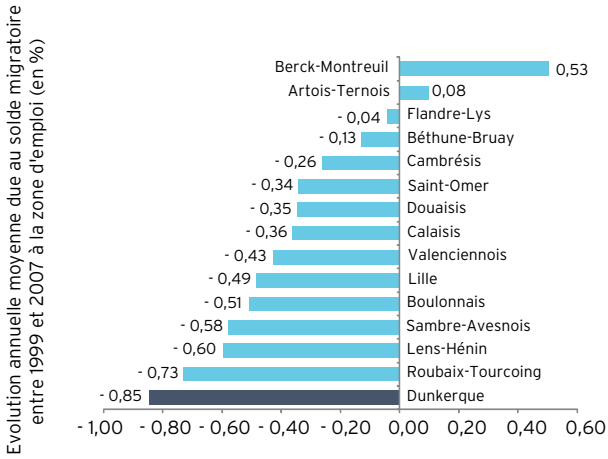

Source : INSEE Recensements de la population

LES ESPACES FRANÇAIS ATTRACTIFS

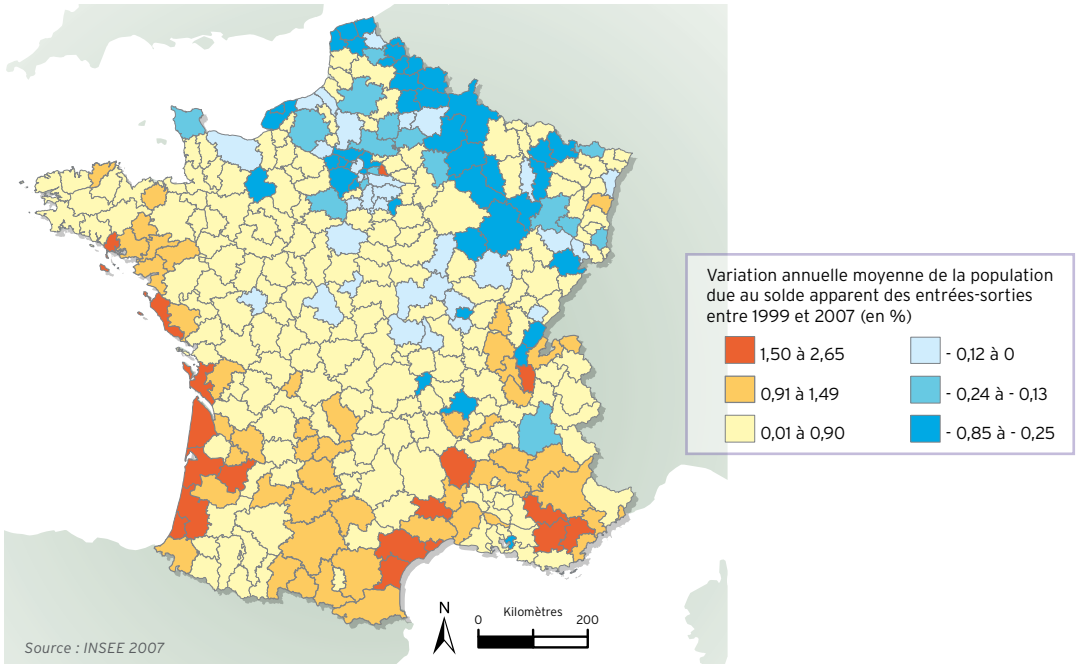

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

Les migrations entre bassins d'emploi sont étroitement liées à l'activité économique et à l'attractivité résidentielle. Le développement de secteurs porteurs (santé, action sociale, activités scientifiques et techniques...) ainsi qu'une amélioration de l'image et de la qualité de vie dans le Dunkerquois pourraient modifier les tendances.

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Population du Nord-Pas-de-Calais : stabilité d'ensemble, dynamiques territoriales contrastées », INSEE, Pages de Profils n°50, janvier 2009.

Contacts AGUR :

Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

VERS UNE NOUVELLE CROISSANCE DE LA POPULATION ?

Pour la première fois depuis l'après-guerre, la région Flandre-Dunkerque connaît une décroissance de sa population. Depuis 1999, le territoire perd en moyenne environ 800 habitants par an.

Pourquoi ? D'abord parce que les personnes quittant le territoire sont plus nombreuses que les entrants : notre solde migratoire est négatif et ceci avant tout pour des raisons économiques (*cf. fiche « Un enjeu, l'attractivité »*).

Ensuite parce que le solde naturel (les naissances moins les décès) ne parvient plus à compenser ce déficit.

La présence d'une population jeune avec une forte fécondité, a longtemps permis de soutenir un taux de natalité élevé. Ainsi, jusqu'en 1999, grâce à un fort accroissement naturel, le territoire n'a pas perdu d'habitants. Depuis cette date, sous l'effet du vieillissement de la population, les femmes en âge de procréer sont de moins en moins nombreuses. Même si la fécondité reste élevée, le nombre de naissances diminue.

Difficile d'agir sur le nombre de naissances et de décès. Conclusion : un retour à la croissance de la population passera nécessairement par une amélioration de notre solde migratoire.

CE QU'ON EN DISAIT EN 1970

« Dunkerque 2000 », p. 31, Livre blanc préalable à l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du littoral Nord. Élaboré en 1970 par l'agence d'urbanisme de Dunkerque et publié par la Communauté urbaine de Dunkerque.

Prévisions démographiques

La croissance industrielle très rapide que va connaître le littoral nord entraînera une très forte croissance démographique. Les estimations faites en vue de la préparation du VIe Plan prévoient pour la région de Dunkerque un taux de croissance annuelle de la population supérieur à 4 %.
Le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui regroupait 160 000 habitants au recensement de 1968, en comptera environ 220 000 en 1975, et plus de 300 000 en 1985.
A la fin du siècle, l'ensemble Calais-Dunkerque, réuni autour du même port, groupera environ 800 000 habitants.

1999-2007, UNE PERTE DE 6 300 HABITANTS

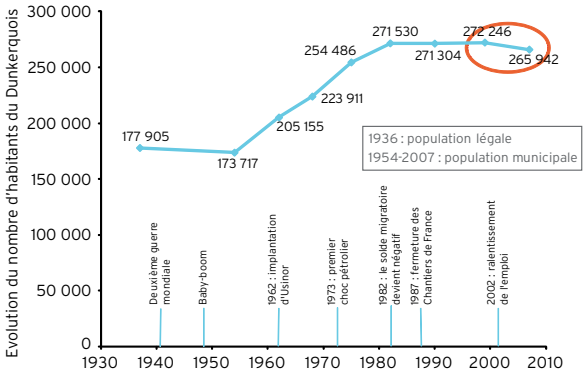

Source : INSEE Recensements de la population

DIMINUTION RÉGULIÈRE DE LA NATALITÉ ET DU SOLDE NATUREL DANS LE DUNKERQUOIS

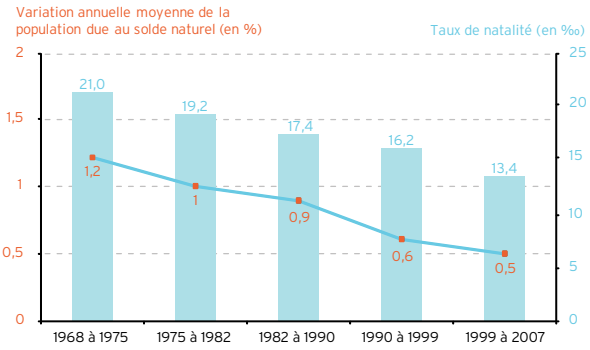

Source : INSEE Recensements de la population - État civil

ÉVOLUTIONS DE POPULATION : DES SITUATIONS CONTRASTÉES

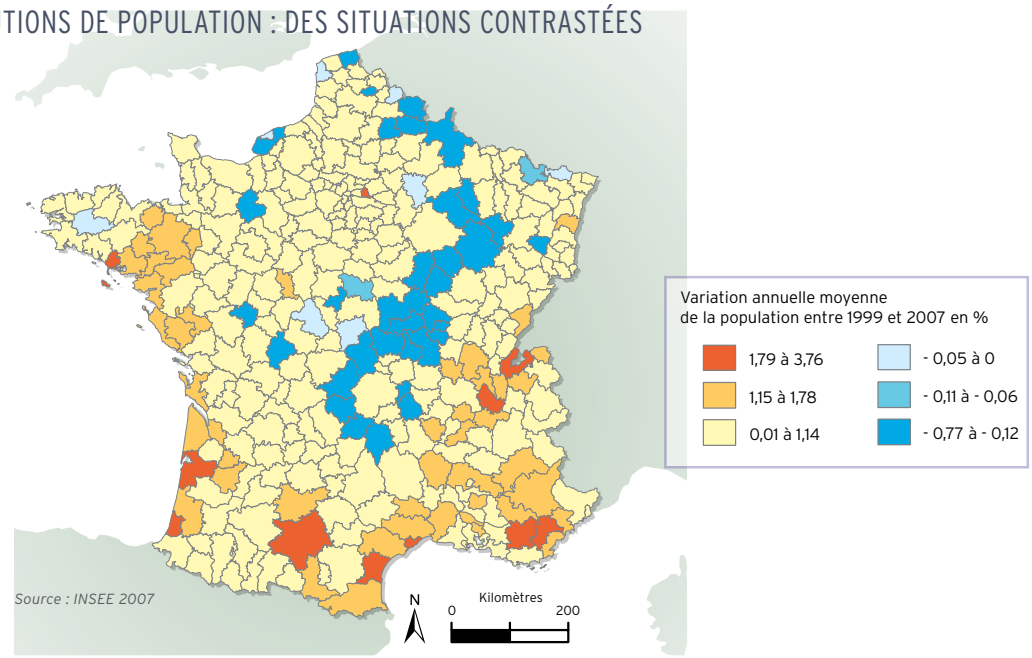

Source : INSEE 2007

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LES ZONES D'EMPLOI

	Variation annuelle moyenne de la population 1999-2007	Due au solde naturel 1999-2007	Due au solde apparent des entrées-sorties 1999-2007	Taux de natalité 1999-2007	Taux de mortalité 1999-2007
Dunkerque	- 0,3 %	+ 0,5 %	- 0,8 %	13,3 ‰	8,2 ‰
Boulonnais	- 0,1%	+ 0,5 %	- 0,5 %	13,9 ‰	9,3 ‰
Le Havre	- 0,1%	+ 0,5 %	- 0,5 %	13,9 ‰	9,3 ‰
Nord - Pas-de-Calais	+ 0,1%	+ 0,5 %	- 0,4 %	14,0 ‰	9,0 ‰
France métropolitaine	+ 0,1%	+ 0,5 %	- 0,4 %	14,0 ‰	9,0 ‰
Calaisis	+ 0,3 %	+ 0,6 %	- 0,4 %	14,8 ‰	8,3 ‰
Brest	+ 0,3 %	+ 0,3 %	0,0 %	12 ,6 ‰	9,4 ‰
Fos-sur-Mer	+ 0,9 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	12,5 ‰	7,4 ‰
Saint-Nazaire	+ 1,5 %	+ 0,2 %	+ 1,2 %	12,6 ‰	10,1 ‰

Source : INSEE Recensements de la population

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », Des clés pour comprendre le territoire 2008, pp. 50-51, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org

Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

LES CHIFFRES CLÉS À LA ZONE D'EMPLOI

	Population		Variation annuelle moyenne 1999-2007			Taux 1999-2007	
	2007	1999	Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées sorties	de natalité	de mortalité
ZE Dunkerque	255 935	262 933	- 0,3 %	0,5 %	- 0,8 %	13,3 ‰	8,2 ‰
ZE Boulonnais	162 469	163 167	- 0,1 %	0,5 %	- 0,5 %	13,9 ‰	9,3 ‰
ZE Le Havre	353 089	360 503	- 0,1 %	0,5 %	- 0,5 %	13,9 ‰	9,3 ‰
ZE Calaisis	162 591	158 974	0,3 %	0,6 %	- 0,4 %	14,8 ‰	8,3 ‰
ZE Brest	381 394	371 726	0,3 %	0,3 %	0,0 %	12,6 ‰	9,4 ‰
ZE Fos-sur-Mer	197 018	184 027	0,9 %	0,5 %	0,3 %	12,5 ‰	7,4 ‰
ZE Saint-Nazaire	301 122	267 889	1,5 %	0,2 %	1,2 %	12,6 ‰	10,1 ‰
Nord-Pas-de-Calais	4 021 665	3 995 871	0,1 %	0,5 %	- 0,4 %	14,0 ‰	9,0 ‰
France métropolitaine	61 795 007	58 520 688	0,1 %	0,5 %	- 0,4 %	14,0 ‰	9,0 ‰

Source : INSEE Recensements de la population

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Population 2007	Population 1999	Nombre de naissances entre 1999 et 2007	Nombre de décès entre 1999 et 2007	Solde naturel entre 1999 et 2007	Solde migratoire apparent entre 1999 et 2007	Taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2007		
						total	naturel	migratoire
265 941	272 168	28 754	17 805	10 949	- 17 176	- 0,29 %	0,49 %	- 0,81 %

Source : INSEE Recensements de la population

DÉFINITIONS *(Source : INSEE)*

Solde naturel : le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Indice conjoncturel de fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il sert à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

LES MOUVEMENTS NATURELS

EPCI	Communes	Nombre de naissances entre 1999 et 2007	Nombre de décès entre 1999 et 2007	Solde naturel entre 1999 et 2007	Taux annuel moyen de variation naturelle entre 2007 et 1999
CC canton de Bergues	BERGUES	488	604	- 116	- 0,35 %
	BIERNE	138	46	92	0,65 %
	BISSEZEELE	20	10	10	0,70 %
	CROCHTE	56	23	33	0,71 %
	ERINGHEM	54	21	33	0,95 %
	HOYMILLE	200	114	86	0,34 %
	PITGAM	89	61	28	0,37 %
	QUAËDYPRE	120	50	70	0,74 %
	SOCX	71	40	31	0,39 %
	STEENE	118	67	51	0,53 %
	WEST-CAPPEL	63	20	43	0,99 %
	WYLDER	37	9	28	1,55 %
	Total	1 454	1 065	389	0,32 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	77	31	46	0,85 %
	GHYVELDE	251	149	102	0,42 %
	HONDSCHOOTE	392	461	- 69	- 0,23 %
	KILLEM	79	46	33	0,41 %
	LES MOËRES	60	41	19	0,35 %
	OOST-CAPPEL	46	22	24	0,75 %
	REXPOËDE	181	100	81	0,64 %
	UXEM	101	36	65	0,74 %
	WARHEM	161	98	63	0,42 %
	Total	1 348	984	364	0,32 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	107	65	42	0,44 %
	CAPPELLEBROUCK	131	52	79	0,88 %
	DRINCHAM	28	10	18	1,03 %
	HOLQUE	101	55	46	0,63 %
	LOOBERGHE	131	71	60	0,62 %
	MILLAM	76	40	36	0,68 %
	SAINT-MOMELIN	33	25	8	0,25 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	106	54	52	0,78 %
	WULVERDINGHE	25	20	5	0,27 %
	Total	738	392	346	0,64 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	131	267	- 136	- 1,14 %
	BAVINCHOVE	95	38	57	0,73 %
	BUYSSCHEURE	57	29	28	0,75 %
	CASSEL	281	199	82	0,44 %
	HARDIFORT	35	17	18	0,61 %
	NOORDPEENE	81	27	54	0,97 %
	OCHTEZEELE	33	13	20	1,00 %
	OXELAËRE	45	25	20	0,67 %
	RUBROUCK	91	44	47	0,74 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	99	32	67	1,16 %
	WEMAERS-CAPPEL	30	7	23	1,20 %
	ZERMEZEELE	26	10	16	1,08 %
	ZUYTPEENE	68	18	50	1,27 %
	Total	1 072	726	346	0,46 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	131	238	- 107	- 1,00 %
	BROXEELE	35	17	18	0,82 %
	ESQUELBECQ	252	183	69	0,40 %
	HERZEELE	170	90	80	0,75 %
	LEDERZEELE	48	24	24	0,52 %
	LEDRINGHEM	65	27	38	0,91 %
	MERCKEGHEM	41	34	7	0,16 %
	NIEURLET	96	63	33	0,43 %
	VOLCKERINCKHOVE	52	28	24	0,60 %
	WORMHOUT	491	351	140	0,35 %
	ZEGERSCAPPEL	139	75	64	0,65 %
	Total	1 520	1 130	390	0,34 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	192	82	110	0,51 %
	BOURBOURG	806	645	161	0,29 %
	BRAY-DUNES	407	383	24	0,07 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	837	393	444	0,63 %
	COUDEKERQUE	77	50	27	0,31 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	2 423	1 583	840	0,43 %
	CRAYWICK	70	11	59	1,51 %
	DUNKERQUE	7 581	5 480	2 101	0,37 %
	FORT-MARDYCK	328	220	108	0,35 %
	GRANDE-SYNTHE	2 767	834	1 933	1,00 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	573	377	196	0,40 %
	GRAVELINES	1 446	868	578	0,57 %
	LEFFRINCKOUCKE	362	233	129	0,32 %
	LOON-PLAGE	612	297	315	0,59 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	23	16	7	0,32 %
	SAINT-POL-SUR-MER	2 892	1 344	1 548	0,81 %
	TÉTEGHEM	610	237	373	0,63 %
	ZUYDCOOTE	167	77	90	0,70 %
	Total	22 173	13 130	9 043	0,53 %
Hors CC	SPYCKER	152	65	87	0,81 %
	WATTEN	297	313	- 16	- 0,07 %
	Total	449	378	71	0,21 %
	Total région Flandre-Dunkerque	28 754	17 805	10 949	0,49 %

Source : INSEE Recensements de la population

Photo : Junial Enterprises - Fotolia

VIEILLISSEMENT, LES TENDANCES ATTENDUES SE CONFIRMENT

La population de la région Flandre-Dunkerque vieillit. En effet, les 60 ans et plus représentent 18,7 % de la population en 2007 contre 16,1% en 1999. A l'inverse, la part des moins de 20 ans a diminué : elle s'élève à 27,2 % en 2007 contre 30,5 % en 1999.

Ce vieillissement était attendu et annoncé dans nos précédentes publications. Mais la part des plus de 60 ans est supérieure de plus d'un point et demi à ce qui avait été envisagé dans les projections de l'INSEE.

Ceci s'explique par une émigration des 20-35 ans plus importante que prévue, ce qui tend à renforcer la part relative des séniors dans la population.

Le Dunkerquois se caractérise néanmoins toujours par une relative jeunesse. L'âge moyen de la population est de 37,7 ans en 2007 contre 37,4 pour le Nord – Pas-de-Calais et 39,2 pour la France.

UN VIEILLISSEMENT PLUS PRONONCÉ QUE PRÉVU

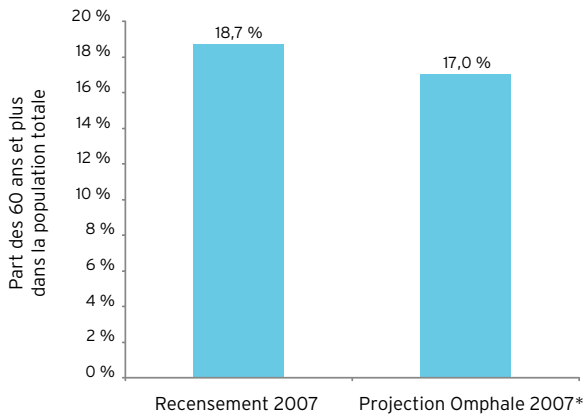

** cf. définition p. 22*

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2007
Scénario central (correction en âge révolu)

UNE POPULATION TOUJOURS RELATIVEMENT JEUNE

	Région Flandre-Dunkerque	Région Nord – Pas-de-Calais	France métropolitaine
Part des moins de 20 ans dans la population totale	27,2 %	27,3 %	24,8 %
Part des 60 ans et plus dans la population totale	18,7 %	18,8 %	21,7 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DIMINUTION DE LA PART DES MOINS DE 20 ANS

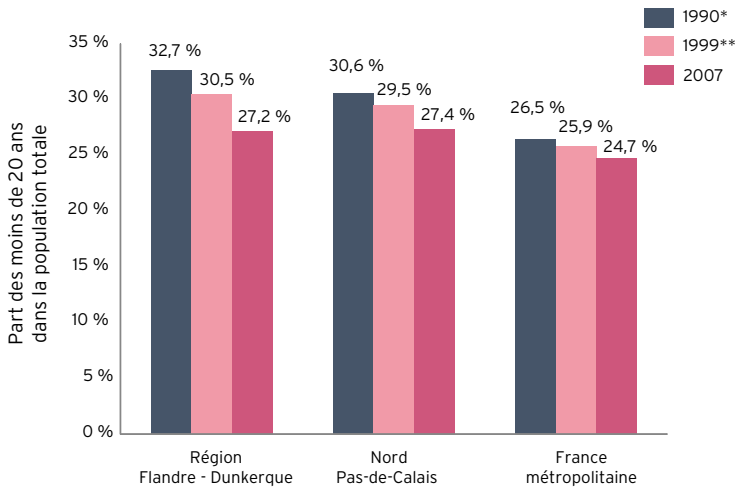

* : 1990 : méthode de calcul du recensement 1990
** : 1999 : calcul en âge révolu (décalage d'un an pour les données en âge détaillé, *cf. définition p. 18*)

Source : INSEE Recensements de la population

AUGMENTATION DE LA PART DES 60 ANS ET PLUS

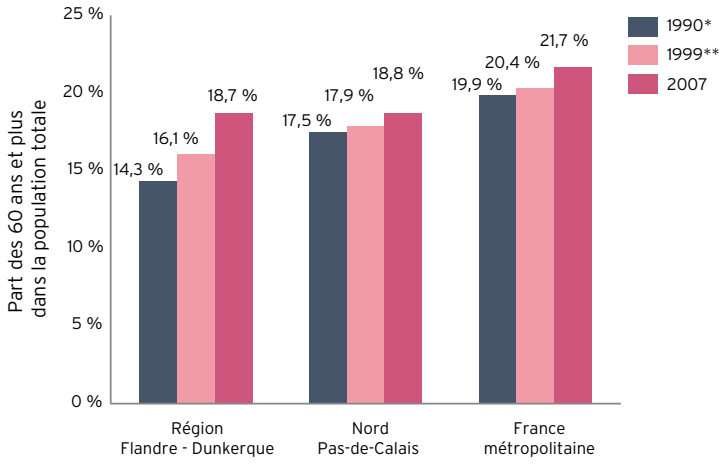

* : 1990 : méthode de calcul du recensement 1990
** : 1999 : calcul en âge révolu (décalage d'un an pour les données en âge détaillé, *cf. définition p. 18*)

Source : INSEE Recensements de la population

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », Des clés pour comprendre le territoire 2008, pp. 48-49, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

PART DES MOINS DE 20 ANS

	Région Flandre-Dunkerque	Région Nord - Pas-de-Calais	France métropolitaine
1999	30,5 %	29,5 %	25,9 %
2007	27,2 %	27,4 %	24,7 %

Source : INSEE Recensements de la population

PART DES 60 ANS ET PLUS

	Région Flandre-Dunkerque	Région Nord - Pas-de-Calais	France métropolitaine
1999	16,1 %	17,9 %	20,4 %
2007	18,7 %	18,8 %	21,7 %

Source : INSEE Recensements de la population

INDICE DE JEUNESSE

	Région Flandre-Dunkerque	Région Nord - Pas-de-Calais	France métropolitaine
1999	1,90	1,65	1,27
2007	1,45	1,46	1,14

Source : INSEE Recensements de la population

DÉFINITIONS *(Source : INSEE)*

Calcul de l'âge : pour le recensement de la population de 1999, l'âge était calculé en **différence de millésime** (différence entre l'âge de recensement et l'année de naissance). En 2006, avec le recensement rénové, l'âge est calculé en **années révolues** (ou exact à la date de référence de la collecte).
Par exemple : un individu né le 10/10/1925 décède le 18/04/1999. Il a 74 ans en âge atteint dans l'année (1999 - 1925 = 74). Mais, il a 73 ans en années révolues (18/04/1999 - 10/10/1925 = 73 ans 6 mois 8 jours).
Les projections de population avec l'outil Omphale ont été réalisées avec les hypothèses du scénario dit « central ». Ce dernier reconduit les tendances observées par le passé. La fécondité est maintenue à son niveau de 1999, la mortalité baisse au même rythme que la tendance nationale et les quotients migratoires par âge calculés entre les recensements 1990 et 1999 sont maintenus sur la période de projection.

Indice de jeunesse : il rapporte la population des moins de 20 ans à celle des 60 ans et plus.
Exemple : en 2007, dans la région Flandre-Dunkerque, on compte 145 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.

AGE DE LA POPULATION

EPCI	Communes	Population municipale	Part des moins de 20 ans dans la population totale	Part des 60 ans et plus dans la population totale	Evolution de la part des moins de 20 ans 1999-2007 (en points)	Evolution de la part des 60 ans et plus 1999-2007 (en points)
CC canton de Bergues	BERGUES	3 923	22,5 %	26,2 %	- 2,3	3,0
	BIERNE	1 634	31,4 %	11,0 %	- 7,8	3,1
	BISSEZEELE	189	26,9 %	15,1 %	0,4	- 0,5
	CROCHTE	676	31,9 %	13,4 %	- 1,9	0,2
	ERINGHEM	454	28,0 %	17,4 %	- 4,0	- 0,0
	HOYMILLE	3 041	25,8 %	21,0 %	- 2,9	9,2
	PITGAM	918	27,2 %	17,4 %	- 1,1	- 1,4
	QUAËDYPRE	1 138	27,5 %	13,6 %	- 6,2	1,9
	SOCX	987	26,2 %	20,5 %	- 4,6	1,9
	STEENE	1 229	28,1 %	17,7 %	- 1,2	3,0
	WEST-CAPPEL	572	31,8 %	13,6 %	- 0,9	- 1,6
	WYLDER	318	36,2 %	8,3 %	6,8	- 4,3
	Total	15 078	26,8 %	19,1 %	- 3,0	3,1
CC de Flandre	BAMBECQUE	711	29,7 %	16,5 %	- 1,9	- 1,7
	GHYVELDE	3 150	26,6 %	16,4 %	- 2,1	2,7
	HONDSCHOOTE	3 879	30,1 %	20,3 %	- 0,5	1,4
	KILLEM	965	25,4 %	17,7 %	- 6,0	1,9
	LES MOËRES	732	30,2 %	13,8 %	3,8	- 2,6
	OOST-CAPPEL	476	29,0 %	16,9 %	0,4	- 1,6
	REXPOËDE	1 754	29,1 %	17,5 %	- 1,7	0,5
	UXEM	1 285	28,9 %	13,7 %	- 2,2	2,6
	WARHEM	2 029	27,9 %	13,7 %	- 3,0	- 1,2
	Total	14 981	28,5 %	16,9 %	- 1,7	0,9
CC de la Colme	BROUCKERQUE	1 283	27,5 %	13,4 %	- 4,7	0,2
	CAPPELLEBROUCK	1 144	28,6 %	13,1 %	- 2,4	- 3,1
	DRINCHAM	274	33,3 %	10,6 %	1,4	0,1
	HOLQUE	966	28,3 %	12,8 %	- 2,9	0,2
	LOOBERGHE	1 176	27,4 %	17,1 %	- 0,5	1,5
	MILLAM	764	31,9 %	14,7 %	0,3	- 2,9
	SAINT-MOMELIN	360	26,9 %	16,9 %	- 4,1	1,2
	SAINT-PIERRE-BROUCK	914	31,7 %	14,5 %	1,8	- 3,2
	WULVERDINGHE	259	30,4 %	17,4 %	2,6	- 2,2
	Total	7 140	29,1 %	14,4 %	- 1,4	- 0,9
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	1 571	23,4 %	28,2 %	- 3,5	2,5
	BAVINCHOVE	937	27,1 %	19,9 %	- 5,3	2,1
	BUYSSCHEURE	505	28,7 %	17,3 %	1,3	- 3,2
	CASSEL	2 326	26,6 %	22,0 %	- 1,3	0,9
	HARDIFORT	386	28,3 %	15,0 %	- 2,8	- 1,2
	NOORDPEENE	774	26,9 %	18,6 %	- 0,4	1,2
	OCHTEZEELE	303	30,7 %	14,2 %	1,4	- 0,3
	OXELAËRE	479	24,4 %	18,1 %	- 2,7	- 6,2
	RUBROUCK	890	32,1 %	14,6 %	1,3	- 2,0
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	828	31,8 %	10,6 %	- 0,9	- 0,5
	WEMAERS-CAPPEL	253	33,1 %	15,9 %	- 2,6	0,3
	ZERMEZEELE	193	31,6 %	9,8 %	- 1,0	- 5,3
	ZUYTPEENE	560	32,7 %	14,5 %	1,5	- 0,7
	Total	10 006	27,9 %	19,2 %	- 1,4	- 0,1
CC du l'Yser	BOLLEZEELE	1 384	23,8 %	28,7 %	- 0,0	2,3
	BROXEELE	305	29,4 %	13,7 %	0,3	- 2,7
	ESQUELBECQ	2 206	27,1 %	18,3 %	- 2,0	- 0,8
	HERZEELE	1 427	29,5 %	16,8 %	- 0,9	- 2,2
	LEDERZEELE	598	29,3 %	20,2 %	- 1,1	0,6
	LEDRINGHEM	667	31,3 %	10,6 %	2,3	- 0,8
	MERCKEGHEM	576	23,7 %	23,4 %	- 5,2	1,7
	NIEURLET	983	28,5 %	16,0 %	- 4,2	- 0,3
	VOLCKERINCKHOVE	476	23,0 %	20,5 %	- 3,9	0,8
	WORMHOUT	5 223	26,9 %	21,9 %	- 2,0	4,1
	ZEGERSCAPPEL	1 493	30,7 %	16,4 %	2,4	- 2,5
	Total	15 336	27,5 %	19,9 %	- 1,3	0,9
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	2 411	27,1 %	12,4 %	- 5,9	2,9
	BOURBOURG	6 696	25,7 %	21,6 %	- 2,9	2,9
	BRAY-DUNES	4 681	22,9 %	26,3 %	- 2,4	5,8
	CAPPELLE-LA-GRANDE	8 134	28,7 %	18,4 %	- 4,4	4,9
	COUDEKERQUE	1 114	28,3 %	15,3 %	- 5,1	1,2
	COUDEKERQUE-BRANCHE	22 986	28,0 %	20,4 %	- 2,1	2,0
	CRAYWICK	584	39,5 %	6,5 %	- 0,6	- 1,2
	DUNKERQUE	68 219	23,6 %	21,3 %	- 3,7	2,3
	FORT-MARDYCK	3 568	26,9 %	18,6 %	- 2,3	2,7
	GRANDE-SYNTHE	21 428	32,2 %	14,1 %	- 4,9	5,5
	GRAND-FORT-PHILIPPE	5 606	24,7 %	19,4 %	- 4,7	3,7
	GRAVELINES	11 705	29,4 %	16,1 %	- 3,7	3,0
	LEFFRINCKOUCKE	4 517	25,5 %	20,8 %	- 3,4	6,2
	LOON-PLAGE	6 214	31,5 %	14,2 %	- 4,2	2,8
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	290	31,7 %	11,8 %	- 6,0	1,0
	SAINT-POL-SUR-MER	22 038	29,0 %	17,3 %	- 3,6	2,6
	TÉTEGHEM	7 284	29,3 %	13,5 %	- 6,2	3,7
	ZUYDCOOTE	1 688	28,2 %	16,5 %	- 2,0	1,1
	Total	199 163	27,0 %	18,8 %	- 3,8	3,1
Hors CC	SPYCKER	1 505	30,6 %	18,0 %	1,8	3,0
	WATTEN	2 731	25,7 %	21,1 %	- 4,0	1,9
	Total	4 236	27,5 %	20,0 %	- 2,0	2,1
	Total région Flandre-Dunkerque	265 941	27,2 %	18,7 %	- 3,3	2,6

Source : INSEE Recensement de la population 2007

Photo : Gilles-Lougassi-Fotolia

LE VIEILLISSEMENT DEVRAIT SE POURSUIVRE

Le vieillissement de la population de la région Flandre-Dunkerque devrait se poursuivre. Selon les projections de l'INSEE, d'ici 2030, l'âge moyen de la population pourrait augmenter de plus de 5 ans. Les 60 ans et plus représenteraient alors 30 % de la population, contre 18,7 % en 2007.

Ce vieillissement est visible sur la pyramide des âges : d'une part par le « haut » (augmentation du nombre de personnes âgées sous les effets de l'allongement de la durée de vie) et d'autre part par le « bas » (diminution du nombre de jeunes par une baisse de la fécondité et/ou diminution du nombre de femmes en âge de procréer).

Le vieillissement concernerait dans un premier temps la tranche d'âge des 60-69 ans qui représenterait 12 % de la population en 2015 contre 8,6 % en 2007. Après 2015, cette tranche d'âge resterait stable tandis que le nombre de personnes de plus de 70 ans augmenterait de façon considérable pour atteindre 44 796 personnes à l'horizon 2030 contre 28 284 en 2015.

Comme toute projection, ces chiffres ne sont là que pour nous donner une image théorique du futur : « l'avenir comme si nous n'avions pas de prise sur le changement ». Ils donnent néanmoins de précieux repères pour mener nos stratégies de territoire.

AUGMENTATION DE L'ÂGE MOYEN D'ICI 2030

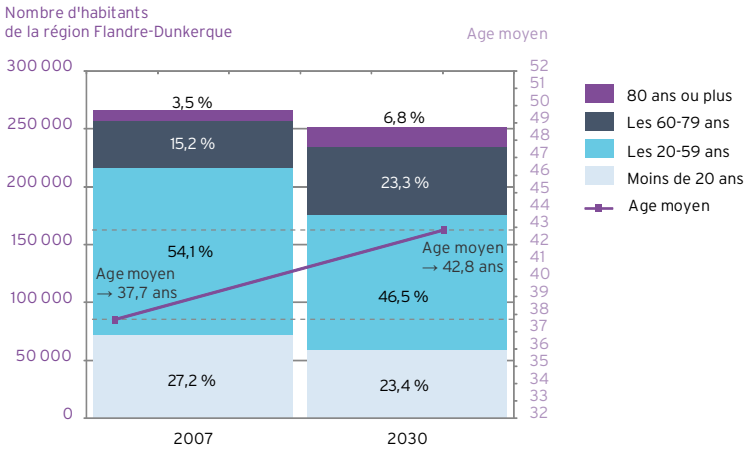

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2030 Scénario central (correction en âge révolu)

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES 60 ANS ET PLUS EN RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

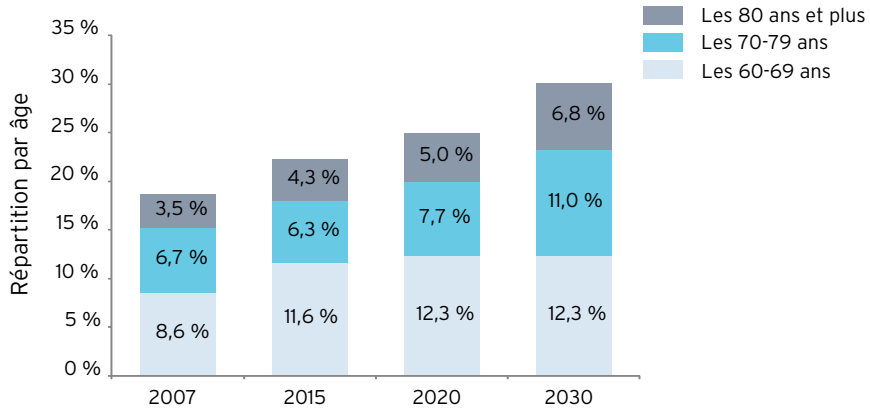

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2015 - 2020 - 2030
Scénario central (correction en âge révolu)

DAVANTAGE DE PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS EN 2030

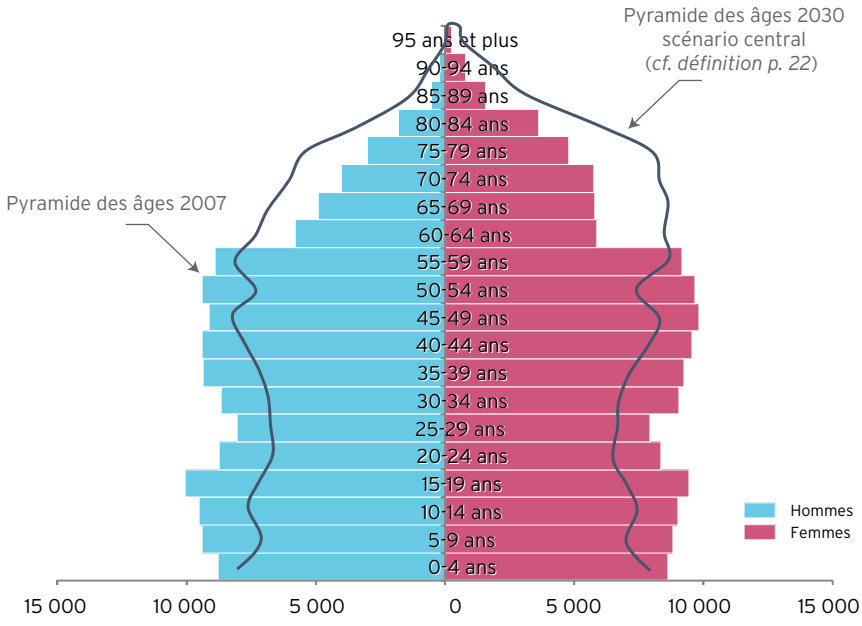

Guide de lecture : selon les projections de l'INSEE, le nombre de personnes de 70 ans et plus pourrait atteindre 44 796 personnes en 2030 contre 26 330 personnes en 2007.

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2030
Scénario central (correction en âge révolu)

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Demain, des villes attractives pour les séniors ? », le Cahier de l'Observatoire n°32, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

PROJECTIONS DE POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE

SECTEUR RURAL

	2007	2015	2020	2030
Moins de 20 ans	22 442	20 893	19 691	17 271
Les 20-59 ans	44 705	41 109	39 220	35 098
Les 60 ans et plus	14 566	19 600	21 921	25 962
Population totale	81 713	81 602	80 832	78 331

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2015 - 2020 - 2030 Scénario central

AIRE CENTRALE*

	2007	2015	2020	2030
Moins de 20 ans	40 752	36 971	35 202	31 112
Les 20-59 ans	77 495	72 266	68 675	61 801
Les 60 ans et plus	24 779	30 469	33 110	37 151
Population totale	143 026	139 706	136 987	130 064

** Aire centrale : Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer.*

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2015 - 2020 - 2030 Scénario central

PÔLE URBAIN

	2007	2015	2020	2030
Moins de 20 ans	54 540	49 343	46 947	41 527
Les 20-59 ans	103 025	96 440	91 658	82 231
Les 60 ans et plus	31 597	39 925	43 976	50 367
Population totale	189 162	185 708	182 581	174 125

Source : INSEE Recensement de la population 2007 et Projections Omphale 2015 - 2020 - 2030 Scénario central

DÉFINITIONS *(Source : INSEE)*

Projection de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur 3 composantes : fécondité, mortalité, migration. Les projections démographiques sont réalisées par l'INSEE à partir des résultats de la population via l'outil Omphale.

La population par sexe et par âge d'une année est calculée en fonction des effectifs de l'année précédente, qui vieillissent, meurent ou migrent et auxquels sont intégrées des naissances.

Le scénario central reconduit les tendances observées par le passé. Ainsi la fécondité est maintenue à son niveau de 1999, la mortalité diminue au même rythme que la tendance métropolitaine et les quotients migratoires par âge calculés entre les deux recensements sont maintenus sur la période de projection.

Le scénario haut est soumis à une hypothèse de quotients migratoires favorables. Toutes choses égales par ailleurs, les quotients migratoires sont diminués de 0,001 ce qui a pour effet de réduire le déficit migratoire de 1 individu pour 1 000.

Le scénario bas est soumis à une hypothèse de quotients migratoires défavorables. Toutes choses égales par ailleurs, les quotients migratoires sont augmentés de 0,001 ce qui a pour effet d'accroître le déficit migratoire de 1 individu pour 1 000.

DÉCOUPAGES ET POLARITÉS SELON L'INSEE EN 2010

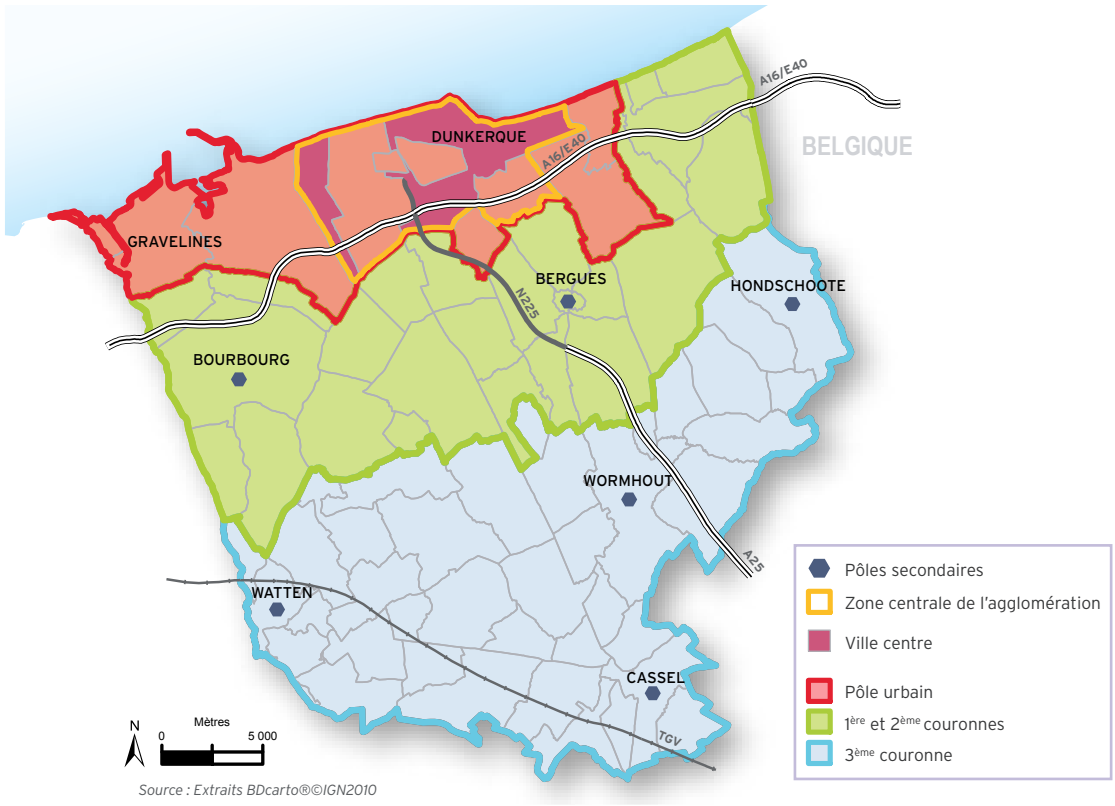

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010

Photo : Kzenon-Fotolia

PLUS DE MONDE À LA CAMPAGNE

La plupart des villages des couronnes périurbaines ont vu leur population s'accroître. Les communes ayant connu une croissance démographique, sont essentiellement celles qui ont un taux de construction élevé.

Les communes de l'agglomération et du secteur de Bergues ont été les plus touchées par le recul démographique. La taille des ménages y a fortement diminué. Outre les problèmes d'emploi qui contraignent au départ, d'autres causes expliquent ce phénomène comme le vieillissement de la population (veuvage) et le déménagement de familles en recherche d'une accession à la propriété.

Il est à noter qu'il est plus difficile de maintenir une stabilité démographique dans une grande ville que dans un village. En effet, dans une commune de taille importante, les mouvements de décohabitations engendrent des besoins conséquents en logements supplémentaires (mathématiquement, plus il y a de résidences principales, plus le phénomène est démultiplié). Si elles veulent maintenir leur population, ces grandes communes doivent donc construire davantage de logements pour répondre aux nouveaux besoins.

A moins qu'elles aient sur leur territoire un stock de logements vides qui pourrait être réoccupé pour l'accueil de nouveaux ménages (situation peu répandue actuellement dans le Dunkerquois).

UN EFFORT DE CONSTRUCTION SOUTENU DANS LES COURONNES PÉRIPHÉRIQUES

Taux de construction neuve 1999-2006
(logements commencés 1999-2006
/résidences principales 1999)

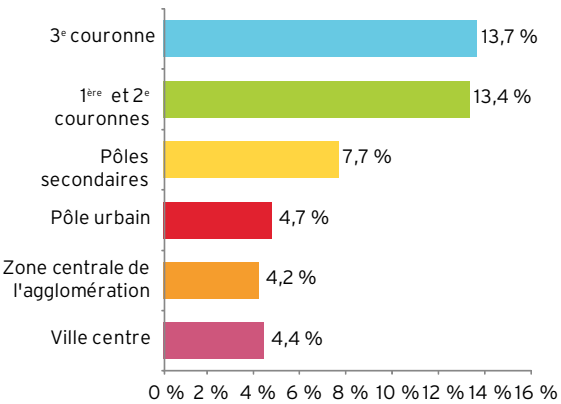

Source : INSEE Recensements de la population, CUD, SITADEL

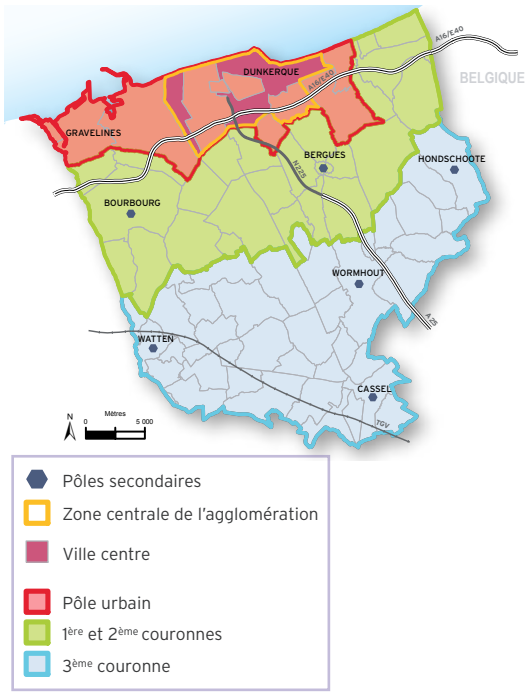

Source : Extraits BDcarto®©IGN2009

DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES CONTRASTÉES

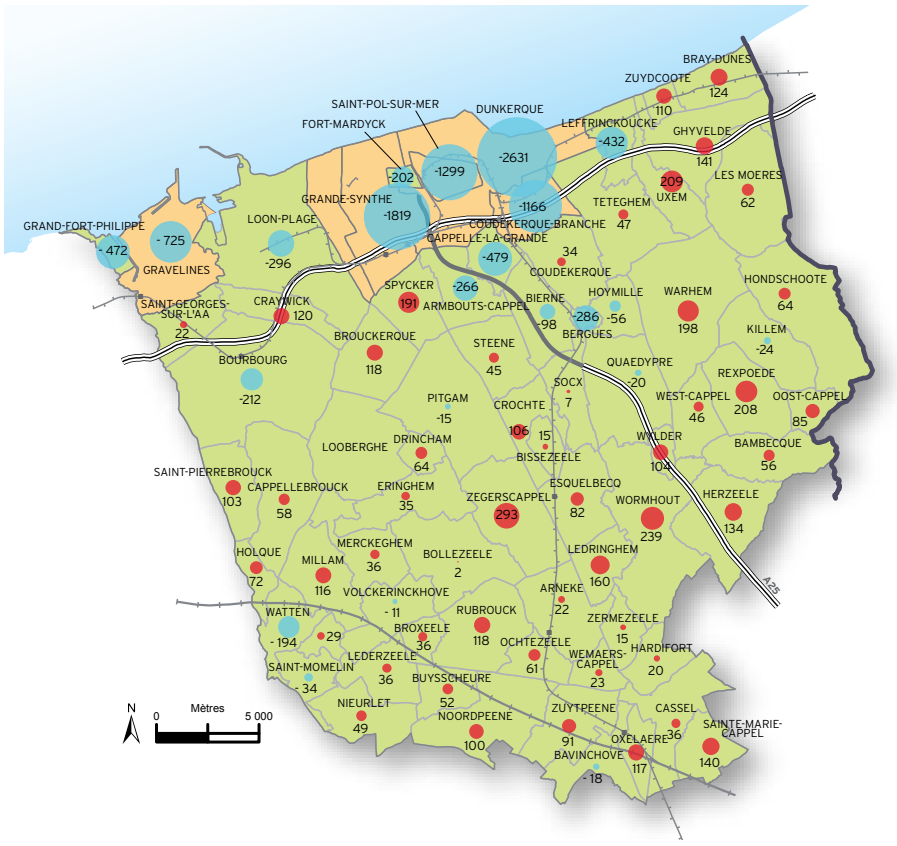

Différence entre population sans double compte 1999 et population municipale 2007
(seules ces 2 populations sont comparables).

- 10
- 50
- 100
- 1 000
- Valeur négative
- Valeur positive

Communes de plus de 10 000 habitants dont la population est estimée à partir d'un échantillon

Communes de moins de 10 000 habitants recensées exhaustivement

- Frontière
- Autoroutes
- Nationales
- TGV
- Voie normale
- Gare

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010, Recensements de la population INSEE 1999-2007

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

La construction dans le pôle urbain de logements attractifs pour les familles pourrait à terme faire ralentir le phénomène actuel de périurbanisation.

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Perspectives habitat 2010 », disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL n.joncquel@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

POPULATION DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

	Population 2007	Poids démographique
Ville centre	68 217	26 %
Zone centrale de l'agglomération	138 239	52 %
Pôle urbain	181 699	68 %
1ère et 2e couronnes	44 502	17 %
3e couronne	39 741	15 %
Région Flandre-Dunkerque	265 942	100 %
CUD	199 163	75 %
Pays des moulins de Flandre	66 779	25 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE DU PÔLE URBAIN S'AFFAIBLIT

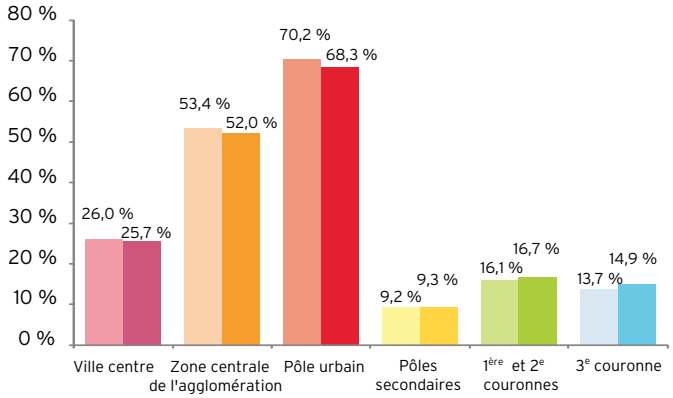

Source : INSEE Recensements de la population 1999-2007

DÉFINITIONS *(Source : INSEE)*

Pôle urbain : unité urbaine ou agglomération offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Première et seconde couronnes périurbaines : ensemble de communes n'appartenant pas au pôle urbain et dont 40 à 75 % des actifs ayant un emploi travaillent dans le pôle urbain.

Troisième couronne périurbaine : moins de 40 % des actifs travaillent dans le pôle urbain.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

EPCI	Nom de la commune	Population 2007	Evolution de la population 1999-2007	Taux de variation annuel moyen		
				1999-2007	lié au solde naturel 1999-2007	lié au solde migratoire 1999-2007
CC canton de Bergues	BERGUES	3 923	- 284	- 0,87 %	- 0,35 %	- 0,51 %
	BIERNE	1 634	- 98	- 0,73 %	0,65 %	- 1,44 %
	BISSEZEELE	189	15	1,03 %	0,70 %	0,34 %
	CROCHTE	676	106	2,15 %	0,71 %	1,51 %
	ERINGHEM	454	35	1,02 %	0,95 %	0,07 %
	HOYMILLE	3 041	- 55	- 0,22 %	0,34 %	- 0,58 %
	PITGAM	918	- 17	- 0,22 %	0,37 %	- 0,61 %
	QUAËDYPRE	1 138	- 20	- 0,22 %	0,74 %	- 1,01 %
	SOCX	987	5	0,06 %	0,39 %	- 0,34 %
	STEENE	1 229	45	0,47 %	0,53 %	- 0,06 %
	WEST-CAPPEL	572	46	1,05 %	0,99 %	0,07 %
	WYLDER	318	104	5,09 %	1,55 %	3,89 %
	Total	15 078	- 118	- 0,10 %	0,32 %	- 0,42 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	711	56	1,03 %	0,85 %	0,19 %
	GHYVELDE	3 150	142	0,58 %	0,42 %	0,17 %
	HONDSCHOOTE	3 879	68	0,22 %	- 0,23 %	0,44 %
	KILLEM	965	- 26	- 0,33 %	0,41 %	- 0,76 %
	LES MOËRES	732	66	1,19 %	0,35 %	0,86 %
	OOST-CAPPEL	476	85	2,49 %	0,75 %	1,82 %
	REXPOËDE	1 754	209	1,60 %	0,64 %	1,00 %
	UXEM	1 285	209	2,24 %	0,74 %	1,58 %
	WARHEM	2 029	198	1,29 %	0,42 %	0,89 %
	Total	14 981	1 007	0,87 %	0,32 %	0,56 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	1 283	118	1,21 %	0,44 %	0,79 %
	CAPPELLEBROUCK	1 144	59	0,67 %	0,88 %	- 0,23 %
	DRINCHAM	274	64	3,37 %	1,03 %	2,49 %
	HOLQUE	966	72	0,97 %	0,63 %	0,36 %
	LOOBERGHE	1 176	-	0,00 %	0,62 %	- 0,65 %
	MILLAM	764	116	2,08 %	0,68 %	1,47 %
	SAINT-MOMELIN	360	- 34	- 1,13 %	0,25 %	- 1,40 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	914	103	1,51 %	0,78 %	0,77 %
	WULVERDINGHE	259	29	1,50 %	0,27 %	1,25 %
	Total	7 140	527	0,96 %	0,64 %	0,34 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	1 571	22	0,18 %	- 1,14 %	1,22 %
	BAVINCHOVE	937	- 18	- 0,24 %	0,73 %	- 1,02 %
	BUYSSCHEURE	505	52	1,38 %	0,75 %	0,66 %
	CASSEL	2 326	28	0,15 %	0,44 %	- 0,30 %
	HARDIFORT	386	23	0,78 %	0,61 %	0,18 %
	NOORDPEENE	774	100	1,74 %	0,97 %	0,83 %
	OCHTEZEELE	303	61	2,85 %	1,00 %	1,98 %
	OXELAËRE	479	117	3,55 %	0,67 %	3,00 %
	RUBROUCK	890	119	1,81 %	0,74 %	1,12 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	828	137	2,29 %	1,16 %	1,22 %
	WEMAERS-CAPPEL	253	23	1,21 %	1,20 %	0,01 %
	ZERMEZEELE	193	15	1,02 %	1,08 %	- 0,07 %
	ZUYTPEENE	560	91	2,24 %	1,27 %	1,05 %
	Total	10 006	771	1,01 %	0,46 %	0,56 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	1 384	1	0,01 %	- 1,00 %	0,94 %
	BROXEELE	305	37	1,63 %	0,82 %	0,86 %
	ESQUELBECQ	2 206	82	0,47 %	0,40 %	0,08 %
	HERZEELE	1 427	134	1,24 %	0,75 %	0,51 %
	LEDERZEELE	598	36	0,77 %	0,52 %	0,25 %
	LEDRINGHEM	667	159	3,46 %	0,91 %	2,71 %
	MERCKEGHEM	576	36	0,81 %	0,16 %	0,65 %
	NIEURLET	983	49	0,64 %	0,43 %	0,21 %
	VOLCKERINCKHOVE	476	- 12	- 0,30 %	0,60 %	- 0,94 %
	WORMHOUT	5 223	240	0,59 %	0,35 %	0,25 %
	ZEGERSCAPPEL	1 493	291	2,74 %	0,65 %	2,18 %
	Total	15 336	1 052	0,89 %	0,34 %	0,57 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	2 411	- 263	- 1,29 %	0,51 %	- 1,86 %
	BOURBOURG	6 696	- 213	- 0,39 %	0,29 %	- 0,69 %
	BRAY-DUNES	4 681	128	0,35 %	0,07 %	0,28 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	8 134	- 476	- 0,71 %	0,63 %	- 1,40 %
	COUDEKERQUE	1 114	31	0,35 %	0,31 %	0,04 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	22 986	- 1 146	- 0,61 %	0,43 %	- 1,07 %
	CRAYWICK	584	120	2,91 %	1,51 %	1,54 %
	DUNKERQUE	68 219	- 2 615	- 0,47 %	0,37 %	- 0,86 %
	FORT-MARDYCK	3 568	- 198	- 0,67 %	0,35 %	- 1,05 %
	GRANDE-SYNTHE	21 428	- 1 810	- 1,01 %	1,00 %	- 2,17 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	5 606	- 465	- 0,99 %	0,40 %	- 1,43 %
	GRAVELINES	11 705	- 716	- 0,74 %	0,57 %	- 1,37 %
	LEFFRINCKOUCKE	4 517	- 433	- 1,14 %	0,32 %	- 1,50 %
	LOON-PLAGE	6 214	- 292	- 0,57 %	0,59 %	- 1,22 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	290	22	1,01 %	0,32 %	0,70 %
	SAINT-POL-SUR-MER	22 038	- 1 310	- 0,72 %	0,81 %	- 1,62 %
	TÉTEGHEM	7 284	53	0,09 %	0,63 %	- 0,56 %
	ZUYDCOOTE	1 688	112	0,87 %	0,70 %	0,18 %
	Total	199 163	- 9 471	- 0,58 %	0,53 %	- 1,15 %
Hors CC	SPYCKER	1 505	192	1,72 %	0,81 %	0,97 %
	WATTEN	2 731	- 188	- 0,83 %	- 0,07 %	- 0,76 %
	Total	4 236	4	0,01 %	0,21 %	- 0,20 %
	Total région Flandre-Dunkerque	265 941	- 6 227	- 0,29 %	0,49 %	- 0,81 %

Source : INSEE Recensements de la population

SOLDES MIGRATOIRES, DES SITUATIONS CONTRASTÉES SELON LES COMMUNES

Commune d'Uxem

La réalité du déficit migratoire dunkerquois n'est pas la même selon les communes. La partie littorale du territoire, de Leffrinckoucke au Pas-de-Calais (et, au-delà jusqu'à Calais), a été la plus touchée par l'émigration de population. Cela s'est traduit par une perte nette d'habitants dans la Communauté urbaine de Dunkerque et dans la Communauté de communes du canton de Bergues. A contrario, certaines communes rurales ont pu bénéficier de soldes migratoires positifs, notamment les communes de deuxième couronne.

On ne peut pas établir un lien direct entre immigration et attractivité communale. La carte ci-contre montre clairement que les communes les plus prisées (Dunkerque, Bergues, Coudekerque, Téteghem...) ont, elles-aussi, connu un déficit migratoire.

A l'inverse, les communes d'émigration ont connu de nombreux départs de jeunes quittant le foyer parental (agglomération et première couronne). Les communes d'immigration sont généralement celles qui ont pu construire récemment des logements pouvant accueillir des familles.

PLUS D'ARRIVÉES QUE DE DÉPARTS DANS LE PAYS DES MOULINS DE FLANDRE

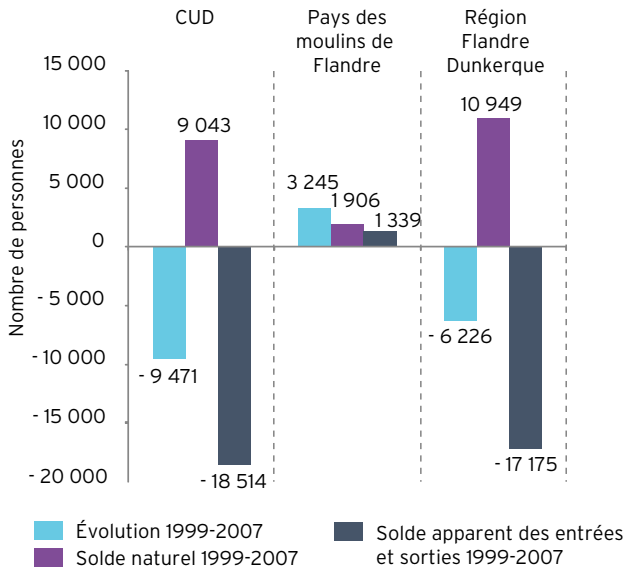

Source : INSEE Recensements de la population

UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF DANS LES COMMUNES DE DEUXIÈME COURONNE

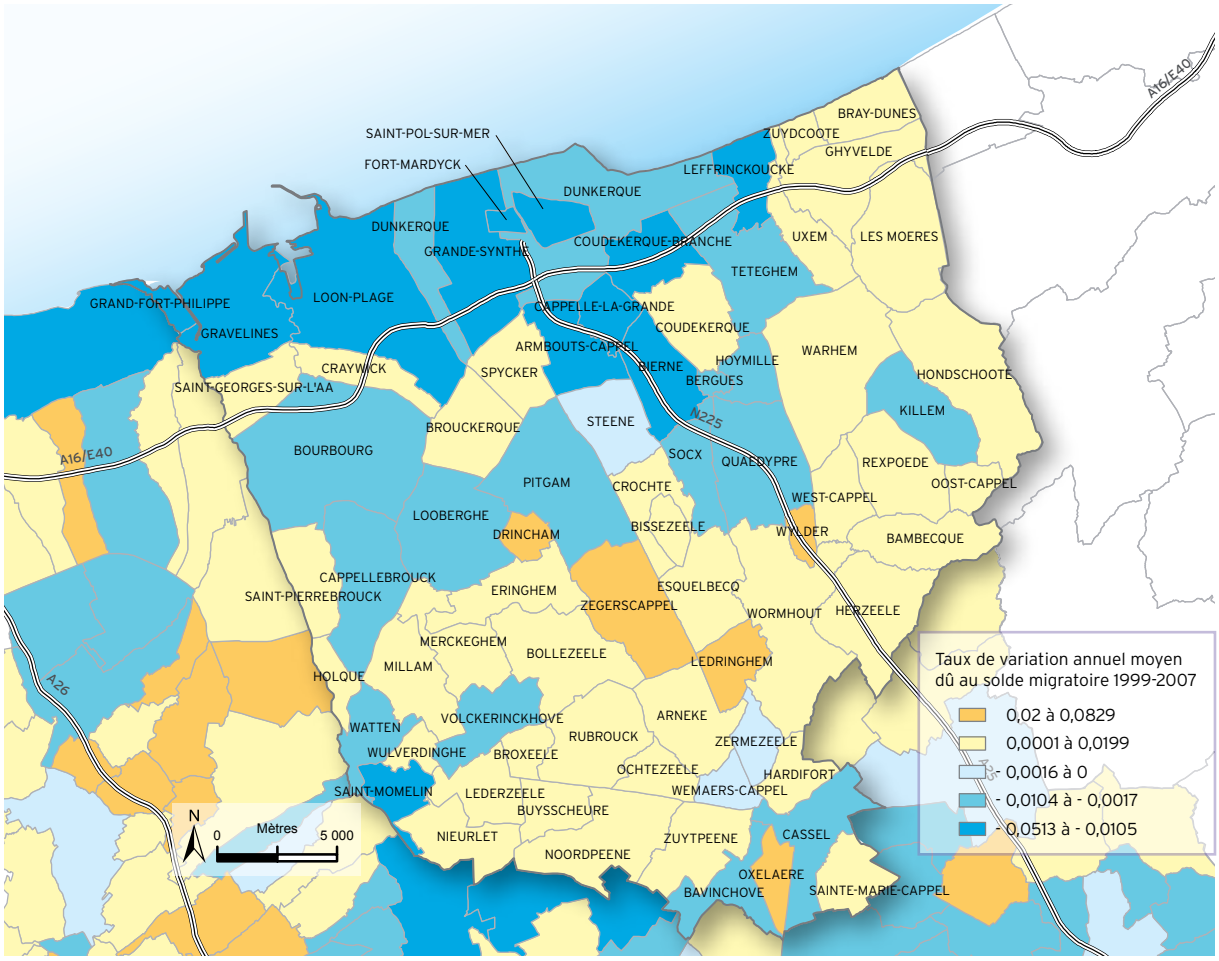

Source : Extraits BDcarto®©IGN2009 - INSEE 2007

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Une nouvelle distribution de la construction neuve sur le territoire ainsi qu'une diversification des types de logements dans certaines communes pourraient venir modifier la répartition géographique actuelle des soldes migratoires.

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Population du Nord - Pas-de-Calais : stabilité d'ensemble, dynamiques territoriales contrastées », INSEE, Pages de Profils n°50, janvier 2009.

« Recensement : les derniers chiffres mis en perspectives », le Cahier de l'Observatoire n°31, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Cécile TRAVERS	c.travers@agur-dunkerque.org
Francine BARDY	f.bardy@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL	n.joncquel@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

DÉFINITION *(Source : INSEE)*

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

EPCI	Communes	Population 2007	Taux annuel moyen de variation total entre 2007 et 1999	Solde migratoire apparent entre 1999 et 2007	Taux annuel moyen de variation migratoire entre 2007 et 1999
CC canton de Bergues	BERGUES	3 923	- 0,87 %	- 168	- 0,51%
	BIERNE	1 634	- 0,73 %	- 190	- 1,44 %
	BISSEZEELE	189	1,03 %	5	0,34 %
	CROCHTE	676	2,15 %	73	1,51%
	ERINGHEM	454	1,02 %	2	0,07 %
	HOYMILLE	3 041	- 0,22 %	- 141	- 0,58 %
	PITGAM	918	- 0,22 %	- 45	- 0,61%
	QUAËDYPRE	1 138	- 0,22 %	- 90	- 1,01%
	SOCX	987	0,06 %	- 26	- 0,34 %
	STEENE	1 229	0,47 %	- 6	- 0,06 %
	WEST-CAPPEL	572	1,05 %	3	0,07 %
	WYLDER	318	5,09 %	76	3,89 %
	Total	15 078	- 0,10 %	- 507	- 0,42 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	711	1,03 %	10	0,19 %
	GHYVELDE	3 150	0,58 %	40	0,17 %
	HONDSCHOOTE	3 879	0,22 %	137	0,44 %
	KILLEM	965	- 0,33 %	- 59	- 0,76 %
	LES MOËRES	732	1,19 %	47	0,86 %
	OOST-CAPPEL	476	2,49 %	61	1,82 %
	REXPOËDE	1 754	1,60 %	128	1,00 %
	UXEM	1 285	2,24 %	144	1,58 %
	WARHEM	2 029	1,29 %	135	0,89 %
	Total	14 981	0,87 %	643	0,56 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	1 283	1,21 %	76	0,79 %
	CAPPELLEBROUCK	1 144	0,67 %	- 20	- 0,23 %
	DRINCHAM	274	3,37 %	46	2,49 %
	HOLQUE	966	0,97 %	26	0,36 %
	LOOBERGHE	1 176	0,00 %	- 60	- 0,65 %
	MILLAM	764	2,08 %	80	1,47 %
	SAINT-MOMELIN	360	- 1,13 %	- 42	- 1,40 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	914	1,51 %	51	0,77 %
	WULVERDINGHE	259	1,50 %	24	1,25 %
	Total	7 140	0,96 %	181	0,34 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	1 571	0,18 %	158	1,22 %
	BAVINCHOVE	937	- 0,24 %	- 75	- 1,02 %
	BUYSSCHEURE	505	1,38 %	24	0,66 %
	CASSEL	2 326	0,15 %	- 54	- 0,30 %
	HARDIFORT	386	0,78 %	5	0,18 %
	NOORDPEENE	774	1,74 %	46	0,83 %
	OCHTEZEELE	303	2,85 %	41	1,98 %
	OXELAËRE	479	3,55 %	97	3,00 %
	RUBROUCK	890	1,81 %	72	1,12 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	828	2,29 %	70	1,22 %
	WEMAERS-CAPPEL	253	1,21 %	0	0,01 %
	ZERMEZEELE	193	1,02 %	- 1	- 0,07 %
	ZUYTPEENE	560	2,24 %	41	1,05 %
	Total	10 006	1,01 %	425	0,56 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	1 384	0,01 %	108	0,94 %
	BROXEELE	305	1,63 %	19	0,86 %
	ESQUELBECQ	2 206	0,47 %	13	0,08 %
	HERZEELE	1 427	1,24 %	54	0,51 %
	LEDERZEELE	598	0,77 %	12	0,25 %
	LEDRINGHEM	667	3,46 %	121	2,71 %
	MERCKEGHEM	576	0,81 %	29	0,65 %
	NIEURLET	983	0,64 %	16	0,21 %
	VOLCKERINCKHOVE	476	- 0,30 %	- 36	- 0,94 %
	WORMHOUT	5 223	0,59 %	100	0,25 %
	ZEGERSCAPPEL	1 493	2,74 %	227	2,18 %
	Total	15 336	0,89 %	662	0,57 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	2 411	- 1,29 %	- 373	- 1,86 %
	BOURBOURG	6 696	- 0,39 %	- 374	- 0,69 %
	BRAY-DUNES	4 681	0,35 %	104	0,28 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	8 134	- 0,71 %	- 920	- 1,40 %
	COUDEKERQUE	1 114	0,35 %	4	0,04 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	22 986	- 0,61 %	- 1 986	- 1,07 %
	CRAYWICK	584	2,91 %	61	1,54 %
	DUNKERQUE	68 219	- 0,47 %	- 4 716	- 0,86 %
	FORT-MARDYCK	3 568	- 0,67 %	- 306	- 1,05 %
	GRANDE-SYNTHE	21 428	- 1,01 %	- 3 743	- 2,17 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	5 606	- 0,99 %	- 661	- 1,43 %
	GRAVELINES	11 705	- 0,74 %	- 1 294	- 1,37 %
	LEFFRINCKOUCKE	4 517	- 1,14 %	- 562	- 1,50 %
	LOON-PLAGE	6 214	- 0,57 %	- 607	- 1,22 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	290	1,01 %	15	0,70 %
	SAINT-POL-SUR-MER	22 038	- 0,72 %	- 2 858	- 1,62 %
	TÉTEGHEM	7 284	0,09 %	- 320	- 0,56 %
	ZUYDCOOTE	1 688	0,87 %	22	0,18 %
	Total	199 163	- 0,58 %	- 18 514	- 1,15 %
Hors CC	SPYCKER	1 505	1,72 %	105	0,97 %
	WATTEN	2 731	- 0,83 %	- 172	- 0,76 %
	Total	4 236	0,01 %	- 67	- 0,20 %
	Total région Flandre-Dunkerque	265 941	- 0,29 %	- 17 176	- 0,81%

Source : INSEE Recensements de la population

TOUJOURS PLUS DE MÉNAGES, TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS

Photo : ilike - Fotolia

Du fait du vieillissement et des séparations, on vit plus souvent seul qu'il y a dix ou vingt ans. A cela s'ajoute des jeunes en âge de prendre leur indépendance particulièrement nombreux ces dernières années. Conséquence, il a fallu plus de logements pour héberger une même population. Traduit en jargon d'urbaniste, « la taille des ménages dunkerquois est de plus en plus petite et le nombre de ménages augmente ».

Toutes les communes ne sont pas concernées au même titre par ce phénomène. Globalement, les villages les plus proches de l'agglomération voient leur taille moyenne de ménages diminuer rapidement. Contrairement aux communes plus éloignées qui, en développant l'habitat pavillonnaire, ont pu attirer des familles plus grandes ces dernières années.

On observe en quelque sorte une « périurbanisation des grands ménages ». Et celle-ci est plus éloignée du centre d'agglomération que dans les années 70-80.

A court terme, l'arrivée de familles permet de maintenir, voire d'augmenter la population dans ces communes périurbaines. Cependant, dans quelques années, ces mêmes communes pourraient connaître de nombreux départs de jeunes arrivés à l'âge adulte et en recherche de logements locatifs. La résidence de leurs parents, souvent pavillonnaire, sera alors occupée par le reste de la famille, voire uniquement par les parents (donc un ménage beaucoup plus petit). Répété dans la plupart des pavillons récents, ce phénomène réduira du même coup la densité et la population des communes périurbaines. Les conséquences pour la gestion des équipements de proximité pourraient alors être lourdes (fermetures de classes, commerces non rentables...).

TAILLE DES MÉNAGES, DÉCROISSANCE TENDANCIELLE

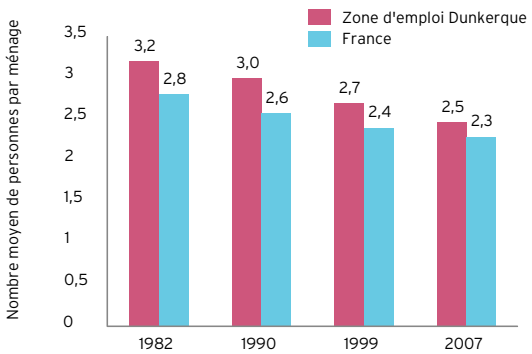

Source : INSEE Recensements de la population

UNE HAUSSE ININTERROMPUE DU NOMBRE DE MÉNAGES

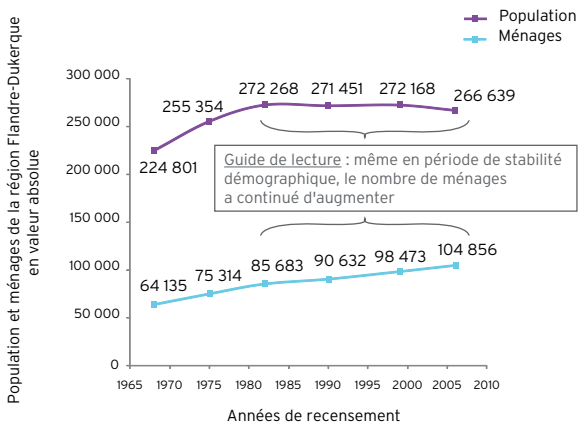

Source : INSEE Recensements de la population

UNE ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES DIFFÉRENTE SELON LES COMMUNES

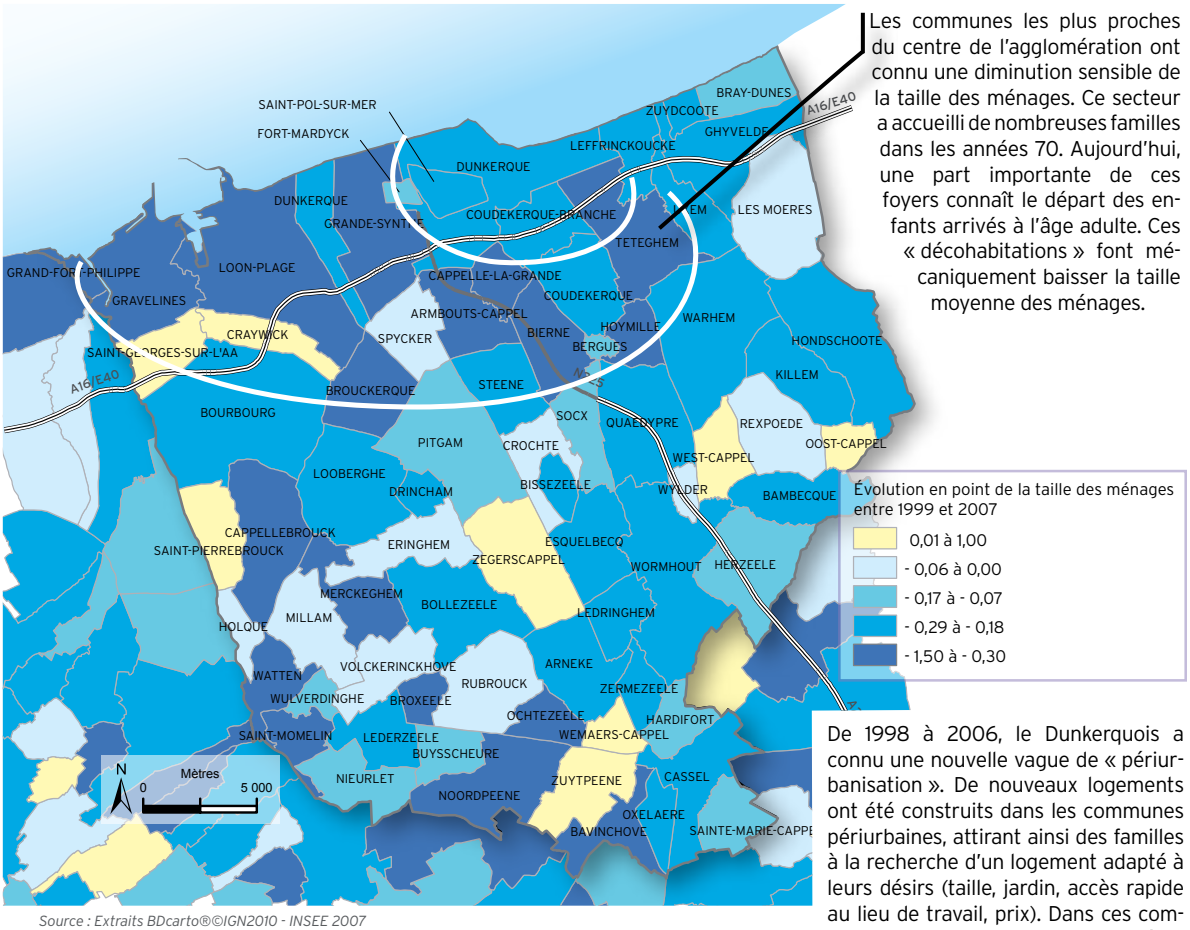

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

Les communes les plus proches du centre de l'agglomération ont connu une diminution sensible de la taille des ménages. Ce secteur a accueilli de nombreuses familles dans les années 70. Aujourd'hui, une part importante de ces foyers connaît le départ des enfants arrivés à l'âge adulte. Ces « décohabitations » font mécaniquement baisser la taille moyenne des ménages.

De 1998 à 2006, le Dunkerquois a connu une nouvelle vague de « périurbanisation ». De nouveaux logements ont été construits dans les communes périurbaines, attirant ainsi des familles à la recherche d'un logement adapté à leurs désirs (taille, jardin, accès rapide au lieu de travail, prix). Dans ces communes, la baisse de la taille des ménages a été limitée, voire inexistante.

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Les projets urbains en centre d'agglomération se veulent attractifs pour les familles. Ainsi pour le quartier du « Grand Large », l'objectif visé est « d'enrayer la déperdition de population en offrant une alternative à ceux qui veulent aller vivre en périurbain » (interview de Michel Delebarre, dans « Un écoquartier sur les anciens chantiers navals », le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, n°5539, 22 janvier 2010). Par ailleurs, l'augmentation du coût des transports, une politique volontariste de préservation des ressources foncières ou encore une évolution des aspirations des ménages en matière de logement pourraient, à terme, inverser les tendances actuelles et conforter les stratégies d'offre de logements en ville.

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Perspectives habitat 2010 », disponible gratuitement à l'AGUR.
« Le foncier, une ressource à consommer avec modération », Des clés pour comprendre le territoire 2007, disponible gratuitement à l'AGUR.
« Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », Des clés pour comprendre le territoire 2008, p. 52-56, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Cécile TRAVERS	c.travers@agur-dunkerque.org
Francine BARDY	f.bardy@agur-dunkerque.org
Jean-François VEREECKE	jf.vereecke@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

NOMBRE ET TAILLE DES MÉNAGES

	Nombre de ménages		Taille des ménages	
	2007	1999	2007	1999
France métropolitaine	26 352 315	23 808 072	2,3	2,4
Région Nord-Pas-de-Calais	1 607 528	1 491 153	2,5	2,6
Région Flandre-Dunkerque	105 546	98 577	2,5	2,7

Source : INSEE Recensements de la population

PETITES COMMUNES - GRANDS MÉNAGES

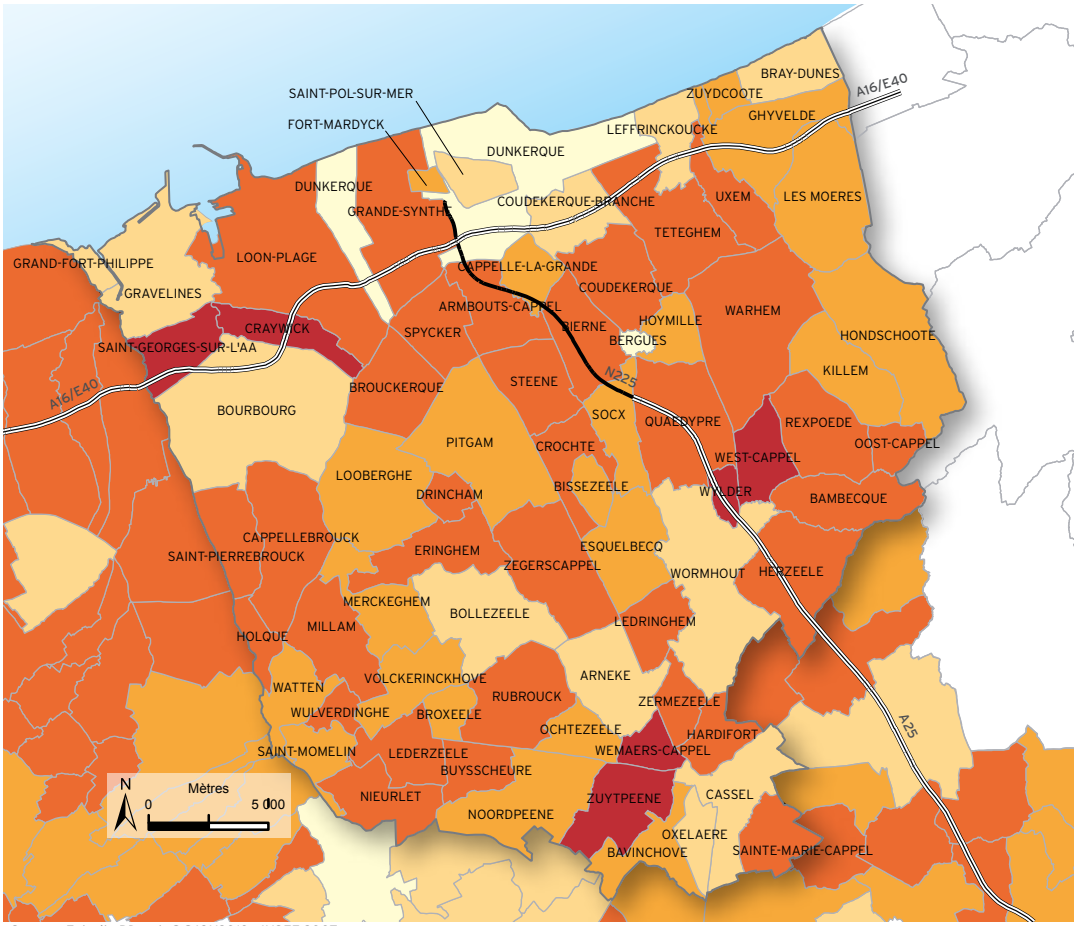

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

Taille des ménages en 2007
- 2,98 à 4,00
- 2,74 à 2,97
- 2,56 à 2,73
- 2,31 à 2,55
- 1,50 à 2,30

Guide de lecture :
les villes-centres et les bourgs (Bergues, Bourbourg, Cassel...) hébergent généralement des ménages plus petits en raison de l'existence de logements locatifs privés.
Ce parc offre une part non négligeable de logements de petite taille.

DÉFINITION *(Source : INSEE)*

Ménage : au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

NOMBRE ET TAILLE DES MÉNAGES

EPCI	Communes	Nombre de ménages 2007	Nombre de personnes des ménages 2007	Taille des ménages en 2007	Nombre de ménages 1999	Nombre de personnes des ménages 1999	Taille des ménages en 1999
CC canton de Bergues	BERGUES	1 653	3 716	2,2	1 636	3 968	2,4
	BIERNE	552	1 616	2,9	516	1 760	3,4
	BISSEZEELE	69	183	2,6	64	188	2,9
	CROCHTE	231	686	3,0	188	564	3,0
	ERINGHEM	164	448	2,7	144	396	2,8
	HOYMILLE	1 160	2 998	2,6	1 040	3 096	3,0
	PITGAM	344	904	2,6	328	920	2,8
	QUAËDYPRE	404	1 144	2,8	376	1 144	3,0
	SOCX	378	983	2,6	344	952	2,8
	STEENE	455	1 243	2,7	404	1 216	3,0
	WEST-CAPPEL	192	584	3,0	176	512	2,9
	WYLDER	102	309	3,0	76	236	3,1
	Total	5 703	14 815	2,6	5 292	14 952	2,8
CC de Flandre	BAMBECQUE	258	719	2,8	216	660	3,1
	GHYVELDE	1 140	3 060	2,7	991	2 888	2,9
	HONDSCHOOTE	1 369	3 730	2,7	1 256	3 688	2,9
	KILLEM	354	964	2,7	344	1 032	3,0
	LES MOËRES	264	716	2,7	242	665	2,7
	OOST-CAPPEL	165	477	2,9	136	376	2,8
	REXPOËDE	640	1 748	2,7	536	1 496	2,8
	UXEM	457	1 273	2,8	352	1 072	3,0
	WARHEM	740	2 028	2,7	616	1 816	2,9
	Total	5 386	14 715	2,7	4 689	13 693	2,9
CC de la Colme	BROUCKERQUE	453	1 260	2,8	384	1 206	3,1
	CAPPELLEBROUCK	423	1 157	2,7	356	1 104	3,1
	DRINCHAM	92	273	3,0	72	228	3,2
	HOLQUE	335	972	2,9	292	856	2,9
	LOOBERGHE	432	1 172	2,7	404	1 176	2,9
	MILLAM	264	756	2,9	222	648	2,9
	SAINT-MOMELIN	140	369	2,6	128	392	3,1
	SAINT-PIERRE-BROUCK	320	905	2,8	292	820	2,8
	WULVERDINGHE	90	250	2,8	80	232	2,9
	Total	2 548	7 114	2,8	2 230	6 662	3,0
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	598	1 497	2,5	528	1 440	2,7
	BAVINCHOVE	353	922	2,6	320	952	3,0
	BUYSSCHEURE	189	524	2,8	156	448	2,9
	CASSEL	883	2 219	2,5	816	2 244	2,8
	HARDIFORT	136	395	2,9	116	352	3,0
	NOORDPEENE	296	784	2,6	236	696	2,9
	OCHTEZEELE	112	304	2,7	88	284	3,2
	OXELAËRE	198	475	2,4	136	356	2,6
	RUBROUCK	307	884	2,9	264	772	2,9
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	283	828	2,9	216	668	3,1
	WEMAERS-CAPPEL	85	266	3,1	76	224	2,9
	ZERMEZEELE	68	200	2,9	56	180	3,2
	ZUYTPEENE	184	560	3,0	164	468	2,9
	Total	3 691	9 857	2,7	3 172	9 084	2,9
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	522	1 306	2,5	492	1 324	2,7
	BROXEELE	114	294	2,6	88	256	2,9
	ESQUELBECQ	822	2 170	2,6	732	2 076	2,8
	HERZEELE	511	1 443	2,8	440	1 308	3,0
	LEDERZEELE	210	582	2,8	188	560	3,0
	LEDRINGHEM	230	670	2,9	168	528	3,1
	MERCKEGHEM	223	570	2,6	188	564	3,0
	NIEURLET	340	988	2,9	296	908	3,1
	VOLCKERINCKHOVE	189	486	2,6	176	464	2,6
	WORMHOUT	2 009	5 121	2,5	1 792	5 020	2,8
	ZEGERSCAPPEL	524	1 504	2,9	424	1 184	2,8
	Total	5 693	15 134	2,7	4 984	14 192	2,8
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	872	2 412	2,8	832	2 700	3,2
	BOURBOURG	2 639	6 526	2,5	2 479	6 718	2,7
	BRAY-DUNES	1 944	4 624	2,4	1 784	4 544	2,5
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 096	8 119	2,6	2 952	8 636	2,9
	COUDEKERQUE	391	1 101	2,8	344	1 064	3,1
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 106	22 756	2,5	8 856	23 920	2,7
	CRAYWICK	172	574	3,3	140	452	3,2
	DUNKERQUE	30 988	66 258	2,1	29 228	68 890	2,4
	FORT-MARDYCK	1 377	3 558	2,6	1 355	3 685	2,7
	GRANDE-SYNTHE	7 551	21 293	2,8	7 300	23 232	3,2
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 266	5 614	2,5	2 176	6 084	2,8
	GRAVELINES	4 478	11 369	2,5	4 248	12 072	2,8
	LEFFRINCKOUCKE	1 768	4 504	2,5	1 744	4 924	2,8
	LOON-PLAGE	2 180	6 196	2,8	1 969	6 279	3,2
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	97	303	3,1	84	248	3,0
	SAINT-POL-SUR-MER	8 774	21 715	2,5	8 368	22 924	2,7
	TÉTEGHEM	2 638	7 234	2,7	2 341	7 288	3,1
	ZUYDCOOTE	598	1 564	2,6	516	1 484	2,9
	Total	80 935	195 720	2,4	76 716	205 144	2,7
Hors CC	SPYCKER	543	1 493	2,7	456	1 276	2,8
	WATTEN	1 046	2 679	2,6	1 038	2 988	2,9
	Total	1 589	4 173	2,6	1 494	4 264	2,9
	Total région Flandre-Dunkerque	105 546	261 526	2,5	98 577	267 991	2,7

Source : INSEE Recensements de la population

MÉNAGES DUNKERQUOIS, QUELLES PERSPECTIVES ?

Photo : Pavel - Losevski - Fotolia

Quand un couple se sépare, quand les jeunes quittent le foyer parental, quand on est plus nombreux à vivre seuls, on a besoin de plus de logements.

Ces phénomènes démographiques et sociaux intéressent donc de près les urbanistes. Mais il est difficile de les anticiper car ils dépendent étroitement de l'évolution des modes de vie.

Plus les ménages sont petits, plus il faut de logements pour héberger une même population. D'où la question : quelle sera la taille des ménages dunkerquois demain ?

La pyramide des âges offre un début de réponse. Sa lecture nous dévoile un potentiel élevé de « décohabitations ». En d'autres termes, si on fait abstraction d'autres facteurs (économiques, sociaux...), la démographie locale laisse penser que les foyers dunkerquois pourraient encore diminuer en taille. Sauf crise économique majeure, les besoins en logements devraient donc se maintenir dans les années à venir.

CE QUE NOUS DIT LA PYRAMIDE

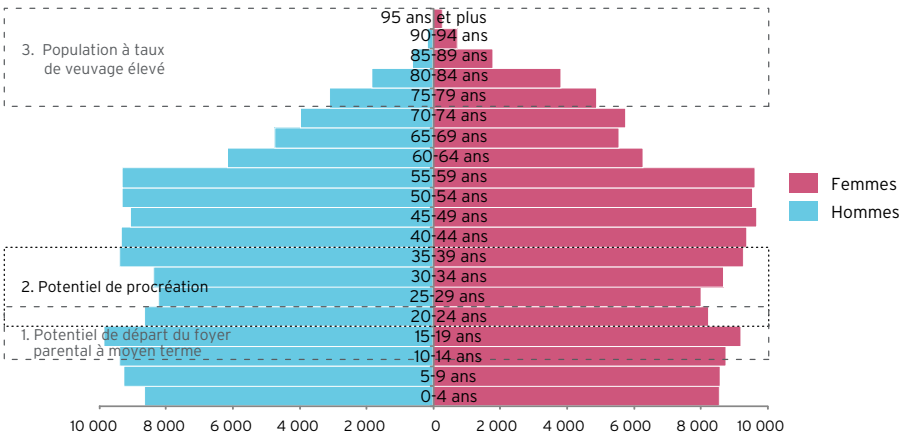

Guide de lecture :

1. Entre 15 et 25 ans, on trouve des personnes qui sont ou seront bientôt en âge de quitter le foyer parental. Et, selon la même logique, les personnes majoritairement en âge de voir leurs enfants prendre leur indépendance (entre 45 et 60 ans). Dans le Dunkerquois, ces populations sont en diminution par rapport à 1999 mais restent nombreuses. On peut donc s'attendre à la poursuite de la création de petits ménages ces prochaines années.
2. Entre 20 et 39 ans, la pyramide des âges se resserre. Or, il s'agit de la période de procréation. A fécondité constante, un resserrement de cette classe d'âge se traduit par une baisse des naissances.
3. Au-delà de 75 ans, la population est de plus en plus nombreuse. Le risque de veuvage augmente. C'est également un facteur de diminution de la taille des ménages.

Source : INSEE Recensement de la population 2007

VU DANS LE CAHIER DE L'OBSERVATOIRE

Si aujourd'hui le niveau de décohabitation des jeunes dunkerquois était identique à la moyenne nationale, il supposerait un besoin de près de 1 800 logements supplémentaires, soit, en nombre d'habitations, l'équivalent de la commune de Leffrinckoucke !

Source : « Vous habitez chez vos parents ? », le Cahier de l'Observatoire n°39, disponible gratuitement à l'AGUR.

PLUS DE MÉNAGES ÂGÉS

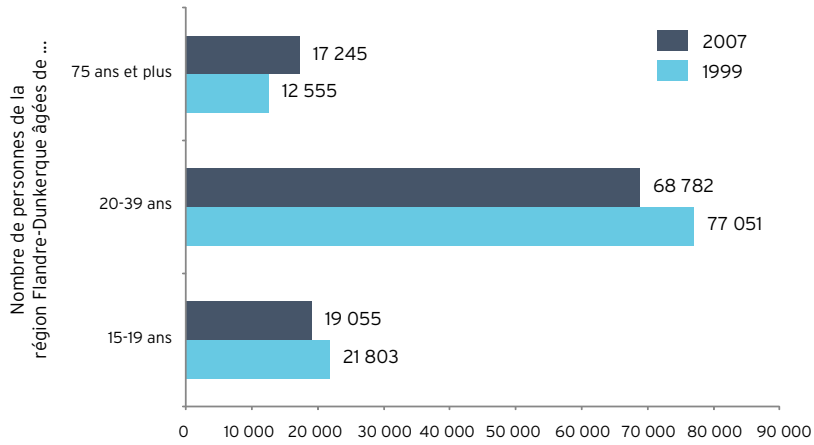

Source : INSEE Recensements de la population (correction en âge révolu)

L'IMPACT DES COMPORTEMENTS DE COHABITATION SUR LA TAILLE DES MÉNAGES

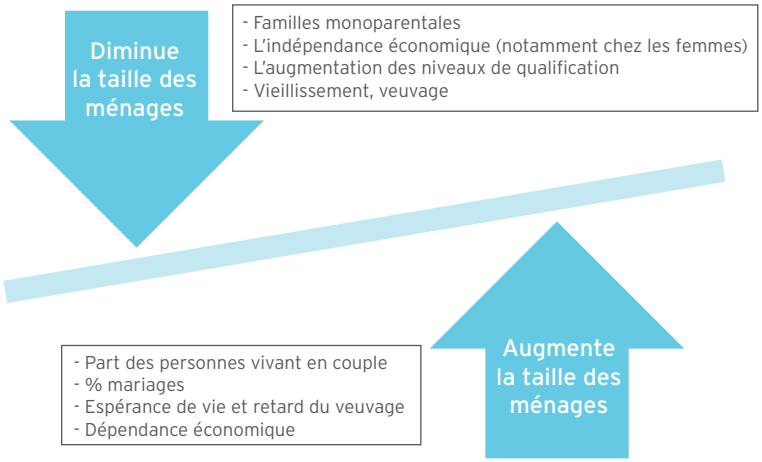

Guide de lecture :
La taille des ménages est étroitement liée aux modes de vie. L'importance relative des cas figurant en haut du schéma (familles monoparentales...) tendent à faire diminuer la taille des ménages. A l'inverse, les facteurs indiqués en bas du schéma font augmenter la taille moyenne des ménages.

Source : AGUR

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

L'évolution de la conjoncture économique pourrait sensiblement modifier ces perspectives. En cas de crise, le manque d'emploi peut amplifier les départs, ainsi que le recours à la solidarité familiale. Les besoins en logement s'en trouveraient réduits.

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Vous habitez chez vos parents ? », Cahier de l'Observatoire n°39, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS : ÂGES ET STATUTS MATRIMONIAUX

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

EPCI	Nom de la commune	Nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus selon le statut matrimonial légal (2007)				
		mariées	célibataires	veuves	divorcées	
CC canton de Bergues	BERGUES	1 437	1 114	487	239	
	BIERNE	794	360	72	42	
	BISSEZEELE	89	49	13	4	
	CROCHTE	326	131	23	32	
	ERINGHEM	228	90	19	9	
	HOYMILLE	1 720	529	136	116	
	PITGAM	451	186	49	44	
	QUAËDYPRE	524	293	42	50	
	SOCX	525	186	50	30	
	STEENE	602	256	72	40	
	WEST-CAPPEL	266	125	20	20	
	WYLDER	134	63	13	6	
	Total	7 098	3 383	995	634	
CC de Flandre	BAMBECQUE	298	187	30	32	
	GHYVELDE	1 504	718	176	118	
	HONDSCHOOTE	1 636	901	296	141	
	KILLEM	466	222	55	27	
	LES MOËRES	323	185	25	29	
	OOST-CAPPEL	204	133	19	24	
	REXPOËDE	793	401	104	57	
	UXEM	690	230	40	45	
	WARHEM	1 002	444	94	65	
	Total	6 917	3 421	838	538	
CC de la Colme	BROUCKERQUE	663	260	49	40	
	CAPPELLEBROUCK	533	273	47	37	
	DRINCHAM	111	71	15	10	
	HOLQUE	426	262	47	22	
	LOOBERGHE	560	254	74	48	
	MILLAM	350	164	38	15	
	SAINT-MOMELIN	152	89	21	20	
	SAINT-PIERRE-BROUCK	417	194	45	27	
	WULVERDINGHE	130	35	16	9	
	Total	3 343	1 603	353	228	
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	693	351	197	53	
	BAVINCHOVE	413	262	52	26	
	BUYSSCHEURE	242	105	27	15	
	CASSEL	969	611	178	92	
	HARDIFORT	184	82	17	20	
	NOORDPEENE	350	179	50	27	
	OCHTEZEELE	130	73	13	18	
	OXELAËRE	211	130	31	15	
	RUBROUCK	395	198	35	31	
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	399	159	30	25	
	WEMAERS-CAPPEL	108	50	14	10	
	ZERMEZEELE	83	56	6	0	
	ZUYTPEENE	261	120	21	12	
	Total	4 437	2 375	673	346	
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	598	323	148	59	
	BROXEELE	144	60	13	17	
	ESQUELBECQ	1 027	478	155	87	
	HERZEELE	647	320	84	46	
	LEDERZEELE	288	142	26	12	
	LEDRINGHEM	325	136	24	15	
	MERCKEGHEM	289	131	33	23	
	NIEURLET	430	273	46	36	
	VOLCKERINCKHOVE	240	98	30	17	
	WORMHOUT	2 397	1 228	353	194	
	ZEGERSCAPPEL	675	329	87	55	
	Total	7 060	3 518	998	562	
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	1 286	467	106	79	
	BOURBOURG	2 730	1 753	624	292	
	BRAY-DUNES	2 145	1 095	415	247	
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 410	2 127	524	394	
	COUDEKERQUE	589	244	34	31	
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 835	5 723	1 636	1 065	
	CRAYWICK	232	129	14	27	
	DUNKERQUE	24 896	21 334	5 417	4 924	
	FORT-MARDYCK	1 689	785	287	137	
	GRANDE-SYNTHE	8 238	6 138	972	1 116	
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 360	1 562	457	247	
	GRAVELINES	4 497	3 304	806	529	
	LEFFRINCKOUCKE	2 196	1 010	258	240	
	LOON-PLAGE	2 623	1 573	336	265	
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	135	67	11	8	
	SAINT-POL-SUR-MER	8 241	6 323	1 505	1 251	
	TÉTEGHEM	3 571	1 679	247	282	
	ZUYDCOOTE	754	391	102	77	
	Total	79 427	55 704	13 750	11 210	
Hors CC	SPYCKER	767	261	78	43	
	WATTEN	1 127	694	268	111	
	Total	1 893	955	346	154	
	Total région Flandre-Dunkerque	110 174	70 959	17 952	13 672	
	Total région Nord - Pas-de-Calais	1 569 898	1 154 516	282 199	206 786	
	Total France métropolitaine	24 520 829	18 370 692	3 972 810	3 619 512	

Nombre de personnes selon la tranche d'âge (2007)			Part des personnes dans la population totale (2007)		
de 15 à 19 ans	de 20 à 39 ans	75 ans et plus	de 15 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 75 ans et plus
237	1 032	506	6,0 %	26,3 %	12,9 %
147	428	59	9,0 %	26,2 %	3,6 %
17	50	10	9,1 %	26,3 %	5,4 %
53	147	36	7,8 %	21,8 %	5,4 %
19	122	32	4,2 %	26,9 %	7,0 %
244	575	135	8,0 %	18,9 %	4,5 %
62	224	57	6,8 %	24,4 %	6,2 %
84	281	37	7,4 %	24,7 %	3,2 %
63	189	49	6,4 %	19,1 %	4,9 %
86	290	47	7,0 %	23,6 %	3,8 %
41	138	35	7,2 %	24,1 %	6,1 %
14	108	6	4,3 %	33,9 %	2,0 %
1 067	3 583	1 009	7,1 %	23,8 %	6,7 %
46	194	34	6,5 %	27,3 %	4,8 %
205	721	146	6,5 %	22,9 %	4,6 %
260	915	325	6,7 %	23,6 %	8,4 %
50	230	61	5,2 %	23,8 %	6,3 %
51	198	25	7,0 %	27,0 %	3,4 %
42	123	25	8,9 %	25,9 %	5,3 %
111	484	117	6,3 %	27,6 %	6,7 %
92	292	27	7,2 %	22,7 %	2,1 %
142	483	80	7,0 %	23,8 %	3,9 %
1 000	3 641	841	6,7 %	24,3 %	5,6 %
84	318	57	6,5 %	24,8 %	4,4 %
74	298	56	6,5 %	26,1 %	4,9 %
25	78	7	9,2 %	28,6 %	2,6 %
65	271	46	6,7 %	28,1 %	4,8 %
82	272	73	7,0 %	23,1 %	6,2 %
47	196	46	6,2 %	25,7 %	6,0 %
18	91	21	5,0 %	25,4 %	6,0 %
58	241	46	6,4 %	26,3 %	5,0 %
10	66	17	3,9 %	25,3 %	6,7 %
463	1 831	370	6,5 %	25,6 %	5,2 %
90	350	206	5,7 %	22,3 %	13,1 %
69	241	73	7,4 %	25,7 %	7,8 %
28	132	31	5,6 %	26,1 %	6,2 %
144	565	203	6,2 %	24,3 %	8,7 %
27	95	19	7,0 %	24,6 %	5,0 %
40	207	44	5,2 %	26,7 %	5,7 %
24	79	13	7,9 %	26,1 %	4,3 %
26	158	40	5,4 %	33,0 %	8,4 %
54	267	44	6,1 %	30,0 %	5,0 %
48	238	34	5,9 %	28,8 %	4,1 %
13	73	16	5,2 %	28,7 %	6,4 %
13	62	2	6,7 %	32,1 %	1,0 %
37	153	31	6,6 %	27,3 %	5,5 %
614	2 620	758	6,1 %	26,2 %	7,6 %
74	304	189	5,3 %	22,0 %	13,7 %
19	76	12	6,4 %	25,1 %	4,0 %
138	565	176	6,3 %	25,6 %	8,0 %
91	382	78	6,4 %	26,8 %	5,4 %
46	146	39	7,6 %	24,5 %	6,5 %
41	197	14	6,2 %	29,6 %	2,2 %
36	143	46	6,2 %	24,9 %	8,0 %
82	265	44	8,3 %	27,0 %	4,5 %
19	122	37	4,0 %	25,7 %	7,8 %
356	1 258	381	6,8 %	24,1 %	7,3 %
112	416	74	7,5 %	27,9 %	5,0 %
1 014	3 877	1 091	6,6 %	25,3 %	7,1 %
181	577	81	7,5 %	23,9 %	3,4 %
422	1 706	556	6,3 %	25,5 %	8,3 %
291	1 064	390	6,2 %	22,7 %	8,3 %
659	2 104	414	8,1 %	25,9 %	5,1 %
100	224	42	9,0 %	20,1 %	3,8 %
1 698	5 588	1 668	7,4 %	24,3 %	7,3 %
49	165	12	8,4 %	28,3 %	2,0 %
4 422	18 872	5 702	6,5 %	27,7 %	8,4 %
288	854	177	8,1 %	23,9 %	5,0 %
1 928	5 826	619	9,0 %	27,2 %	2,9 %
407	1 432	330	7,3 %	25,5 %	5,9 %
869	3 152	725	7,4 %	26,9 %	6,2 %
338	934	215	7,5 %	20,7 %	4,8 %
539	1 595	262	8,7 %	25,7 %	4,2 %
22	76	9	7,7 %	26,1 %	3,1 %
1 671	5 940	1 394	7,6 %	27,0 %	6,3 %
626	1 692	191	8,6 %	23,2 %	2,6 %
112	403	86	6,7 %	23,9 %	5,1 %
14 622	52 202	12 876	7,3 %	26,2 %	6,5 %
104	372	53	6,9 %	24,7 %	3,5 %
172	655	247	6,3 %	24,0 %	9,0 %
276	1 028	299	6,5 %	24,3 %	7,1 %
19 055	68 782	17 245	7,2 %	25,9 %	6,5 %
291 582	1 091 172	291 366	7,3 %	27,1 %	7,2 %
3 961 811	16 155 038	5 260 196	6,4 %	26,1 %	8,5 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

PRIORITÉ AU RENOUVELLEMENT URBAIN ET AU MÉNAGEMENT DE L'USAGE DES SOLS

Renouvellement urbain Glacis-Dunkerque

Au cours de ces dix dernières années, l'urbanisation a continué de s'étendre dans le Dunkerquois comme dans l'ensemble du pays, mais à un rythme beaucoup plus lent que dans les années 70-80.

Le SCoT de la région Flandre-Dunkerque (*notre schéma stratégique, cf. chapitre 1*) et le Grenelle de l'environnement préconisent d'économiser l'espace par la maîtrise du développement périurbain. Le but est notamment de limiter les impacts écologiques liés à l'artificialisation des sols et à la surconsommation des énergies fossiles. La priorité est donnée au « renouvellement urbain », à la ville « intense ».

Depuis 2008, les opérations en renouvellement urbain ont progressé. Elles représentent près de 60 % des logements construits à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque et plus de 80 % dans la CUD.

Cela se traduit mécaniquement par une baisse de la consommation foncière moyenne des nouvelles constructions. En effet, en renouvellement urbain, les constructions sont plus denses et la consommation foncière par logement est quatre fois moins importante qu'en extension (200 m^2 par logement en renouvellement urbain contre 900 m^2 par logement en extension).

Les opérations en « individuels groupés » progressent également depuis 2006, alors que la part de l'individuel pur recule. Cette progression s'observe sur l'ensemble du territoire. Les opérations d'individuels groupés sont moins consommatrices d'espace : 300 à 450 m^2 de terrain par logement en opération groupée contre 928 m^2 par logement en diffus.

Préserver le foncier reste une priorité. En effet, entre 1975 et aujourd'hui, le nombre de mètres carrés consommés par chaque habitant du Dunkerquois a augmenté de 40 %.

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ RÉELLE DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION* ET DE LA PREMIÈRE COURONNE**

	1975	1999	2006
Densité réelle : population totale divisée par la surface urbanisée totale (hors zone industrialo-portuaire)	74,1 habitants/ha	57,5 habitants/ha	53,3 habitants/ha
Surface urbaine consommée par habitant	135 m^2/habitant	174 m^2/habitant	188 m^2/habitant

Sources : INSEE – MOS SIGALE – Données SIG AGUR

* *Cœur d'agglomération : Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer, Leffrinckoucke.*

** *Première couronne : Armbouts-Cappel, Bierne, Coudekerque-Village, Craywick, Hoymille, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Steene, Téteghem, Uxem, Warhem, Zuydcoote. La première couronne ne correspond pas exactement à celle désignée par l'INSEE : les communes ont été retenues pour pouvoir garantir une comparaison avec les données de la tache urbaine de 1975.*

PRIORITÉ AU RENOUVELLEMENT URBAIN

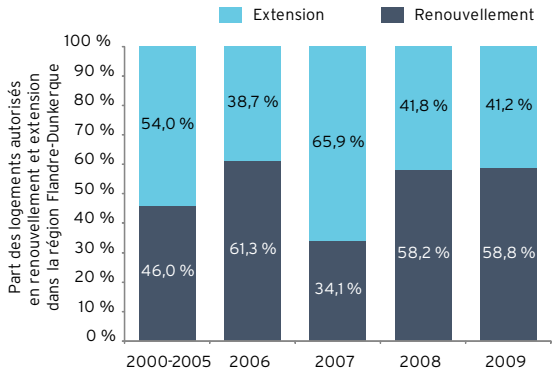

Source : SITADEL traitement AGUR, logements autorisés

LES LOGEMENTS EN RENOUVELLEMENT URBAIN, MOINS CONSOMMATEURS D'ESPACE

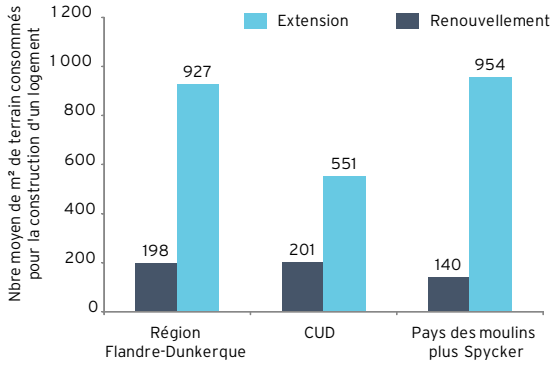

Source : SITADEL logements autorisés 2008

Consommation foncière par logement en 2008 : l'extension urbaine utilise 77 % des surfaces de terrain bâti pour 42 % des logements autorisés.

LA CONSOMMATION FONCIÈRE PAR LOGEMENT SE RALENTIT

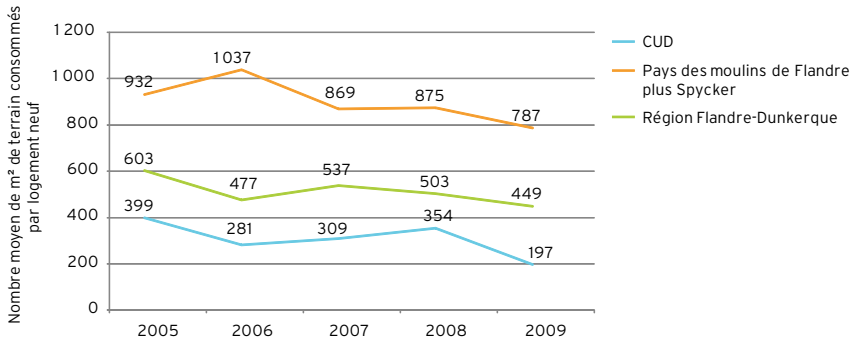

Source : SITADEL

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Le vieillissement renforce les besoins en services et équipements situés généralement dans les centres-villes. Il pourrait donc rendre inadapté l'habitat éloigné des centres.

Autre facteur d'évolution : le prix de l'énergie et une sensibilité plus forte des jeunes générations aux problèmes de protection de l'environnement, d'économie d'énergie et de modes de déplacements « doux ».

A contrario, l'évolution technologique, le « tout réseau » et le travail à domicile permettent aujourd'hui de limiter les déplacements tout en habitant à la campagne. Ce qui nuance l'effet potentiel des premiers facteurs cités.

Une attractivité renforcée des centres urbains pourrait quant à elle entraîner un changement de mentalité, et remettre en cause « le rêve de la maison individuelle au milieu de son jardin ».

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Perspectives habitat 2010 », disponible gratuitement à l'AGUR.
« La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification », INSEE Première n°1240, juin 2009.
« Habitats et formes urbaines dans l'agglomération dunkerquoise », disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Francine BARDY	f.bardy@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS	c.travers@agur-dunkerque.org
Nathalie DOMINIQUE	n.dominique@agur-dunkerque.org
Arnaud FIXARD	a.fixard@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

LOGEMENTS COMMENCÉS

RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

	2005	2006	2007	2008	2009
Individuel pur	49 %	47 %	41 %	30 %	31 %
Individuel groupé	17 %	35 %	39 %	17 %	28 %
Collectif	34 %	18 %	20 %	53 %	41 %

Source : SITADEL

RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

	2005	2006	2007	2008	2009
Individuel pur	37 %	39 %	38 %	37 %	29 %
Individuel groupé	26 %	25 %	26 %	25 %	21 %
Collectif	38 %	37 %	35 %	38 %	50 %

Source : SITADEL

FRANCE

	2005	2006	2007	2008	2009
Individuel pur	46 %	45 %	39 %	42 %	38 %
Individuel groupé	13 %	12 %	14 %	12 %	19 %
Collectif	42 %	43 %	48 %	46 %	43 %

Source : SITADEL

DÉFINITIONS

Renouvellement urbain : construction sur des terrains déjà urbanisés (dents creuses, friches, changement d'usage...).

Extension urbaine : construction sur des espaces non urbanisés (terrains agricoles, espaces naturels...).

Confortement urbain : possibilité de créer du lien urbain entre des parties de territoires urbanisées et/ou le développement urbain maîtrisé pour finaliser une urbanisation compacte, homogène, dans une logique de cohérence urbaine, d'économie des ressources et d'optimisation des réseaux.

Individuel pur : un permis de construire pour un logement que ce soit dans un lotissement ou sur une parcelle isolée. Le maître d'ouvrage est le plus souvent un particulier.

Individuel groupé : un permis de construire pour plusieurs logements. Le maître d'ouvrage est généralement un professionnel : organismes bailleurs publics et promoteurs.

LOGEMENTS AUTORISÉS

EPCI	Communes	Total logements autorisés				Total logements en renouvellement urbain 2007-2009	Part du renouvellement 2007-2009
		en 2007	en 2008	en 2009	en 2007-2009		
CC canton de Bergues	BERGUES	16	0	2	18	16	89%
	BIERNE	0	0	0	0	0	0%
	BISSEZEELE	6	3	2	11	0	0%
	CROCHTE	13	5	2	20	0	0%
	ERINGHEM	0	3	0	3	0	0%
	HOYMILLE	88	7	28	123	0	0%
	PITGAM	1	1	1	3	0	0%
	QUAËDYPRE	1	0	0	1	0	0%
	SOCX	2	3	1	6	0	0%
	STEENE	2	9	2	13	0	0%
	WEST-CAPPEL	1	0	1	2	0	0%
	WYLDER	0	0	1	1	0	0%
	Total	130	31	40	201	16	8%
CC de la Colme	BROUCKERQUE	2	0	0	2	0	0%
	CAPPELLEBROUCK	5	0	1	6	0	0%
	DRINCHAM	0	0	0	0	0	0%
	HOLQUE	1	3	0	4	0	0%
	LOOBERGHE	37	4	3	44	0	0%
	MILLAM	4	4	6	14	0	0%
	SAINT-MOMELIN	4	4	8	16	0	0%
	SAINT-PIERREBROUCK	21	4	3	28	0	0%
	WULVERDINGHE	2	4	1	7	0	0%
	Total	76	23	22	121	0	0%
CC de Flandre	BAMBECQUE	1	7	2	10	0	0%
	GHYVELDE	22	4	8	34	4	12%
	HONDSCHOOTE	13	0	3	16	0	0%
	KILLEM	1	0	0	1	0	0%
	LES MOËRES	11	2	41	54	0	0%
	OOST-CAPPEL	2	1	1	4	0	0%
	REXPOËDE	15	3	36	54	8	15%
	UXEM	5	16	1	22	0	0%
	WARHEM	9	1	2	12	0	0%
	Total	79	34	94	207	12	6%
CC du Pays de Cassel	ARNÈKE	8	1	2	11	0	0%
	BAVINCHOVE	3	1	2	6	0	0%
	BUYSSCHEURE	1	4	4	9	0	0%
	CASSEL	6	21	12	39	18	46%
	HARDIFORT	0	2	0	2	0	0%
	NOORDPEENE	3	9	3	15	0	0%
	OCHTEZEELE	3	7	4	14	0	0%
	OXELAËRE	1	0	1	2	0	0%
	RUBROUCK	3	1	0	4	0	0%
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	1	3	7	11	0	0%
	WEMAERS-CAPPEL	0	0	0	0	0	0%
	ZERMEZEELE	2	0	3	5	0	0%
	ZUYTPEENE	4	3	1	8	0	0%
	Total	35	52	39	126	18	14%
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	1	8	8	17	0	0%
	BROXEELE	1	1	6	8	0	0%
	ESQUELBECQ	6	9	0	15	0	0%
	HERZEELE	10	46	13	69	0	0%
	LEDERZEELE	5	6	2	13	0	0%
	LEDRINGHEM	1	2	5	8	0	0%
	MERCKEGHEM	3	2	2	7	0	0%
	NIEURLET	7	4	5	16	0	0%
	VOLCKERINCKHOVE	9	2	6	17	0	0%
	WORMHOUT	14	9	38	61	6	10%
	ZEGGERSCAPPEL	9	6	9	24	2	8%
	Total	66	95	94	255	8	3%
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	9	0	0	9	0	0%
	BOURBOURG	33	15	37	85	33	39%
	BRAY-DUNES	68	55	17	140	93	66%
	CAPPELLE-LA-GRANDE	4	13	2	19	0	0%
	COUDEKERQUE	5	2	0	7	0	0%
	COUDEKERQUE- BRANCHE	48	42	12	102	88	86%
	CRAYWICK	0	0	15	15	0	0%
	DUNKERQUE	166	164	371	701	689	98%
	FORT-MARDYCK	7	7	4	18	18	100%
	GRANDE-SYNTHE	85	136	149	370	340	92%
	GRAND-FORT-PHILIPPE	0	1	1	2	0	0%
	GRAVELINES	92	45	62	199	14	7%
	LEFFRINCKOUCKE	25	0	1	26	0	0%
	LOON-PLAGE	76	42	34	152	10	7%
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	1	0	0	1	0	0%
	SAINT-POL-SUR-MER	0	49	33	82	81	99%
	TÉTEGHEM	62	19	23	104	22	21%
	ZUYDCOOTE	3	0	0	3	0	0%
	Total	684	590	761	2 035	1 388	68%
Hors CC	SPYCKER	43	1	1	45	0	0%
	WATTEN	8	0	40	48	8	17%
	Total	51	1	41	93	8	17%
	Total région Flandre-Dunkerque	1 121	826	1 091	3 038	1 450	47%

Source : SITADEL

OÙ CONSTRUIT-ON DANS LE DUNKERQUOIS ?

A travers le Schéma de cohérence territoriale de la région Flandre-Dunkerque, les élus locaux ont affirmé leur volonté de renforcer l'offre en logements. Un objectif quantitatif a été fixé : 1 100 à 1 200 logements créés par an d'ici 2017.

Avec une mise en chantier de 900 à 1 000 logements par an, la production actuelle est proche de l'objectif. Certes, un ralentissement a été observé dans les années 2008-2009 mais, au regard de la conjoncture nationale, celui-ci est resté très faible (-4,8 % pour le Dunkerquois contre -16,7 % pour la France).

Recherchant une relative maîtrise de la périurbanisation, le SCoT a également prévu une répartition territoriale des constructions : 700 à 750 par an dans la CUD et 400 à 450 dans le reste du territoire. Depuis 2007, date de mise en œuvre du SCoT, la répartition des mises en chantier est conforme à cet objectif.

Il faut noter que, durant cette période, plusieurs opérations importantes ont été mises en chantier dans la CUD (secteur du Grand Large à Dunkerque et Quai des Capucins à Bourbourg). En parallèle, la construction sur lots libres s'est considérablement ralentie en 2008 du fait de la crise économique. Elle a repris son activité dès l'année suivante.

2008-2009, UN FAIBLE RALENTISSEMENT DES MISES EN CHANTIER

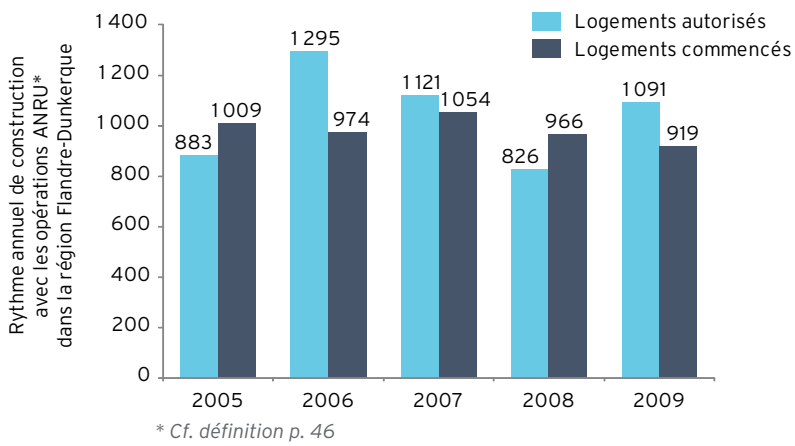

** Cf. définition p. 46*

Source : CUD service droit des sols pour la CUD logements commencés, SITADEL pour les autorisés

UNE RÉPARTITION DES MISES EN CHANTIER CONFORME AUX OBJECTIFS DU SCOT

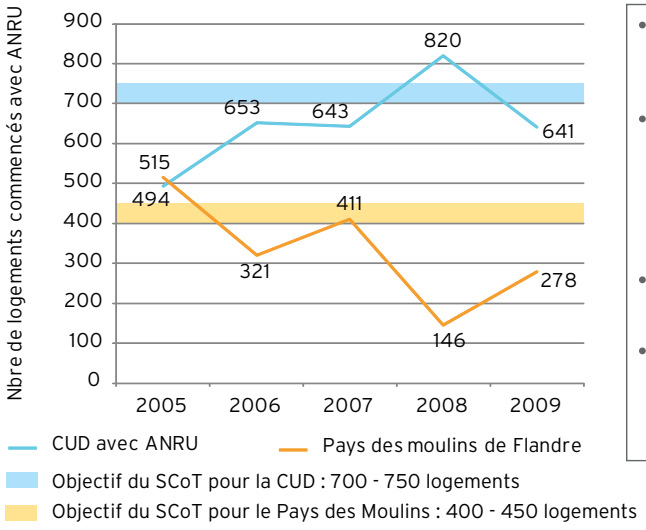

Source : CUD pour la CUD, SITADEL pour le Pays des moulins de Flandre

- En 2009, la construction neuve dans la CUD a ralenti après une année 2008 remarquable par la mise en chantier de grosses opérations (secteur du Grand Large à Dunkerque et Quai des Capucins à Bourbourg).
- Dans le Pays des moulins de Flandre où la construction sur lots libres avait considérablement ralenti en 2008, la reprise de l'activité est nette. Les principaux lotissements se situent dans les communes de Hoymille (36 logements mis en chantier dans le lotissement des Colchiques), d'Herzeele (19 logements commencés dans le domaine des Jacinthes) et des Moëres (14 logements commencés dans le clos du Polder).
- Globalement, dans le secteur rural, la construction sur lots libres représente 66 % des logements mis en chantier en 2009 : 151 logements sur un total de 230*.
- Une particularité de l'année 2009 est l'émergence de petits programmes de logements locatifs privés comme à Saint-Momelin et Wormhout.

** Il s'agit des logements dont la destination est connue. Pour le secteur rural, 48 logements ne sont pas renseignés.*

LOGEMENTS COMMENCÉS PAR COMMUNE 2007-2009

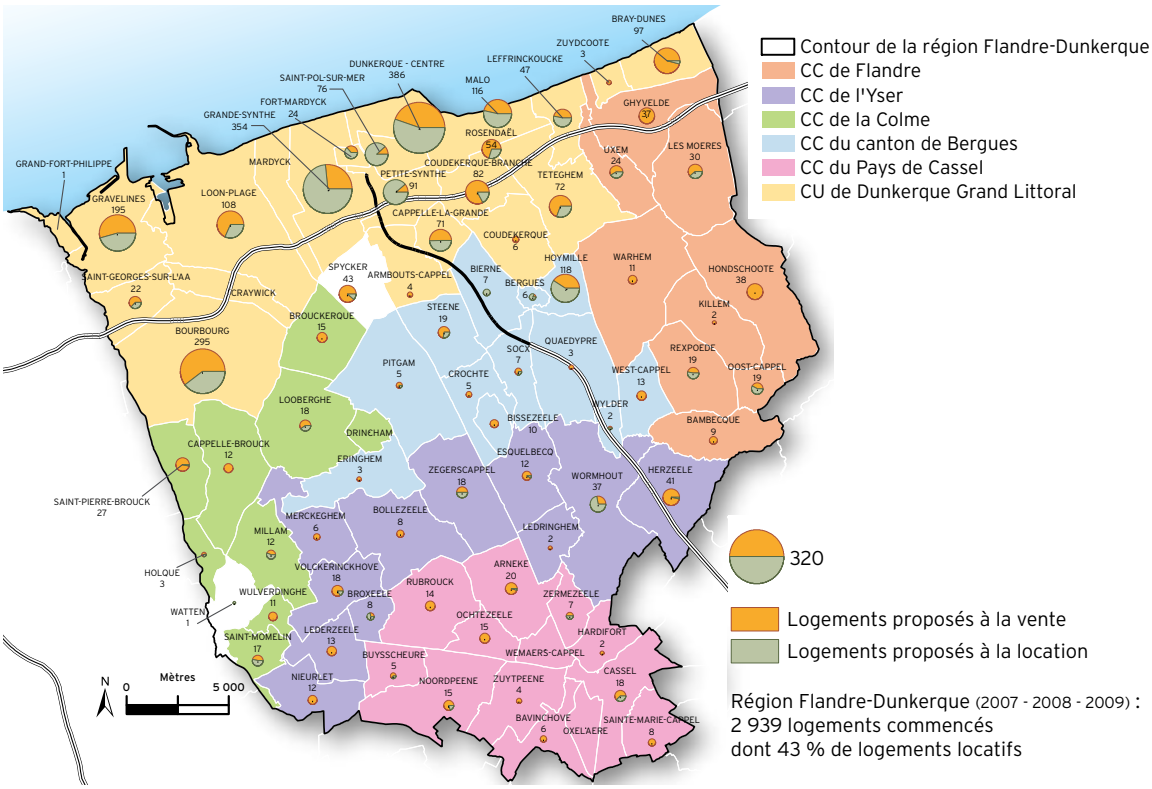

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - CUD : Service droit des sols - SITADEL

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Perspectives habitat 2010 », disponible gratuitement à l'AGUR.
« Construction neuve : de repli en rebond ? », le Cahier de l'Observatoire n°41, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL n.joncquel@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

LOGEMENTS COMMENCÉS

	Janvier 2008 à décembre 2008	Janvier 2009 à décembre 2009	Variation 2008-2009
France entière	400 191	333 247	- 16,7 %
Région Nord - Pas-de-Calais	18 669	13 771	- 26,2 %
Région Flandre-Dunkerque	966	919	- 4,8 %

Source : SITADEL

DÉFINITIONS

Construction sur lots libres de constructeur (ou construction en diffus) : le maître d'ouvrage est un particulier qui achète un terrain pour faire construire un logement. Ce type de construction est aussi appelé « individuel pur ».

Opération groupée : le maître d'ouvrage dépose un seul permis pour plusieurs logements pour les vendre ou les louer. On parle alors de logements collectifs ou d'individuels groupés.

Bâtiment basse consommation (BBC) : A compter de 2012 sera mise en place une nouvelle réglementation thermique RT2012. L'objectif de consommation maximale pour un logement neuf est fixé à 50 kWhep/m^2/an à moduler selon la zone climatique (kWhep signifie kWh en énergie primaire).

ANRU : l'ANRU est l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Elle met en œuvre le Programme National de Rénovation Urbaine. Ce programme institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine prévoit la transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques. Cela se traduit par l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation de logements locatifs sociaux, la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine de logements, ou le développement d'une nouvelle offre de logements.

LOGEMENTS COMMENCÉS

EPCI	Communes	Nombre total de logements 2008-2009	Accession vente 2008-2009	Locatif 2008-2009	Part du locatif en 2008-2009
CC canton de Bergues	BERGUES	0	0	0	0,0 %
	BIERNE	0	0	0	0,0 %
	BISSEZEELE	5	5	0	0,0 %
	CROCHTE	3	3	0	0,0 %
	ERINGHEM	2	2	0	0,0 %
	HOYMILLE	50	40	5	10,0 %
	PITGAM	1	1	0	0,0 %
	QUAËDYPRE	2	2	0	0,0 %
	SOCX	4	4	0	0,0 %
	STEENE	11	10	0	0,0 %
	WEST-CAPPEL	2	1	0	0,0 %
	WYLDER	0	0	0	0,0 %
	Total	80	68	5	6,3 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	1	1	0	0,0 %
	CAPPELLEBROUCK	2	2	0	0,0 %
	DRINCHAM	0	0	0	0,0 %
	HOLQUE	2	1	1	50,0 %
	LOOBERGHE	10	5	4	40,0 %
	MILLAM	9	2	4	44,4 %
	SAINT-MOMELIN	15	5	8	53,3 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	10	9	0	0,0 %
	WULVERDINGHE	7	5	0	0,0 %
	Total	56	30	17	30,4 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	8	7	0	0,0 %
	GHYVELDE	10	9	0	0,0 %
	HONDSCHOOTE	10	8	0	0,0 %
	KILLEM	1	1	0	0,0 %
	LES MOËRES	26	10	9	34,6 %
	OOST-CAPPEL	2	2	0	0,0 %
	REXPOËDE	16	5	9	56,3 %
	UXEM	21	11	10	47,6 %
	WARHEM	3	3	0	0,0 %
	Total	97	56	28	28,9 %
CC du Pays de Cassel	ARNÈKE	7	7	0	0,0 %
	BAVINCHOVE	4	2	0	0,0 %
	BUYSSCHEURE	4	1	1	25,0 %
	CASSEL	15	7	6	40,0 %
	HARDIFORT	2	2	0	0,0 %
	NOORDPEENE	11	8	3	27,3 %
	OCHTEZEELE	8	5	0	0,0 %
	OXELAËRE	0	0	0	0,0 %
	RUBROUCK	1	1	0	0,0 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	6	5	0	0,0 %
	WEMAERS-CAPPEL	0	0	0	0,0 %
	ZERMEZEELE	5	1	3	60,0 %
	ZUYTPEENE	2	2	0	0,0 %
	Total	65	41	13	20,0 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	8	5	0	0,0 %
	BROXEELE	7	1	5	71,4 %
	ESQUELBECQ	11	11	0	0,0 %
	HERZEELE	26	21	0	0,0 %
	LEDERZEELE	11	9	0	0,0 %
	LEDRINGHEM	1	1	0	0,0 %
	MERCKEGHEM	3	2	0	0,0 %
	NIEURLET	7	5	0	0,0 %
	VOLCKERINCKHOVE	5	5	0	0,0 %
	WORMHOUT	13	5	7	53,8 %
	ZEGERSCAPPEL	9	5	2	22,2 %
	Total	101	70	14	13,9 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	0	0	0	0,0 %
	BOURBOURG	271	158	113	41,7 %
	BRAY-DUNES	80	76	4	5,0 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	55	20	35	63,6 %
	COUDEKERQUE	3	3	0	0,0 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	77	63	14	18,2 %
	CRAYWICK	0	0	0	0,0 %
	DUNKERQUE-CENTRE	268	136	132	49,3 %
	DUNKERQUE-MALO	85	23	62	72,9 %
	DUNKERQUE-PETITE-SYNTHE	43	8	35	81,4 %
	DUNKERQUE-ROSENDAËL	47	31	16	34,0 %
	DUNKERQUE-MARDYCK	0	0	0	0,0 %
	FORT-MARDYCK	19	7	12	63,2 %
	GRANDE-SYNTHE	201	61	140	69,7 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	0	0	0	0,0 %
	GRAVELINES	113	40	73	64,6 %
	LEFFRINCKOUCKE	19	19	0	0,0 %
	LOON-PLAGE	57	57	0	0,0 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	7	7	0	0,0 %
	SAINT-POL-SUR-MER	52	6	46	88,5 %
	TÉTEGHEM	63	41	22	34,9 %
	ZUYDCOOTE	1	1	0	0,0 %
	Total	1 461	757	704	48,2 %
Hors CC	SPYCKER	25	22	3	12,0 %
	WATTEN	0	0	0	0,0 %
	Total	25	22	3	12,0 %
	Total région Flandre-Dunkerque	1 860	1 022	781	42,0 %

Source : SITADEL

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

Chaque année, en France, 66 000 hectares de terres agricoles disparaissent soit l'équivalent d'un département français de taille moyenne tous les 10 ans*. Le Dunkerquois n'échappe pas à la règle. Déjà entre 1998 et 2005, notre territoire avait constaté une diminution de sa superficie agricole, en moyenne de 166 hectares par an.

Au niveau national, la crise et la baisse des revenus agricoles ont conduit à une diminution des prix des terres libres en 2009. Ce phénomène n'a pas été observé sur notre territoire. Témoins de la fertilité des sols mais aussi de la pression exercée par l'urbanisation, les prix des terres agricoles dunkerquoises se maintiennent à un niveau élevé. En 2009, un hectare de terres ou prés libres non bâtis valait en moyenne 9 700 euros contre 5 100 en moyenne française.

La qualité agronomique des terres n'explique qu'en partie ces valeurs. Il faut y ajouter la plus-value potentielle si le terrain devient constructible. Aujourd'hui, 34 % des surfaces sont acquises par des non-agriculteurs (contre 25 % en moyenne nationale).

Sans atteindre des degrés de tension observés dans l'Audomarois ou dans le sud de la France, certains secteurs de notre territoire (canton de Bergues par exemple) connaissent tout de même des perturbations sur le marché des terres agricoles. Certains biens sortent de ce marché spécifique et ce en dehors des changements d'usage prévus par les règles d'urbanisme. Ils sont revendus à des non-agriculteurs à des prix incompatibles avec l'activité agricole. Ils contribuent également pour partie au mitage de l'espace rural.

Source : La Foncière Terre de liens.

DIMINUTION DES SURFACES AGRICOLES

	Evolution annuelle des surfaces agricoles 1998-2005	Taux d'évolution 1998-2005
Région Flandre-Dunkerque	- 166,8 ha/an	- 1,31 %
Région Nord-Pas-de-Calais	- 2 014 ha/an	- 1,5 %

Source : SIGALE 1998-2005

DES PRIX DES TERRES ÉLEVÉS

	Prix des terres et prés libres non bâtis (moyenne triennale en euros courants par hectare) 2009
Cambrésis	11 390 €
Flandre intérieure Flandre maritime	9 720 €
Nord-Pas-de-Calais	9 110 €
Plaine de Caen sud	8 630 €
Pays de Caux	8 370 €
Plaine de Troyes	8 360 €
Champagne crayeuse Nogentais	7 500 €
Saint-Quentinois et Laonnais	7 450 €
Plateau picard	6 870 €
Beauce	6 530 €
Littoral breton nord	5 810 €
France	5 090 €

Source : Terres d'Europe - SCAFR d'après SAFER 2009

LE PRIX DES TERRES DUNKERQUOISES N'EST PAS IMPACTÉ PAR LA CRISE

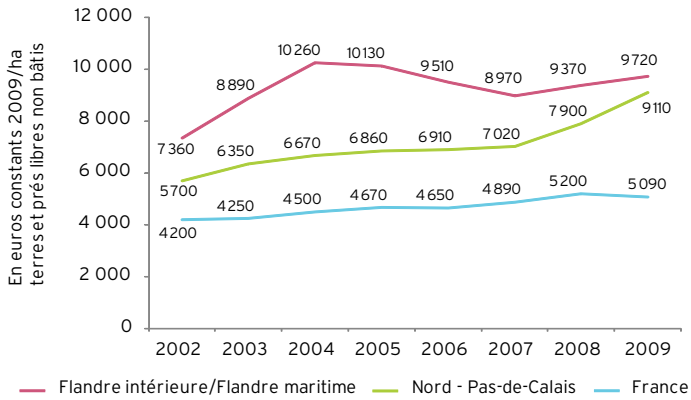

Source : Terres d'Europe - SCAFR d'après SAFER 2009

LA PRESSION DE L'URBANISATION SUR LES ESPACES AGRICOLES

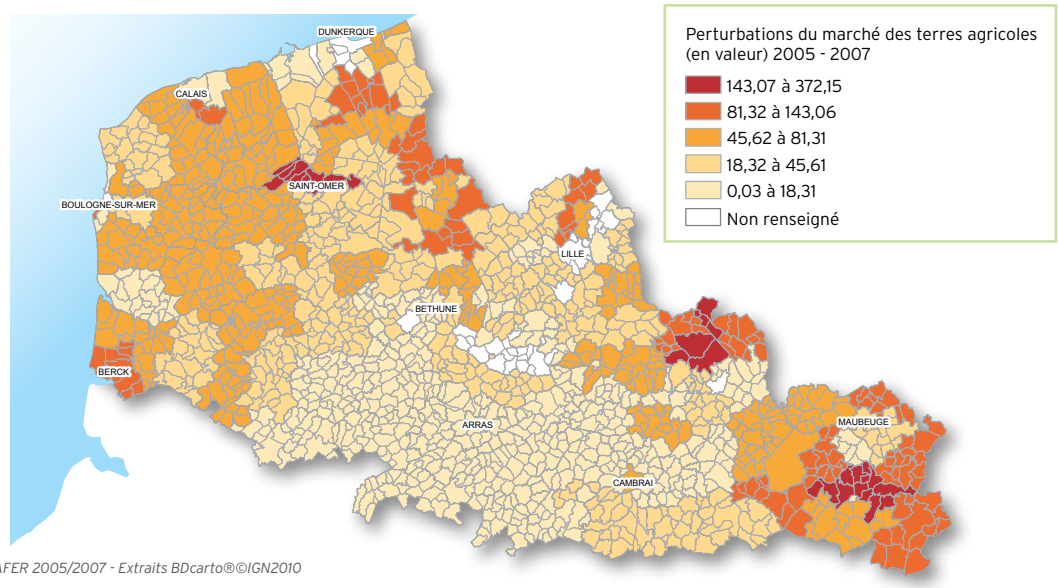

Source : SAFER 2005/2007 - Extraits BDcarto®©IGN2010

Guide de lecture : l'indicateur est construit à partir de la valeur que prennent des terres agricoles lorsqu'elles sont vendues à des non-agriculteurs en dehors des changements d'usage conformes aux documents d'urbanisme.

L'indicateur en valeur est le rapport entre le prix moyen des terrains dans chaque canton et le prix moyen à l'échelle nationale qui constitue la base 100. Si la valeur de l'indicateur est inférieure à 100, cela signifie que la pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles est inférieure à la moyenne française. Elle est supérieure lorsque l'indice dépasse 100.

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

L'émergence de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace pourrait venir diminuer la pression foncière liée à l'urbanisation. En revanche, l'augmentation des prix risque d'empêcher l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir l'influence des non-agriculteurs sur ce marché.

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Le foncier : une ressource à consommer avec modération », Des clés 2007 pour comprendre le territoire, disponible gratuitement à l'AGUR.

« 2009 : Les conséquences de la crise sur les prix des terres », Hors série Espace rural, SAFER, 2009.

Contacts AGUR :

Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL n.joncquel@agur-dunkerque.org

DÉFINITION

L'indicateur de perturbation des marchés fonciers agricoles (IPMA) : l'indicateur de perturbation du marché des terres agricoles rend compte de l'importance de l'effet perturbateur du marché résidentiel ou de loisirs sur le marché foncier de l'espace rural. L'indicateur est établi à partir des acquisitions de terres agricoles réalisées par des non-agriculteurs à des fins de loisirs ou d'amélioration du cadre de vie. Il s'agit de terrains qui auraient dû rester agricoles au regard des documents d'urbanisme existants. Cet indicateur ne rend pas compte de l'importance des changements d'usage qui s'effectuent conformément aux règles d'urbanisme.

SURFACES ET DENSITÉS

EPCI	Communes	Surfaces agricoles (en ha)	Superficie communale (en ha)	Population 2007	Densité 2007 (hab/ha)
CC canton de Bergues	BERGUES	9,0	132	3 923	29,7
	BIERNE	934,8	1104	1 634	1,5
	BISSEZEELE	329,7	357	189	0,5
	CROCHTE	715,8	783	676	0,9
	ERINGHEM	1095,8	1153	454	0,4
	HOYMILLE	413,8	553	3 041	5,5
	PITGAM	2205,1	2337	918	0,4
	QUAEDYPRE	1714,5	1870	1 138	0,6
	SOCX	656,2	800	987	1,2
	STEENE	937,0	1028	1 229	1,2
	WEST-CAPPEL	700,8	757	572	0,8
	WYLDER	225,4	255	318	1,2
	Total	9937,9	11129	15 078	1,4
CC de Flandre	BAMBECQUE	1094,3	1181	711	0,6
	GHYVELDE	1232,6	1646	3 150	1,9
	HONDSCHOOTE	2076,6	2366	3 879	1,6
	KILLEM	1106,7	1199	965	0,8
	LES MOERES	1816,4	1946	732	0,4
	OOST-CAPPEL	362,7	399	476	1,2
	REXPOEDE	1209,1	1337	1 754	1,3
	UXEM	700,1	827	1 285	1,6
	WARHEM	2558,3	2784	2 029	0,7
	Total	12156,8	13685	14 981	1,1
CC de la Colme	BROUCKERQUE	1057,7	1191	1 283	1,1
	CAPPELLE-BROUCK	1556,4	1755	1 144	0,7
	DRINCHAM	312,6	338	274	0,8
	HOLQUE	257,2	381	966	2,5
	LOOBERGHE	1703,0	1955	1 176	0,6
	MILLAM	1131,2	1244	764	0,6
	SAINT-MOMELIN	256,2	600	360	0,6
	SAINT-PIERRE-BROUCK	799,3	886	914	1,0
	WULVERDINGHE	237,7	292	259	0,9
	Total	7311,3	8642	7 140	0,8
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	1240,3	1341	1 571	1,2
	BAVINCHOVE	748,5	831	937	1,1
	BUYSSCHEURE	548,3	615	505	0,8
	CASSEL	1019,4	1265	2 326	1,8
	HARDIFORT	553,3	614	386	0,6
	NOORDPEENE	1502,2	1712	774	0,5
	OCHTEZEELE	524,0	558	303	0,5
	OXELAERE	357,1	472	479	1,0
	RUBROUCK	1400,7	1488	890	0,6
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	662,5	756	828	1,1
	WEMAERS-CAPPEL	385,8	413	253	0,6
	ZERMEZEELE	469,5	483	193	0,4
	ZUYTPEENE	1078,7	1180	560	0,5
	Total	10490,3	11728	10 006	0,9
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	1629,8	1754	1 384	0,8
	BROXEELE	337,3	377	305	0,8
	ESQUELBECQ	1037,2	1270	2 206	1,7
	HERZEELE	1556,6	1717	1 427	0,8
	LEDERZEELE	761,4	864	598	0,7
	LEDRINGHEM	650,3	701	667	1,0
	MERCKEGHEM	926,3	1073	576	0,5
	NIEURLET	845,1	1025	983	1,0
	VOLCKERINCKHOVE	915,8	988	476	0,5
	WORMHOUT	2368,4	2741	5 223	1,9
	ZEGERSCAPPEL	1630,0	1740	1 493	0,9
	Total	12658,3	14250	15 336	1,1
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	830,2	1015	2 411	2,4
	BOURBOURG	3402,7	3849	6 696	1,7
	BRAY-DUNES	270,7	857	4 681	5,5
	CAPPELLE-LA-GRANDE	309,9	546	8 134	14,9
	COUDEKERQUE	789,0	1203	1 114	0,9
	COUDEKERQUE-BRANCHE	227,3	914	22 986	25,1
	CRAYWICK	682,5	773	584	0,8
	DUNKERQUE	257,8	3734	68 219	18,3
	FORT-MARDYCK	0,2	141	3 568	25,3
	GRANDE-SYNTHE	282,3	2144	21 428	10,0
	GRAND-FORT-PHILIPPE	62,5	313	5 606	17,9
	GRAVELINES	647,5	2266	11 705	5,2
	LEFFRINCKOUCKE	313,4	728	4 517	6,2
	LOON-PLAGE	1844,9	3567	6 214	1,7
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	736,2	813	290	0,4
	SAINT-POL-SUR-MER	13,8	514	22 038	42,9
	TETEGHEM	1406,6	1841	7 284	4,0
	ZUYDCOOTE	87,4	260	1 688	6,5
	Total	12165,0	25478	199 163	7,8
Hors CC	SPYCKER	838,3	919	1 505	1,6
	WATTEN	436,4	732	2 731	3,7
	Total	1274,8	1651	4 236	2,6
	Total région Flandre-Dunkerque	65994,4	86563	265 941	3,1

Source : INSEE 2007 - MOS 2005

LOGEMENTS PLUS GRANDS POUR MÉNAGES PLUS PETITS

Dans le Dunkerquois, la part des « grands logements* » (T5 et plus) est particulièrement élevée : elle est supérieure de dix points par rapport à la France hors Ile-de-France. Cette spécificité s'explique principalement par le nombre élevé de logements individuels. Actuellement, la croissance du nombre de grands logements se poursuit.

L'aspiration des ménages à disposer de grands logements est toujours prégnante, avec le risque de « sous-occupation » lié au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages. Mais les seniors souhaitent pouvoir accueillir leur famille et restent attachés à leur logement (*cf. « Quels enjeux pour les nouveaux seniors ? enquête sur les modes de vie des 55-70 ans dans la région Flandre-Dunkerque », AGUR, 2008*).

Seul le nombre de T4 diminue. Deux hypothèses expliquent cette évolution : une partie de ces résidences principales serait devenue vacante entre 1999 et 2007, et une partie aurait été divisée pour produire des T1 et T2. Cette tendance concerne principalement les communes centrales de l'agglomération (Coudekerque-Branche, Dunkerque et, dans une moindre mesure, Grande-Synthe).

Quant aux logements collectifs, ils connaissent une croissance deux fois plus rapide que l'individuel (15 % contre 7 %). L'enjeu reste pour ce type d'habitat, de constituer une offre attractive pour les différentes étapes des parcours résidentiels des ménages. Les familles avec enfants, hors des grandes métropoles, privilégient encore la maison individuelle, comme le montrent l'enquête du CREDOC de 2008 et l'enquête AGUR de 2007.

** en nombre de pièces et non en surface.*

UNE PART IMPORTANTE DE T5 ET PLUS

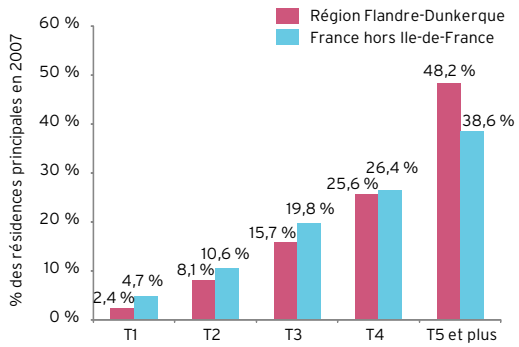

Source : INSEE Recensement de la population 2007

PRÉDOMINANCE DES GRANDS LOGEMENTS, UNE SPÉCIFICITÉ QUI SE RENFORCE

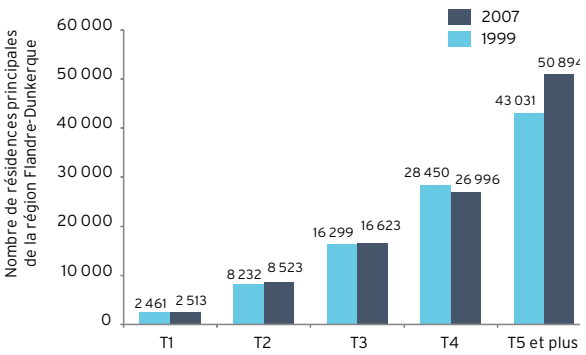

Source : INSEE Recensement de la population 2007

LA GÉOGRAPHIE DES GRANDS ET PETITS LOGEMENTS EN 2007

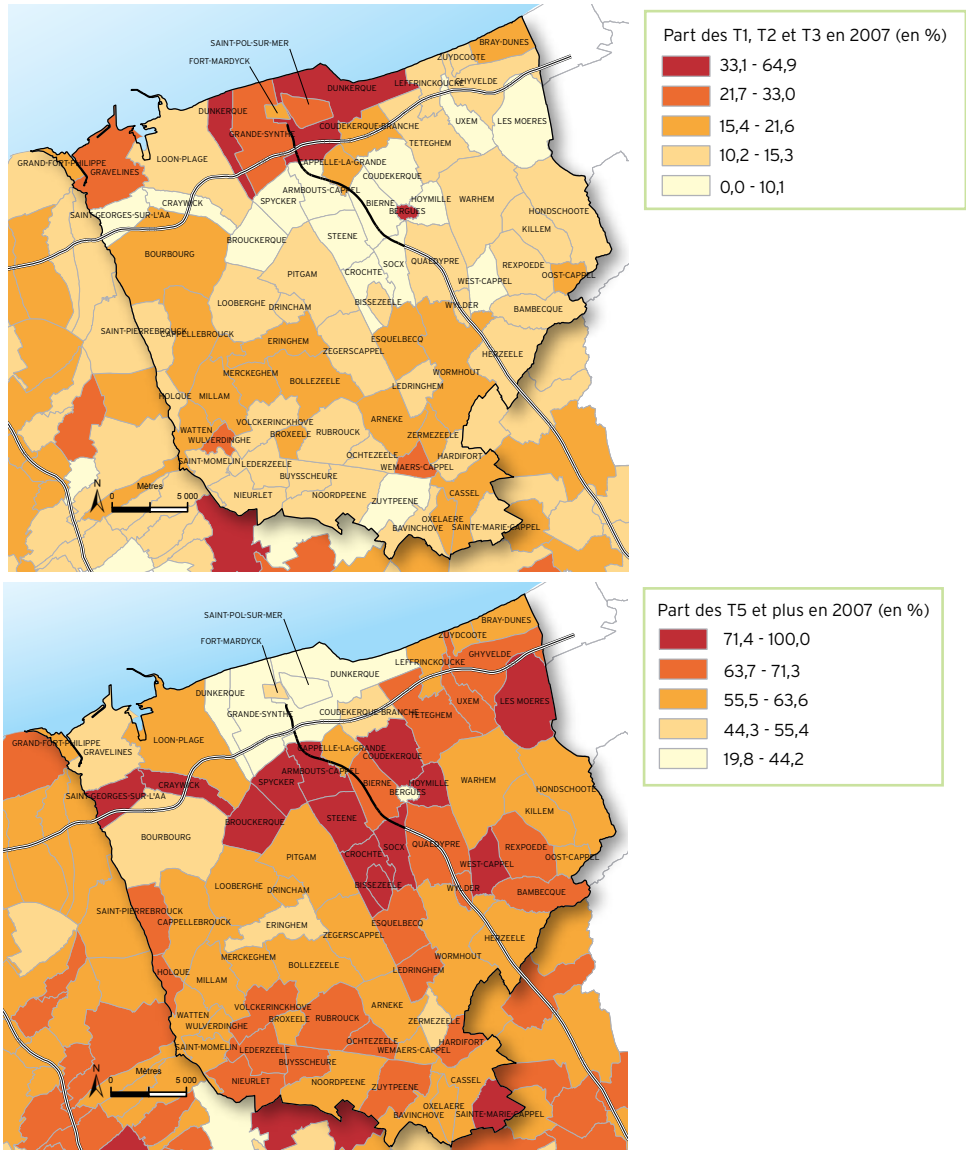

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

La diminution de la taille des ménages, le vieillissement de la population et surtout la hausse sensible de l'effort financier pour se loger, pourraient, à terme, entraîner une baisse de la taille des logements.

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Se loger en Nord – Pas-de-Calais », Les dossiers de Profils n°93, INSEE Nord – Pas-de-Calais, avril 2009.
« Les difficultés des Français face au logement », Régis BIGOT et Sandra HOIBIAN, CREDOC, Cahier de recherche n°265, décembre 2009.
« Quels enjeux pour les nouveaux seniors ? Enquête sur les modes de vie des 55-70 ans dans la région Flandre-Dunkerque », AGUR, 2008.

Contacts AGUR :

Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

COMMENT ESTIMER LES CRÉATIONS DE LOGEMENTS PAR DIVISION ?

L'évolution du nombre de résidences principales construites à une même époque permet de mesurer les mouvements qui touchent le parc de logement. Ainsi dans le Dunkerquois, le nombre de résidences principales datant de la période 1949 - 1974 augmente de près de 1 400 logements entre 1999 et 2007, on peut donc en déduire qu'il y a eu des divisions de logements ou la remise sur le marché de logements vacants.

Périodes de construction des résidences principales	Données recensement de la population 1999	Données recensement de la population 2007	Evolution 1999-2007
Résidences principales antérieures à 1949	22 555	22 974	419
Résidences principales 1949-1974	40 336	41 742	1 406
Résidences principales 1975-1989	25 430	27 428	1 998

Source : INSEE Recensements de la population

LES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2007

	Région Flandre-Dunkerque	Région Nord - Pas-de-Calais	France hors Ile-de-France
Part des logements individuels	67,3 %	73,4 %	62,8 %
Part des appartements	31,9 %	25,7 %	36,3 %
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,4	4,4	4,1
Nombre moyen de pièces en logements individuels	5,0	5,0	4,8
Nombre moyen de pièces en appartements	3,2	3,0	3,0
Part des T5 et plus	48,2 %	48,4 %	38,6 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

NOMBRE DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

EPCI	Communes	Nombre de résidences principales 2007	Part des RP T1 et T2 dans le total des RP 2007	Part des RP T3 et T4 dans le total des RP 2007	Part des RP T5 et + dans le total des RP 2007	Nombre moyen de pièces par RP
CC canton de Bergues	BERGUES	1 651	15,1%	45,8%	39,1%	4,2
	BIERNE	555	4,0%	27,2%	68,8%	5,1
	BISSEZEELE	69	2,9%	23,5%	73,5%	5,4
	CROCHTE	229	2,6%	20,9%	76,5%	5,5
	ERINGHEM	167	4,8%	42,5%	52,7%	4,8
	HOYMILLE	1 162	2,4%	22,3%	75,3%	5,1
	PITGAM	345	3,5%	33,9%	62,6%	5,1
	QUAËDYPRE	403	2,2%	28,3%	69,5%	5,2
	SOCX	375	3,3%	20,9%	75,9%	5,7
	STEENE	450	2,2%	23,9%	73,9%	5,2
	WEST-CAPPEL	191	1,0%	25,1%	73,8%	5,4
	WYLDER	102	3,1%	30,2%	66,7%	5,1
	Total	5 698	6,4%	31,5%	62,1%	4,9
CC de Flandre	BAMBECQUE	256	1,2%	31,8%	66,9%	5,2
	GHYVELDE	1 135	3,7%	30,7%	65,6%	5,0
	HONDSCHOOTE	1 377	5,8%	32,1%	62,0%	4,9
	KILLEM	357	3,7%	36,8%	59,6%	5,0
	LES MOËRES	266	3,8%	23,3%	72,9%	5,3
	OOST-CAPPEL	166	5,7%	36,9%	57,3%	4,7
	REXPOËDE	641	3,3%	30,4%	66,3%	5,1
	UXEM	459	2,6%	28,2%	69,1%	5,2
	WARHEM	740	1,9%	35,7%	62,4%	5,0
	Total	5 396	3,8%	31,8%	64,4%	5,0
CC de la Colme	BROUCKERQUE	461	2,6%	25,6%	71,8%	5,3
	CAPPELLEBROUCK	423	6,5%	35,0%	58,4%	4,9
	DRINCHAM	92	4,3%	33,7%	62,0%	5,1
	HOLQUE	334	2,4%	29,3%	68,3%	5,1
	LOOBERGHE	434	3,0%	36,9%	60,1%	5,0
	MILLAM	264	3,8%	37,5%	58,7%	5,0
	SAINT-MOMELIN	137	5,2%	35,3%	59,5%	4,8
	SAINT-PIERRE-BROUCK	323	3,2%	30,9%	65,9%	5,1
	WULVERDINGHE	93	3,3%	34,1%	62,6%	5,0
	Total	2 561	3,7%	32,6%	63,7%	5,1
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	594	5,8%	31,1%	63,1%	5,0
	BAVINCHOVE	356	3,9%	36,1%	60,0%	5,0
	BUYSSCHEURE	184	3,3%	31,7%	65,0%	5,0
	CASSEL	883	6,4%	33,1%	60,4%	5,1
	HARDIFORT	135	2,9%	28,8%	68,3%	5,2
	NOORDPEENE	295	2,4%	34,2%	63,4%	5,2
	OCHTEZEELE	112	0,0%	33,9%	66,1%	5,2
	OXELAËRE	198	2,6%	37,0%	60,4%	5,1
	RUBROUCK	305	2,3%	32,1%	65,6%	5,1
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	283	2,5%	25,7%	71,8%	5,4
	WEMAERS-CAPPEL	85	2,4%	36,9%	60,7%	5,0
	ZERMEZEELE	65	6,2%	38,5%	55,4%	4,8
	ZUYTPEENE	185	0,5%	31,9%	67,6%	5,3
	Total	3 679	4,0%	32,6%	63,3%	5,1
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	524	2,5%	37,5%	60,1%	5,0
	BROXEELE	115	2,7%	40,7%	56,6%	5,0
	ESQUELBECQ	819	6,8%	27,9%	65,4%	5,0
	HERZEELE	508	2,8%	35,4%	61,8%	5,0
	LEDERZEELE	212	2,8%	28,0%	69,2%	5,3
	LEDRINGHEM	229	2,7%	26,9%	70,4%	5,3
	MERCKEGHEM	223	4,9%	35,3%	59,8%	4,9
	NIEURLET	338	2,4%	33,7%	63,9%	4,8
	VOLCKERINCKHOVE	187	3,8%	31,7%	64,5%	5,0
	WORMHOUT	2 011	7,8%	36,5%	55,6%	4,7
	ZEGERSCAPPEL	524	5,4%	32,0%	62,6%	5,0
	Total	5 689	5,4%	33,9%	60,7%	4,9
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	872	1,7%	25,6%	72,7%	5,1
	BOURBOURG	2 637	7,4%	38,4%	54,2%	4,6
	BRAY-DUNES	1 942	5,9%	38,1%	56,0%	4,7
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 096	5,0%	36,3%	58,7%	4,7
	COUDEKERQUE	390	1,8%	22,7%	75,5%	5,5
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 107	7,7%	39,8%	52,5%	4,5
	CRAYWICK	172	4,0%	20,5%	75,6%	5,2
	DUNKERQUE	30 986	19,2%	47,9%	33,0%	3,9
	FORT-MARDYCK	1 378	4,4%	40,8%	54,9%	4,7
	GRANDE-SYNTHE	7 551	8,7%	48,9%	42,4%	4,3
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 267	6,8%	35,4%	57,8%	4,6
	GRAVELINES	4 481	10,6%	37,2%	52,2%	4,5
	LEFFRINCKOUCKE	1 769	7,7%	33,5%	58,8%	4,7
	LOON-PLAGE	2 180	4,7%	34,2%	61,1%	4,8
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	94	3,2%	22,6%	74,2%	5,4
	SAINT-POL-SUR-MER	8 778	11,0%	56,1%	32,9%	4,0
	TÉTEGHEM	2 637	4,3%	28,1%	67,6%	5,1
	ZUYDCOOTE	599	4,0%	35,0%	61,0%	4,9
	Total	80 936	12,1%	44,0%	43,8%	4,3
Hors CC	SPYCKER	546	2,2%	24,9%	72,9%	5,1
	WATTEN	1 043	6,5%	36,0%	57,5%	4,8
	Total	1 589	5,0%	32,2%	62,8%	4,9
	Total région Flandre-Dunkerque	105 548	10,5%	41,3%	48,2%	4,4

Source : INSEE Recensement de la population 2007

LOCATAIRE OU PROPRIÉTAIRE DE SON LOGEMENT, LES SPÉCIFICITÉS DUNKERQUOISES

Le dernier recensement ne modifie pas les anciens constats : dans l'agglomération, nous sommes plus souvent locataires et, a contrario, dans le secteur rural, les propriétaires sont largement majoritaires.

Parc HLM

Dans le Dunkerquois, les logements HLM sont particulièrement nombreux et leur croissance est supérieure à la moyenne nationale. Malgré les efforts engagés en matière de rééquilibrage de ce parc, celui-ci reste concentré sur quelques communes en centre d'agglomération (notamment Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer et les quartiers sud de Dunkerque).

Propriétaires occupants

La part de propriétaires dans l'ensemble du parc de logements est comparable à la moyenne française. Cependant, la croissance du nombre de propriétaires reste inférieure de 6 points aux chiffres nationaux.

Parc locatif privé

Le parc locatif privé se redéploye. Entre 1982 et 1999, le parc locatif privé avait perdu 2 500 logements. Depuis 1999, on observe un retournement de tendance. Le nombre de logements locatifs privés s'accroît de 10 % entre 1999 et 2007. L'offre se développe dans le secteur périurbain et rural, notamment dans la communauté de communes de l'Yser (+ 34 %) localisée principalement à Wormhout (+ 53 %) et à Esquelbecq (+ 57 %). Dans la CUD, le nombre de locataires du parc privé a augmenté à Bourbourg (+ 18 %), Coudekerque-Branche (+ 11 %), Dunkerque (+ 9 %), Saint-Pol-sur-Mer (+ 23 %) et Téteghem (+ 21 %).

Les dispositifs de défiscalisation, dans le neuf ou dans le parc existant, ont alimenté ce segment du parc de logements dès 1997 avec le dispositif Périssol. Depuis 2009, la réduction d'impôts de la loi Scellier rend plus attractif l'investissement locatif privé.

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

De nombreux facteurs pourraient modifier les constats actuels, parmi lesquels :

- La crise économique qui ralentit l'accession à la propriété.
- Les incertitudes sur la politique du logement au niveau national et les réorientations en matière d'aides.
- L'évolution de la taille des ménages peut influer sur le statut d'occupation. Par exemple : les ménages d'une personne peuvent avoir plus de difficultés à assurer les charges liées à la propriété.
- Les nouveaux modes d'occupation des logements en fonction de l'âge, de la situation : colocation, habitat groupé coopératif, logements en résidence…

UNE RÉPARTITION TERRITORIALE SEGMENTÉE DES STATUTS D'OCCUPATION EN 2007

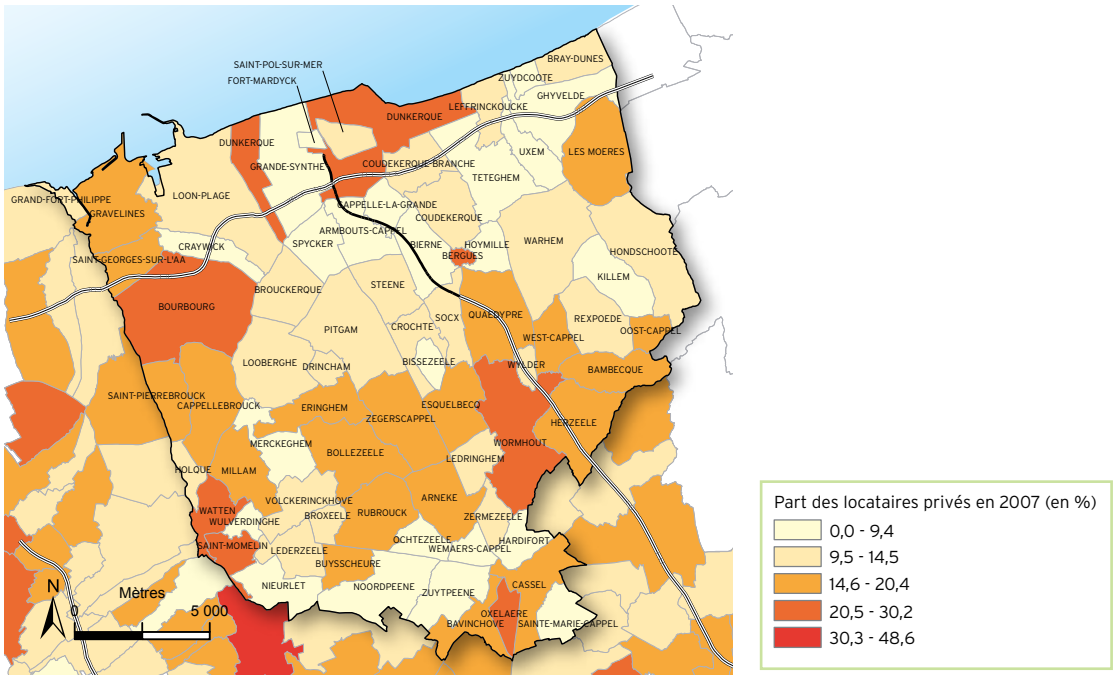

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

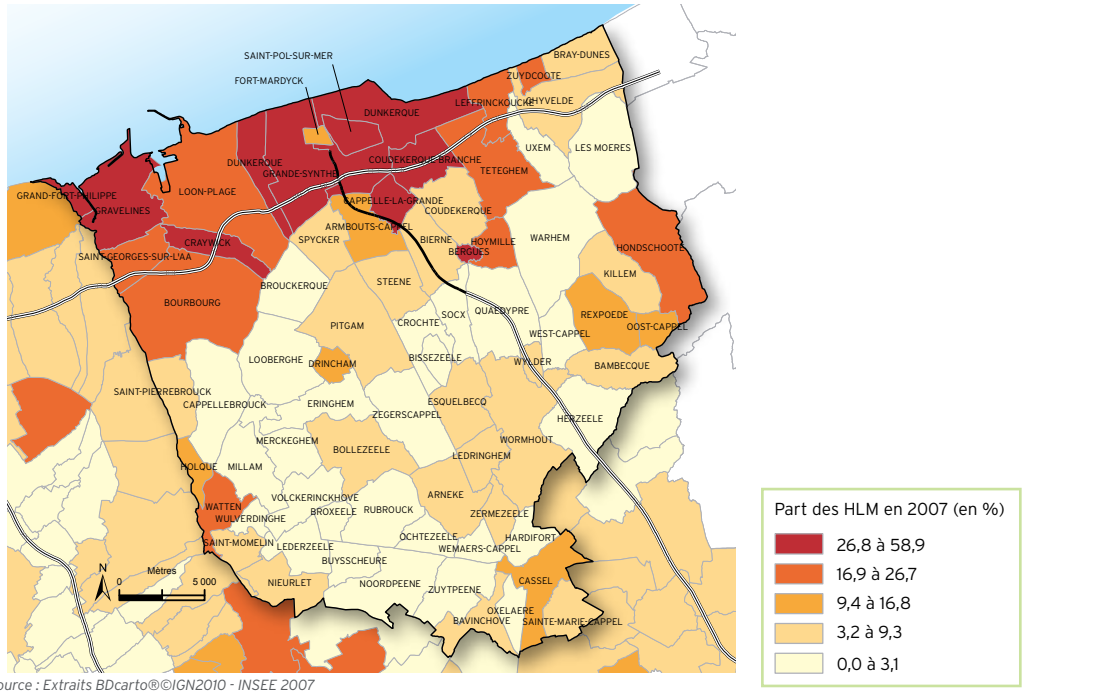

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Tableau de l'économie française », INSEE, édition 2010.
« Se loger en Nord - Pas-de-Calais, les parcours résidentiels se transforment », INSEE Nord - Pas-de-Calais, dossier de Profils n°93, avril 2009.
« Perspectives habitat 2010 », disponible gratuitement à l'AGUR.
«Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », Des clés pour comprendre le territoire 2008, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

UNE RÉPARTITION TERRITORIALE SEGMENTÉE DES STATUTS D'OCCUPATION EN 2007

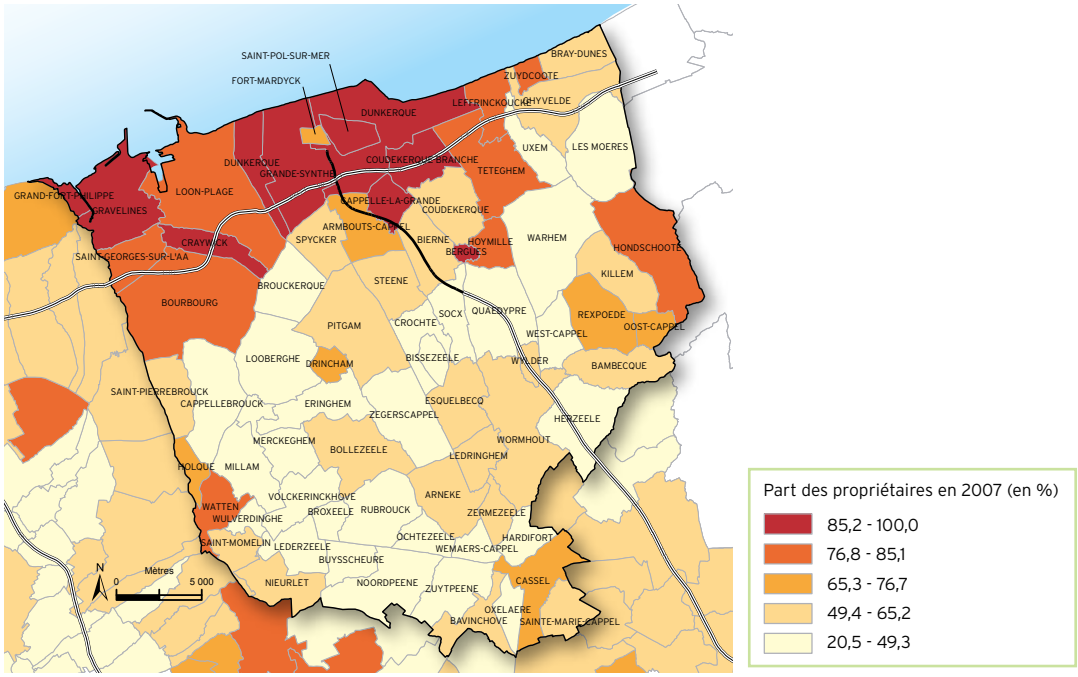

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - INSEE 2007

	Nombre de résidences principales					Part des résidences principales		
	Total	Occupées par des propriétaires	Occupées par des locataires	Parc privé	HLM louées vide	Occupées par des propriétaires	Parc privé	Occupées par locataires HLM
Région Flandre-Dunkerque	105 548	59 080	45 110	18 118	26 992	56 %	17 %	26 %
Région Nord - Pas-de-Calais	1 607 672	904 913	660 572	352 922	307 650	56 %	22 %	19 %
France métropolitaine	26 352 815	15 130 570	10 485 719	6 591 075	3 894 644	57 %	25 %	15 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DÉFINITION

Le statut d'occupation définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer,
- le statut de fermier-métayer s'applique aux agriculteurs dont le logement fait partie du bail à ferme ou du contrat de métayage.

STATUTS D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

EPCI	Communes	Total	Nombre de résidences principales			Part des résidences principales		
			Occupées par propriétaires	Parc privé	HLM louées vides	Occupées par des propriétaires	Parc privé	Occupées par locataires HLM
CC canton de Bergues	BERGUES	1 651	656	478	490	39,7 %	29,0 %	29,7 %
	BIERNE	555	480	35	37	86,5 %	6,3 %	6,7 %
	BISSEZEELE	69	61	5	0	88,2 %	7,4 %	0,0 %
	CROCHTE	229	196	27	0	85,5 %	12,0 %	0,0 %
	ERINGHEM	167	133	31	0	79,6 %	18,6 %	0,0 %
	HOYMILLE	1 162	879	66	210	75,6 %	5,7 %	18,0 %
	PITGAM	345	280	43	14	81,2 %	12,5 %	4,1 %
	QUAËDYPRE	403	324	71	0	80,3 %	17,7 %	0,0 %
	SOCX	375	327	38	1	87,3 %	10,0 %	0,3 %
	STEENE	450	379	45	21	84,3 %	10,0 %	4,6 %
	WEST-CAPPEL	191	159	28	0	83,2 %	14,7 %	0,0 %
	WYLDER	102	81	13	4	80,2 %	12,5 %	4,2 %
	Total	5 698	3 955	880	777	69,4 %	15,4 %	13,6 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	256	178	50	23	69,4 %	19,4 %	9,1 %
	GHYVELDE	1 135	946	79	95	83,3 %	7,0 %	8,4 %
	HONDSCHOOTE	1 377	959	150	244	69,7 %	10,9 %	17,7 %
	KILLEM	357	301	30	24	84,3 %	8,4 %	6,7 %
	LES MOËRES	266	211	49	2	79,3 %	18,4 %	0,8 %
	OOST-CAPPEL	166	114	30	21	68,8 %	17,8 %	12,7 %
	REXPOËDE	641	481	85	63	75,0 %	13,3 %	9,8 %
	UXEM	459	425	31	0	92,6 %	6,7 %	0,0 %
	WARHEM	740	642	81	9	86,8 %	10,9 %	1,2 %
	Total	5 396	4 257	584	481	78,9 %	10,8 %	8,9 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	461	402	46	7	87,1 %	10,1 %	1,5 %
	CAPPELLEBROUCK	423	338	68	6	79,9 %	16,1 %	1,4 %
	DRINCHAM	92	68	10	12	73,9 %	10,9 %	13,0 %
	HOLQUE	334	245	45	39	73,4 %	13,6 %	11,8 %
	LOOBERGHE	434	373	53	2	85,9 %	12,2 %	0,5 %
	MILLAM	264	214	44	0	81,1 %	16,7 %	0,0 %
	SAINT-MOMELIN	137	95	29	9	69,3 %	20,9 %	6,5 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	323	251	56	10	77,8 %	17,3 %	3,2 %
	WULVERDINGHE	93	83	8	0	89,0 %	8,8 %	0,0 %
	Total	2 561	2 069	360	86	80,8 %	14,0 %	3,3 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	594	438	108	38	73,8 %	18,1 %	6,5 %
	BAVINCHOVE	356	268	54	28	75,2 %	15,2 %	7,9 %
	BUYSSCHEURE	184	151	30	0	82,0 %	16,4 %	0,0 %
	CASSEL	883	598	177	91	67,6 %	20,0 %	10,3 %
	HARDIFORT	135	125	9	0	92,8 %	6,5 %	0,0 %
	NOORDPEENE	295	255	22	3	86,4 %	7,5 %	1,0 %
	OCHTEZEELE	112	99	9	0	88,4 %	8,0 %	0,0 %
	OXELAËRE	198	138	58	0	69,8 %	29,2 %	0,0 %
	RUBROUCK	305	242	54	1	79,5 %	17,9 %	0,3 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	283	245	13	18	86,8 %	4,6 %	6,4 %
	WEMAERS-CAPPEL	85	77	6	0	90,5 %	7,1 %	0,0 %
	ZERMEZEELE	65	53	8	3	81,5 %	12,3 %	4,6 %
	ZUYTPEENE	185	167	14	0	90,3 %	7,6 %	0,0 %
	Total	3 679	2 856	562	183	77,6 %	15,3 %	5,0 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	524	389	96	22	74,3 %	18,3 %	4,2 %
	BROXEELE	115	103	11	0	89,4 %	9,7 %	0,0 %
	ESQUELBECQ	819	625	146	39	76,3 %	17,8 %	4,8 %
	HERZEELE	508	395	87	11	77,9 %	17,1 %	2,2 %
	LEDERZEELE	212	176	27	3	83,2 %	12,6 %	1,4 %
	LEDRINGHEM	229	194	24	9	84,8 %	10,3 %	4,0 %
	MERCKEGHEM	223	199	16	0	89,3 %	7,1 %	0,0 %
	NIEURLET	338	279	31	23	82,5 %	9,2 %	6,8 %
	VOLCKERINCKHOVE	187	161	21	2	86,0 %	11,3 %	1,1 %
	WORMHOUT	2 011	1 427	450	109	71,0 %	22,4 %	5,4 %
	ZEGERSCAPPEL	524	427	76	10	81,6 %	14,6 %	2,0 %
	Total	5 689	4 376	984	229	76,9 %	17,3 %	4,0 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	872	738	38	82	84,6 %	4,3 %	9,4 %
	BOURBOURG	2 637	1 426	715	459	54,1 %	27,1 %	17,4 %
	BRAY-DUNES	1 942	1 513	234	153	77,9 %	12,0 %	7,9 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 096	1 903	168	1 007	61,4 %	5,4 %	32,5 %
	COUDEKERQUE	390	325	40	16	83,2 %	10,3 %	4,1 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 107	5 232	1 142	2 647	57,5 %	12,5 %	29,1 %
	CRAYWICK	172	101	14	55	59,1 %	8,0 %	31,8 %
	DUNKERQUE	30 986	13 650	8 550	8 374	44,1 %	27,6 %	27,0 %
	FORT-MARDYCK	1 378	1 047	89	219	76,0 %	6,4 %	15,9 %
	GRANDE-SYNTHE	7 551	2 574	472	4 447	34,1 %	6,2 %	58,9 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 267	1 297	314	624	57,2 %	13,8 %	27,5 %
	GRAVELINES	4 481	1 860	883	1 658	41,5 %	19,7 %	37,0 %
	LEFFRINCKOUCKE	1 769	1 170	214	375	66,1 %	12,1 %	21,2 %
	LOON-PLAGE	2 180	1 295	288	572	59,4 %	13,2 %	26,2 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	94	55	17	22	58,1 %	18,3 %	23,7 %
	SAINT-POL-SUR-MER	8 778	3 949	1 110	3 658	45,0 %	12,6 %	41,7 %
	TÉTEGHEM	2 637	1 917	164	537	72,7 %	6,2 %	20,4 %
	ZUYDCOOTE	599	410	46	127	68,4 %	7,6 %	21,2 %
	Total	80 936	40 462	14 497	25 031	50,0 %	17,9 %	30,9 %
Hors CC	SPYCKER	546	484	33	24	88,7 %	6,0 %	4,4 %
	WATTEN	1 043	621	217	181	59,6 %	20,8 %	17,4 %
	Total	1 589	1 106	250	205	69,6 %	15,7 %	12,9 %
	Total région Flandre-Dunkerque	105 548	59 080	18 118	26 992	56,0 %	17,2 %	25,6 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

HÔTELLERIE ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES, UNE OFFRE EN PROGRESSION

L'offre en hébergements touristiques s'est étoffée sur notre territoire ces dix dernières années tant en quantité qu'en qualité.

Elle reste toutefois fortement centrée sur les hébergements de plein air (avec une forte proportion d'emplacements résidentiels) et les résidences secondaires. Les résidences de tourisme ne se sont pas développées.

Les capacités hôtelières ont peu évolué mais les projets à venir dans les deux prochaines années devraient y contribuer (B&B quartier de la gare, hôtel du Kursaal, résidence hôtelière quai Freycinet à Dunkerque, hôtel à Bourbourg...). En attendant, l'hôtellerie a fait un saut qualitatif avec la progression des capacités en 2 et 4 étoiles.

A terme, la construction de deux centres européens de loisirs et d'accueil (CELA) à Dunkerque et Gravelines viendront également renforcer l'hébergement collectif et ainsi favoriser la diversification de l'offre dunkerquoise.

CAPACITÉS EN HAUSSE GRÂCE AUX CAMPINGS ET AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

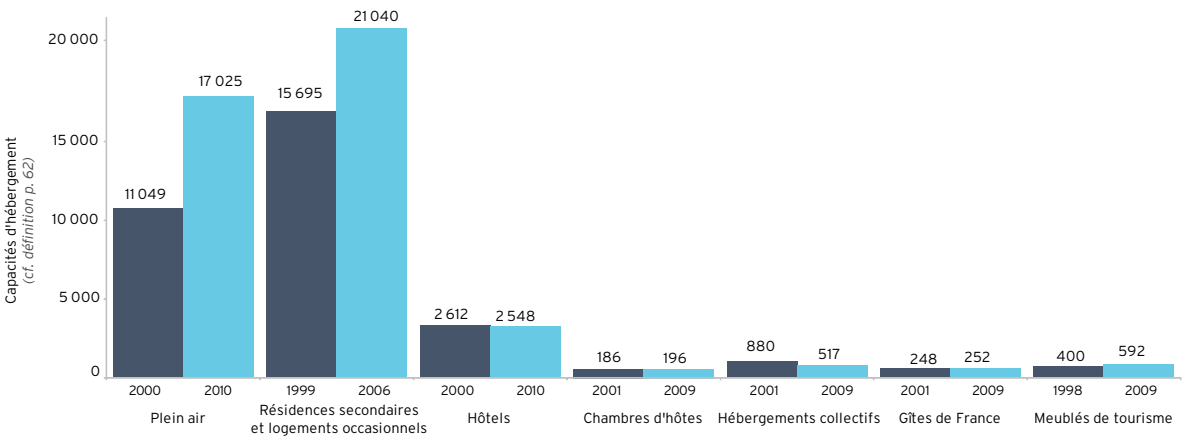

Source : AGUR - INSEE - Gîtes de France - UDOTSI

PEU D'EMPLACEMENTS DE CAMPINGS DESTINÉS À LA CLIENTÈLE DE PASSAGE

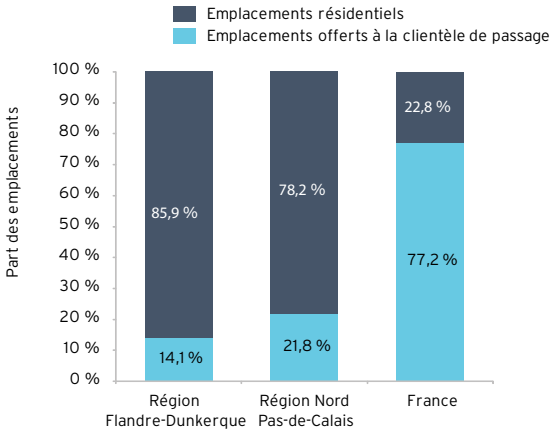

Source : INSEE 2010

MONTÉE EN GAMME DANS L'HÔTELLERIE

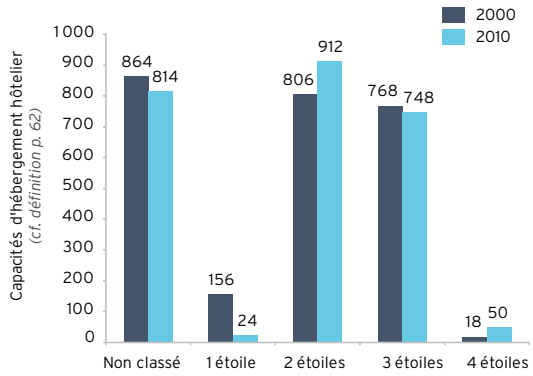

Source : INSEE 2010

LES PROJETS D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

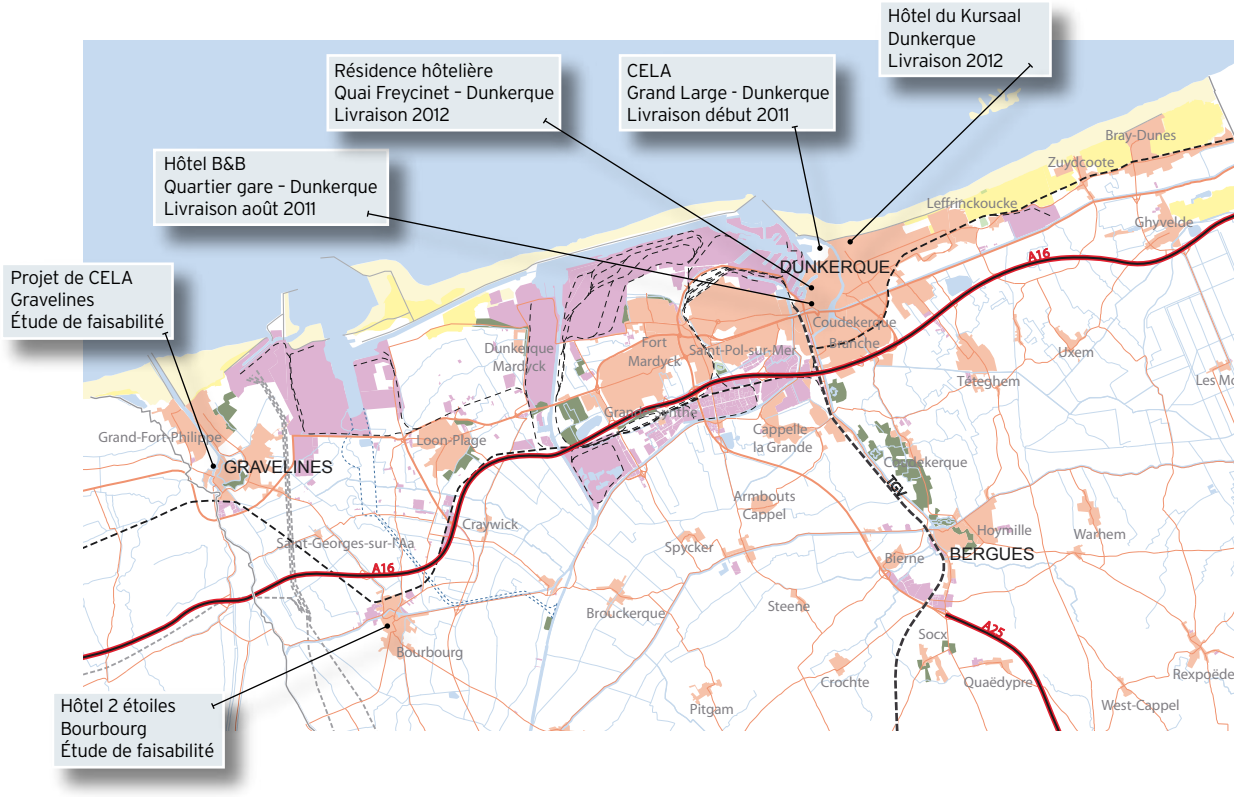

Source : extrait BD Carto®©IGN 2010 - AGUR

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Le tourisme en Nord – Pas-de-Calais, les chiffres clés », CRT Nord – Pas-de-Calais, septembre 2008.
« Tourisme en Nord – Pas-de-Calais, un réel impact sur l'emploi », Pages de Profils INSEE n°23, juin 2007.

Contacts AGUR :
Pascale MONTEFIORE p.montefiore@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

DÉFINITION

Capacités : pour pouvoir comparer les hébergements entre eux, les chiffres sont exprimés en « capacités ». Pour les calculs, il est considéré qu'une chambre d'hôte ou d'hôtel équivaut à 2 places, une résidence secondaire à 5 places, un emplacement de camping à 3 places, un gîte ou un meublé à 4 places.

CE QU'ON EN DISAIT IL Y A QUARANTE ANS...

VERS UN RENOUVEAU HOTELIER

LE "REUZE" SYMBOLE DU RENOUVEAU HOTELIER DE DUNKERQUE

Une paradoxale pénurie

Nord industriel n°27, 6 juillet 1973.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

EPCI	Communes	Emplacements dans campings classés 2010	Chambres dans hôtels classés 2010	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2006	Meublés de tourisme 2009	Gîtes (Gîtes de France) 2009	Chambres d'hôtes (Gîtes de France) 2009	Hébergements collectifs (lits) 2009
CC canton de Bergues	BERGUES	90	25	5	5	0	0	0
	BIERNE	0	0	11	0	2	5	0
	BISSEZEELE	0	0	4	0	4	0	0
	CROCHTE	0	0	12	0	3	3	18
	ERINGHEM	42	0	3	0	0	0	0
	HOYMILLE	0	0	4	0	0	0	0
	PITGAM	197	0	11	0	3	1	0
	QUAËDYPRE	0	0	13	0	6	4	12
	SOCX	0	43	2	2	2	0	0
	STEENE	0	0	5	0	0	0	0
	WEST-CAPPEL	0	0	9	0	0	0	0
	WYLDER	0	0	0	0	0	0	0
	Total	329	68	79	7	20	13	30
CC de Flandre	BAMBECQUE	0	0	6	0	0	0	0
	GHYVELDE	752	0	30	0	0	0	0
	HONDSCHOOTE	203	0	30	0	2	5	0
	KILLEM	0	0	10	0	1	0	0
	LES MOËRES	177	0	2	0	0	0	0
	OOST-CAPPEL	0	0	9	0	0	0	0
	REXPOËDE	0	0	13	0	1	0	0
	UXEM	218	0	85	0	0	0	0
	WARHEM	214	0	86	0	0	0	0
	Total	1 564	0	270	0	4	5	0
CC de la Colme	BROUCKERQUE	0	0	8	0	6	1	0
	CAPPELLEBROUCK	49	0	5	0	0	0	0
	DRINCHAM	0	0	2	0	1	4	0
	HOLQUE	0	0	3	0	0	3	0
	LOOBERGHE	145	0	15	0	0	0	0
	MILLAM	0	0	13	0	0	4	0
	SAINT-MOMELIN	0	0	2	0	0	0	0
	SAINT-PIERRE-BROUCK	0	0	14	0	2	5	0
	WULVERDINGHE	48	0	4	0	0	1	0
	Total	242	0	66	0	9	18	0
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	0	0	18	0	0	0	0
	BAVINCHOVE	0	0	4	0	0	0	0
	BUYSSCHEURE	29	0	8	0	2	0	0
	CASSEL	0	15	43	0	1	11	0
	HARDIFORT	0	0	7	0	0	0	0
	NOORDPEENE	0	0	28	0	4	1	0
	OCHTEZEELE	0	0	10	0	0	0	0
	OXELAËRE	0	0	8	1	2	3	0
	RUBROUCK	66	0	52	0	2	0	18
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	0	0	12	0	1	2	0
	WEMAERS-CAPPEL	0	0	3	0	0	0	0
	ZERMEZEELE	0	0	13	0	0	0	0
	ZUYTPEENE	35	0	4	0	0	0	0
	Total	130	15	209	1	12	17	18
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	44	26	18	0	3	5	0
	BROXEELE	40	0	7	0	2	0	0
	ESQUELBECQ	41	0	27	0	0	7	0
	HERZEELE	0	0	13	0	1	0	0
	LEDERZEELE	0	0	12	0	0	4	0
	LEDRINGHEM	0	0	5	0	0	0	0
	MERCKEGHEM	35	0	43	0	0	0	0
	NIEURLET	0	0	40	0	0	0	0
	VOLCKERINCKHOVE	100	0	8	0	1	0	0
	WORMHOUT	0	0	13	0	1	0	0
	ZEGERSCAPPEL	83	0	7	0	2	0	0
	Total	343	26	194	0	10	16	0
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	0	175	2	0	0	0	0
	BOURBOURG	0	11	13	2	4	2	30
	BRAY-DUNES	1 488	0	2 098	47	2	15	0
	CAPPELLE-LA-GRANDE	0	0	6	0	0	0	0
	COUDEKERQUE	130	0	67	0	1	0	0
	COUDEKERQUE-BRANCHE	0	14	34	0	0	0	0
	CRAYWICK	0	0	1	0	0	0	0
	DUNKERQUE	406	395	821	71	0	1	96
	FORT-MARDYCK	0	0	4	0	0	0	0
	GRANDE-SYNTHE	0	194	45	0	0	0	49
	GRAND-FORT-PHILIPPE	99	0	37	0	0	0	0
	GRAVELINES	171	64	80	5	0	5	200
	LEFFRINCKOUCKE	111	0	39	2	0	0	30
	LOON-PLAGE	0	168	4	0	0	0	0
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	0	0	0	12	0	0	0
	SAINT-POL-SUR-MER	0	134	38	0	0	0	0
	TÉTEGHEM	116	10	15	0	0	5	0
	ZUYDCOOTE	437	0	63	1	0	0	64
	Total	2 958	1 165	3 366	140	7	28	469
Hors CC	SPYCKER	0	0	1	0	0	0	0
	WATTEN	109	0	23	0	1	1	0
	Total	109	0	24	0	1	1	0
	Total région Flandre-Dunkerque	5 675	1 274	4 208	148	63	98	517

Source : AGUR - INSEE - Gîtes de France - UDOTSI

LES SECTEURS PRISÉS DU DUNKERQUOIS

Photo : Karen Roach - Fotolia

Le prix des maisons dans l'ancien a augmenté d'un tiers sur le territoire de la Flandre-Dunkerque, entre 2004 et 2008. Par la suite, avec la crise, les prix et le nombre de transactions ont fortement diminué. En 2010, un redémarrage est perceptible dans le Dunkerquois, mais il reste fragile.

Autre constat, en dix ans, l'écart de prix entre le neuf et l'ancien s'est considérablement réduit. En 1999, dans le Nord, une maison neuve valait 2 fois plus chère qu'une maison ancienne. En 2009, cet indice est de 1,5 pour le Nord et 1,3 pour le Dunkerquois.

Selon les villes et les villages, l'évolution des prix n'est pas toujours de même ampleur. Pour mesurer cette évolution, nous utilisons un indicateur mis au point par l'AGUR en 2007 : « l'indice de plus-value territoriale ». Plus cet indice est élevé pour une commune, plus celle-ci est prisée par les acquéreurs.

Au fil des années, la cartographie de cet indice change assez peu. Dans le peloton de tête, on retrouve toujours Malo-les-Bains, Téteghem, Bergues ou encore Bray-Dunes, Zuydcoote, Armbouts-Cappel et Coudekerque.

En étudiant les transactions plus récentes, on notera néanmoins que la commune de Bergues a connu une augmentation particulièrement sensible de ses prix par rapport au reste du territoire. En effet, l'actualisation de notre cartographie a fait passer la ville d'un indice de 1,12 à 1,24*. En clair, une maison habituellement vendue 100 000 € dans le Dunkerquois pourra atteindre 124 000 € si elle se situe à Bergues.

** Comparaison des transactions enregistrées sur la période 2005-2008 et leur actualisation sur la période 2006-2009*

EN 2009, LE PRIX MOYEN DES MAISONS A BAISSÉ DANS LE DUNKERQUOIS, UNE LÉGÈRE HAUSSE EST VISIBLE DEPUIS DÉBUT 2010

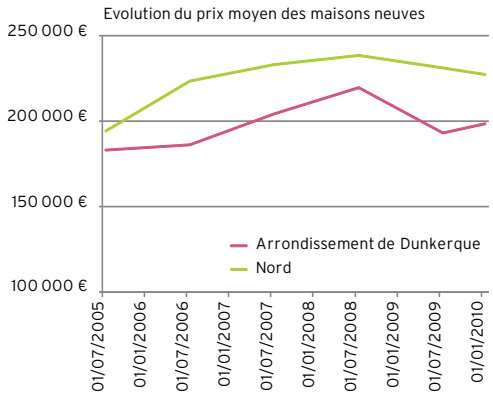

Source : PERVAL

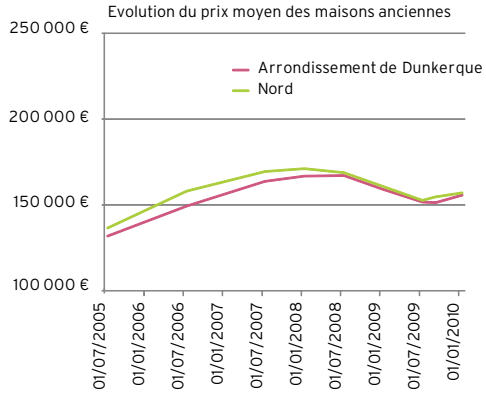

Source : PERVAL

LES SECTEURS PRISÉS DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

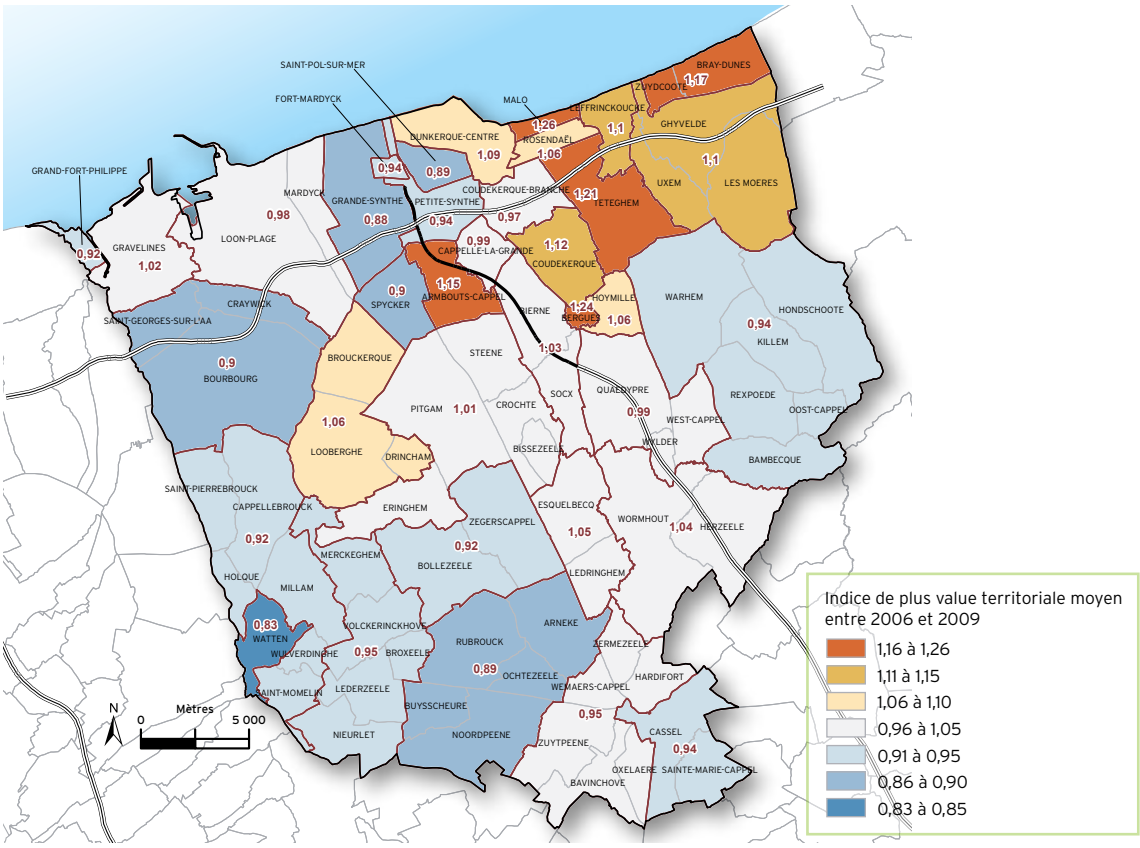

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - PERVAL

Guide de lecture : d'après les transactions effectuées entre 2006 et 2009, une maison ancienne , habituellement vendue 100 000 euros dans la région Flandre-Dunkerque, pourra atteindre 117 000 euros si elle se situe à Bray-Dunes (indice de plus-value 1,17).

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

Les grands projets urbains du Dunkerquois devraient avoir un impact sur la géographie des prix (exemple : reconquête des immeubles de la reconstruction dans le centre de Dunkerque). Par ailleurs, la diversification de l'offre avec les opérations Grand Large, centre agglo et l'Eco quartier Grande-Synthe, permettra la mise en concurrence du marché du neuf et de l'occasion.

Quant aux diagnostics de performances énergétiques obligatoires dans les transactions, ils risquent d'entraîner une dévalorisation du parc ancien.

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Indices Notaires - INSEE des prix des logements anciens », INSEE conjoncture n°58 du 25 février 2010.
« L'analyse du marché en 2009 », note de conjoncture immobilière des notaires de France n°7.
« Le foncier, une ressource à consommer avec modération », Des clés pour comprendre le territoire 2007, disponible gratuitement à l'AGUR.
« Cahier de l'AGUR » n°2 – « Zoom sur le marché de l'immobilier dunkerquois », janvier 2011, disponible gratuitement à l'AGUR

Contacts AGUR :
Séverine POTVIN s.potvin@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

LE VOLUME DE TRANSACTIONS A FORTEMENT DIMINUÉ DANS LE DUNKERQUOIS JUSQU'EN 2009

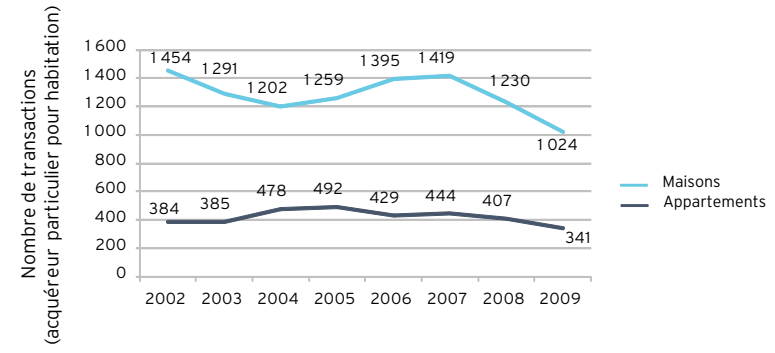

Source : PERVAL

EN 2009, LE PRIX D'UNE MÊME HABITATION RETROUVE PRESQUE SON NIVEAU DE 2005-2006

ESTIMATION DU PRIX DE VENTE MOYEN D'UNE MAISON « TYPE »

2003-2004	149 785 €
2005-2006	182 916 €
2007-2008	201 386 €
2009	186 024 €

Source : PERVAL

Dans le Dunkerquois, une maison « type » valant 150 000 € en 2003-2004, était vendue environ 201 000 € en 2007-2008. En 2009, le prix de cette même maison est d'environ 186 000 €.

Estimation globale réalisée sur la base de la source PERVAL, secteur géographique Flandre-Dunkerque, ne tenant pas compte du différentiel d'évolution des prix entre les communes du territoire.

DÉFINITIONS

L'indice de plus value territoriale (IPVT) est la différence constatée entre le prix théorique du bien immobilier et le prix réel lié à son emplacement géographique.

Les transactions retenues portent uniquement sur les maisons anciennes au sens fiscal, c'est-à-dire de plus de 5 ans ou connaissant une deuxième mutation. De plus, on ne retient que les biens :

- libres d'occupation au moment de la vente (ou occupés par le vendeur) ;
- acquis en pleine propriété par une vente de gré à gré ;
- destinés à un usage strict d'habitation.

Afin d'éviter les transactions atypiques, on exclut les biens non standards tels que les chambres, lofts, ateliers ou châteaux et les acquisitions effectuées par des professionnels de l'immobilier.

PERVAL : la base de données PERVAL est renseignée par les notaires sur la base du volontariat, elle n'est donc pas exhaustive, mais indique néanmoins les grandes tendances du marché.

INDICE DE PLUS VALUE TERRITORIALE

Regroupement de communes	2005 à 2008		2006 à 2009	
	Nombre de transactions	IPVT	Nombre de transactions	IPVT
ARMBOUTS-CAPPEL	27	1,16	25	1,15
ARNEKE + BUYSSCHEURE + NOORDPEENE + OCHTEZEELE + RUBROUCK	32	0,98	36	0,89
BAMBECQUE + HONDSCHOOTE + KILLEM + OOST-CAPPEL + REXPOËDE + WARHEM	61	0,97	48	0,94
BAVINCHOVE + HARDIFORT + OXELAËRE + WEMAERS-CAPPEL + ZERMEZEELE + ZUYTPEENE	30	1,01	26	0,95
BERGUES	42	1,12	40	1,24
BIERNE + SOCX	37	1,08	34	1,03
BISSEZEELE + CROCHTE + STEENE + ERINGHEM + PITGAM	42	0,99	34	1,01
BOLLEZEELE + ZEGERSCAPPEL	24	0,93	19	0,92
BOURBOURG + CRAYWICK + SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	82	0,92	77	0,90
BRAY-DUNES + ZUYDCOOTE	57	1,16	44	1,17
BROUCKERQUE + DRINCHAM + LOOBERGHE	36	1,07	32	1,06
BROXEELE + LEDERZEELE + MERCKEGHEM + NIEURLET + VOLCKERINCKHOVE	33	0,91	23	0,95
CAPPELLEBROUCK + HOLQUE + MILLAM + SAINT-MOMELIN + SAINT-PIERRE-BROUCK + WULVERDINGHE	44	0,94	49	0,92
CAPPELLE-LA-GRANDE	96	0,97	98	0,99
CASSEL + SAINTE-MARIE-CAPPEL	34	1,02	27	0,94
COUDEKERQUE	14	1,21	14	1,12
COUDEKERQUE-BRANCHE	270	0,94	253	0,97
DUNKERQUE-CENTRE	34	1,05	44	1,09
ESQUELBECQ + LEDRINGHEM	27	1,09	32	1,05
FORT-MARDYCK	63	0,89	54	0,94
GHYVELDE + LES MOËRES + UXEM	57	1,11	51	1,10
GRANDE-SYNTHE	97	0,85	100	0,88
GRAND-FORT-PHILIPPE	113	0,90	87	0,92
GRAVELINES	126	0,99	96	1,02
HERZEELE + WORMHOUT	74	1,04	82	1,04
HOYMILLE	37	1,08	35	1,06
LEFFRINCKOUCKE	46	1,10	44	1,10
LOON-PLAGE + MARDYCK	82	0,97	59	0,98
MALO-LES-BAINS	156	1,23	135	1,26
PETITE-SYNTHE	163	0,94	150	0,94
QUAËDYPRE + WEST-CAPPEL + WYLDER	21	1,04	20	0,99
ROSENDAËL	236	1,08	229	1,06
SAINT-POL-SUR-MER	226	0,90	206	0,89
SPYCKER	12	0,94	16	0,90
TÉTEGHEM	70	1,23	62	1,21
WATTEN	30	0,83	28	0,83

Source : PERVAL

MONTANTS MOYENS DES TRANSACTIONS IMMOBILÈRES

Appartements	Anciens	Évolution sur 1 an	Neufs	Évolution sur 1 an
Nord	2101€/m²	- 0,8%	3094€/m²	6,2%
Secteur de Dunkerque	1836€/m²	2,9%	3040€/m²	4,1%
Secteur de Hazebrouck	1602€/m²	NR	2750€/m²	0,6%
Pas-de-Calais	2347€/m²	- 0,3%	3005€/m²	8,7%
Secteur de Boulogne	1773€/m²	- 7,9%	3039€/m²	- 0,9%
Secteur de Montreuil	2521€/m²	- 8,6%	4275€/m²	29,4%
Secteur de Calais	1746€/m²	3,3%	2126€/m²	NR

Source : PERVAL Secteurs notariaux - période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Maisons	Anciennes	Évolution sur 1 an	Neuves	Évolution sur 1 an
Nord	157110€	- 1,7%	227080€	- 4,9%
Secteur de Dunkerque	155582€	- 1,8%	198316€	- 7,3%
Secteur de Hazebrouck	158564€	- 0,6%	195475€	- 5,9%
Pas-de-Calais	138481€	- 1,2%	192511€	- 1,0%
Secteur de Boulogne	155810€	- 3,3%	225530€	- 3,6%
Secteur de Montreuil	144387€	- 1,1%	166443€	- 8,2%
Secteur de Calais	130683€	- 0,7%	186216€	- 9,7%

Source : PERVAL Secteurs notariaux - période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Photo : Gautier Willaume - Fotolia

LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT DES MÉNAGES PRÉCAIRES

Dans le Dunkerquois comme en France, l'effort financier pour se loger augmente sous l'effet combiné de la hausse des loyers et des charges (impact de la hausse du coût de l'énergie). Le taux d'effort est particulièrement élevé pour les ménages modestes.

Des difficultés à payer ses factures

Près de 3 270 ménages du Dunkerquois ont sollicité l'aide du Fond Solidarité Logement en 2008. Ce qui représente plus de 3 % du total des ménages de la zone d'emploi. Plus de la moitié des demandes FSL concerne l'impayé aux fluides (surtout électricité et gaz).

Des difficultés pour accéder au parc social

Les ménages pauvres du Dunkerquois résident plus fréquemment qu'ailleurs dans un logement HLM (50 % dans le SCoT, contre 30 % en France). Cela ne leur empêche pas de connaître des difficultés d'accès au parc social. Le taux de satisfaction de la demande des bénéficiaires des minima-sociaux est en effet de 13 points inférieur à celui des non bénéficiaires (respectivement 24 % et 37 % en 2009).

Des situations de mal logement

- Inconfort : Certaines communes, plutôt rurales, comptent une proportion élevée de logements inconfortables. Ceux-ci représentent plus d'une résidence principale sur trois dans la Communauté de communes de la Colme et près d'une sur deux dans le Pays de Cassel. Dans l'agglomération, la proportion atteint 40 % à Grand-Fort-Philippe et Bourbourg. C'est bien souvent dans ces secteurs que l'on rencontre une part importante de propriétaires parmi les ménages pauvres (*cf. chiffres clés*), propriétaires dans l'incapacité financière d'entretenir leur bien.
- Sur-occupation : L'agglomération dunkerquoise compte 2 084 foyers en situation de sur-occupation, soit près de 3 % de l'ensemble des foyers. Cela représente par ordre décroissant, 1 005 logements à Dunkerque, 268 à Coudekerque-Branche et 263 à Saint-Pol-sur-Mer.
- Absence de toit : Près de 1 850 ménages qui se sont retrouvés sans logement au cours de l'année 2008, ont sollicité l'aide de la Coordination, Accueil, Orientation (CAO).

LE TAUX DE SATISFACTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL EST BEAUCOUP PLUS FAIBLE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA-SOCIAUX

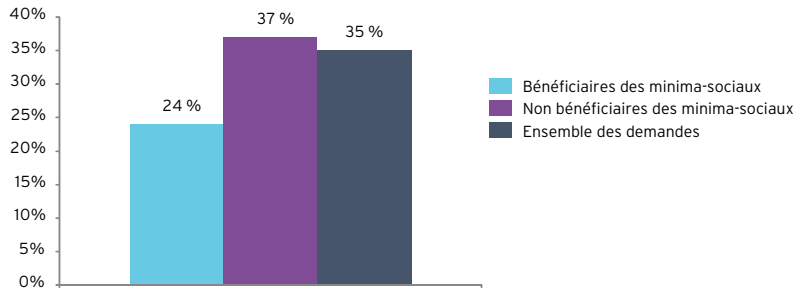

Taux de satisfaction de la demande HLM
dans l'agglomération dunkerquoise au 01/01/2009

Source : CUD 2009

UNE FORTE PROPORTION DE LOGEMENTS INCONFORTABLES DANS LA PARTIE SUD DE LA RÉGION DUNKERQUOISE

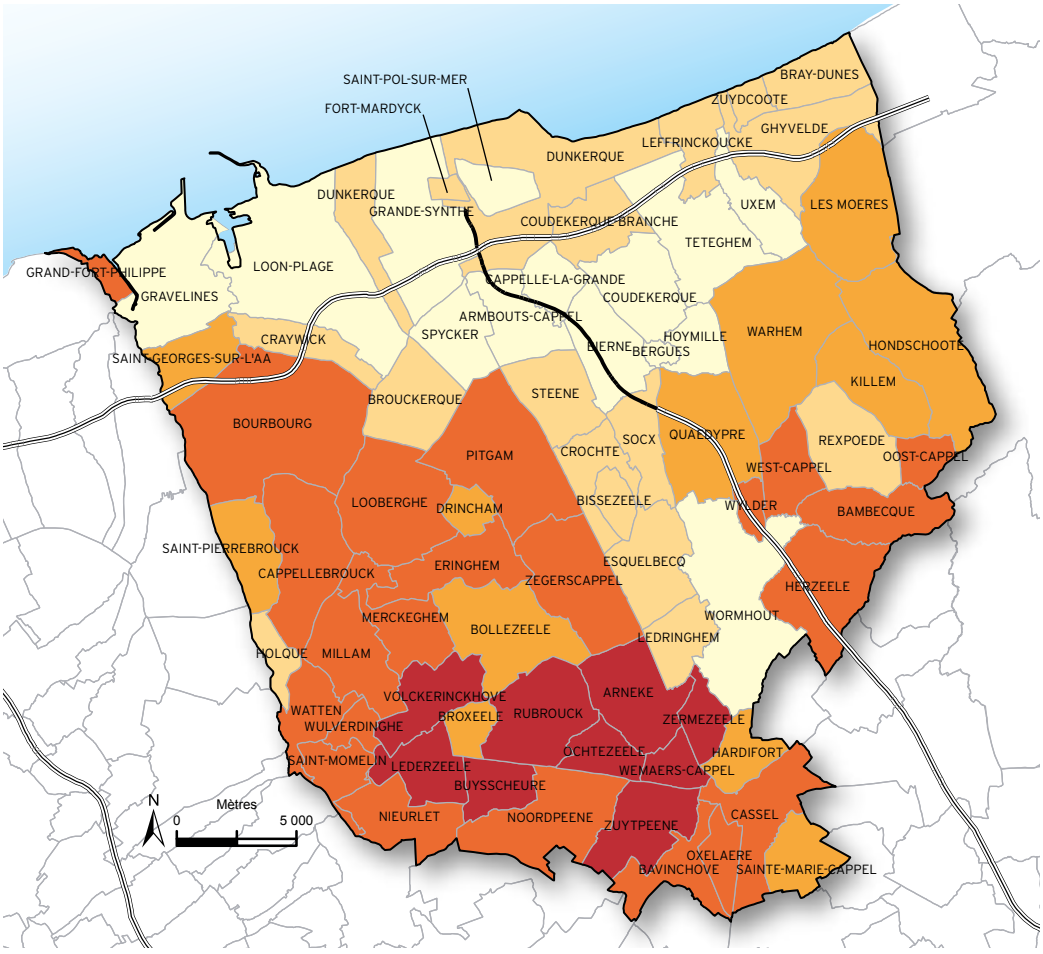

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - FILOCOM 2007

Part des RP avec absence totale ou partielle de confort en 2007 (en %)

- 48,7 à 63,7
- 37 à 48,6
- 28 à 36,9
- 19,3 à 27,9
- 6 à 19,2

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Etat du mal-logement en France », rapport 2010 de la Fondation Abbé Pierre

« Le poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages en France », Stratégie et études Ademe et vous n° 11, avril 2008.

« Etat des lieux de la précarité dans le Dunkerquois », Observatoire de la solidarité, document d'étude AGUR, 2010, disponible gratuitement sur demande à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Francine BARDY f.bardy@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org

DÉFINITIONS

Le fichier FILOCOM (Fichier de logements par communes) repose sur l'exploitation des déclarations de taxe d'habitation et d'impôts sur le revenu faite par la DGI pour les besoins du Ministère de l'Equipement. Le fichier permet de croiser les statuts d'occupation et les revenus, l'âge, la mobilité, la qualité des logements, la vacance... La précision géographique maximale est la section cadastrale. Le fichier est mis à jour tous les deux ans.

En termes de confort sont considérés ici, les logements présentant une absence totale et/ou partielle de confort, c'est-à-dire l'absence d'une baignoire ou d'une douche, d'un WC, ou de chauffage central.

En termes de sur-occupation sont considérés ici, les logements présentant une sur-occupation légère et/ou lourde. La sur-occupation légère est définie comme une superficie habitable de moins de 16 m^2 pour la première personne et de moins de 11 m^2 pour les personnes suivantes. La sur-occupation lourde est définie comme une superficie habitable de moins de 9 m^2 par personne.

CONFORT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

EPCI	Communes	Nombre de résidences principales			Part des résidences principales	
		Total	En sur-occupation (au moins légère)	Avec absence de confort (au moins partielle)	En sur-occupation	Avec absence de confort
CC canton de Bergues	BERGUES	1 696	19	276	1,1%	16,3%
	BIERNE	554	5	70	0,9%	12,6%
	BISSEZEELE	68	0	19	0,0%	27,9%
	CROCHTE	230	0	64	0,0%	27,8%
	ERINGHEM	166	4	77	2,4%	46,4%
	HOYMILLE	1 133	4	83	0,4%	7,3%
	PITGAM	334	2	148	0,6%	44,3%
	QUAËDYPRE	407	11	126	2,7%	31,0%
	SOCX	365	6	97	1,6%	26,6%
	STEENE	450	2	97	0,4%	21,6%
	WEST-CAPPEL	189	0	84	0,0%	44,4%
	WYLDER	100	1	39	1,0%	39,0%
	Total	5 692	54	1 180	0,9%	20,7%
CC de Flandre	BAMBECQUE	255	3	108	1,2%	42,4%
	GHYVELDE	1 114	12	284	1,1%	25,5%
	HONDSCHOOTE	1 390	30	435	2,2%	31,3%
	KILLEM	355	2	131	0,6%	36,9%
	LES MOËRES	264	3	96	1,1%	36,4%
	OOST-CAPPEL	172	5	78	2,9%	45,3%
	REXPOËDE	645	3	167	0,5%	25,9%
	UXEM	450	6	86	1,3%	9,1%
	WARHEM	694	9	203	1,3%	29,3%
	Total	5 339	73	1 588	1,4%	29,7%
CC de la Colme	BROUCKERQUE	462	1	103	0,2%	22,3%
	CAPPELLEBROUCK	399	5	170	1,3%	42,6%
	DRINCHAM	90	2	32	2,2%	35,6%
	HOLQUE	327	4	90	2,2%	27,5%
	LOOBERGHE	431	11	165	2,6%	38,3%
	MILLAM	254	3	100	1,2%	39,4%
	SAINT-MOMELIN	138	1	63	0,7%	45,7%
	SAINT-PIERRE-BROUCK	318	4	105	1,3%	33,0%
	WULVERDINGHE	94	3	41	3,2%	43,6%
	Total	2 513	34	869	1,4%	34,6%
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	573	7	286	1,2%	49,9%
	BAVINCHOVE	354	6	161	1,7%	45,5%
	BUYSSCHEURE	191	3	107	1,6%	56,0%
	CASSEL	907	30	396	3,3%	43,7%
	HARDIFORT	136	0	40	0,0%	29,4%
	NOORDPEENE	289	2	122	0,7%	42,2%
	OCHTEZEELE	108	0	63	0,0%	58,3%
	OXELAËRE	197	5	82	2,5%	41,6%
	RUBROUCK	295	11	188	3,7%	63,7%
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	282	1	89	0,4%	31,6%
	WEMAERS-CAPPEL	85	3	47	3,5%	55,3%
	ZERMEZEELE	66	0	36	0,0%	54,5%
	ZUYTPEENE	185	3	101	1,6%	54,6%
	Total	3 668	71	1 718	1,9%	46,8%
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	523	1	186	0,2%	35,0%
	BROXEELE	110	0	37	0,0%	33,6%
	ESQUELBECQ	807	8	195	1,0%	24,2%
	HERZEELE	507	12	201	2,4%	39,6%
	LEDERZEELE	213	5	105	2,3%	49,3%
	LEDRINGHEM	226	3	58	1,3%	25,7%
	MERCKEGHEM	218	8	106	3,7%	48,6%
	NIEURLET	337	11	140	3,3%	41,5%
	VOLCKERINCKHOVE	182	3	99	1,6%	54,4%
	WORMHOUT	1 974	23	351	1,2%	17,8%
	ZEGERSCAPPEL	511	12	217	2,3%	42,5%
	Total	5 608	86	1 692	1,5%	30,2%
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	875	1	140	0,1%	16,0%
	BOURBOURG	2 661	61	1 038	2,3%	39,0%
	BRAY-DUNES	2 126	37	465	1,7%	21,9%
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 007	39	467	1,3%	15,5%
	COUDEKERQUE	383	0	54	0,0%	14,1%
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 191	268	2 302	2,9%	25,0%
	CRAYWICK	172	5	42	2,9%	24,4%
	DUNKERQUE	30 798	1 005	6 336	3,3%	20,6%
	FORT-MARDYCK	1 393	12	286	0,9%	20,5%
	GRANDE-SYNTHE	7 368	178	439	2,4%	6,0%
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 239	34	901	1,5%	40,2%
	GRAVELINES	4 489	86	862	1,9%	19,2%
	LEFFRINCKOUCKE	1 782	28	352	1,6%	19,8%
	LOON-PLAGE	2 168	29	406	1,3%	18,7%
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	91	1	29	1,1%	31,9%
	SAINT-POL-SUR-MER	8 639	263	1 340	3,0%	15,5%
	TÉTEGHEM	2 610	33	241	1,3%	9,2%
	ZUYDCOOTE	611	4	162	0,7%	26,5%
	Total	80 603	2 084	15 862	2,6%	19,7%
Hors CC	SPYCKER	554	10	102	1,8%	18,4%
	WATTEN	1 032	21	434	2,0%	42,1%
	Total	1 586	31	536		
	Total région Flandre-Dunkerque	105 009	2 433	23 445	2,3%	22,3%
	France métropolitaine	26 381 500	1 169 793	6 268 480	4,4%	23,8%

Source : FILOCOM 2007 Dénombrement RP - RS - LV MEEDDM/CGDD/SOeS d'après DGI

CONTRE LA PRÉCARITÉ, TOUS SOLIDAIRES

Photo : Franz Massard - Fotolia

Dans la région dunkerquoise, on dénombre une proportion élevée de ménages pauvres. Les fichiers fiscaux (FILOCOM 2007) identifient 21 170 ménages sous le seuil de pauvreté. Cela représente 20 % du total des ménages, soit 3 points de plus qu'en France.

Les populations les plus pauvres (1er décile des revenus) perçoivent moins de 487 € par mois, contre 548 € en France métropolitaine. Cela se traduit également par une dépendance aux aides publiques : 18 % des bénéficiaires de la CAF ont des revenus qui dépendent à plus de 75 % des aides, soit 2 points de plus que la moyenne nationale.

Les situations de pauvreté ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire. Les communes les plus marquées par la pauvreté se situent dans un croissant à l'ouest du Dunkerquois. Un ménage sur trois est pauvre à Grande-Synthe, près de 30 % à Saint-Pol-sur-Mer et à Watten, contre 7 % à Armbouts-Cappel et 6 % à Socx.

De même, les profils de précarité diffèrent selon les secteurs géographiques. Ainsi, l'INSEE distingue-t-il cette typologie des ménages à bas revenus :

- des familles monoparentales, bénéficiant d'une pluralité d'aides, situées majoritairement au cœur de l'agglomération ;
- des personnes seules, fortement dépendantes des aides, que l'on trouve plutôt à l'est et au sud de la région dunkerquoise ;
- des familles aux revenus d'activité modestes, aux franges de la pauvreté résidant généralement dans l'arrière-pays.

DEUX MÉNAGES SUR DIX SONT PAUVRES DANS LE DUNKERQUOIS

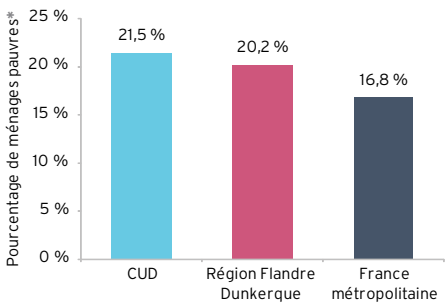

*Personnes de référence du foyer sous le seuil de pauvreté (selon FILOCOM), rapporté au total des ménages

Source : FILOCOM 2007

OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ

Suite à une demande formulée lors des dernières assises de la solidarité, un Observatoire partenarial de la solidarité à l'échelle de la région dunkerquoise a été créé à l'AGUR. Celui-ci rassemble des techniciens du Carrefour des solidarités, de la direction territoriale du Conseil général, de la Caisse d'allocations familiales, de plusieurs CCAS de l'agglomération et de l'AGUR. L'Observatoire de la solidarité a pour objectifs de fédérer les acteurs autour d'analyses partagées sur les questions de solidarité et de mettre à disposition des élus et des citoyens les informations essentielles à la connaissance et compréhension des phénomènes sur le territoire.

Un premier état des lieux partagé de la précarité dans le Dunkerquois a été réalisé. Les travaux se poursuivent avec une enquête réalisée auprès du public des CCAS de l'agglomération, et un « schéma » des acteurs locaux dans le domaine social.

UNE PLUS FORTE DÉPENDANCE AUX AIDES PUBLIQUES

Part d'allocataires CAF dont les revenus dépendent à plus de 75 % d'aides de la CAF en 2007	
CUD	20 %
Région Flandre-Dunkerque	18 %
France métropolitaine	16 %

Source : Caisse Nationale des Allocations Familiales

DES NIVEAUX DE REVENUS PLUS BAS DANS LE DUNKERQUOIS

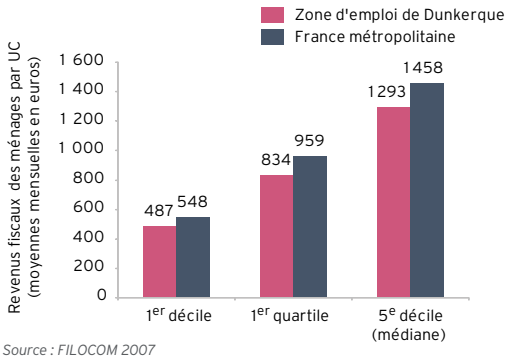

Source : FILOCOM 2007

INÉGALE RÉPARTITION DES MÉNAGES PAUVRES DANS LE DUNKERQUOIS

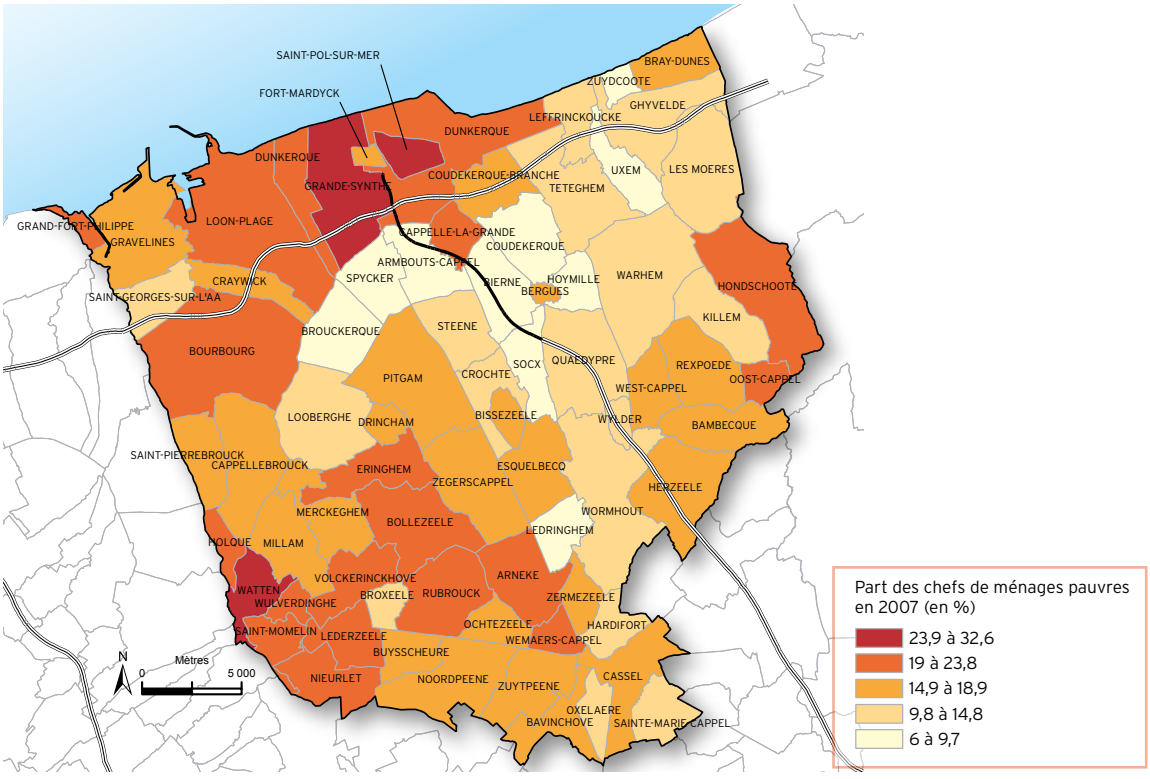

Source : Extraits BDcarto®©IGN2010 - FILOCOM 2007

Méthodologie :

Le seuil de pauvreté selon FILOCOM a été calculé selon la définition de la demi médiane du revenu net par unité de consommation sur la France métropolitaine, soit 7 243 € à l'année. Le revenu net de FILOCOM ne contenant pas les aides sociales, ce seuil de pauvreté ne peut donc être comparé directement aux seuils de pauvreté de l'INSEE ou de la CAF.

Revenus

- **Les déciles** : si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus : le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.
- **Les quartiles** sont les valeurs qui partagent une distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus : le premier quartile (noté généralement Q1) est le revenu au-dessous duquel se situent 25 % des revenus ; le deuxième quartile est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus ; **c'est la médiane.**
- Le rapport inter-déciles du revenu fiscal par unité de consommation (UC) mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il décrit les inégalités en termes de revenu déclaré (il ne tient pas compte de l'effet de la redistribution opérée par l'impôt et les prestations sociales). Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure le développement économique des territoires s'accompagne d'inégalités de revenu.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Contact AGUR :
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

INDICATEURS DE REVENUS FISCAUX

Zones d'emploi	Rapport inter-déciles du revenu fiscal
Artois - Ternois	4,9
Béthune - Bruay	5,3
Boulonnais	6,1
Calaisis	6,1
Cambrésis	5,2
Douaisis	5,9
Dunkerque	5,1
Flandre - Lys	4,1
Lens - Hénin	6,8
Lille	6,6
Roubaix - Tourcoing	7,8
Saint-Omer	5
Sambre - Avesnois	8,4
Valenciennois	7
France métropolitaine	5,4

Source : DGI, INSEE Revenus fiscaux localisés des ménages 2007

Zones d'emploi	Part des foyers fiscaux non imposables dans l'ensemble des foyers fiscaux
Artois – Ternois	48,9 %
Béthune – Bruay	55,1%
Boulonnais	54,5 %
Calaisis	54,1%
Cambrésis	53,4 %
Douaisis	54,4 %
Dunkerque	50,7 %
Flandre – Lys	48,2 %
Lens – Hénin	60,0 %
Lille	44,5 %
Roubaix – Tourcoing	50,9 %
Saint-Omer	53,0 %
Sambre – Avesnois	57,1%
Valenciennois	57,0 %
France métropolitaine	44,6 %

Source : DGI, INSEE Revenus fiscaux localisés des ménages 2007

LES OCCUPANTS PAUVRES DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

EPCI	Commune	Total résidences principales	Occupant principal pauvre	% RP pauvres
CC canton de Bergues	BERGUES	1 696	311	18,3 %
	BIERNE	554	46	8,3 %
	BISSEZEELE	68	11	16,2 %
	CROCHTE	230	28	12,2 %
	ERINGHEM	166	37	22,3 %
	HOYMILLE	1 133	86	7,6 %
	PITGAM	334	58	17,4 %
	QUAËDYPRE	407	46	11,3 %
	SOCX	365	22	6,0 %
	STEENE	450	53	11,8 %
	WEST-CAPPEL	189	32	16,9 %
	WYLDER	100	14	14,0 %
	Total	5 692	744	13,1 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	462	44	9,5 %
	CAPPELLEBROUCK	399	69	17,3 %
	DRINCHAM	90	17	18,9 %
	HOLQUE	327	73	22,3 %
	LOOBERGHE	431	54	12,5 %
	MILLAM	254	41	16,1 %
	SAINT-MOMELIN	138	28	20,3 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	318	52	16,4 %
	WULVERDINGHE	94	18	19,1 %
	Total	2 513	396	15,8 %
CC de Flandre	UXEM	450	32	7,1 %
	BAMBECQUE	255	44	17,3 %
	GHYVELDE	1 114	143	12,8 %
	HONDSCHOOTE	1 390	278	20,0 %
	KILLEM	355	50	14,1 %
	LES MOËRES	264	36	13,6 %
	OOST-CAPPEL	172	41	23,8 %
	REXPOËDE	645	116	18,0 %
	WARHEM	694	75	10,8 %
	Total	5 339	815	15,3 %
CC du Pays de Cassel	ARNÈKE	573	113	19,7 %
	BAVINCHOVE	354	55	15,5 %
	BUYSSCHEURE	191	33	17,3 %
	CASSEL	907	162	17,9 %
	HARDIFORT	136	16	11,8 %
	NOORDPEENE	289	54	18,7 %
	OCHTEZEELE	108	20	18,5 %
	OXELAËRE	197	26	13,2 %
	RUBROUCK	295	57	19,3 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	282	37	13,1 %
	WEMAERS-CAPPEL	85	18	21,2 %
	ZERMEZEELE	66	12	18,2 %
	ZUYTPEENE	185	29	15,7 %
	Total	3 668	632	17,2 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	523	115	22,0 %
	BROXEELE	110	15	13,6 %
	ESQUELBECQ	807	132	16,4 %
	HERZEELE	507	88	17,4 %
	LEDERZEELE	213	41	19,2 %
	LEDRINGHEM	226	17	7,5 %
	MERCKEGHEM	218	36	16,5 %
	NIEURLET	337	69	20,5 %
	VOLCKERINCKHOVE	182	41	22,5 %
	WORMHOUT	1 974	292	14,8 %
	ZEGERSCAPPEL	511	87	17,0 %
	Total	5 608	933	16,6 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	875	64	7,3 %
	BOURBOURG	2 661	590	22,2 %
	BRAY-DUNES	2 126	327	15,4 %
	LEFFRINCKOUCKE	1 782	223	12,5 %
	TÉTEGHEM	2 610	325	12,5 %
	ZUYDCOOTE	611	45	7,4 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 007	596	19,8 %
	SAINT-POL-SUR-MER	8 639	2 502	29,0 %
	CRAYWICK	172	29	16,9 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 239	457	20,4 %
	GRAVELINES	4 489	825	18,4 %
	LOON-PLAGE	2 168	428	19,7 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	91	10	11,0 %
	COUDEKERQUE	383	28	7,3 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 191	1 729	18,8 %
	FORT-MARDYCK	1 393	217	15,6 %
	GRANDE-SYNTHE	7 368	2 403	32,6 %
	DUNKERQUE	30 798	6 513	21,1 %
	Total	80 603	17 311	21,5 %
Hors CC	SPYCKER	554	54	9,7 %
	WATTEN	1 032v	285	27,6 %
	Région Flandre-Dunkerque	105 009	21 170	20,2 %
	France métropolitaine	26 381 500	4 424 623	16,8 %

Source : FILOCOM 2007

Photo : Dom Lortha - Fotolia

ÉVITER LA PRÉCARISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales, connaissent un risque de pauvreté environ deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. En France en 2006, près de 30 % des familles monoparentales sont pauvres, contre 17 % des couples avec enfants et 8 % des couples sans enfant. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux de pauvreté des familles monoparentales est supérieur de dix points à la moyenne nationale : près de 40 % des familles monoparentales de la région sont pauvres.

Deux causes se combinent : un moindre niveau de formation conduisant à un risque plus élevé de chômage ou d'emploi à bas salaires, une difficulté accrue à concilier l'exercice d'un emploi et les responsabilités parentales.

Le Dunkerquois compte une proportion élevée de familles monoparentales. 9 800 foyers sont composés d'un seul adulte avec enfant(s), soit plus de 9 % du total des ménages (contre 8 % en France).

En sept ans, le poids de ces ménages a augmenté un peu plus fortement dans le Dunkerquois qu'ailleurs (+ 0,5 point contre + 0,2 point dans le Nord-Pas-de-Calais et + 0,3 point en France).

La taille des foyers influence aussi fortement le risque de pauvreté. Les grands ménages sont plus touchés. Or dans le Dunkerquois comme dans la région Nord-Pas-de-Calais, la proportion de familles monoparentales nombreuses est particulièrement élevée : 14 % des familles monoparentales de la région dunkerquoise ont au moins trois enfants à charge, contre seulement 10,5 % en France.

Autre caractéristique : le Dunkerquois compte une proportion plus importante de femmes à la tête d'une famille monoparentale. En 2007, dans la zone d'emploi, 86,5 % des familles monoparentales sont constituées d'une femme seule avec enfant(s), soit deux points et demi de plus que la moyenne nationale.

TAUX DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE (SEUIL 60 % DU REVENU MÉDIAN)

	Famille monoparentale	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul	Couple avec enfants	Couple sans enfant	Ensemble
Région Nord-Pas-de-Calais	39 %	26 %	20 %	20 %	17 %	8 %	18,5 %
France métropolitaine	29 %	23 %	17 %	18 %	12 %	7 %	13,4 %

Source : INSEE Revenus disponibles localisés 2007

TAUX DE PAUVRETÉ SELON LA TAILLE DU MÉNAGE (SEUIL 60 % DU REVENU MÉDIAN)

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et +	Ensemble
Région Nord-Pas-de-Calais	19,2 %	11,4 %	15,5 %	24 %	18,5 %
France métropolitaine	16,5 %	9,2 %	11,6 %	16,3 %	13,4 %

Source : INSEE Revenus disponibles localisés 2007

BEAUCOUP DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE DUNKERQUOIS

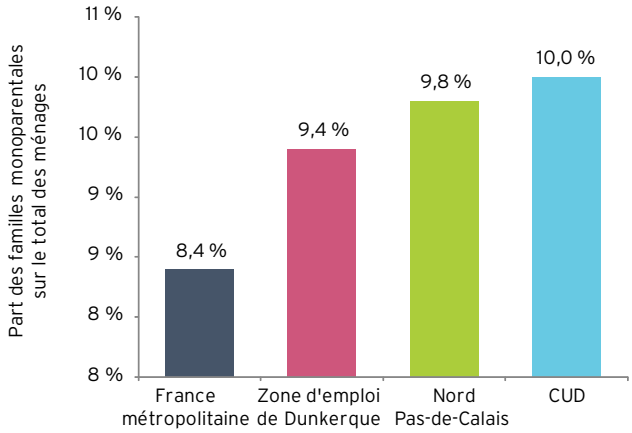

Source : INSEE Recensement de la population 2007

UNE PROPORTION ÉLEVÉE DE FEMMES À LA TÊTE D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE

	Nombre total de familles monoparentales	% de femmes
Zone d'emploi de Dunkerque	9 799	86,5 %
Région Nord-Pas-de-Calais	139 330	85,8 %
France métropolitaine	2 272 304	84,1 %

Source : INSEE RP2007 exploitation complémentaire

PLUS DE FAMILLES MONOPARENTALES NOMBREUSES DANS LE DUNKERQUOIS

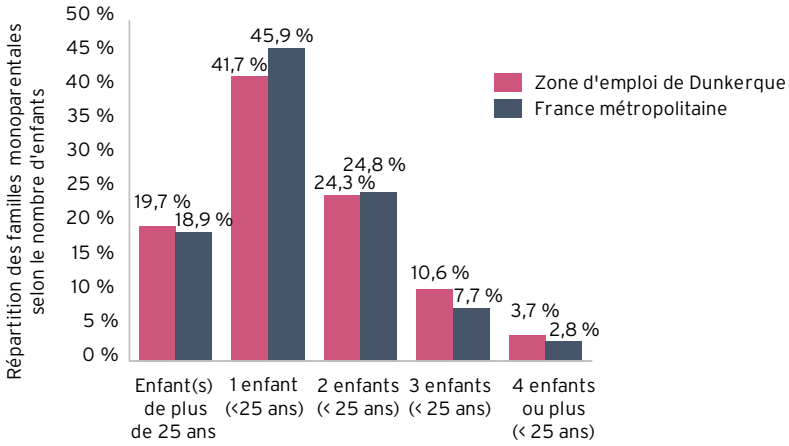

Source : INSEE Recensement de la population 2007

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Lutter contre la pauvreté, perspectives face à la crise », Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française n°957, février 2009.

« La conciliation vie professionnelle et vie familiale des personnes pauvres ou précaires », A. Eydoux, M-T. Letablier et S. Sylla, Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : 2005-2006, Paris, La Documentation française, 2006.

Le 15e rapport annuel de la fondation Abbé Pierre, souligne la part croissante des familles monoparentales dans la demande HLM et dans les recours déposés auprès des commissions de médiation en charge de mettre en œuvre le Droit au logement opposable.

« Etat des lieux de la précarité dans le Dunkerquois », Observatoire de la solidarité, document d'étude AGUR, 2010, disponible gratuitement sur demande à l'AGUR.

Contact AGUR :
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

FAMILLES MONOPARENTALES

Zone d'emploi	Nombre de ménages	Nombre de familles monoparentales	Part des familles monoparentales dans le total des ménages	Répartition des familles monoparentales selon le nombre d'enfants (%)				
				enfant(s) > 25 ans	1 enfant < 25 ans	2 enfants < 25 ans	3 enfants < 25 ans	4 enfants et plus < 25 ans
ARTOIS-TERNOIS	94 416	7 926	8,4 %	25,8 %	40,5 %	21,9 %	8,6 %	3,2 %
BERCK-MONTREUIL	42 586	3 504	8,2 %	26,6 %	39,1 %	23,5 %	7,1 %	3,6 %
BETHUNE-BRUAY	114 222	10 214	8,9 %	26,6 %	38,9 %	21,9 %	9,0 %	3,6 %
BOULONNAIS	64 844	6 951	10,7 %	21,8 %	41,7 %	23,0 %	9,9 %	3,6 %
CALAISIS	62 695	6 357	10,1 %	21,2 %	40,2 %	24,4 %	9,8 %	4,5 %
CAMBRESIS	71 130	6 429	9,0 %	26,7 %	39,2 %	22,3 %	8,7 %	3,2 %
DOUAISIS	94 979	9 118	9,6 %	23,5 %	40,6 %	22,0 %	9,9 %	4,0 %
DUNKERQUE	101 224	9 649	9,5 %	20,5 %	41,5 %	23,2 %	10,7 %	4,0 %
FLANDRE-LYS	44 904	3 565	7,9 %	24,5 %	39,2 %	24,3 %	8,7 %	3,3 %
LENS-HENIN	142 779	15 648	11,0 %	23,4 %	39,5 %	21,7 %	10,5 %	4,9 %
LILLE	330 453	31 635	9,6 %	16,9 %	43,2 %	25,0 %	10,2 %	4,6 %
ROUBAIX-TOURCOING	158 827	18 927	11,9 %	16,0 %	39,2 %	25,7 %	11,4 %	7,6 %
SAINT-OMER	44 170	3 847	8,7 %	21,8 %	38,8 %	24,3 %	11,3 %	3,8 %
SAMBRE-AVESNOIS	92 400	10 039	10,9 %	18,8 %	41,9 %	24,0 %	10,6 %	4,8 %
VALENCIENNOIS	136 446	14 342	10,5 %	23,6 %	39,5 %	22,7 %	9,7 %	4,4 %
REGION NORD - PAS-DE-CALAIS	1 596 075	158 151	9,9 %	21,1 %	40,6 %	23,6 %	10,1 %	4,6 %
FRANCE MÉTROPOLITAINE	26 069 046	2 209 148	8,5 %	19,2 %	45,6 %	24,6 %	7,8 %	2,8 %

Source : INSEE RP2007 exploitation complémentaire

FAMILLES MONOPARENTALES

EPCI	Communes	Nombre de ménages	Nombre de familles monoparentales	Part des familles monoparentales dans le total des ménages
CC canton de Bergues	BERGUES	1 669	198	11,9 %
	BIERNE	556	44	8,0 %
	BISSEZEELE	68	0	0,0 %
	CROCHTE	227	19	8,5 %
	ERINGHEM	165	8	4,9 %
	HOYMILLE	1 164	73	6,2 %
	PITGAM	344	8	2,3 %
	QUAËDYPRE	385	24	6,2 %
	SOCX	372	20	5,4 %
	STEENE	453	59	13,1 %
	WEST-CAPPEL	190	16	8,3 %
	WYLDER	99	4	4,2 %
	Total	5 692	473	8,3 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	244	16	6,6 %
	GHYVELDE	1 133	64	5,6 %
	HONDSCHOOTE	1 359	121	8,9 %
	KILLEM	355	12	3,4 %
	LES MOËRES	261	20	7,6 %
	OOST-CAPPEL	161	21	12,8 %
	REXPOËDE	631	47	7,5 %
	UXEM	416	4	1,0 %
	WARHEM	740	44	5,9 %
	Total	5 300	348	6,6 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	451	32	7,1 %
	CAPPELLEBROUCK	401	16	4,0 %
	DRINCHAM	92	4	4,3 %
	HOLQUE	332	16	4,8 %
	LOOBERGHE	432	24	5,6 %
	MILLAM	259	12	4,5 %
	SAINT-MOMELIN	128	0	0,0 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	308	24	7,8 %
	WULVERDINGHE	88	0	0,0 %
	Total	2 492	128	5,1 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	564	45	8,0 %
	BAVINCHOVE	354	28	8,0 %
	BUYSSCHEURE	188	20	10,6 %
	CASSEL	883	48	5,4 %
	HARDIFORT	140	8	5,7 %
	NOORDPEENE	291	16	5,4 %
	OCHTEZEELE	109	0	0,0 %
	OXELAËRE	193	20	10,4 %
	RUBROUCK	304	16	5,3 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	280	8	2,9 %
	WEMAERS-CAPPEL	84	12	14,3 %
	ZERMEZEELE	67	8	11,8 %
	ZUYTPEENE	180	12	6,5 %
	Total	3 637	241	6,6 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	523	28	5,4 %
	BROXEELE	114	4	3,6 %
	ESQUELBECQ	818	33	4,0 %
	HERZEELE	500	40	8,0 %
	LEDERZEELE	211	20	9,4 %
	LEDRINGHEM	224	12	5,4 %
	MERCKEGHEM	208	4	1,9 %
	NIEURLET	338	36	10,6 %
	VOLCKERINCKHOVE	189	24	12,8 %
	WORMHOUT	2 001	159	7,9 %
	ZEGERSCAPPEL	513	37	7,2 %
	Total	5 640	397	7,0 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	873	36	4,1 %
	BOURBOURG	2 600	188	7,2 %
	BRAY-DUNES	1 939	164	8,4 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	3 004	307	10,2 %
	COUDEKERQUE	388	28	7,2 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	9 080	803	8,8 %
	CRAYWICK	167	8	4,5 %
	DUNKERQUE	30 992	3 138	10,1 %
	FORT-MARDYCK	1 372	112	8,1 %
	GRANDE-SYNTHE	7 506	1 034	13,8 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	2 220	224	10,1 %
	GRAVELINES	4 451	466	10,5 %
	LEFFRINCKOUCKE	1 789	142	7,9 %
	LOON-PLAGE	2 189	181	8,3 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	96	0	0,0 %
	SAINT-POL-SUR-MER	8 680	1 047	12,1 %
	TÉTEGHEM	2 585	212	8,2 %
	ZUYDCOOTE	592	55	9,3 %
	Total	80 524	8 142	10,1 %
Hors CC	SPYCKER	544	48	8,8 %
	WATTEN	1 032	112	10,9 %
	Total	1 576	160	10,2 %
	Total région Flandre-Dunkerque	104 861	9 890	9,4 %

Source : INSEE RP2007 exploitation complémentaire

LUTTER CONTRE « LA PAUVRETÉ LABORIEUSE »

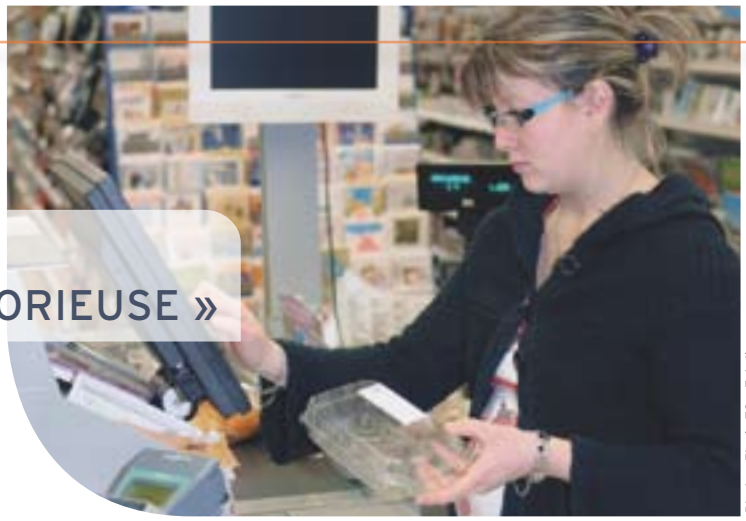

Photo : Floris 70 - Fotolia

La Caisse d'allocations familiales de Dunkerque dénombre près de 10 550 « travailleurs pauvres* » parmi ses allocataires en 2008. Cela représente 11 % de l'ensemble de la population active occupée de la région dunkerquoise. Le nombre de « travailleurs pauvres » parmi les allocataires de la CAF a augmenté de 20 % entre 2007 et 2008. C'est la commune de Dunkerque qui a connu en un an la hausse la plus importante (596 personnes supplémentaires).

L'emploi précaire est fortement présent dans le secteur industriel. En 2006, 17 % des salariés sont en CDD, en emploi aidé, intérimaires, ou encore stagiaires. Cette proportion de travailleurs au statut précaire, dépasse de deux points la moyenne nationale. Le temps partiel est aussi particulièrement fréquent : 20 % des actifs occupés travaillent à temps partiel dans le Dunkerquois, contre 17 % en France.

La situation des femmes face à l'emploi est problématique. Le tissu industriel est peu propice aux emplois féminins. Dans le Dunkerquois, leur taux de chômage (recensement INSEE 2007) s'élève à 17 %, dépassant ainsi de près de cinq points la moyenne nationale. Elles sont aussi particulièrement surreprésentées dans les emplois à temps partiel. Dans la zone d'emploi de Dunkerque, 39 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, soit 9 points de plus que la moyenne française.

La notion de travailleur pauvre repose généralement sur l'association d'une charge familiale importante (nombre d'enfants) et de la faiblesse des revenus (un seul adulte qui travaille, bas salaires...). Ces caractéristiques sont encore particulièrement marquées sur le territoire : la taille des ménages est importante**, la proportion de familles monoparentales est élevée, et les femmes qui ne travaillent pas sont nombreuses (foyers monoactifs).

* *Cf. actif occupé sous le seuil de bas revenus.*

** *Près de 14 % des familles de la zone d'emploi de Dunkerque ont trois enfants et plus (10 % 3 enfants, 3,5 % 4 enfants et plus), contre 9 % en France (7 % 3 enfants, 2,4 % 4 enfants et plus).*

CE QU'ON POUVAIT LIRE DANS LE MONDE EN 1975 À PROPOS DU DUNKERQUOIS

(...) les revenus des ménages sont relativement faibles. Les salaires masculins sont à qualification égale comparables à ceux d'autres villes, mais en raison du sous-emploi féminin il ne rentre qu'une seule paie au foyer. De sorte que finalement les familles dunkerquoises ont un revenu semblable à celui des ménages habitant dans des régions où le chômage est élevé. Cercle vicieux : le commerce marche mal et la progression de l'emploi dans le tertiaire, plus soutenue depuis un an il est vrai, demeure faible face à la main d'œuvre disponible.

Extrait article : « Le cercle vicieux », Le Monde du 25 septembre 1975

PLUS DE 10 500 « TRAVAILLEURS PAUVRES »

	Nombre d'actifs occupés sous le seuil de bas revenus, allocataires CAF	Part des actifs occupés à bas revenus sur le total de la population active occupée (>14ans)
CC Canton de Bergues	414	6,5 %
CC de la Colme	191	6,4 %
CC de l'Yser	417	6,5 %
CC de Flandre	410	6,6 %
CC du Pays de Cassel	356	8,4 %
CU de Dunkerque	8 617	11,9 %
Région Flandre-Dunkerque	10 547	10,5 %

Source : CAF 2008, INSEE Recensement de la population 2007

PLUS DE SALARIÉS AU STATUT PRÉCAIRE DANS LE DUNKERQUOIS

Conditions d'emploi des salariés de 15 ans et plus	France métropolitaine	Nord-Pas-de-Calais	Zone d'emploi de Dunkerque
Emplois précaires* dont :	15 %	16 %	17 %
CDD	*9,2 %*	*8,2 %*	*8,6 %*
Intérim	*2,2 %*	*2,6 %*	*3,2 %*
Emplois aidés	*1,3 %*	*2,2 %*	*2,7 %*
Apprentissage-stage	*2,3 %*	*2,0 %*	*2,1 %*
Fonctionnaires et CDI	85 %	84 %	83 %
Salariés à temps partiel	17,8 %	19,1 %	20,8 %

**CDD + intérim + emplois aidés + apprentissage-stages.*

Guide de lecture : dans la zone d'emploi de Dunkerque, 17 % des salariés ont un statut précaire : 8,6 % occupent un CDD, 3,2 % sont en intérim, 2,7 % en emploi aidé et 2,1 % en apprentissage ou stage.

Source : INSEE Recensement de la population 2006

PLUS DE TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL DANS LE DUNKERQUOIS

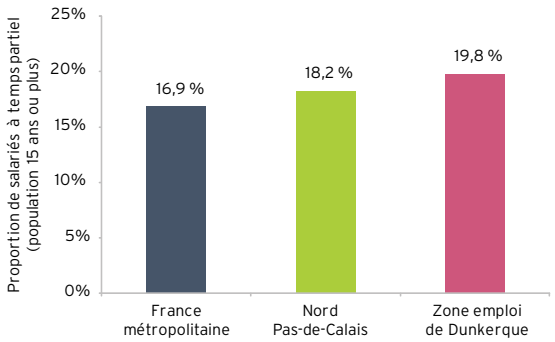

Source : INSEE Recensement de la population 2006

LES FEMMES DU DUNKERQUOIS SONT FORTEMENT TOUCHÉES PAR LE CHÔMAGE

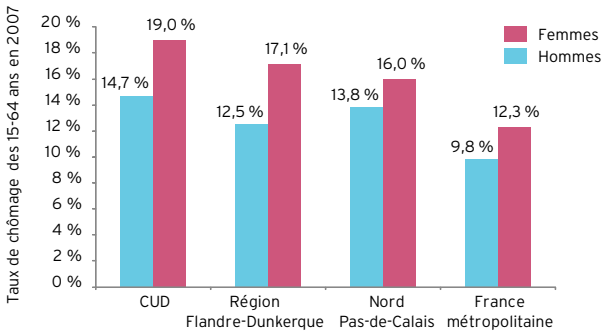

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DANS LE DUNKERQUOIS, LES FEMMES SALARIÉES TRAVAILLENT PLUS FRÉQUEMMENT À TEMPS PARTIEL

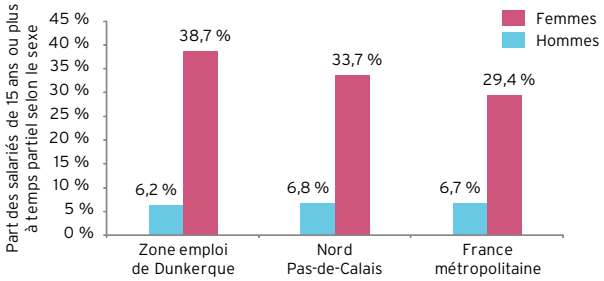

Source : INSEE Recensement de la population 2007

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Diagnostic partagé du marché de l'emploi dunkerquois 2010 », AGUR - Maison de l'emploi de la région Flandre-Dunkerque, Observatoire de la MDE, juin 2010.
« Une figure particulière de la pauvreté : les travailleurs pauvres », *in* Évolution de la pauvreté, impact des politiques d'emploi et des transferts sociaux, Cahier 3, Travaux 2007-2008, Observatoire des inégalités.
« Le salarié de la précarité », S. Paugam, éditions PUF, 2007 (1ère éd. 2000).
« Conditions de travail et précarité de l'emploi, Premières informations, Premières synthèses », n°28.2, Dares, juillet 2009.

Contacts AGUR :
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org

DÉFINITIONS

Seuil de bas revenus : utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires CAF et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se rapprocher des standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 845 € par mois et par unité de consommation en 2006 et à 871 € en 2007.

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole. Peuvent en bénéficier les personnes : de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) ; exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité ; sans activité (anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API).

Les données sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), devraient permettre de connaître plus précisément le nombre de travailleurs pauvres sur un territoire donné. Le recul n'est aujourd'hui pas encore suffisant pour analyser le phénomène.

ACTIFS OCCUPÉS SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

EPCI	Communes	Personnes actives occupées de 15 à 64 ans	Actifs occupés sous le seuil de bas revenus parmi les allocataires CAF	Part des actifs occupés sous le seuil bas revenus parmi la population active occupée de 15 ans ou plus
CC canton de Bergues	BERGUES	1 495	188	12,6 %
	BIERNE	755	29	3,8 %
	BISSEZEELE	87	6	6,9 %
	CROCHTE	307	19	6,2 %
	ERINGHEM	198	12	6,1 %
	HOYMILLE	1 285	44	3,4 %
	PITGAM	421	23	5,5 %
	QUAËDYPRE	529	30	5,7 %
	SOCX	412	11	2,7 %
	STEENE	532	32	6,0 %
	WEST-CAPPEL	263	12	4,6 %
	WYLDER	129	8	6,2 %
	Total	6 415	414	6,5 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	313	26	8,3 %
	GHYVELDE	1 305	88	6,7 %
	HONDSCHOOTE	1 447	139	9,6 %
	KILLEM	428	15	3,5 %
	LES MOËRES	322	21	6,5 %
	OOST-CAPPEL	198	19	9,6 %
	REXPOËDE	729	50	6,9 %
	UXEM	576	15	2,6 %
	WARHEM	932	37	4,0 %
	Total	6 250	410	6,6 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	596	12	2,0 %
	CAPPELLEBROUCK	495	41	8,3 %
	DRINCHAM	127	8	6,3 %
	HOLQUE	375	37	9,9 %
	LOOBERGHE	487	16	3,3 %
	MILLAM	317	23	7,3 %
	SAINT-MOMELIN	141	20	14,1 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	371	26	7,0 %
	WULVERDINGHE	90	8	8,9 %
	Total	3 000	191	6,4 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	599	57	9,5 %
	BAVINCHOVE	387	32	8,3 %
	BUYSSCHEURE	206	15	7,3 %
	CASSEL	945	100	10,6 %
	HARDIFORT	183	7	3,8 %
	NOORDPEENE	335	28	8,4 %
	OCHTEZEELE	139	6	4,3 %
	OXELAËRE	222	23	10,4 %
	RUBROUCK	381	38	10,0 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	395	18	4,6 %
	WEMAERS-CAPPEL	107	6	5,6 %
	ZERMEZEELE	95	2	2,1 %
	ZUYTPEENE	243	24	9,9 %
	Total	4 238	356	8,4 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	521	27	5,2 %
	BROXEELE	141	14	9,9 %
	ESQUELBECQ	960	61	6,4 %
	HERZEELE	597	37	6,2 %
	LEDERZEELE	234	15	6,4 %
	LEDRINGHEM	315	8	2,5 %
	MERCKEGHEM	252	13	5,2 %
	NIEURLET	397	43	10,8 %
	VOLCKERINCKHOVE	223	15	6,7 %
	WORMHOUT	2 126	149	7,0 %
	ZEGERSCAPPEL	635	35	5,5 %
	Total	6 400	417	6,5 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	1 096	48	4,4 %
	BOURBOURG	2 427	308	12,7 %
	BRAY-DUNES	1 713	121	7,1 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	2 997	359	12,0 %
	COUDEKERQUE	513	23	4,5 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	8 402	933	11,1 %
	CRAYWICK	247	15	6,1 %
	DUNKERQUE	25 657	3093	12,1 %
	FORT-MARDYCK	1 270	133	10,5 %
	GRANDE-SYNTHE	6 503	1202	18,5 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	1 955	209	10,7 %
	GRAVELINES	4 505	438	9,7 %
	LEFFRINCKOUCKE	1 743	106	6,1 %
	LOON-PLAGE	2 475	221	8,9 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	141	16	11,4 %
	SAINT-POL-SUR-MER	7 087	1181	16,7 %
	TÉTEGHEM	2 995	185	6,2 %
	ZUYDCOOTE	711	26	3,7 %
	Total	72 438	8617	11,9 %
Hors CC	SPYCKER	626	28	4,5 %
	WATTEN	888	114	12,8 %
	Total	1 514	142	9,4 %
	Total région Flandre-Dunkerque	100 254	10547	10,5 %

Source : CAF 2008, INSEE Recensement de la population 2007

POURSUIVRE L'ÉLÉVATION DES NIVEAUX DE DIPLÔMES

En 2006, le Dunkerquois est toujours un territoire présentant un déficit de personnes diplômées. La part des personnes sans diplôme est supérieure de 3 points à la moyenne nationale. A l'inverse, la part des diplômés de niveau supérieur est 1,7 fois moins élevée qu'en moyenne française.

Ce constat peut s'expliquer en partie par la composition sociale de la population. Selon de récentes recherches, « la France est un des pays où le poids du milieu social a le plus d'influence sur la réussite scolaire »*. Or le Dunkerquois affiche une proportion moindre de cadres qu'au niveau national (4,9 % contre 8,2 %).

Note positive : une remontée des niveaux de diplômes s'est amorcée depuis le recensement de 1999. Les titulaires d'un baccalauréat, d'un brevet professionnel, d'un Bac+2 et d'un niveau supérieur ont vu leur nombre augmenter. Toutefois, cette progression est moins prononcée qu'au niveau national et s'avère insuffisante pour générer un rattrapage conséquent.

Ces observations ne trouvent pas d'explication dans le taux de scolarisation des enfants. Bien au contraire, les Dunkerquois de 2-5 ans vont davantage à l'école que leurs homologues du Nord – Pas-de-Calais ou de France. En revanche, un décrochage important s'opère après 18 ans : seulement 44,3 % des 18-24 ans sont encore scolarisés dans le Dunkerquois contre 51,6 % au niveau national. Ce phénomène touche en premier lieu la population masculine.

cf réf. bibliographiques

LES DIPLOMÉS DU SUPÉRIEUR MOINS REPRÉSENTÉS DANS LE DUNKERQUOIS

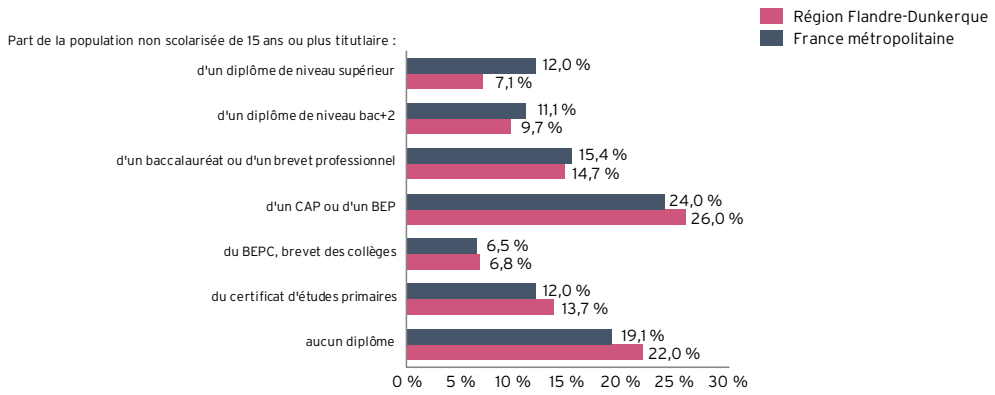

Source : INSEE Recensement de la population 2007

UNE MONTÉE EN QUALIFICATION PLUS LENTE QU'AU NIVEAU NATIONAL

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DES TAUX DE SCOLARISATION PLUS FAIBLES APRÈS 18 ANS

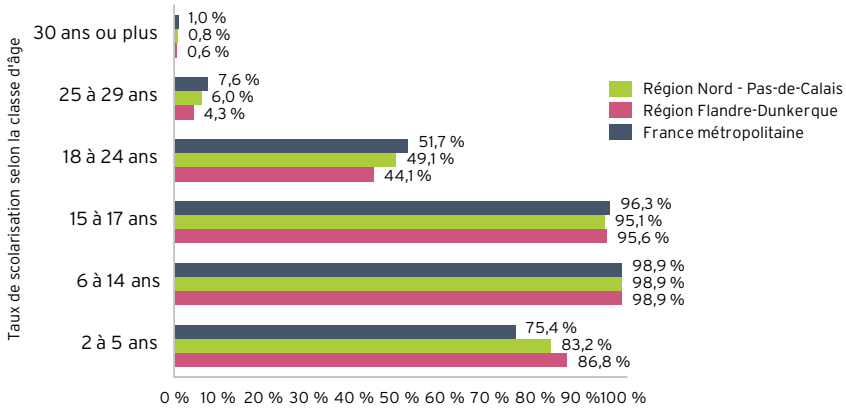

Source : INSEE Recensement de la population 2007

TAUX DE RETARD SCOLAIRE CONSTATÉ EN SIXIÈME

	Année scolaire 2006-2007	Année scolaire 2007-2008	Année scolaire 2008-2009
Région Flandre-Dunkerque	25,0 %	24,1 %	24,0 %
Académie de Lille	22,4 %	22,1 %	21,6 %
France métropolitaine	21,2 %	20,2 %	19,1 %

Source : INSEE, Rectorat de l'académie de Lille, Base Elèves Académique

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Niveaux de formation », INSEE Références, mars 2010.
« Vue d'ensemble – Education – La moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur », INSEE Références, novembre 2009.
« Une école à plusieurs vitesses » in Les inégalités en France, hors-série Alternatives économiques n°43, mars 2010.

Contacts AGUR :
Céline LEJEUNE c.lejeune@agur-dunkerque.org
Laure PACCOU l.paccou@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

POPULATION SCOLARISÉE

Population scolarisée dans la région Flandre -Dunkerque			Part de la population scolarisée en %		
	Ensemble	Population scolarisée	Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	14 112	12 244	86,8	86,5	87,1
6 à 14 ans	32 311	31 969	98,9	99,1	98,8
15 à 17 ans	11 810	11 284	95,6	95,5	95,6
18 à 24 ans	24 098	10 621	44,1	42,0	46,3
25 à 29 ans	16 214	703	4,3	4,2	4,5
30 ans ou plus	160 636	1 035	0,6	0,6	0,7

Source : INSEE Recensement de la population 2007

NIVEAUX DE DIPLÔMES

	Région Flandre-Dunkerque			Région Nord - Pas-de-Calais			France métropolitaine		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	189 114	90 400	98 714	2 816 861	1 328 955	1 487 907	44 709 349	21 313 266	23 396 083
Part des titulaires en %									
Aucun diplôme	22,0 %	19,2 %	24,6 %	21,5 %	19,4 %	23,3 %	19,1 %	18,4 %	19,7 %
Certificat d'études primaires	13,7 %	10,4 %	16,8 %	13,8 %	10,5 %	16,7 %	12,0 %	9,5 %	14,3 %
BEPC, brevet des collèges	6,8 %	5,5 %	8,0 %	6,9 %	5,8 %	7,9 %	6,5 %	5,4 %	7,5 %
CAP ou d'un BEP	26,0 %	32,5 %	20,1 %	24,7 %	30,5 %	19,5 %	24,0 %	28,9 %	19,5 %
Baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,7 %	15,3 %	14,0 %	14,4 %	14,7 %	14,0 %	15,4 %	15,1 %	15,6 %
Diplôme de niveau bac+2	9,7 %	9,3 %	10,0 %	10,2 %	9,3 %	10,9 %	11,1 %	9,6 %	12,5 %
Diplôme de niveau supérieur	7,1 %	7,7 %	6,5 %	8,6 %	9,7 %	7,6 %	12,0 %	13,1 %	11,0 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DÉFINITIONS

Source : INSEE

Taux de scolarisation (ou part de la population scolarisée) : le taux de scolarisation pour un groupe d'âge donné est le rapport entre le nombre d'individus de ce groupe d'âges qui sont scolarisés et le nombre total d'individus de ce groupe d'âges.

Diplôme : les résultats du recensement font référence au niveau de diplôme le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

NIVEAUX DE DIPLÔMES

EPCI	Part des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires					
	Communes	d'aucun diplôme 2007	du certificat d'études primaires ou du BEPC, brevet des collèges	d'un CAP ou d'un BEP	d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	d'un diplôme de niveau bac+2 et plus
CC canton de Bergues	BERGUES	27,7%	22,4%	20,5%	12,8%	16,6%
	BIERNE	16,8%	15,1%	27,3%	18,5%	22,3%
	BISSEZEELE	10,7%	22,1%	28,2%	13,7%	25,2%
	CROCHTE	14,8%	14,4%	24,6%	17,6%	28,5%
	ERINGHEM	20,7%	22,8%	25,6%	16,7%	14,2%
	HOYMILLE	11,8%	21,9%	26,9%	19,2%	20,1%
	PITGAM	15,1%	24,0%	26,0%	14,8%	20,1%
	QUAËDYPRE	15,1%	15,3%	29,7%	16,6%	23,3%
	SOCX	13,1%	21,0%	16,6%	18,0%	31,3%
	STEENE	17,7%	19,1%	27,7%	16,1%	19,5%
	WEST-CAPPEL	17,0%	17,5%	24,3%	17,8%	23,5%
	WYLDER	15,5%	17,1%	31,0%	18,7%	17,6%
	Total	18,3%	20,2%	24,6%	16,3%	20,6%
CC de Flandre	BAMBECQUE	21,9%	20,5%	22,6%	17,3%	17,7%
	GHYVELDE	21,6%	18,0%	26,3%	15,8%	18,3%
	HONDSCHOOTE	22,4%	23,8%	24,0%	14,3%	15,5%
	KILLEM	21,4%	19,0%	27,9%	14,4%	17,2%
	LES MOËRES	19,8%	14,0%	30,1%	20,6%	15,4%
	OOST-CAPPEL	18,7%	25,0%	30,4%	15,8%	10,1%
	REXPOËDE	21,8%	21,8%	23,0%	14,0%	19,4%
	UXEM	9,9%	19,1%	28,3%	18,0%	24,6%
	WARHEM	17,2%	17,7%	27,4%	16,6%	21,1%
	Total	20,1%	20,2%	25,9%	15,7%	18,1%
CC de la Colme	BROUCKERQUE	15,6%	14,9%	28,0%	20,1%	21,5%
	CAPPELLEBROUCK	17,1%	20,5%	27,0%	16,7%	18,6%
	DRINCHAM	17,0%	16,5%	30,8%	11,5%	24,2%
	HOLQUE	21,8%	20,7%	34,4%	13,4%	9,7%
	LOOBERGHE	19,1%	24,0%	26,3%	16,3%	14,3%
	MILLAM	19,9%	21,7%	27,0%	12,8%	18,5%
	SAINT-MOMELIN	24,5%	19,0%	28,6%	13,8%	14,1%
	SAINT-PIERRE-BROUCK	13,2%	21,9%	31,5%	20,2%	13,2%
	WULVERDINGHE	17,1%	19,2%	18,5%	18,5%	26,7%
	Total	18,0%	20,1%	28,6%	16,6%	16,7%
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	17,0%	30,7%	26,4%	12,1%	13,8%
	BAVINCHOVE	18,7%	23,6%	26,6%	15,9%	15,2%
	BUYSSCHEURE	22,2%	27,6%	22,4%	10,8%	17,0%
	CASSEL	19,5%	22,7%	20,1%	14,8%	22,9%
	HARDIFORT	14,4%	20,1%	28,2%	20,4%	16,9%
	NOORDPEENE	17,1%	24,6%	27,8%	12,7%	17,8%
	OCHTEZEELE	13,0%	21,3%	25,1%	17,9%	22,7%
	OXELAËRE	21,0%	19,5%	22,2%	17,8%	19,5%
	RUBROUCK	18,0%	19,3%	27,3%	15,3%	20,1%
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	6,7%	18,3%	25,0%	17,6%	32,3%
	WEMAERS-CAPPEL	16,7%	21,0%	24,7%	10,5%	27,2%
	ZERMEZEELE	9,2%	25,2%	24,4%	18,3%	22,9%
	ZUYTPEENE	15,0%	23,3%	27,3%	16,9%	17,4%
	Total	17,0%	23,6%	24,6%	14,9%	19,9%
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	22,2%	25,2%	23,7%	14,7%	14,2%
	BROXEELE	15,7%	19,5%	31,4%	16,2%	17,1%
	ESQUELBECQ	18,6%	22,9%	24,0%	15,4%	19,1%
	HERZEELE	18,6%	23,1%	23,5%	16,4%	18,5%
	LEDERZEELE	25,7%	20,4%	25,2%	13,0%	15,6%
	LEDRINGHEM	11,5%	16,8%	23,7%	18,7%	29,3%
	MERCKEGHEM	8,1%	23,9%	27,4%	22,0%	18,6%
	NIEURLET	28,0%	18,1%	28,8%	14,3%	10,8%
	VOLCKERINCKHOVE	17,4%	22,9%	23,1%	15,4%	21,2%
	WORMHOUT	16,2%	23,2%	27,0%	15,3%	18,3%
	ZEGERSCAPPEL	17,2%	23,8%	26,0%	15,5%	17,5%
	Total	18,1%	22,6%	25,7%	15,6%	17,9%
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	16,7%	21,0%	27,5%	16,5%	18,3%
	BOURBOURG	27,4%	23,2%	25,8%	11,9%	11,7%
	BRAY-DUNES	19,0%	22,4%	26,0%	14,9%	17,7%
	CAPPELLE-LA-GRANDE	23,4%	20,1%	29,2%	14,1%	13,2%
	COUDEKERQUE	13,5%	17,7%	21,1%	16,4%	31,3%
	COUDEKERQUE-BRANCHE	22,5%	22,5%	26,6%	14,2%	14,2%
	CRAYWICK	18,9%	9,0%	33,0%	18,6%	20,6%
	DUNKERQUE	19,0%	20,8%	23,6%	15,1%	21,5%
	FORT-MARDYCK	26,0%	23,9%	31,7%	10,8%	7,6%
	GRANDE-SYNTHE	31,8%	16,3%	28,3%	13,7%	10,0%
	GRAND-FORT-PHILIPPE	29,3%	19,8%	28,1%	12,9%	9,9%
	GRAVELINES	25,3%	18,4%	26,8%	14,1%	15,4%
	LEFFRINCKOUCKE	20,6%	19,6%	24,3%	16,0%	19,6%
	LOON-PLAGE	24,7%	18,8%	29,0%	14,2%	13,2%
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	19,9%	19,9%	33,2%	11,7%	15,3%
	SAINT-POL-SUR-MER	29,4%	20,6%	29,0%	12,2%	8,8%
	TÉTEGHEM	14,3%	19,2%	25,3%	17,8%	23,4%
	ZUYDCOOTE	17,9%	14,6%	28,3%	18,0%	21,1%
	Total	23,0%	20,3%	26,2%	14,3%	16,2%
Hors CC	SPYCKER	17,8%	21,3%	28,5%	15,3%	17,1%
	WATTEN	32,2%	21,7%	24,7%	11,9%	9,4%
	Total	27,3%	21,6%	26,0%	13,1%	12,0%
	Total région Flandre-Dunkerque	22,0%	20,6%	26,0%	14,7%	16,7%

Source : INSEE Recensement de la population 2007

BONS RÉSULTATS DES LYCÉES DUNKERQUOIS

La région Flandre-Dunkerque compte 18 lycées : 12 lycées publics (dont 7 lycées professionnels et 1 lycée agricole) et 6 lycées privés (dont 1 lycée professionnel et 2 lycées agricoles).

Le futur lycéen dispose d'une offre de formation diversifiée. S'il choisit la voie professionnelle, plusieurs options s'offrent à lui dans les filières tertiaires (secrétariat, comptabilité, vente), les sciences et techniques industrielles, le bâtiment, les services à la personne, l'hôtellerie-restauration...

Les lycées professionnels du Dunkerquois se distinguent par des formations spécifiques. Par exemple, le lycée Les Plaines du Nord propose une option Marine nationale. Le Lycée Automobile et Transport offre quant à lui une formation mécanicien de compétition qui permet de travailler sur des circuits automobiles.

Quant à l'enseignement général, il permet aux lycéens d'avoir accès à l'ensemble des filières classiques : littéraire, sciences économiques et sociales, scientifique, sciences et technologies de la gestion...

Selon les résultats du ministère de l'Éducation, en 2009, les 14 lycées dunkerquois cités ont obtenu un taux brut de réussite au bac supérieur à 75 % (bac général et technologique confondu). Le taux brut de réussite au bac général dans le Dunkerquois est légèrement inférieur aux chiffres régionaux et nationaux. En revanche, les résultats pour le bac technologique dépassent largement les moyennes.

Un lycée avec un excellent taux de réussite au bac n'est pas forcément synonyme de « bon lycée ». Les bons résultats proviennent de la combinaison de nombreux facteurs : sélection à l'entrée de la première ou terminale, environnement social des lycéens, qualité et performance de l'équipe enseignante. Face à la complexité de ces critères, le ministère de l'Education a mis en place un autre indicateur, le taux d'accès de la seconde au bac, qui permet d'évaluer plus fidèlement la qualité pédagogique des établissements. Et les résultats sont positifs pour l'ensemble des lycées dunkerquois.

LES TAUX DE RÉUSSITE AU BAC

	Dunkerquois	Région Nord-Pas-de-Calais	France
Bac d'enseignement général et technologique	86,7 %	87,2 %	88,8 %
Bac d'enseignement professionnel	89,7 %	76,4 %	79,7 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale 2009

RÉSULTATS GLOBAUX DES LYCÉES DUNKERQUOIS EN 2009

Résultats des 7 établissements d'enseignement général et technologique	Positif	Négatif	Neutre
Taux d'accès de la seconde au Bac	7	0	0
Taux de réussite au Bac	5	2	0

Guide de lecture : 7 lycées sur 7 ont un taux d'accès de la seconde au Bac supérieur aux résultats attendus étant donné le profil de leurs effectifs.

Source : Ministère de l'Éducation nationale 2009

Résultats des 9 établissements d'enseignement professionnel	Positif	Négatif	Neutre
Taux d'accès de la seconde au Bac	6	2	1
Taux de réussite au Bac - Production	3	2	
Taux de réussite au Bac - Services	5		1

NB : concernant les établissements d'enseignement professionnel, Les Plaines du Nord et Fernand Léger enseignent les secteurs de la production et des services.

DES LYCÉES DUNKERQUOIS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Nom de l'établissement	Ville	Taux d'accès de la seconde au Bac		Réussite au Bac en 2009		Nombre d'élèves en seconde
		Brut en %	Valeur ajoutée	Brut en %	Valeur ajoutée	
Auguste Angellier	Dunkerque	83 %	5	92 %	2	409
Jean Bart	Dunkerque	79 %	8	86 %	2	326
Notre-Dame des Dunes*	Dunkerque	78 %	-4	96 %	1	269
Du Noordover	Grande-Synthe	77 %	4	85 %	1	345
EPID*	Dunkerque	75 %	12	89 %	4	104
Vauban*	Dunkerque	74 %	20	77 %	1	51
De l'Europe	Dunkerque	65 %	2	76 %	-1	306

* Etablissement privé

Source : Ministère de l'Éducation nationale, lycées intégrés dans le classement Voix du Nord

TROIS INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

Tous les ans, le ministère de l'Education nationale publie 3 indicateurs de résultats pour les lycées publics et privés sous contrat :

1. Le taux de réussite au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves présentés.
2. Le taux d'accès de seconde au baccalauréat évalue, pour un élève de seconde ou de première année de baccalauréat professionnel, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, et ceci, quel que soit le nombre d'années nécessaires.
3. Proportion de bacheliers parmi les sortants : parmi les élèves qui ont quitté l'établissement, quelles qu'en soient les raisons, la proportion de ceux qui l'ont quitté avec le baccalauréat.

Ces indicateurs tiennent compte des caractéristiques des élèves accueillis dans chaque établissement (origine sociale, âge, sexe et notes du brevet des élèves), pour dégager ce que l'on appelle la « valeur ajoutée » de celui-ci.

L'objectif est de rendre compte des résultats du service public d'éducation nationale et de donner aux responsables de ces établissements et aux enseignants des outils qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Ministère de l'Éducation nationale – Indicateurs de résultats des lycées http://www.education.gouv.fr

Contact AGUR :

Christelle DEHEEGHER c.deheegher@agur-dunkerque.org

LES LYCÉES PROFESSIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Nom de l'établissement	Ville	Taux d'accès de la seconde au Bac		Réussite au Bac en 2009 « Production »		Réussite au Bac en 2009 « Services »		Nombre d'élèves en seconde
		Brut en %	Valeur ajoutée	Brut en %	Valeur ajoutée	Brut en %	Valeur ajoutée	
Sainte-Marie*	Bailleul	89 %	21	100 %	9	96 %	13	135
Automobile et Transport	Grande-Synthe	85 %	15	95 %	6			85
EPID*	Dunkerque	84 %	12	96 %	7			147
Saint-Joseph*	Hazebrouck	78 %	10	89 %	7			50
L'Yser	Wormhout	75 %	8			94 %	3	14
Vauban*	Dunkerque	74 %	7			96 %	8	95
Ile Jeanty	Dunkerque	71 %	2			91 %	4	71
Guy Debeyre	Dunkerque	69 %	3			87 %	0	121
Monts de Flandre	Hazebrouck	68 %	-2	82 %	-7	91 %	-1	196
Georges Guynemer	Saint-Pol-sur-Mer	60 %	-10	87 %	2			129
Plaines du Nord	Grande-Synthe	59 %	0	86 %	1	90 %	4	89
Fernand Léger	Coudekerque-Branche	58 %	-8	85 %	-5	91 %	7	147

* Etablissement privé

Source : Ministère de l'Education nationale, lycées intégrés dans le classement Voix du Nord

LOGEMENTS ÉTUDIANTS : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Photo : Cap Architectures - AXYZ Images

L'espace Freycinet-Citadelle accueillera une résidence étudiante de 80 chambres.

A la rentrée universitaire 2009, on compte, un peu plus de 3 200 étudiants inscrits à l'ULCO Dunkerque. Comme dans d'autres villes moyennes et sites universitaires récents, la proportion d'étudiants vivant chez leurs parents est élevée. Au moment de leur inscription, ils étaient 64 % à résider au domicile parental. En moyenne nationale, ils sont à peine 36,5 % (enquête « conditions de vie » 2006). Ces faibles taux d'indépendance proviennent généralement d'un champ de recrutement plus étroit (proportion élevée d'étudiants originaires de la Côte d'Opale) et de moyens financiers souvent plus faibles. L'importance des effectifs en premier cycle et, de ce fait, la jeunesse des étudiants, expliquent aussi cette faible autonomie.

Actuellement on dénombre 320 logements « destinés » aux étudiants dans le Dunkerquois. Il n'existe qu'une seule résidence conventionnée à Saint-Pol-sur-Mer (de 37 logements) et deux résidences étudiantes, dont une gérée par un bailleur social (d'une centaine de logements chacune). A cela s'ajoutent les logements privés proposés par le CROUS (une petite cinquantaine) ainsi qu'une offre récente de quelques logements « à la campagne »* (23 logements).

A dires d'experts, il ne semble pas véritablement manquer de logements destinés aux étudiants dans le Dunkerquois. Preuve en est la difficulté des gestionnaires à trouver des locataires (*cf. encadré*). Toutefois, se pose la question de l'adéquation de l'offre existante aux besoins des étudiants, en termes de qualité, de coût et de proximité des lieux d'études.

**Des agriculteurs mettent à la disposition des étudiants et stagiaires des chambres à la campagne, à proximité des sites universitaires. Cf. Campus vert.*

LES GESTIONNAIRES DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PEINENT À REMPLIR LEURS LOGEMENTS

Logis Métropole - La Madeleine, gestionnaire des Estudiantines

« Il est de plus en plus difficile de louer les logements. Les demandes sont peu nombreuses, pourtant la résidence est de qualité (présence sur place d'un gardien). L'année 2009 a été catastrophique. En septembre (mois où normalement les contrats sont bouclés), il restait encore 7 ou 8 logements vacants. Finalement les logements trouvent preneurs, mais à force d'affichage et de démarchage. Aujourd'hui ce sont les petites annonces sur le site du « Bon coin » qui sont testées. Mi-mai, seulement une dizaine de demandes ont été réceptionnées pour la rentrée ».

Lamy - Lille, gestionnaire de Studéa Dunkerque

« A la question faut-il construire de nouvelles résidences étudiantes à Dunkerque, la réponse est non ! Nous parvenons toujours au final à louer nos logements, mais le nombre de demandes n'évolue pas. Les logements proposés sont de haut standing. Les clients ont généralement leurs parents comme garants ».

DÉFINITION

Les CROUS : Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires gèrent un parc de logements réservé en priorité aux étudiants disposant de faibles revenus. Le dossier social étudiant permet de faire simultanément la demande de bourse et de logement, attribués sur les mêmes critères. Les CROUS gèrent deux types de logement : les chambres universitaires (Cité U), qui ouvrent droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS) et les résidences universitaires conventionnées, qui sont des logements construits aux normes HLM, et ouvrent droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL). Le CROUS dispose aussi généralement d'un fichier d'adresses d'offres de particuliers (pas de frais d'agence).

PANORAMA DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ÉTUDIANTS DANS LE DUNKERQUOIS

Type d'offre	Nom résidence	Adresse	Gestionnaire	Nombre de logements	Type logements	Niveaux de loyers
Résidence universitaire	Pierre et Marie CURIE	1 av. Maurice Berteaux Saint-Pol-sur-Mer.	CROUS	37	T1, T1 bis, T2.	22-41 m² : 246-329 €
Résidence étudiante	Les Estudiantines	50 rue des Arbres, Dunkerque	Logis Métropole, la Madeleine	113	studios meublés	Environ 36 m² : 360 €
Résidence étudiante	Studéa Dunkerque (anciennement Les Dauphines)	20 rue Degans, rue Bazennes Dunkerque	Capitales Gestrim. Lamy Lille	102	Surtout studios meublés de 18-20 m². Et quelques T1 meublés de 25-27 m²	Studios : 400-435 € T1 : 519-540 €
Logements privés	Le Campus Vert Site : http://www.campusvert.com	Pitgam, Esquelbecq, Brouckerque, Les Moëres, Bierne	Propriétaires privés	23	Studios entre 21 m² et 40 m²	Entre 241 € et 289 €
Logements privés	CROUS	Grande-Synthe Cappelle-la-Grande Dunkerque (Petite-Synthe, Malo, Rosendael)	Propriétaires privés	46	NR	NR

Remarque : aucun organisme HLM contacté dans le Dunkerquois ne loue de logements pour lesquels le critère d'obtention est le statut d'étudiant. Les principaux sites de colocation (proposés dans les brochures à destination des étudiants) ne disposent pas d'offres dans le Dunkerquois. (ex : www.colocation.fr, www.kel-koloc.fr, www.easycoloc.com).

PROPORTION ÉLEVÉE DE CHAMBRES PARMI LES LOGEMENTS PRIVÉS PROPOSÉS PAR LE CROUS DE DUNKERQUE

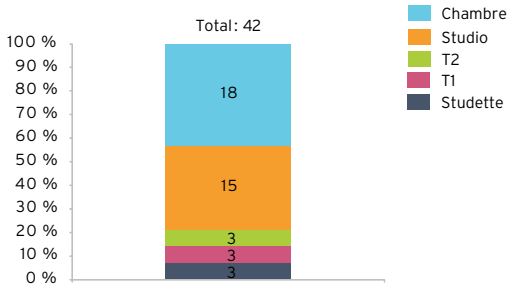

Offre de logements privés du CROUS selon le type de logement en 2009

Source : CROUS Dunkerque

UN CERTAIN NOMBRE DE LOGEMENTS PRIVÉS DU CROUS SONT INOCCUPÉS

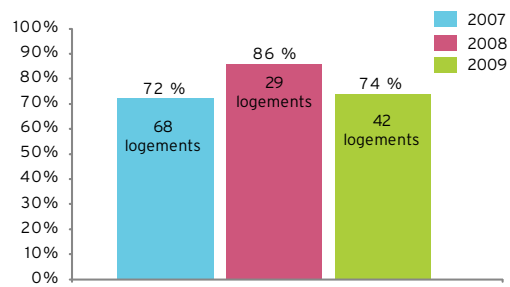

Taux d'occupation des logements privés du CROUS (logements validés et actifs)

Source : CROUS Dunkerque

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Une stratégie d'offre supplémentaire de logements étudiants pourrait venir renforcer l'attractivité de l'ULCO pour des étudiants plus éloignés du littoral. Cela supposerait une offre enseignement/recherche correspondant à ces profils différents. Le Plan campus pourrait en être le point de convergence.

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Etat des lieux du logement étudiant dans le Dunkerquois », AGUR, mai 2010.
« Les conditions de vie des étudiants inscrits à l'ULCO sur le site de Dunkerque en 2006-2007 », Les rapports de l'Odesse, septembre 2007.
Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (Odesse) : http://www.ulco.fr/universite/obervatoire.htm
Observatoire national de la vie étudiante (OVE) : http://www.ove-national.education.fr/

Contacts :
Céline LEJEUNE (AGUR) c.lejeune@agur-dunkerque.org
Sandrina NYS (Odesse) sandrina.nys@univ-littoral.fr

L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL EN MOUVEMENT

Photo : service-communication-ULCO

L'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) est implantée à Dunkerque, Boulogne, Calais et Saint-Omer. Actuellement, elle accueille 10 895 étudiants et ses effectifs sont globalement stables.

Pour l'ULCO, comme pour toutes les universités françaises, l'heure est au regroupement. Aujourd'hui, l'université du Littoral est intégrée à une fédération régionale réunie sous l'appellation université Lille Nord de France (notre « Pôle de recherche et d'enseignement supérieur » ou « PRES »).

L'enjeu actuel pour le PRES est d'obtenir de nouveaux financements via le Grand Emprunt qui sera lancé par l'État. Dans cette optique, le PRES s'est porté candidat au label d'« initiative d'excellence ». Au final, seuls cinq à dix campus seront retenus en fonction de la cohérence d'ensemble de leur projet de développement. Les heureux candidats se partageront une enveloppe de 7,7 milliards d'euros. Les premières décisions d'attribution des sommes seront prises fin 2010.

Dans le cadre de ce programme d'investissement, l'ULCO a récemment lancé son projet de **Campus Littoral Côte d'Opale**. Il s'agit « d'affirmer son excellence pédagogique et scientifique autour des filières environnementales (*cf. encadré*), développer son rayonnement auprès des acteurs économiques et institutionnels et renforcer l'attractivité du site en développant la vie de campus* ». C'est pour répondre à ce dernier objectif que s'est ouverte en septembre la Maison de l'étudiant à l'Entrepôt des tabacs.

Première étape de cette stratégie : le campus de la mer qui vise à fédérer, dans une démarche pluridisciplinaire, l'ensemble des activités de recherche, d'expertise et de formation mobilisées au sein de l'ULCO, du PRES et des partenaires autour des thématiques de la mer, du littoral et des zones côtières sur le territoire Manche-Mer du Nord.

** Dossier presse ULCO rentrée 2010-2011*

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS À L'ULCO

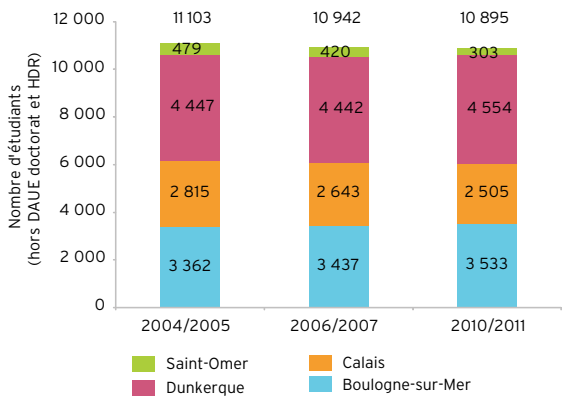

Source : Repères 2006/2007 ; ULCO - Rentrée universitaire 2010/2011

L'ULCO affiche deux filières d'excellence :

- Environnement industriel et énergie qui concerne particulièrement Dunkerque, tête de pont de l'Institut de recherche en environnement industriel (IRENI) (cf page définition). Le projet d'implantation du terminal méthanier donnerait l'opportunité à l'ULCO d'investir dans un projet de recherche sur les technologies du froid basse température.
- Environnement et milieux littoraux et marins. La filière sera développée par le « campus de la mer » à Boulogne-sur-Mer avec, entre autres, un projet de développement de l'aquaculture sur le littoral.

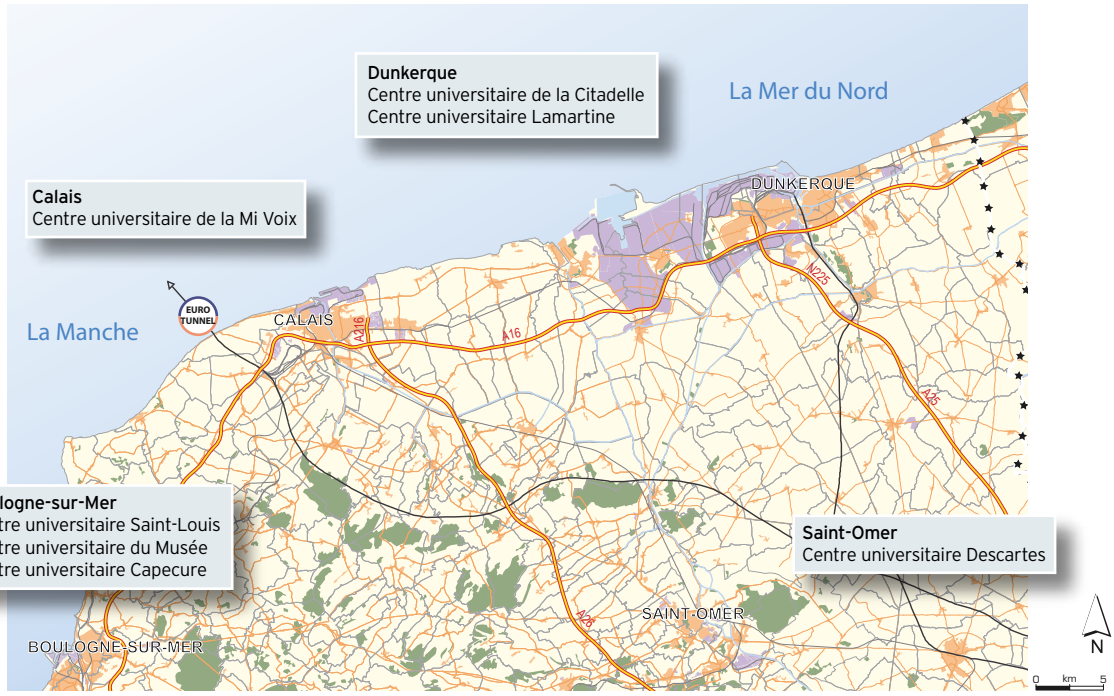

Source : extrait BD Carto®©IGN 2010 - AGUR

L'UNIVERSITÉ LILLE NORD DE FRANCE

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) permet aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens. L'objectif est de proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. En mars 2010, on compte 17 PRES.

Celui de l'Université Lille – Nord de France comprend les 6 universités de la région Nord – Pas-de-Calais (Lille 1, Lille 2, Lille 3, Artois, Valenciennes-Hainaut-Cambrésis, ULCO), 2 écoles contractualisées avec l'Etat (Ecole centrale de Lille, Ecole des Mines de Douai). Il comprend également des membres associés tels que l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries du Textile, le Centre Hospitalier Universitaire ... ainsi que des grands instituts de recherche (INSERM, INRIA, INRA, IFREMER ...).

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

L'université du Littoral Côte d'Opale est en mouvement. A la rentrée une École d'ingénieur du Littoral Côte d'Opale (EILCO) s'est ouverte sur les sites de Calais et Saint-Omer. Ont également vu le jour les masters d'enseignement avec sept spécialités : sport lettres modernes, anglais espagnol, histoire-géographie, mathématiques et physique. Par ailleurs, on notera le portage par l'ULCO, pour les partenaires du PRES, d'un projet sur l'énergie et la production d'hydrogène (pile à combustible).

POUR EN SAVOIR PLUS...

« La mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) », rapport – N°2007-079 – Septembre 2007, Inspection générale de l'administration et de l'Education nationale et de la Recherche.
Décret n°2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France ».
Guide des formations – Université du Littoral Côte d'Opale – Année universitaire 2009/2010.

Contact AGUR :

Christelle DEHEEGHER c.deheegher@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

L'ULCO

ULCO : formation initiale avec 50 diplômes habilités au niveau national et une dizaine de formations diplômantes de niveau Bac ; formations continues ; 16 laboratoires de recherche.

On remarque qu'au niveau du premier cycle, certaines formations sont dédoublées sur plusieurs sites. Le but était d'éviter les effets pervers d'une orientation des étudiants en fonction d'une offre locale trop étroite. Quant aux 2e et 3e cycles, ce sont plutôt des formations spécifiques fondées sur la recherche et axées sur l'insertion professionnelle. Bien entendu, il existe aussi des formations dites « classiques » sur plusieurs sites.

LES LABORATOIRES DE L'ULCO

1. MAISON DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DE L'HOMME : IMN (Institut des Mers du Nord) ; RII (Laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation) ; RELACS (Laboratoire recherches littorales en activités corporelles et sportives).
2. MAISON DE LA RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL : LPCA (Laboratoire de PhysicoChimie de l'atmosphère) ; LTPMC (Laboratoire de TermoPhysique de la matière condensée) ; LCE (Laboratoire de catalyse et environnement) ; LSOE (Laboratoire de synthèse organique et environnement).
3. MAISON DE LA RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT NATUREL : LOG (Laboratoire d'océanologie et de géosciences).
4. MAISON DE LA RECHERCHE BLAISE PASCAL : LMPA (Laboratoire de mathématiques pures et appliquées Joseph Liouville) ; LASL (Laboratoire d'analyse des systèmes du Littoral) ; LEMCEL (Laboratoire d'études des matériaux et des composants pour l'électronique) ; LR2B (Laboratoire de recherche sur les biomatériaux et les biotechnologies) ; LIL (Laboratoire d'informatique du Littoral) ; LMPE (Laboratoire de mycologie, phytopathologie, environnement).
5. MAISON DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET JURIDIQUES : LARJ (Laboratoire de recherche juridique) ; HLLI (Unité de recherche sur l'histoire, langues, littératures et interculturel).

DÉFINITIONS

Classement de Shanghaï ou classement académique des universités mondiales : classement des principales universités mondiales, établi par des chercheurs de l'université Jiao-Tong de Shanghaï en Chine. Ces institutions sont classées selon 6 critères comme le nombre de publications dans deux revues scientifiques et le nombre de prix Nobel attribués aux élèves et aux équipes pédagogiques.

IRENI regroupe 5 établissements d'enseignement supérieur (Ecole des Mines de Douai, Université d'Artois, Université des Sciences et technologies de Lille, Université du Droit et de la Santé de Lille, ULCO) et le CNRS, afin d'effectuer des recherches concertées et coopératives sur la qualité de l'air, les impacts sanitaires induits et les impacts socio-éco et juridique induits. (Source : http : //wwwireni.fr)

LES EFFECTIFS DE L'ULCO PAR TYPE DE FORMATIONS

RÉPARTITION PAR SITES

	ULCO hors convention	Convention avec l'Université catholique de Lille	Autres conventions (établissements français et étrangers)	Total
Dunkerque	3 086	755	713	4 554
Boulogne-sur-Mer	2 630	467	436	3 533
Calais	1 989	340	176	2 505
Saint-Omer	303	0	0	303
DAEU	284	0	0	284
Doctorats et HDR	128	0	0	128
TOTAL	8 420	1 562	1 325	11 307

Source : ULCO - Dossier de presse - Rentrée universitaire 2010/2011

RÉPARTITION PAR DOMAINES DE FORMATION

	ULCO hors convention	Convention avec l'Université catholique de Lille	Autres conventions (établissements français et étrangers)	Total
Droit	737	0	146	883
Economie Gestion	2 566	675	891	4 132
Lettres, Langues, SHS	2 155	531	70	2 756
Sciences et Technologies	2 854	356	218	3 428
Auditeurs	108	0	0	108
Total	8 420	1 562	1 325	11 307

Source : ULCO - Dossier de presse - Rentrée universitaire 2010/2011

TAUX D'ÉTUDIANTS BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE SUR CRITÈRES SOCIAUX EN 2009/2010

	Etudiants bénéficiant d'une aide sur critères sociaux
ULCO	32 %

Source : Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi statistique de l'Etablissement (ODESSE)

PRIORITÉ À L'EMPLOI

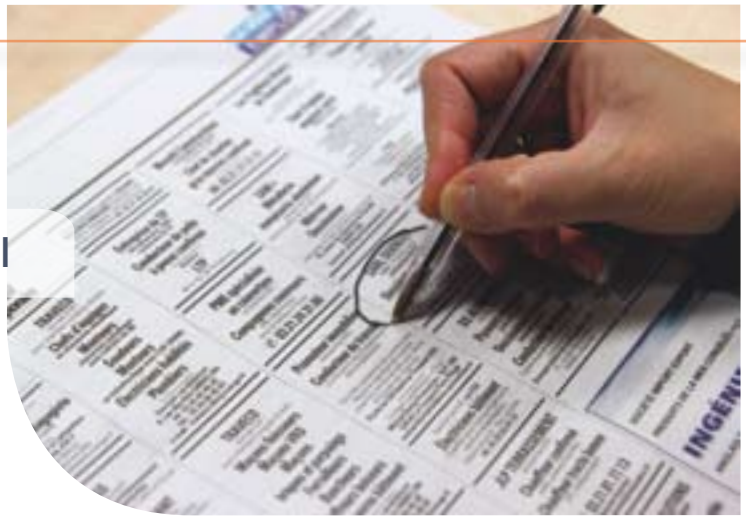

En deux ans, la crise économique nous ramène dix ans en arrière. Au 1er trimestre 2008, le taux de chômage du Dunkerquois avait atteint un niveau historiquement bas : 9,8 %. La crise a fait repartir à la hausse ce taux de chômage de façon très rapide : 12,3 % au 2e trimestre 2010, soit le niveau observé au début de l'année 2000.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a été très importante en 2009 (+ 2 500 en décembre 2009 par rapport à décembre 2008), et s'est poursuivie en 2010.

Tous les publics sont touchés par la crise. Les hommes et les jeunes ont été les premiers et les plus fortement impactés par la montée du chômage et cela de façon plus importante qu'en moyenne régionale.

Si le nombre des jeunes demandeurs d'emploi diminue progressivement depuis le début de l'année 2010, celui des 50 ans et plus continue d'augmenter fortement.

Le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi, traditionnellement majoritaires sur le Dunkerquois, est aussi en augmentation. Mais la hausse du chômage chez les hommes a modifié la répartition par sexe des demandeurs d'emploi : entre septembre 2008 et mai 2009, la répartition 53 % de femmes et 47 % d'hommes s'est inversée.

L'augmentation forte du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, plus 32 % en 2 ans, est très inquiétante. Ils représentent aujourd'hui 40 % des demandeurs d'emploi.

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DEPUIS 1999

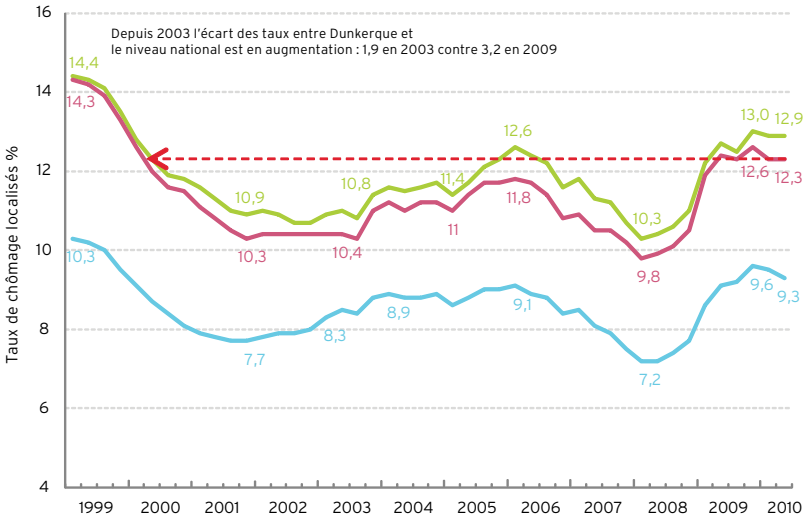

2008 : crise économique et financière. Dunkerque très touchée du fait de sa structure industrielle (impact sur la sous traitance, liens avec le marché automobile...)

Source : INSEE - Taux de chômage localisés trimestriels - 2010 ; 2ème trimestre 2010, données provisoires

IMPACT DE LA CRISE SUR LA DEMANDE D'EMPLOI

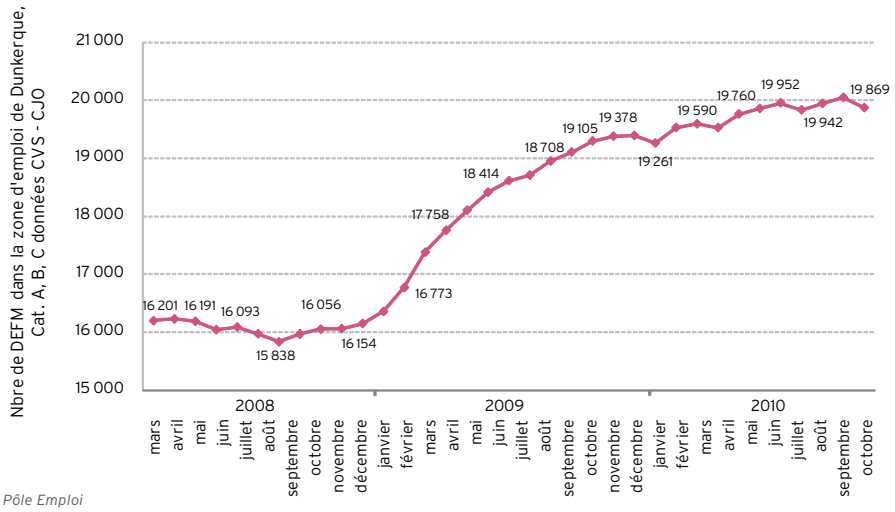

Source : Pôle Emploi

MONTÉE DU CHÔMAGE MASCULIN ET DE LONGUE DURÉE

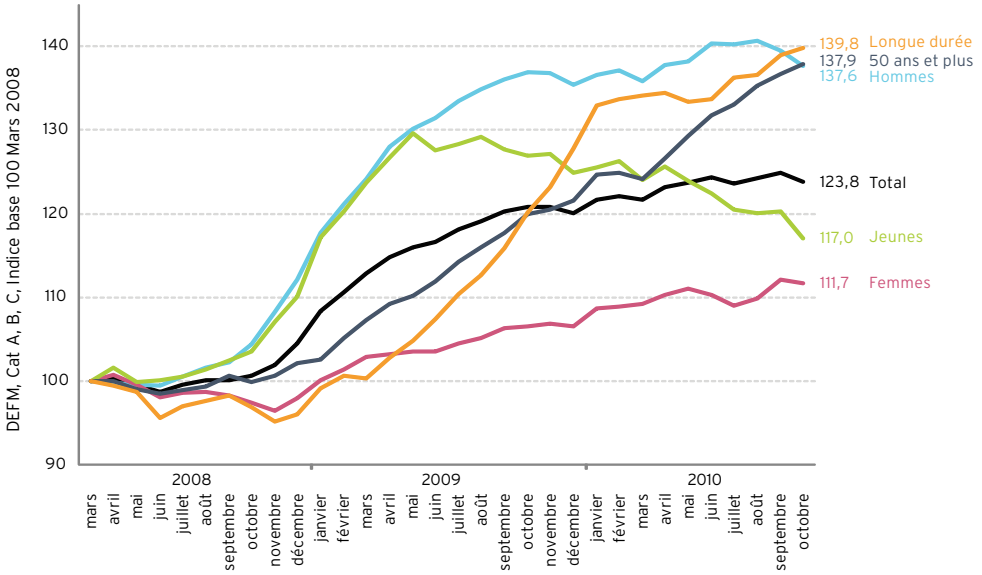

Source : Pôle Emploi

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Reprise en perspective ? », le Cahier de l'Observatoire n°34, disponible gratuitement à l'AGUR.
« Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », pp. 36-37, Des clés pour comprendre le territoire 2008, disponible gratuitement à l'AGUR.
« Repères emploi Nord – Pas-de-Calais », Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord – Pas-de-Calais.
« Diagnostic partagé du marché de l'emploi Dunkerquois 2010 », AGUR - Maison de l'emploi de la région Flandre-Dunkerque, Observatoire de la MDE, Juin 2010.

Contacts AGUR :
Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

NOMBRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Nombre de DEFM, catégorie A,B,C à fin octobre 2010		Proportion				Evolution nombre entre octobre 2008 et octobre 2010						Taux de chômage au 2e trimestre 2010
		Hommes	Moins de 25 ans	50 ans et plus	Longue durée	Total	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	50 ans et plus	Longue durée	
Zone d'emploi Dunkerque	19 869	52 %	21 %	16 %	41 %	23 %	32 %	15 %	13 %	38 %	44 %	12,3 %
Région Nord-Pas-de-Calais	315 580	53 %	21 %	16 %	41 %	23 %	28 %	17 %	13 %	39 %	44 %	12,9 %
France métropolitaine	3 985 500	50 %	16 %	18 %	37 %	26 %	33 %	20 %	21 %	41 %	51 %	9,3 %

Source : STMT - Pôle emploi, DARES

DÉFINITIONS

DEFM Catégorie A,B,C : demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi (Regroupement ASSEDIC et ANPE).

Les DEFM sont enregistrés selon des catégories statistiques allant de A à E. La catégorie A,B,C regroupe en une ces trois catégories et correspond aux personnes sans emploi, ayant ou non travaillé le mois précédent, recherchant activement un emploi, quel que soit le type de contrat et le temps de travail.

Pour en savoir plus sur les différentes catégories de DEFM : http://www.npdc.travail.gouv.fr/drtefp_ddtefp/id-2262/Etudes_et_statistiques/Marche_du_travail/Sources_et_donnees.htm

Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

NOMBRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

EPCI	Communes	Nombre de demandeurs d'emploi cat ABC 31/12/2008	Nombre de demandeurs d'emploi cat ABC 31/12/2009	Evolution des demandeurs d'emploi cat ABC 2008-2009
CC canton de Bergues	BERGUES	224	284	27%
	BIERNE	71	81	14%
	BISSEZEELE	4	7	75%
	CROCHTE	23	31	35%
	ERINGHEM	30	24	-20%
	HOYMILLE	108	130	20%
	PITGAM	37	45	22%
	QUAËDYPRE	49	59	20%
	SOCX	30	33	10%
	STEENE	42	59	40%
	WEST-CAPPEL	18	30	67%
	WYLDER	7	19	171%
	Total	643	802	25%
CC de Flandre	BAMBECQUE	37	37	0%
	GHYVELDE	131	160	22%
	HONDSCHOOTE	191	229	20%
	KILLEM	43	59	37%
	LES MOËRES	38	41	8%
	OOST-CAPPEL	32	27	-16%
	REXPOËDE	89	99	11%
	UXEM	37	50	35%
	WARHEM	83	83	0%
	Total	681	785	15%
CC de la Colme	BROUCKERQUE	40	68	70%
	CAPPELLEBROUCK	51	46	-10%
	DRINCHAM	17	18	6%
	HOLQUE	49	50	2%
	LOOBERGHE	39	50	28%
	MILLAM	42	36	-14%
	SAINT-MOMELIN	20	30	50%
	SAINT-PIERRE-BROUCK	47	61	30%
	WULVERDINGHE	6	11	83%
	Total	311	370	19%
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	76	76	0%
	BAVINCHOVE	36	45	25%
	BUYSSCHEURE	18	17	-6%
	CASSEL	108	130	20%
	HARDIFORT	10	9	-10%
	NOORDPEENE	33	41	24%
	OCHTEZEELE	11	14	27%
	OXELAËRE	31	27	-13%
	RUBROUCK	38	48	26%
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	25	33	32%
	WEMAERS-CAPPEL	7	13	86%
	ZERMEZEELE	8	9	13%
	ZUYTPEENE	24	32	33%
	Total	425	494	16%
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	54	58	7%
	BROXEELE	14	10	-29%
	ESQUELBECQ	76	93	22%
	HERZEELE	59	78	32%
	LEDERZEELE	17	24	41%
	LEDRINGHEM	19	21	11%
	MERCKEGHEM	28	33	18%
	NIEURLET	55	73	33%
	VOLCKERINCKHOVE	13	18	38%
	WORMHOUT	249	284	14%
	ZEGERSCAPPEL	52	69	33%
	Total	636	761	20%
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	103	107	4%
	BOURBOURG	465	534	15%
	BRAY-DUNES	278	315	13%
	CAPPELLE-LA-GRANDE	594	666	12%
	COUDEKERQUE	36	46	28%
	COUDEKERQUE-BRANCHE	1 460	1 748	20%
	CRAYWICK	26	36	38%
	DUNKERQUE	5 242	6 059	16%
	FORT-MARDYCK	212	247	17%
	GRANDE-SYNTHE	2 026	2 166	7%
	GRAND-FORT-PHILIPPE	424	461	9%
	GRAVELINES	816	915	12%
	LEFFRINCKOUCKE	253	262	4%
	LOON-PLAGE	399	445	12%
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	15	14	-7%
	SAINT-POL-SUR-MER	1 770	2 067	17%
	TÉTEGHEM	376	422	12%
	ZUYDCOOTE	64	70	9%
	Total	14 559	16 580	14%
Hors CC	SPYCKER	61	78	28%
	WATTEN	132	163	23%
	Total	193	241	25%
	Total région Flandre-Dunkerque	17 448	20 033	15%

Source : Pôle emploi

Photo : Olivier Tuffé - Fotolia

LE DÉFI DE L'EMPLOI FÉMININ

Le Dunkerquois souffre depuis longtemps d'une sous-activité féminine. Celle-ci s'explique essentiellement par la place occupée par l'industrie lourde dans l'emploi local. En effet, malgré les actions menées en faveur de la mixité dans l'industrie, celle-ci accorde encore peu de place à l'activité des femmes.

Les conséquences en termes de revenus et de précarité sociale sont importantes. La faible activité féminine diminue le revenu moyen des foyers. Elle augmente également le risque de précarité sociale chez les femmes en cas de séparation (*voir chapitre sur les familles monoparentales*).

Elle diminue également le volume global de main d'œuvre. Si l'emploi féminin ne se développe pas suffisamment, le territoire continuera à avoir du mal à attirer une main d'œuvre qualifiée. En effet, pour qu'un couple actif emménage dans le Dunkerquois, il est préférable que les deux membres du couple trouvent un emploi sur le territoire.

Signe positif : les tendances semblent évoluer assez rapidement. Le sous-emploi féminin recule. La part d'emplois occupés par les femmes est, certes, inférieure de cinq points par rapport à la moyenne nationale, mais l'écart était de onze points dans les années 60-70. Entre 1998 et 2008, l'augmentation de l'emploi salarié féminin explique plus de 80 % de l'augmentation de l'emploi salarié total dans la zone d'emploi de Dunkerque.

La diversification de l'activité et la croissance des services, notamment dans le secteur sanitaire et social, sont les principales causes de cette évolution. Les femmes restent peu présentes dans l'industrie (14 % des salariés en 2008 comme en 1998). Par conséquent, c'est quasiment exclusivement l'emploi masculin qui a souffert de la dépression économique de ce secteur.

ON LE DISAIT DÉJÀ EN 1973

Extrait de l'article « Dunkerque aux prises avec la réussite » les Echos du 28 février 1973, p. 11.

Des emplois féminins

Le SDAU, préparé par l'agence d'urbanisme, est actuellement soumis à l'approbation des maires de l'agglomération. Il sera définitivement approuvé à la fin mars par le conseil de la communauté urbaine.

Le premier souci des élus, des responsables économiques et des urbanistes est d'éviter un trop grand déséquilibre de l'emploi. La zone portuaire est vouée à l'industrie lourde et l'agglomération souffre de l'insuffisance d'emplois féminins.

C'est pourquoi la Chambre de commerce, notamment, favorise une politique d'aménagement de zones industrielles, plus éloignées des bassins et destinées à recevoir des entreprises situées en aval des usines portuaires.

Un deuxième souci des responsables est de faire du centre de Dunkerque le cœur d'une agglomération de 250.000 habitants, avec des bureaux, des commerces, des centres de loisirs. Créer des emplois tertiaires et animer le centre de la ville, tel est l'objectif recherché

Source : Les Echos du 28 février 1973

MÊME TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININ QUE LA FRANCE... AVEC 15 ANS DE RETARD

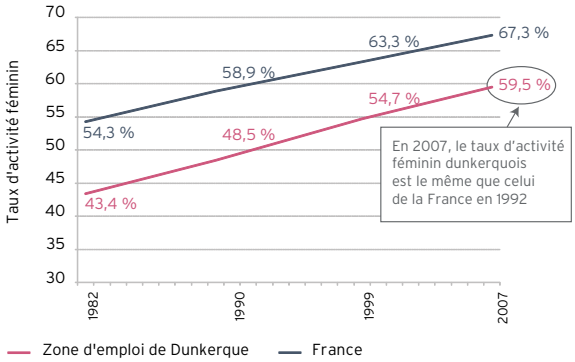

NB : il s'agit de la population active féminine totale sur la population féminine de 15 à 64 ans

Source : INSEE - Données Recensements harmonisés 1968 à 1999, Recensement 2007

L'EMPLOI FÉMININ EN PROGRESSION

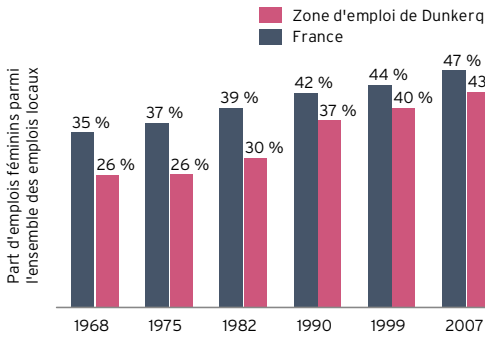

Source : INSEE Recensements de la population

UN TAUX DE CHÔMAGE FÉMININ TOUJOURS PRÉOCCUPANT

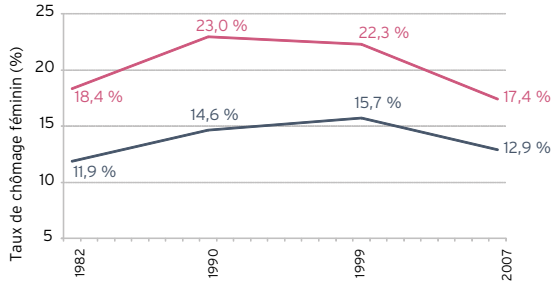

NB : de 1968 à 1999, il s'agit du nombre de femmes au chômage de 15 ans et plus ; en 2006, les 15-64 ans

Source : INSEE - Données Recensements harmonisés 1968 à 1999, Recensement 2007

81 % DE LA CRÉATION NETTE D'EMPLOIS EST FÉMININE

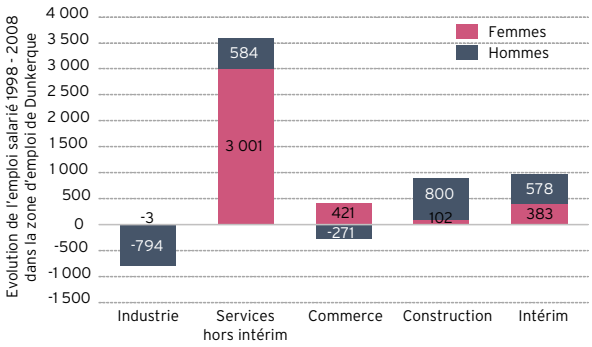

Source : Pôle emploi, Unistatis 2008

	Évolution de l'emploi salarié						Part de l'évolution de l'emploi féminin dans l'évolution totale de l'emploi salarié 1998-2008
	Total 1998-2008		Masculin 1998-2008		Féminin 1998-2008		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Zone d'emploi de Dunkerque	4 805	8 %	899	2 %	3 906	20 %	81 %
Région Nord-Pas-de-Calais	102 878	12 %	30 513	6 %	72 365	22 %	70 %
France	2 170 804	15 %	894 028	11 %	1 276 776	21 %	59 %

Source : Pôle emploi, Unistatis 2008

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain... »

Comme le montrent ces analyses, la place de la femme dans l'économie dunkerquoise est en train de changer. De nombreux leviers peuvent accompagner cette mutation sociétale, notamment la politique de la famille et des services (gardes d'enfants, horaires des services au public...). Ces évolutions dépendront également de facteurs que le territoire maîtrise mal, notamment les règles d'attribution des aides sociales et la réussite des projets de développement commerciaux...

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Le Manuel de la région Flandre-Dunkerque », p. 32 et p. 42, Des clés pour comprendre le territoire 2008, disponible gratuitement à l'AGUR.

Contacts AGUR :

Céline LEJEUNE — c.lejeune@agur-dunkerque.org
Jean-François VEREECKE — jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS — c.travers@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

TAUX D'ACTIVITÉ

	Taux d'activité 15-64 ans	Taux d'activité féminin 15-64 ans	Taux d'emploi féminin 15-64 ans
Nord-Pas-de-Calais	67,1%	60,5%	50,8%
France métropolitaine	71,6%	67,5%	59,2%
Région Flandre-Dunkerque	66,9%	59,7%	49,5%
Unité urbaine de Saint-Etienne	67,8%	63,5%	54,6%
Unité urbaine de Rennes	66,4%	62,9%	56,4%
Unité urbaine d'Avignon	69,2%	64,0%	53,4%
Unité urbaine d'Orléans	72,3%	69,6%	62,5%
Unité urbaine de Clermont-Ferrand	67,1%	63,6%	55,9%
Unité urbaine de Béthune	65,8%	57,5%	47,0%
Unité urbaine du Havre	67,9%	63,3%	52,7%
Unité urbaine de Mulhouse	70,9%	66,0%	54,8%
Unité urbaine de Dijon	69,8%	66,5%	59,6%
Unité urbaine d'Angers	67,5%	64,4%	55,6%
Unité urbaine de Reims	68,2%	64,2%	55,3%
Unité urbaine de Brest	67,1%	63,1%	54,6%

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DÉFINITIONS

Population active : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.
Taux d'activité féminin : population active féminine de 15 à 64 ans divisée par la population féminine de 15 à 64 ans.
Taux d'emploi féminin 15-64 ans : ce taux est calculé en rapportant le nombre de femmes âgées de 15-64 ans ayant un emploi au nombre total de femmes âgées de 15-64 ans.

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

EPCI	Communes	Nombre d'emplois dans la commune	Nombre d'emplois dans la commune détenus par les femmes	Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans	Nombre d'hommes actifs de 15 à 64 ans	Nombre de femmes actives de 15 à 64 ans	Taux d'activité féminin 15-64 ans
CC canton de Bergues	BERGUES	1 718	924	1 721	948	773	64,4%
	BIERNE	755	184	812	446	366	64,0%
	BISSEZEELE	33	16	91	54	38	61,7%
	CROCHTE	121	80	321	180	140	66,5%
	ERINGHEM	80	32	221	123	98	71,0%
	HOYMILLE	614	262	1 367	712	654	62,1%
	PITGAM	204	70	450	253	197	66,8%
	QUAËDYPRE	1 002	201	585	326	259	67,5%
	SOCX	658	221	441	252	189	61,4%
	STEENE	128	40	566	309	257	63,4%
	WEST-CAPPEL	104	60	279	155	124	68,1%
	WYLDER	28	9	142	82	59	62,2%
	Total	5 445	2 099	6 995	3 841	3 154	64,3%
CC de Flandre	BAMBECQUE	116	30	337	184	153	68,4%
	GHYVELDE	449	297	1 414	780	634	59,4%
	HONDSCHOOTE	880	580	1 631	905	726	61,3%
	KILLEM	232	57	472	269	204	66,8%
	LES MOËRES	130	55	344	188	156	62,9%
	OOST-CAPPEL	120	55	234	127	108	67,5%
	REXPOËDE	178	94	802	441	361	65,9%
	UXEM	130	79	630	322	308	67,4%
	WARHEM	240	124	1 006	537	469	68,0%
	Total	2 474	1 372	6 871	3 752	3 119	63,9%
CC de la Colme	BROUCKERQUE	165	70	653	355	298	66,7%
	CAPPELLEBROUCK	184	72	540	309	231	61,3%
	DRINCHAM	27	16	137	82	55	64,0%
	HOLQUE	156	53	432	245	187	57,8%
	LOOBERGHE	121	59	527	306	221	57,0%
	MILLAM	130	69	348	198	150	66,1%
	SAINT-MOMELIN	33	18	163	90	73	62,8%
	SAINT-PIERRE-BROUCK	134	68	405	226	178	59,9%
	WULVERDINGHE	45	17	98	60	38	48,7%
	Total	994	442	3 303	1 873	1 430	61,2%
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	321	194	674	376	298	65,4%
	BAVINCHOVE	156	47	429	237	192	64,0%
	BUYSSCHEURE	52	16	218	127	92	59,1%
	CASSEL	707	392	1 037	568	468	64,9%
	HARDIFORT	114	35	189	109	79	63,1%
	NOORDPEENE	150	51	355	200	155	63,8%
	OCHTEZEELE	12	8	148	76	72	69,9%
	OXELAËRE	86	49	237	132	105	68,9%
	RUBROUCK	156	67	424	235	189	69,3%
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	153	44	430	235	195	73,9%
	WEMAERS-CAPPEL	28	16	113	64	49	70,0%
	ZERMEZEELE	43	15	100	56	44	68,8%
	ZUYTPEENE	75	32	264	146	118	69,8%
	Total	2 053	967	4 618	2 561	2 057	66,4%
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	334	175	582	314	268	65,6%
	BROXEELE	53	33	152	92	60	62,1%
	ESQUELBECQ	469	227	1 047	566	481	68,9%
	HERZEELE	211	84	655	358	297	64,2%
	LEDERZEELE	139	80	258	149	109	59,8%
	LEDRINGHEM	63	32	336	180	156	68,8%
	MERCKEGHEM	84	43	275	151	124	67,0%
	NIEURLET	115	42	464	281	183	58,7%
	VOLCKERINCKHOVE	80	20	235	131	103	64,8%
	WORMHOUT	2 188	1 145	2 313	1 252	1 061	62,5%
	ZEGERSCAPPEL	179	101	682	386	295	62,7%
	Total	3 915	1 982	6 999	3 861	3 138	64,0%
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	603	243	1 190	642	549	62,9%
	BOURBOURG	2 128	1 065	2 863	1 626	1 237	59,0%
	BRAY-DUNES	754	407	1 983	1 085	898	58,4%
	CAPPELLE-LA-GRANDE	851	467	3 616	1 959	1 657	59,7%
	COUDEKERQUE	638	322	558	295	263	68,9%
	COUDEKERQUE-BRANCHE	5 264	2 741	9 772	5 316	4 456	60,0%
	CRAYWICK	213	72	274	150	124	67,5%
	DUNKERQUE	41 012	18 873	30 682	16 513	14 169	62,3%
	FORT-MARDYCK	1 147	355	1 508	865	644	53,8%
	GRANDE-SYNTHE	12 900	4 206	8 663	5 023	3 640	49,9%
	GRAND-FORT-PHILIPPE	590	343	2 365	1 408	957	50,2%
	GRAVELINES	7 841	2 576	5 322	3 063	2 259	58,7%
	LEFFRINCKOUCKE	1 606	411	1 965	1 049	916	58,7%
	LOON-PLAGE	3 117	919	2 803	1 590	1 213	58,9%
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	59	28	148	79	69	70,8%
	SAINT-POL-SUR-MER	4 763	2 079	9 018	5 170	3 847	53,3%
	TÉTEGHEM	1 783	687	3 359	1 820	1 539	59,8%
	ZUYDCOOTE	678	476	761	399	361	62,7%
	Total	85 944	36 268	86 849	48 053	38 796	58,5%
Hors CC	SPYCKER	400	109	669	351	317	66,7%
	WATTEN	522	305	1 074	645	428	48,6%
	Total	922	415	1 742	997	746	54,9%
	Total région Flandre-Dunkerque	101 747	43 544	117 378	64 938	52 441	59,7%

Source : INSEE Recensement de la population 2007

DES SECTEURS D'ACTIVITÉ EN CROISSANCE

Photo : RG - Fotolia

Durant les dix dernières années, l'emploi dans le Dunkerquois a augmenté de 8,4 %. Bien que sensible, cette croissance a été plus faible que celle enregistrée en région Nord-Pas-de-Calais et en France (+ 9,6 % en Région et + 10,9 % en France).

La dernière décennie a été marquée par une poursuite de la croissance des services, notamment dans le secteur sanitaire et social (aide à domicile, accueil hébergement personnes âgées...) et dans le domaine scientifique et technique (conseil, analyses techniques, recherche et développement...).

Les plus forts reculs ont été observés dans l'industrie manufacturière (-1 550 emplois dans la sidérurgie). Cependant, la baisse a été beaucoup moins importante qu'en moyenne nationale. Aussi, l'industrie reste-t-elle un important pourvoyeur d'emplois. 42 % des emplois salariés dunkerquois sont industriels ou liés directement aux activités industrialo-portuaires (contre 28 % en France).

Le profil de l'emploi dunkerquois garde ainsi une spécificité marquée. L'industrie reste le moteur principal de l'économie locale. Les services (hors activités liées à l'industrie) représentent un peu plus d'un tiers des emplois salariés privés, soit dix points de moins qu'en moyenne nationale.

Notons enfin qu'en 2008, le territoire a fortement souffert de la crise. L'impact sur l'emploi salarié a été particulièrement important : diminution de 1,9 % en un an, contre 1,1 % en Région et 0,6 % en France. La traduction concrète est une réduction du recours à l'intérim et la poursuite de la baisse de l'emploi dans l'industrie.

En 2010, une hausse de 34 % des projets de recrutement apporte une nuance d'optimisme à une série d'indicateurs majoritairement dans le rouge.

CROISSANCE DE L'EMPLOI TOTAL

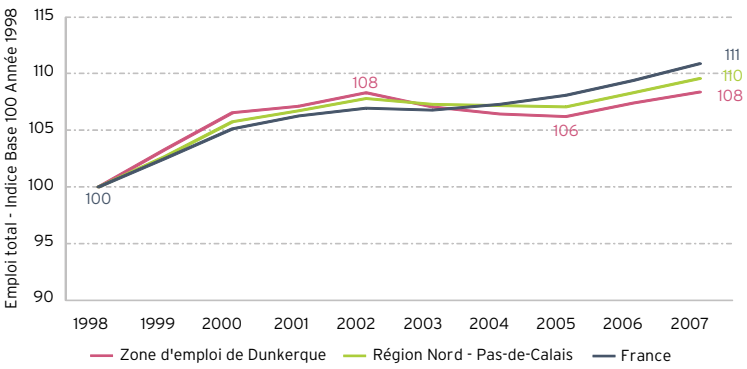

Source : INSEE Estimations d'emploi

EVOLUTION DU PROFIL DE L'EMPLOI SALARIÉ

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA ZONE D'EMPLOI DE DUNKERQUE

→ EN 2000

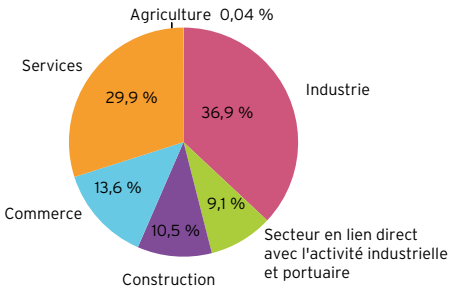

Source : Pôle emploi, UNISTATIS

→ EN 2009

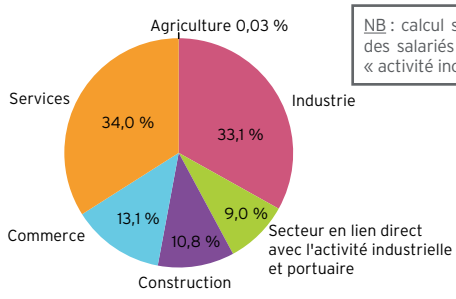

NB : calcul sur le total des salariés y compris « activité inconnue »

Source : Pôle emploi, UNISTATIS

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS EN FRANCE EN 2009

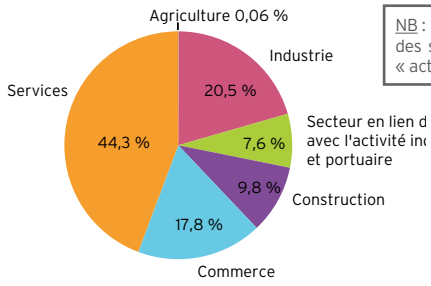

NB : calcul sur le total des salariés y compris « activité inconnue »

Source : Pôle emploi, UNISTATIS

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS SECTORIELLES ENTRE 2000 ET 2009

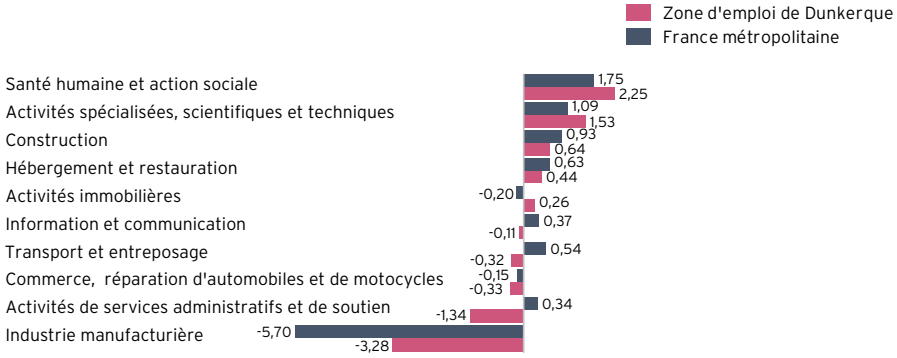

Evolution de l'emploi salarié privé en points entre 2000 et 2009

Source : Pôle emploi, UNISTATIS - Nomenclature A21. Emploi salarié privé. Données 2000 à 2009

POUR EN SAVOIR PLUS...

« Diagnostic partagé du marché de l'emploi dunkerquois 2010 », Maison de l'emploi de la région Flandre-Dunkerque, Observatoire de la MDE, juin 2010.

Contacts AGUR :

Jean-François VEREECKE	jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS	c.travers@agur-dunkerque.org
Christelle DEHEEGHER	c.deheegher@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SALARIÉS PRIVÉS

	Etablissements		Salariés	
	Nombre d'établissements en 2008	Evolution 1998-2008	Nombre de salariés en 2008	Evolution 1998-2008
Zone d'emploi de Dunkerque	4 952	2,5 %	64 575	8,0 %
Nord-Pas-de-Calais	78 177	7,0 %	987 275	11,6 %
France	1 608 640	8,6 %	16 531 883	15,1 %

Source : Pôle emploi, Unistatis

EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL PAR CSP

	Part des agriculteurs exploitants	Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	Part des professions intermédiaires	Part des employés	Part des d'ouvriers
CC du canton de Bergues	3,2%	4,7%	8,2%	21,9%	23,7%	38,3%
CC de Flandre	7,3%	8,3%	6,5%	15,1%	37,5%	25,3%
CC de la Colme	10,4%	13,5%	3,5%	11,0%	29,0%	32,6%
CC du Pays de Cassel	10,6%	10,5%	6,6%	19,2%	29,6%	23,5%
CC de l'Yser	7,9%	5,0%	6,6%	15,0%	30,6%	34,9%
CU de Dunkerque	0,3%	3,7%	11,3%	28,6%	27,6%	28,5%
Watten et Spycker	2,6%	7,0%	12,2%	17,8%	29,2%	31,2%
Région Flandre-Dunkerque	1,3%	4,2%	10,7%	26,9%	27,9%	29,1%

Source : INSEE Recensement de la population 2007 Exploitation complémentaire au lieu de travail

EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Part des emplois dans l'agriculture	Part des emplois dans l'industrie	Part des emplois dans la construction	Part des emplois dans le commerce, les transports et les services divers	Part des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale
CC du canton de Bergues	4,5 %	33,6 %	6,0 %	37,9 %	18,1 %
CC de Flandre	9,9 %	10,4 %	9,5 %	29,1 %	41,1 %
CC de la Colme	13,7 %	7,0 %	12,5 %	42,8 %	23,9 %
CC du Pays de Cassel	12,7 %	10,1 %	13,7 %	32,0 %	31,4 %
CC de l'Yser	10,1 %	18,9 %	8,8 %	35,3 %	26,9 %
CU de Dunkerque	0,7 %	23,7 %	6,4 %	36,2 %	33,0 %
Watten et Spycker	3,9 %	17,5 %	17,3 %	26,1 %	35,3 %
Région Flandre-Dunkerque	1,9 %	23,2 %	6,9 %	36,0 %	32,1 %

Source : INSEE Recensement de la population 2007 Exploitation complémentaire au lieu de travail

DÉFINITION

L'emploi salarié : le champ Unédic comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DU TISSU ÉCONOMIQUE : LA TOILE INDUSTRIELLE DUNKERQUOISE

La toile industrielle dunkerquoise 2009 est une représentation (90 cm sur 1,20 m) des principaux échanges et relations qu'ont développés les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque. Leurs liens avec les grands marchés internationaux, les ports et les sous-traitants sont représentés par des flèches de couleur.

Pour qui ? Pourquoi ?

L'outil a été conçu pour construire une culture commune. Il s'adresse en premier lieu aux acteurs économiques locaux en leur fournissant une vision globale des relations productives, celles-ci représentant autant d'atouts et d'opportunités pour l'investissement sur le Dunkerquois.

Un investisseur pourra y trouver des fournisseurs, clients et sous-traitants potentiels. Le service public de l'emploi s'en servira comme un outil d'analyse des compétences sur le territoire. Un transporteur y trouvera des clients potentiels... Bref, la Toile industrielle intéressera aussi bien les investisseurs que les experts s'interrogeant sur les scénarii d'avenirs économiques du territoire.

Concrètement, on y trouve :

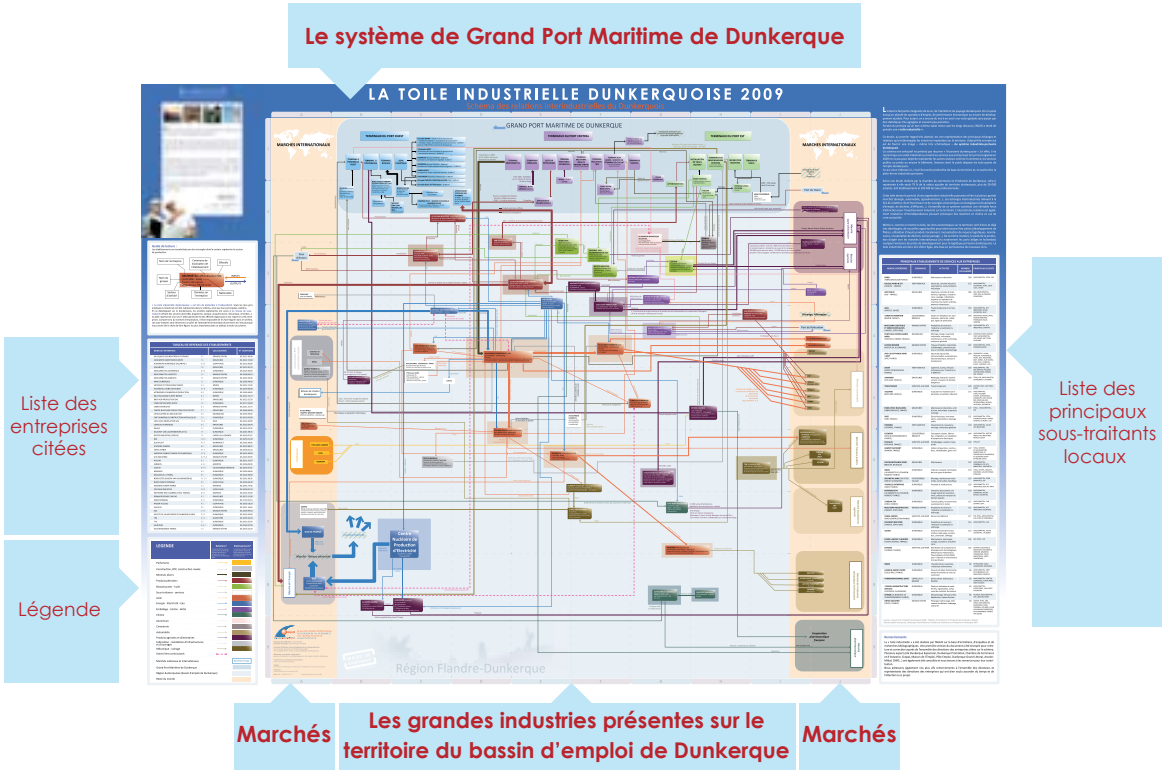

Comment se procurer le document ?

La toile industrielle dunkerquoise 2009 est disponible à l'accueil de l'AGUR sur simple demande. Elle est gratuite.

Contact AGUR :
Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org

DES SALARIÉS PLUS MOBILES

Photo : Macapa - Fotolia

13,2 % des emplois de la région Flandre-Dunkerque sont occupés par des salariés qui n'habitent pas le territoire. Ces « navetteurs » sont principalement de proches voisins, notamment les Calaisiens (48 % des entrants) et, dans une moindre mesure, des résidents de Flandre-Lys (17 %).

Dans le même temps, la part des résidents de la région Flandre-Dunkerque, qui occupent un emploi à l'extérieur du Dunkerquois est de 12,6 %. Parmi ceux-ci, 1 sur 5 travaille dans l'agglomération lilloise.

Les travailleurs transfrontaliers représentent 2 % des actifs résidants, soit 1 620 personnes. Dans 78 % des cas, ils exercent leur activité en Flandre occidentale. La Belgique représente 98 % des déplacements vers l'étranger.

Globalement, les mouvements entrées et sorties sont équilibrés : les Dunkerquois qui quittent la région Flandre-Dunkerque pour exercer leur profession sont quasiment aussi nombreux que les personnes qui viennent y travailler. Cependant, en raison notamment du tissu économique local, des différences existent :

L'industrie est le secteur premier d'attrait des travailleurs. A l'inverse, le commerce et les services sont des secteurs dans lesquels on compte plus de départs que d'entrées.

Les cadres et les professions intermédiaires sont les plus mobiles et cela plus à destination qu'en provenance du Dunkerquois.

OÙ RÉSIDENT LES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE ?

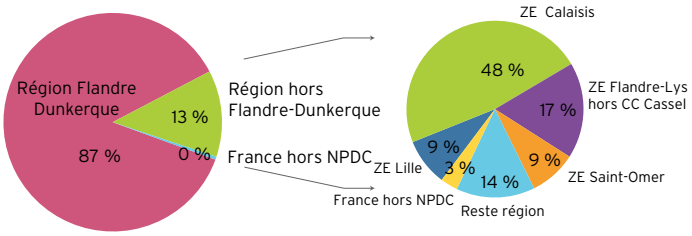

Source : INSEE, recensement 2006

OÙ TRAVAILLENT LES ACTIFS RÉSIDANT DANS LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE ?

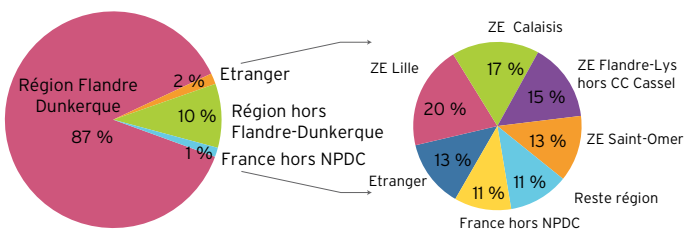

Source : INSEE, recensement 2006

INDUSTRIE, 1 SALARIÉ SUR 5 N'HABITE PAS LE DUNKERQUOIS

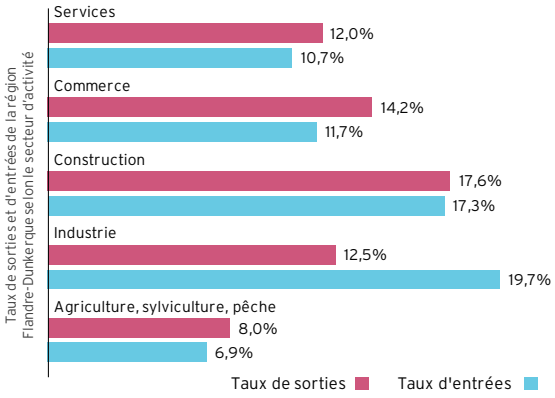

Source : INSEE, RP 2006, mobilité professionnelle

FORT TAUX D'ENTRÉES POUR LES PROFESSIONS PLUS QUALIFIÉES

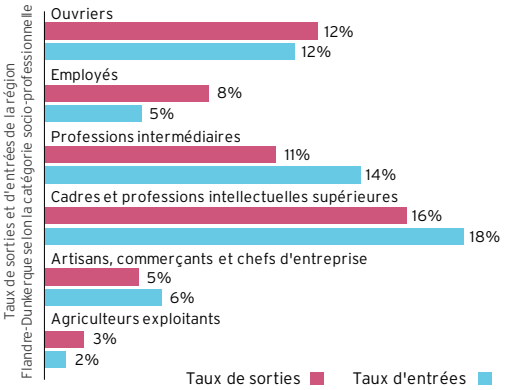

Source : INSEE, RP 2006, mobilité professionnelle

VU DANS LE CAHIER DE L'OBSERVATOIRE

La part des emplois dunkerquois occupés par des non résidents a augmenté de deux points entre 2002 et 2006.
Le taux de sortie de la zone d'emploi de Dunkerque est de loin le plus faible du littoral.
Une part importante des salariés dunkerquois travaille hors du Nord-Pas-de-Calais.
Le Dunkerquois est un bassin d'emploi d'accueil pour les salariés de l'industrie, majoritairement pour des emplois masculins d'ouvriers qualifiés.
Les cadres sont particulièrement mobiles. Leurs déplacements représentent 14 % des flux de main-d'œuvre en provenance ou à destination des autres bassins du territoire national.
Parmi les cadres venant travailler dans le Dunkerquois, les Calaisiens sont sensiblement plus nombreux que les Lillois.

Source : Cahier de l'Observatoire n°36, AGUR 2009

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

Les taux d'entrée des plus qualifiés pourraient changer avec le renforcement de l'attractivité du territoire. Pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, l'enjeu est non seulement de les inviter à venir travailler dans le Dunkerquois, mais aussi de leur donner envie d'y résider.

Par ailleurs, la crise économique peut entraîner une augmentation de la mobilité domicile-travail : les offres d'emploi se raréfiant, il faut aller les chercher plus loin.

POUR EN SAVOIR PLUS…

« Déplacements domicile-travail : des salariés de plus en plus mobiles », le Cahier de l'Observatoire n°36, disponible gratuitement à l'AGUR.

« Déplacements domicile-travail en Nord-Pas-de-Calais : des trajets de plus en plus longs », INSEE, Pages de Profils n° 44, juillet 2008.

Contacts AGUR :

Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org
Nicolas JONCQUEL n.joncquel@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

POLARISATION DE L'EMPLOI ET DÉPLACEMENTS

Source : DADS - INSEE 2006

Guide de lecture : La carte ci-dessus présente les déplacements domicile travail entre – et à l'intérieur - des bassins d'emploi de l'Aire métropolitaine du littoral Côte d'Opale. On peut y lire par exemple que, quotidiennement, 6649 résidents du bassin d'emploi du Calaisis vont travailler dans le Dunkerquois.

Guide de lecture : 64 % des actifs résidant dans la région Flandre-Dunkerque travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

29 % des actifs résidant dans la Flandre-Dunkerque travaillent dans une autre EPCI que leur EPCI de résidence.

DÉFINITIONS

Taux d'entrées : part des emplois de la région Flandre-Dunkerque, occupés par des non résidents de la région.

Taux de sorties : part des résidents de la région Flandre-Dunkerque, qui occupent un emploi à l'extérieur de la région.

DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

EPCI	Commune	Taux de sorties				Taux d'entrées dans la commune		
		total de la commune	de l'EPCI	de la région Flandre-Dunkerque en France	vers la Belgique	total dans la commune	d'une autre commune de la région Flandre-Dunkerque	d'une commune hors région Flandre-Dunkerque
CC canton de Berg ues	BERGUES	71 %	57 %	12 %	1 %	75 %	68 %	8 %
	BIERNE	88 %	70 %	14 %	1 %	87 %	77 %	10 %
	BISSEZEELE	82 %	68 %	14 %	0 %	56 %	45 %	11 %
	CROCHTE	84 %	76 %	7 %	0 %	64 %	58 %	6 %
	ERINGHEM	73 %	61 %	14 %	0 %	22 %	22 %	0 %
	HOYMILLE	84 %	71 %	11 %	1 %	65 %	58 %	7 %
	PITGAM	69 %	64 %	9 %	0 %	41 %	33 %	8 %
	QUAËDYPRE	69 %	54 %	6 %	0 %	85 %	78 %	7 %
	SOCX	88 %	79 %	17 %	0 %	92 %	77 %	15 %
	STEENE	87 %	77 %	10 %	0 %	47 %	43 %	4 %
	WEST-CAPPEL	74 %	65 %	6 %	3 %	25 %	21 %	4 %
	WYLDER	89 %	75 %	11 %	0 %	61 %	53 %	8 %
	Total	**79 %**	**66 %**	**11 %**	**1 %**	**75 %**	**67 %**	**8 %**
CC de Flandre	BAMBECQUE	83 %	77 %	18 %	6 %	54 %	43 %	10 %
	GHYVELDE	83 %	81 %	14 %	6 %	52 %	48 %	4 %
	HONDSCHOOTE	65 %	55 %	17 %	11 %	43 %	37 %	6 %
	KILLEM	78 %	64 %	17 %	10 %	60 %	51 %	9 %
	LES MOËRES	71 %	57 %	14 %	8 %	36 %	34 %	2 %
	OOST-CAPPEL	83 %	70 %	13 %	0 %	74 %	63 %	11 %
	REXPOËDE	85 %	79 %	20 %	9 %	45 %	44 %	2 %
	UXEM	85 %	82 %	7 %	4 %	33 %	33 %	1 %
	WARHEM	79 %	75 %	14 %	2 %	25 %	21 %	5 %
	Total	**78 %**	**71 %**	**15 %**	**7 %**	**46 %**	**40 %**	**6 %**
CC de la Colme	BROUCKERQUE	80 %	79 %	13 %	0 %	29 %	29 %	0 %
	CAPPELLEBROUCK	85 %	83 %	11 %	0 %	55 %	31 %	23 %
	DRINCHAM	83 %	83 %	17 %	3 %	11 %	0 %	11 %
	HOLQUE	84 %	83 %	36 %	0 %	56 %	23 %	32 %
	LOOBERGHE	87 %	80 %	10 %	0 %	38 %	35 %	3 %
	MILLAM	82 %	80 %	26 %	0 %	52 %	33 %	20 %
	SAINT-MOMELIN	93 %	90 %	55 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	SAINT-PIERRE-BROUCK	84 %	80 %	13 %	0 %	56 %	27 %	29 %
	WULVERDINGHE	71 %	71 %	36 %	4 %	34 %	18 %	16 %
	Total	**84 %**	**81 %**	**19 %**	**0 %**	**45 %**	**28 %**	**18 %**
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	69 %	64 %	35 %	1 %	45 %	33 %	11 %
	BAVINCHOVE	83 %	70 %	58 %	4 %	54 %	16 %	38 %
	BUYSSCHEURE	87 %	76 %	44 %	0 %	45 %	32 %	14 %
	CASSEL	69 %	65 %	48 %	3 %	58 %	30 %	29 %
	HARDIFORT	81 %	73 %	42 %	2 %	64 %	27 %	37 %
	NOORDPEENE	81 %	74 %	57 %	2 %	55 %	27 %	28 %
	OCHTEZEELE	95 %	81 %	43 %	3 %	51 %	51 %	0 %
	OXELAËRE	68 %	63 %	54 %	4 %	14 %	9 %	5 %
	RUBROUCK	76 %	71 %	29 %	1 %	29 %	26 %	3 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	85 %	79 %	60 %	2 %	54 %	14 %	40 %
	WEMAERS-CAPPEL	91 %	85 %	61 %	3 %	57 %	14 %	43 %
	ZERMEZEELE	65 %	55 %	40 %	5 %	35 %	29 %	7 %
	ZUYTPEENE	85 %	69 %	56 %	3 %	49 %	29 %	21 %
	Total	**77 %**	**70 %**	**47 %**	**2 %**	**50 %**	**27 %**	**23 %**
CC du Pays de l'Yser	BOLLEZEELE	69 %	56 %	14 %	2 %	49 %	43 %	6 %
	BROXEELE	76 %	62 %	32 %	0 %	30 %	23 %	8 %
	ESQUELBECQ	78 %	67 %	18 %	2 %	51 %	42 %	10 %
	HERZEELE	78 %	68 %	26 %	2 %	38 %	30 %	8 %
	LEDERZEELE	65 %	63 %	31 %	0 %	47 %	44 %	3 %
	LEDRINGHEM	85 %	76 %	26 %	3 %	36 %	29 %	6 %
	MERCKEGHEM	77 %	71 %	7 %	0 %	20 %	6 %	14 %
	NIEURLET	82 %	76 %	57 %	3 %	47 %	23 %	24 %
	VOLCKERINCKHOVE	84 %	68 %	19 %	5 %	50 %	39 %	11 %
	WORMHOUT	70 %	66 %	22 %	3 %	70 %	51 %	20 %
	ZEGERSCAPPEL	82 %	68 %	23 %	1 %	28 %	18 %	10 %
	Total	**75 %**	**67 %**	**23 %**	**2 %**	**59 %**	**43 %**	**15 %**
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS-CAPPEL	88 %	17 %	11 %	0 %	80 %	68 %	12 %
	BOURBOURG	62 %	17 %	11 %	0 %	53 %	36 %	17 %
	BRAY-DUNES	72 %	21 %	15 %	8 %	36 %	30 %	5 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	82 %	15 %	8 %	2 %	45 %	40 %	5 %
	COUDEKERQUE	84 %	24 %	12 %	0 %	85 %	80 %	4 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	73 %	14 %	9 %	1 %	57 %	52 %	5 %
	CRAYWICK	88 %	18 %	12 %	2 %	85 %	66 %	19 %
	DUNKERQUE	39 %	12 %	9 %	1 %	61 %	48 %	13 %
	FORT-MARDYCK	78 %	10 %	7 %	1 %	72 %	62 %	9 %
	GRANDE-SYNTHE	52 %	11 %	8 %	1 %	76 %	61 %	14 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	81 %	19 %	18 %	0 %	39 %	23 %	16 %
	GRAVELINES	40 %	11 %	10 %	0 %	65 %	38 %	27 %
	LEFFRINCKOUCKE	77 %	11 %	8 %	2 %	73 %	71 %	2 %
	LOON-PLAGE	68 %	10 %	7 %	1 %	76 %	59 %	16 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	83 %	22 %	17 %	3 %	59 %	28 %	31 %
	SAINT-POL-SUR-MER	75 %	12 %	8 %	1 %	62 %	55 %	7 %
	TÉTEGHEM	84 %	11 %	7 %	1 %	72 %	65 %	7 %
	ZUYDCOOTE	73 %	17 %	12 %	5 %	71 %	68 %	3 %
	Total	**58 %**	**13 %**	**9 %**	**1 %**	**64 %**	**51 %**	**13 %**
Hors CC	SPYCKER	85 %	85 %	3 %	0 %	77 %	66 %	11 %
	WATTEN	70 %	70 %	39 %	1 %	53 %	21 %	32 %
	Total	**76 %**	**76 %**	**24 %**	**1 %**	**63 %**	**40 %**	**23 %**
	Total région Flandre-Dunkerque	**64 %**	**29 %**	**13 %**	**2 %**	**64 %**	**51 %**	**13 %**

Source : INSEE, recensement de la population 2006, Mobilité professionnelle

L'INTÉRIM DUNKERQUOIS

Cinquième zone d'emploi de la région par ses effectifs salariés, le Dunkerquois est quatrième en nombre de missions d'intérim effectuées en 2009.

L'industrie manufacturière est le premier employeur d'intérimaires sur le territoire (comme sur l'ensemble de la région), suivi des transports et entreposage et de la construction, nettement plus représentés dans la zone d'emploi qu'au niveau régional.

L'intérimaire dunkerquois type est un homme, pour 87 % des missions, ouvrier généralement qualifié.

Tout comme dans l'emploi total, les femmes sont moins présentes dans l'intérim qu'au niveau régional : 13 % des missions de 2009 ont été réalisées par des femmes dans le Dunkerquois, contre 26 % au niveau régional.

L'intérim a fortement souffert de la crise économique : touché plus tardivement, le Dunkerquois voit son nombre d'intérimaires diminuer plus fortement qu'en moyenne nationale (-23,5 % de missions en 2009 par rapport à 2008).

FORTE PROPORTION D'OUVRIERS QUALIFIÉS EN MISSION D'INTÉRIM

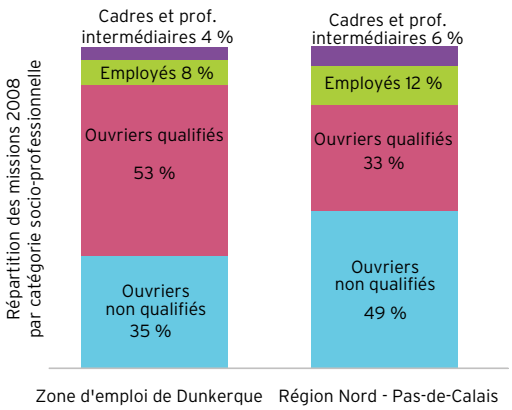

Source : Pôle emploi, l'emploi et l'intérim en 2009

L'INTÉRIM DUNKERQUOIS TOUCHÉ PAR LA CRISE

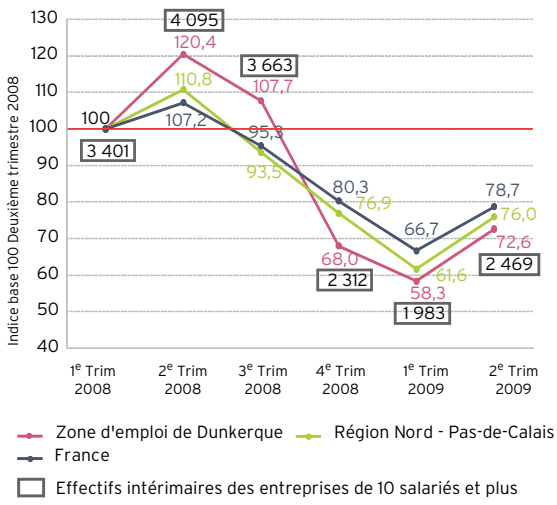

Source : Pôle emploi

DÉFINITIONS

Une mission : contrat de travail signé entre un établissement de travail temporaire et un intérimaire. Une prolongation de contrat n'est pas une nouvelle mission.
Le nombre d'intérimaires en fin de mois est fonction de la zone d'emploi de l'Entreprise de travail temporaire (ETT) de rattachement.

Jours ouvrés : exclusion des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés.

PLUS D'INTÉRIM DANS LES SERVICES ET LA CONSTRUCTION, MOINS DANS LE COMMERCE

Répartition des missions d'intérim par secteur d'activité et durée moyenne, en 2009, zone d'emploi de Dunkerque

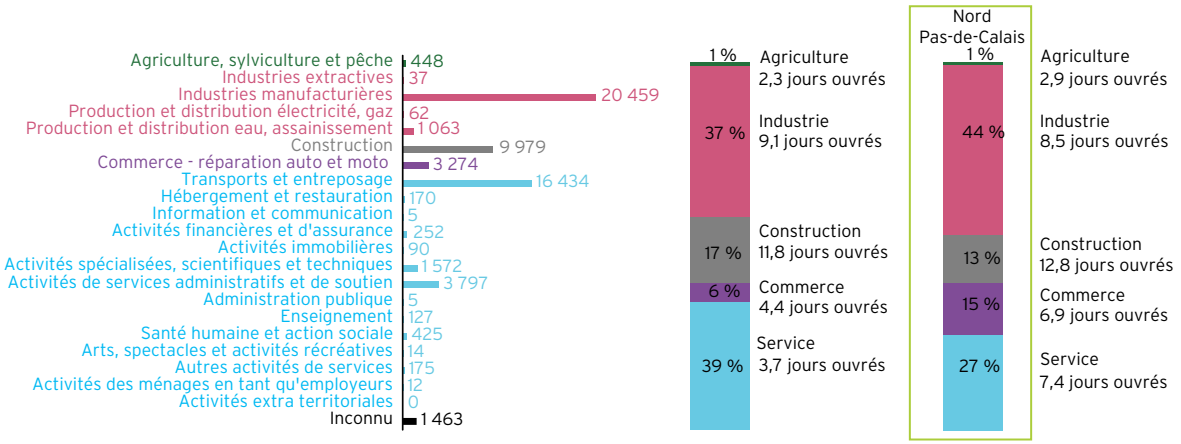

Source : Pôle emploi, l'emploi et l'intérim en 2009

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

LES MISSIONS D'INTÉRIM

	Nombre de missions terminées en 2009	% des missions de la région Nord-Pas-de-Calais	Jours ouvrés travaillés en moyenne par mission
Zone d'emploi de Dunkerque	59 863	7,8 %	7,2
Département du Nord	492 668	64,3 %	8,9
Département du Pas-de-Calais	273 656	35,7 %	7,8
Région Nord-Pas-de-Calais	766 324	_	8,5

Source : Pôle emploi, l'emploi et l'intérim en 2009

POUR EN SAVOIR PLUS...

« L'emploi et l'intérim en région Nord-Pas-de-Calais 2009 », Pôle emploi, édition 2010.

« Diagnostic partagé du marché de l'emploi dunkerquois 2010 », Maison de l'emploi de la région Flandre-Dunkerque, Observatoire de la MDE, juin 2010.

Contacts AGUR :

Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Cécile TRAVERS c.travers@agur-dunkerque.org

FIN DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : UNE NOUVELLE DONNE FISCALE

Depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle a laissé la place à la Contribution économique territoriale (CET). Cette réforme est accompagnée d'une compensation « à l'euro près » pour les années 2010 et 2011 devant protéger les collectivités locales contre les pertes de ressources fiscales. En revanche, dès sa mise en application, la réforme a pour conséquence directe une diminution de l'autonomie fiscale des communes et EPCI. Celles-ci se financent davantage par des dotations de l'Etat et moins par des impôts dont elles votent les taux.

Qu'en est-il dans le Dunkerquois ? A court terme, la perte d'autonomie fiscale est particulièrement importante pour la CUD (la compensation de l'Etat représentera 65 % de ses ressources – *cf. graphique*).

Les communautés de communes rurales sont moins impactées. L'impact financier n'est pas directement corrélé au montant de la taxe professionnelle perçue avant la réforme, mais plutôt aux types d'entreprises présentes dans le territoire des collectivités.

Après 2011, le montant des compensations sera figé. Aussi, pour les collectivités les plus impactées par la réforme (dont fait partie la CUD), la CET est un impôt sensiblement moins progressif que la TP. Pour celles-ci, la recherche de ressources fiscales alternatives risque à terme de se reporter sur les taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

LA « CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE » EN DEUX MOTS ET UN SCHÉMA

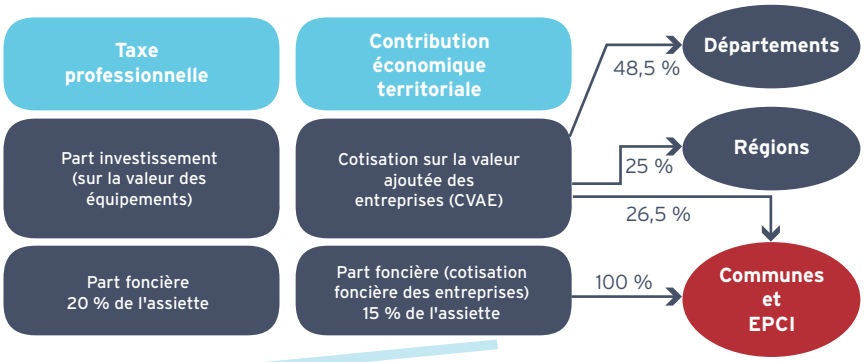

Jusqu'en 2009, l'assiette de la taxe professionnelle comprenait :
- Les terrains, bâtiments et aménagements (la part foncière)
- Les équipements, machines, outils matériel (la part investissement).

Depuis le 1er janvier 2010 la TP est définitivement supprimée et remplacée par la **contribution économique territoriale.**

Celle-ci comprend :
- Une part basée sur la valeur locative foncière, « **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** », dont le taux est voté par les EPCI à TPU, les communes isolées et les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle. La totalité de la CFE est versée à ces collectivités.
- Une part « **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** », dont le taux est fixé à 1,5 %. Les communes et EPCI perçoivent 26,5 % de son montant.

Afin d'éviter toute perte de ressource fiscale, la loi a prévu un mécanisme de compensation « à l'euro près » pour les collectivités. Celui-ci comprend le versement par l'Etat d'une **dotation de compensation de la réforme de la TP**, ainsi que des **fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). A compter de 2011, le montant de ces transferts financiers sera figé.**

DES CONSÉQUENCES DIFFÉRENTES SELON LES TERRITOIRES

EPCI	Ressources fiscales après réforme hors garanties de l'État	Dotation budgétaire complémentaire	Effet du FNGIR	Ressources après réforme = ressources actuelles
CU de Dunkerque Grand Littoral	90 350 904	19 167 526	145 546 553	255 064 983
CC de Flandre	1 509 802	44 204	335 656	1 889 662
CC de l'Yser	2 228 883	19 259	146 244	2 394 387
CC du Pays de Cassel	997 328	0	- 44 347	952 981
CC de la Colme	1 514 539	0	- 186 321	1 328 218
CC du canton de Bergues	3 897 293	0	- 489 477	3 407 816

Source : Ministère de l'économie 2010

L'IMPACT N'EST PAS DIRECTEMENT LIÉ AU MONTANT DE LA TP

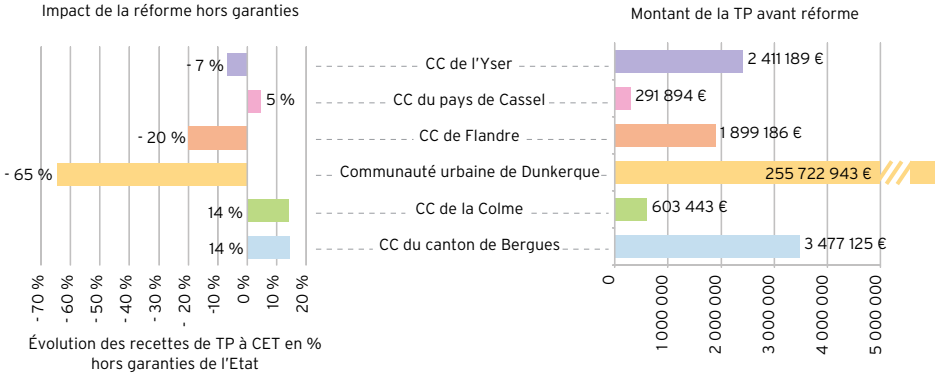

Source : Ministère de l'économie 2010

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE EST L'UNE DES AGGLOMÉRATIONS LES PLUS IMPACTÉES

Forme juridique	EPCI	Ressources actuelles	Ressources fiscales après réforme hors garanties de l'État	Impact réforme
CA	CA OUEST DE L'ETANG DE BERRE	101 138 225	25 220 676	- 75 %
CA	CA D'ELBEUF, BOUCLE DE SEINE	49 812 079	13 658 058	- 73 %
CU	COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE	255 064 983	90 350 904	- 65 %
CA	CA DE LA PORTE DU HAINAUT	86 829 526	31 360 055	- 64 %
CA	CA SEINE ESSONNE	49 398 534	19 675 639	- 60 %
CA	CA DU PAYS DE MONTBELIARD	83 404 441	37 012 697	- 56 %
CA	CA DU VAL DE FENSCH	29 361 537	13 597 648	- 54 %
CA	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	44 722 871	20 974 086	- 53 %
CA	CA BERRE-SALON-DURANCE	70 681 216	33 970 263	- 52 %
CA	CA DE L'ARTOIS	76 279 246	40 640 073	- 47 %

Source : Ministère de l'économie 2010

« Ces réalités d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes demain… »

A suivre de près : la révision des règles d'attribution des dotations de l'État à partir de 2012.

POUR EN SAVOIR PLUS…

Simulations pour les collectivités : http://www.economie.gouv.fr/themes/politique_fiscale/tp-cet/index.html
Simulateur de la contribution économique territoriale pour les entreprises : http://www3.finances.gouv.fr/formulaires/dgi/2010/CET/

Contact AGUR :
Jean-François VEREECKE jf.vereecke@agur-dunkerque.org
Christelle DEHEEGHER c.deheegher@agur-dunkerque.org

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fusion en cours des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

IMPACT DE LA RÉFORME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ *(En millions d'euros)*

Secteurs économiques	TP avant réforme	CET et IFER après réforme	Gains
Agriculture, sylviculture, pêche	108	65	40 %
Industries	6 424	4 344	32 %
Énergie	1 592	1 639	- 3 %
Construction	1 402	775	45 %
Commerce	3 888	3 023	22 %
Transports	2 093	1 631	22 %
Activités financières	1 896	1 911	-1%
Activités immobilières	504	424	16 %
Services aux entreprises	5 135	4 204	18 %
Services aux particuliers	1 166	739	37 %
Éducation, santé, action sociale	1 040	822	21%
Administration	164	135	18 %

Source : Ministère de l'économie 2010

IMPACT DE LA RÉFORME PAR TAILLE D'ENTREPRISE *(En millions d'euros)*

Chiffre d'affaires	Nombre d'entreprises	Gains
< 1	1 970 394	49 %
De 1 à 3	155 557	61%
De 3 à 7,6	57 861	27 %
> 7,6	46 217	13 %

Source : Ministère de l'économie 2010

ENTREPRISES : QUI SONT LES GAGNANTS ET LES PERDANTS ?

D'après les simulations du ministère des finances, la réforme se traduirait par un allègement des charges fiscales des entreprises de 22 %. Mais les gains et pertes diffèrent selon la taille et le secteur d'activité.

Les gagnants :

- Les PME : la construction, les services à la personne, les pêcheurs et les agriculteurs (plus d'un tiers de baisse)
- L'industrie : 32 % de baisse d'impôts

Les perdants :

- L'énergie (+ 3 %), les télécoms et le transport ferroviaire, qui sont soumis à une taxe spécifique.
- Les grandes entreprises de main-d'œuvre à forte valeur ajoutée et ayant peu d'équipements (secteur financier (+ 1 %), grande distribution, intérim...).

Source : Ministère de l'économie 2010

TAXES ET FOYERS FISCAUX

EPCI	Communes	Nombre de foyers fiscaux 2008	Nombre de foyers fiscaux imposés 2008	Taxe d'habitation 2010	Taxe foncier bâti 2010	Taxe foncier non bâti 2010
CC canton de Bergues	BERGUES	2 449	1 137	25,7 %	34,8 %	94,2 %
	BIERNE	715	477	13,0 %	20,9 %	38,1 %
	BISSEZEELE	92	53	9,0 %	11,2 %	33,5 %
	CROCHTE	324	213	11,5 %	10,8 %	27,3 %
	ERINGHEM	228	116	13,3 %	12,6 %	41,1 %
	HOYMILLE	1 449	990	18,1 %	20,6 %	50,0 %
	PITGAM	468	251	16,6 %	12,8 %	37,5 %
	QUAËDYPRE	563	345	10,7 %	11,9 %	37,0 %
	SOCX	493	323	6,5 %	10,4 %	23,1 %
	STEENE	603	352	15,0 %	8,9 %	32,6 %
	WEST-CAPPEL	259	153	15,0 %	13,2 %	24,5 %
	WYLDER	133	69	9,6 %	9,1 %	35,2 %
CC de la Colme	BROUCKERQUE	633	417	10,2 %	10,4 %	37,0 %
	CAPPELLEBROUCK	572	304	6,5 %	6,5 %	26,1 %
	DRINCHAM	132	69	8,9 %	11,0 %	30,0 %
	HOLQUE	458	215	5,5 %	4,6 %	19,0 %
	LOOBERGHE	601	342	10,6 %	9,9 %	39,7 %
	MILLAM	356	195	10,5 %	10,5 %	23,3 %
	SAINT-MOMELIN	202	97	4,5 %	6,3 %	22,2 %
	SAINT-PIERREBROUCK	440	234	7,9 %	8,8 %	28,3 %
	WULVERDINGHE	134	62	5,0 %	6,7 %	19,3 %
CC de Flandre	BAMBECQUE	377	172	20,1 %	19,7 %	59,6 %
	GHYVELDE	1 596	896	17,6 %	19,2 %	53,0 %
	HONDSCHOOTE	2 043	944	25,3 %	26,1 %	46,5 %
	KILLEM	495	268	17,7 %	20,4 %	56,7 %
	LES MOËRES	386	215	15,4 %	20,5 %	46,2 %
	OOST-CAPPEL	250	118	17,0 %	21,7 %	55,6 %
	REXPOËDE	871	436	18,3 %	22,2 %	48,7 %
	UXEM	588	423	11,7 %	18,0 %	46,6 %
	WARHEM	1 050	633	14,9 %	17,6 %	47,7 %
CC de l'Yser	BOLLEZEELE	773	339	15,8 %	15,8 %	48,2 %
	BROXEELE	162	100	15,4 %	13,5 %	42,5 %
	ESQUELBECQ	1 134	613	16,8 %	17,6 %	53,5 %
	HERZEELE	709	365	16,9 %	21,1 %	58,9 %
	LEDERZEELE	297	147	12,9 %	12,3 %	29,8 %
	LEDRINGHEM	302	192	14,0 %	13,7 %	58,9 %
	MERCKEGHEM	308	181	12,8 %	13,6 %	43,2 %
	NIEURLET	504	206	11,5 %	14,6 %	40,9 %
	VOLCKERINCKHOVE	250	134	14,9 %	12,2 %	41,9 %
	WORMHOUT	2 779	1 482	17,9 %	20,3 %	66,0 %
	ZEGERSCAPPEL	700	397	14,4 %	11,6 %	52,0 %
CU de Dunkerque Grand Littoral	ARMBOUTS CAPPEL	1 196	790	17,8 %	17,7 %	60,4 %
	BOURBOURG	3 787	1 619	29,5 %	30,6 %	52,0 %
	BRAY-DUNES	2 802	1 511	20,5 %	30,2 %	87,8 %
	CAPPELLE-LA-GRANDE	4 012	1 972	33,5 %	26,3 %	60,5 %
	COUDEKERQUE-BRANCHE	12 134	5 998	31,1 %	34,6 %	96,7 %
	COUDEKERQUE VILLAGE	548	378	20,9 %	16,9 %	68,8 %
	CRAYWICK	249	134	18,9 %	17,3 %	58,5 %
	DUNKERQUE	40 718	20 161	29,5 %	28,1 %	83,0 %
	FORT-MARDYCK	1 873	938	26,1 %	29,3 %	107,5 %
	GRAND-FORT-PHILIPPE	3 155	1 441	24,4 %	29,2 %	99,0 %
	GRANDE-SYNTHE	10 499	3 936	27,0 %	19,0 %	114,8 %
	GRAVELINES	6 425	3 223	24,2 %	28,6 %	81,0 %
	LEFFRINCKOUCKE	2 323	1 395	24,6 %	36,5 %	61,1 %
	LOON-PLAGE	3 068	1 526	20,8 %	23,7 %	75,2 %
	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	145	75	14,2 %	13,3 %	44,4 %
	SAINT-POL-SUR-MER	11 976	4 615	33,8 %	36,6 %	87,4 %
	TÉTEGHEM	3 455	2 181	21,8 %	23,1 %	59,9 %
	ZUYDCOOTE	802	525	21,8 %	19,6 %	90,7 %
CC du Pays de Cassel	ARNEKE	881	366	8,4 %	8,4 %	22,6 %
	BAVINCHOVE	494	255	7,1 %	8,3 %	32,2 %
	BUYSSCHEURE	248	127	8,9 %	8,2 %	27,2 %
	CASSEL	1 252	649	11,3 %	11,5 %	39,2 %
	HARDIFORT	194	96	8,2 %	10,4 %	32,8 %
	NOORDPEENE	407	201	3,2 %	3,2 %	14,2 %
	OCHTEZEELE	147	88	7,8 %	7,8 %	21,6 %
	OXELAËRE	279	138	5,1 %	7,8 %	28,3 %
	RUBROUCK	438	231	7,6 %	8,6 %	27,9 %
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	378	241	13,5 %	9,2 %	26,7 %
	WEMAERS-CAPPEL	122	64	12,3 %	12,8 %	39,3 %
	ZERMEZEELE	88	53	9,5 %	10,8 %	31,7 %
	ZUYTPEENE	251	131	5,3 %	6,5 %	18,0 %
Hors CC	SPYCKER	709	440	18,0 %	15,8 %	68,6 %
	WATTEN	1 469	571	17,0 %	25,0 %	48,0 %
	Région Flandre-Dunkerque	138 223	68 104			
	Département du Nord	1 384 283	682 193	10,7 %	11,3 %	32,2 %
	Région Nord - Pas-de-Calais	2 176 553	1 040 838		3,8 %	13,0 %

Source : Sous-Préfecture de Dunkerque 2010 ; Direction des services fiscaux 2008

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Thèmes	Sous-thèmes	Titre de l'illustration	Pages
Aménagement du territoire		Les intercommunalités de la région Flandre-Dunkerque	6
Démographie	Démographie	Accentuation relative de l'émigration du territoire de la région Flandre-Dunkerque	10
		Des soldes migratoires négatifs dans le Nord – Pas-de-Calais	11
		1999-2007, une perte de 6 300 habitants	13
		Diminution régulière de la natalité et du solde naturel dans le Dunkerquois	13
		Evolution de la population dans les zones d'emploi	13
		Un vieillissement plus prononcé que prévu	16
		Une population toujours relativement jeune	16
		Diminution de la part des moins de 20 ans	17
		Augmentation de la part des 60 ans et plus	17
		Augmentation de l'âge moyen d'ici 2030	20
		Perspectives d'évolution de la population des 60 ans et plus en région Flandre-Dunkerque	21
		Davantage de personnes âgées de 60 ans et plus en 2030	21
		Un effort de construction soutenu dans les couronnes périphériques	24
		Le poids démographique du pôle urbain s'affaiblit	26
		Plus d'arrivées que de départs dans le Pays des moulins de Flandre	28
	Habitat	Taille des ménages, décroissance tendancielle	32
		Une hausse ininterrompue du nombre de ménages	32
	Société	Ce que nous dit la pyramide	36
		Plus de ménages âgés	37
		L'impact des comportements de cohabitation sur la taille des ménages	37
Urbanisme	Habitat	Evolution de la densité réelle du cœur d'agglomération et de la première couronne	40
		Priorité au renouvellement urbain	41
		Les logements en renouvellement urbain, moins consommateurs d'espace	41
		La consommation foncière par logement se ralentit	41
		2008-2009, faible ralentissement des mises en chantier	44
		Une répartition des mises en chantier conforme aux objectifs du SCoT	45
	Agriculture	Diminution des surfaces agricoles	48
		Des prix des terres élevés	48
		Le prix des terres dunkerquoises n'est pas impacté par la crise	49
	Habitat	Une part importante de T5 et plus	52
		Prédominance des grands logements, une spécificité qui se renforce	52
	Tourisme	Capacités en hausse grâce aux campings et aux résidences secondaires dans la région Flandre-Dunkerque	60
		Peu d'emplacements de campings destinés à la clientèle de passage	61
		Montée en gamme dans l'hôtellerie	61
	Société	En 2009, le prix moyen des maisons a baissé dans le Dunkerquois, une légère hausse est visible depuis début 2010	64
		Le volume de transactions a fortement diminué dans le Dunkerquois jusqu'en 2009	66
		Le taux de satisfaction de la demande en logement social est beaucoup plus faible pour les bénéficiaires des minima-sociaux	68
Société	Précarité	Deux ménages sur dix sont pauvres dans le Dunkerquois	72
		Une plus forte dépendance aux aides publiques	73
		Des niveaux de revenus plus bas dans le Dunkerquois	73
		Taux de pauvreté selon le type de ménage	76
		Taux de pauvreté selon la taille du ménage	76
		Beaucoup de familles monoparentales dans le Dunkerquois	77
		Plus de familles monoparentales nombreuses dans le Dunkerquois	77
		Une proportion élevée de femmes à la tête d'une famille monoparentale	77
		Plus de 10 500 « travailleurs pauvres »	80
		Plus de salariés au statut précaire dans le Dunkerquois	81
		Plus de travailleurs à temps partiel dans le Dunkerquois	81
		Les femmes du Dunkerquois sont fortement touchées par le chômage	81
		Dans le Dunkerquois, les femmes salariées travaillent plus fréquemment à temps partiel	81
	Formation	Les diplômés du supérieur moins représentés dans le Dunkerquois	84
		Une montée en qualification plus lente qu'au niveau national	85
		Des taux de scolarisation plus faibles après 18 ans	85
		Taux de retard scolaire constaté en sixième	85
	Enseignement	Les taux de réussite au bac	88
		Résultats globaux des lycées dunkerquois en 2009	89
		Des lycées dunkerquois à forte valeur ajoutée	89
	Habitat	Panorama de l'offre en logements étudiants dans le Dunkerquois	93
		Proportion élevée de chambres parmi les logements privés proposés par le CROUS de Dunkerque	93
		Un certain nombre de logements privés du CROUS sont inoccupés	93
	Formation	Evolution des effectifs étudiants à l'ULCO	94

Table des illustrations

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Thèmes	Sous-thèmes	Titre de l'illustration	Pages
Economie	Société	Evolution du taux de chômage depuis 1999	98
		Impact de la crise sur la demande d'emploi	99
		Montée du chômage masculin et de longue durée	99
		Même taux d'activité féminin que la France... avec 15 ans de retard	103
		L'emploi féminin en progression	103
		Un taux de chômage féminin toujours préoccupant	103
		81 % de la création nette d'emploi est féminine	103
	Emploi	Croissance de l'emploi total	106
		Evolution du profil de l'emploi salarié	107
		Les principales évolutions sectorielles entre 2000 et 2009	107
	Emploi	Où résident les actifs travaillant dans la région Flandre-Dunkerque ?	110
		Où travaillent les actifs résidant dans la région Flandre-Dunkerque ?	110
		Industrie, 1 salarié sur 5 n'habite pas le Dunkerquois	111
		Fort taux d'entrées pour les professions plus qualifiées	111
		Forte proportion d'ouvriers qualifiés en mission d'intérim	114
		L'intérim dunkerquois touché par la crise	114
		Plus d'intérim dans les services et la construction, moins dans le commerce	115
	Fiscalité	La « contribution économique territoriale » en deux mots et un schéma	116
		Des conséquences différentes selon les territoires	117
		L'impact n'est pas directement lié au montant de la TP	117
		La communauté urbaine de Dunkerque est l'une des agglomérations les plus impactées	117

CARTES

Thèmes	Sous-thèmes	Titres	Pages
Aménagement du territoire		Le territoire de la région Flandre-Dunkerque	7
Démographie	Démographie	Les espaces français attractifs	11
		Evolutions de population : des situations contrastées	13
		Découpages et polarités selon l'INSEE	23
		Des évolutions démographiques contrastées	25
		Un solde migratoire positif dans les communes de deuxième couronne	29
	Habitat	Une évolution de la taille des ménages différente selon les communes	33
		Petites communes - grands ménages	34
Urbanisme	Habitat	Logements commencés par commune 2007-2009	45
	Agriculture	La pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles	49
	Habitat	La géographie des grands et petits logements en 2007	53
	Société	Une répartition territoriale segmentée des statuts d'occupation en 2007	57, 58
	Tourisme	Les projets d'hébergements touristiques	61
	Société	Les secteurs prisés de la région Flandre-Dunkerque	65
	Société	Une forte proportion de logements inconfortables dans la partie sud de la région dunkerquoise	69
Société	Précarité	Inégale répartition des ménages pauvres dans le Dunkerquois	73
	Formation	Sites et composantes de l'université	95
Economie	Emploi	Polarisation de l'emploi et déplacements	112

Index

Mots clés	Pages (en caractères gras les pages de chiffres clés)
Accession à la propriété	56 - 59
Activité	98 - 115
Age	16 - 23
Agriculture	48 - 51
Attractivité	10 - 15
Campings	60 - 63
Chômage	98 - 101, 81
Construction neuve	24, 28, 32, 40 - 51
Contribution économique territoriale	116 - 119
Couronnes périphériques	23 - 27
Croissance démographique	12 - 15
Décès	14 - 15
Décohabitation	32 - 39
Densité	40 - 41, 51
Déplacements domicile-travail	110 113
Diplômes	84 - 87, 94 - 97
Ecole	84 - 87
Emploi	98 - 115
Emploi féminin	81, 102 - 105
Enseignement	84 - 90, 94 - 97
Entreprises	106 - 109, 118
Étudiants	92 - 97
Extension urbaine	24 - 31, 40 - 43
Familles monoparentales	76 - 79
Fécondité	12 - 15
Foncier	64 - 67, 41, 48 - 51
Formation	84 - 90, 94 - 97
HLM	56 - 59
Hôtels	60 - 63
Inconfortables (logements)	68 - 71
Indice de jeunesse	18
Indice de plus-value territoriale	64 - 67
Intercommunalité	6 - 9, 116 - 119
Intérim	114 - 115
Jeunesse	16 - 22
Locataire	56 - 59
Logements	32 - 71
Lycées	88 - 90
Main d'œuvre	98 - 115
Mairies	8 - 9
Ménages	32 - 39
Mobilité	110 - 113
Naissances	12 - 15
Opération groupée	40 - 43
Pauvreté	72 - 75
Périurbanisation	24 - 51
Pôle urbain	23 - 27
Population	10 - 39
Précarité	69 - 83
Prix de l'immobilier	64 - 67
Prix des terres agricoles	48 - 49
Projections de population	20 - 23
Propriétaire	56 - 59
Pyramide des âges	21, 36
Renouvellement urbain	24 - 31, 40 - 43
Résidences étudiantes	92 - 93
Résidences principales	32 - 59, 69 - 71
Revenus	6 - 9, 72 - 76, 80 - 83
SCoT	6 - 9
Secteurs prisés	64 - 67
Solde migratoire	10 -15
Solde naturel	12 - 15
Statuts d'occupation	56 -59
Sur-occupation	68 - 71
Taille des logements	52 - 55, 68 - 71
Taille des ménages	76 - 78
Taux d'activité	102 -105
Taux de mortalité	12 - 15
Taux de natalité	12 - 15
Taux de scolarisation	84 - 87
Taxe professionnelle	116 - 119
Temps partiel	80 - 81
Tourisme	60 - 63
Transactions immobilières	64 - 67
Travailleurs pauvres	80 - 83
Université	92 - 97
Urbanisation	31 - 71
Vieillissement	16 - 23